1D6/273



1D6/273

Procès Verbaux

Travaux

Commission des Batiments

nandax Gaisie 1917/1953

Monsieur le Maire

VILLE de LILLE
Travaux Municipaux
Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE
106/25

Procès-Verbal de la réunion du 3 février 1953

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 3 février 1953 à 16 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DOYENNETTE, Conseiller Municipal
Léopold LEROY, -dº-
MILLEVILLE, -dº-

Excusés : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire
VALBRUN, Conseiller Municipal

Absents : MM. COQUART, Conseiller Municipal
HANSKENS, -dº-
MOITHY, -dº-

Assistaient également à la séance :

MM. FAUVET, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur principal
P.LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 1952 est approuvé. Toutefois, M. le Conseiller MILLEVILLE demande la suppression de l'avant-dernier paragraphe de la rubrique nº 622 " Aménagement d'une pouponnière- avant-projet " - Il déclare en effet qu'il n'est pas intervenu dans la discussion portant sur le nombre d'enfants à abriter dans l'établissement et n'a pas demandé que ce dernier soit uniquement réservé aux petits Lillois.

La Commission prend acte de la déclaration faite par M. le Conseiller MILLEVILLE.

Questions diverses

Il est signalé par M.M. LEROY et MILLEVILLE que les travaux de peinture intérieure effectués il y a quelque temps à l'école Fombelle, rue Paul Lafargue, n'auraient pas été exécutés dans de bonnes conditions. Cette information a été portée à leur connaissance par un artisan peintre d'une localité voisine. Des explications fournies il apparaît nettement que cette critique n'est pas fondée, les travaux étant suivis par les conducteurs, contrôlés par les Ingénieurs subdivisionnaires et supervisés par l'Ingénieur principal.

En conclusion, il semble que les réflexions faites l'ont été par un homme ignorant la pratique des travaux exécutés par le service de l'entretien des Bâtiments Communaux.

Nº 632.- Jardin des Plantes -Construction de l'Orangerie - Décomptes définitifs -

Les travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes sont terminés et réceptionnés provisoirement.

...

Les dépenses de trois lots sont en augmentation sur les prévisions, par contre celles des onze autres lots sont inférieures aux dépenses autorisées.

Le montant des dépenses prévisionnelles et autorisées s'élevant à 29.430.143 frs - le montant total des décomptes définitifs accuse une somme de 27.732.945 frs.06.

Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 632 bis - Centre médico-scolaire et de vaccination - Construction d'une clôture - Marché - Admission en recette -

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution d'une clôture métallique mitoyenne entre la Faculté de Droit et le Centre médico-scolaire. C'est l'entreprise Jean MALLET & Cie qui a fait la proposition la plus intéressante. La dépense s'élèvera à 558.600 Frs. L'Université a accepté de participer pour 50% dans les frais d'établissement.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec MM. Jean MALLET & Cie et de proposer l'admission en recette d'une somme de 279.300 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 633.- Ecole Maternelle Broca - Reconstruction - Projet - Crédit-Emprunt.

Il est proposé à la Commission de faire approuver le projet définitif de reconstruction de l'Ecole Maternelle Broca à Fives. Ce projet, conforme aux dernières instructions ministérielles en matière de constructions scolaires, comprend trois classes avec possibilité d'en aménager une quatrième, une salle de repos, une salle de jeux de 120 m2, des services annexes, réfectoire et cuisine, un bureau de directrice, un préau de 110 m2 et un logement de directrice au premier étage.

Les devis accusent une dépense de 40.000.000 frs. Le financement du projet est prévu comme suit :

a) par remploi d'indemnités de Dommages de guerre pour un montant total de 26.000.000 frs;

b) par un crédit de 7.000.000 frs à ouvrir au budget et à financer par voie d'emprunt;

c) par un crédit de 7.000.000 Frs représentant le remploi de subventions à provenir de l'Etat et du Département.

Il est demandé également l'autorisation de mettre en adjudication une première tranche de travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

A la suite de l'exposé visant le financement des travaux, M. le Conseiller MILLEVILLE regrette vivement que pour une somme de 7.000.000 frs "somme ridicule", dit-il, comparativement au budget général des dépenses prévues en 1953, soit 4 milliards frs environ,

...

on soit dans l'obligation de recourir à l'emprunt,retardant ainsi les travaux d'une école maternelle dont la reconstitution est urgente dans unquartier où la reconstruction est activement poussée.

M.le Conseiller Doyennette s'associe à cette observation,de même d'ailleurs que les autres membres de la Commission.

\+
\+ \+

A l'occasion de l'examen de ce projet scolaire, M.Fauvet fait remarquer que la dépense prévue de 40.000.000 Frs pour la construction d'une école maternelle à trois classes peut paraître exagérée. Il signale, à cet effet, que la surface totale bâtie est de 784 m2, préau non compris, alors que la surface réservée aux trois classes est de I68 m2, comprise entre le quart et le cinquième de la surface totale bâtie. M.Fauvet rappelle que les instructions ministérielles exigent la construction d'une salle de repos, d'une salle de propreté,d'un bureau pour la directrice, d'un hall d'entrée, d'un couloir-vestiaire desservant les classes, d'une salle de jeux et d'un logement de Directrice. Pour sa part, la Ville a décidé d'adjoindre une cuisine et un réfectoire.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les dépenses atteignent le chiffre élevé de 40.000.000 francs .

N° 634 - Ecole maternelle Broca-Reconstruction--Demande de subvention-

La Ville étant susceptible d'obtenir des subventions pour la fraction de dépense s'élevant à I4.000.000 Frs pour extension et améliorations,c'est à dire pour la partie non remboursée au titre des dommages de guerre, il est demandé de solliciterde l'Etat et du Département une subvention aussi élevée que possible sur cette fraction de dépense.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 635 - Aménagement d'une pouponnière pour enfants débiles .Projet-Mise en adjudication des lots I à 6 -

A la séance précédente de la Commission, il vous a été soumis le projet d'aménagement d'une pouponnière,rue des Meuniers.

Le dossier technique ayant été préparé durant ce temps par M.M. Chesquiers et Hombeck, Architectes D.P.L.G., il est maintenant possible de soumettre à l'approbation de l'autorité supérieure le projet définitif .

La mise en adjudication des travaux ne pourra avoir lieu qu'après la réalisation de l'emprunt prévu pour le financement de l'opération.

Un cahier des charges sera établi pour les lots I à 6 d'abord.

Avis favorable de la Commission qui estime urgent, en raison de l'état lamentable dans lequel se trouve le Centre Social de Fives, la réalisation de la pouponnière.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

\+
\+ \+

N° 636 - Aménagement d'une pouponnière-Contrat de prestation de services avec les Architectes .

Uncontrat de prestation de services sera passé avec les Architectes dès que l'empruht ou une partie de l'emprunt sera réalisé et que, par conséquent, il sera possible d'entreprendre les premiers lots de travaux .

..

N° 637 - Groupe scolaire Lakanal-Campan- Programme de reconstruction-

L'école de garçons Lakanal et les écoles de filles Mme Campan et Jules Ferry ont été entièrement détruites au cours des bombardements de Fives .

A la suite du remembrement de ce quartier, un emplacement a été réservé à la Ville, rue du Long-Pot, pour la construction d'un groupe scolaire devant remplacer les écoles sinistrées et pour l'aménagement ultérieur d'un terrain d'éducation physique.

La reconstruction du Mont de Terre étant activement poussée, il est nécessaire de prévoir la reconstruction rapide du nouveau groupe scolaire qui devra accueillir les enfants dès le retour de la population.

Par ailleurs, l'école de garçons Paul Bert de la rue du Long-Pot, qui est située sur l'emplacement d'une voie urbaine projetée devant relier la rue de Bellevue à la rue Pierre Legrand, devra disparaître dans un délai plus ou moins rapproché; il est donc indiqué de prévoir, contre l'école Lakanal, l'emplacement nécessaire à la reconstruction des classes de l'école Paul Bert.

En vue de l'étude qui a été faite par M. BASELIS, Architecte D.P.L.G., désigné au cours de votre séance du 2I mars I95I, un programme a été établi en liaison avec M. l'Inspecteur d'Académie.

L'école des garçons comprendra : 3 classes avec possibilité de porter ce nombre à I2, afin de permettre, le cas échéant, son extension propre et celle qui résultera de la démolition de l'école Paul Bert, un préau, des privés, une salle de travaux manuels, un bureau de directeur, une pièce d'attente pour les parents, un logement de directeur.

L'école des filles comprendra : 3 classes avec possibilité d'en aménager 3 supplémentaires, un préau, des privés, une salle d'enseignement ménager, un bureau de Directrice, une pièce d'attente pour les parents, un logement de Directrice.

Le Groupe Scolaire sera complété par une cantine (deux réfectoires et une cuisine) et un logement de concierge.

L'indemnité de reconstruction devant être allouée à la Ville, sera utilisée à l'exécution des travaux.

Il est proposé de faire approuver la reconstruction des écoles de Fives sur les bases du programme ci-dessus et de solliciter l'inscription de ce projet sur la liste de priorité nationale.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 638.- Colonie de Vacances de Wormhoudt - Reconstruction - 4ème phase - Acquisition de matériaux spéciaux - Marché -

M. STEVENS, architecte chargé de la direction des travaux, n'a pas fourni en temps voulu les renseignements concernant cette affaire.

La question est par suite retirée de l'ordre du jour.

La Commission regrette ce fâcheux contretemps.

N° 639.- Stade de la Citadelle - Lot n° I - Modification du montant des dépenses autorisées.

Le montant des dépenses porté au procès-verbal d'adjudication s'élève pour le lot n° I des travaux du stade de la Citadelle à 20.238.43I frs.

...

Par suite d'une clause insérée au marché visant la fourniture de scories et compte tenu des achats de ces matériaux à l'extérieur de la banlieue lilloise, il y a lieu de prévoir l'application du prix supérieur fixé à 2I.20I.57I frs.

D'autre part des travaux imprévus et des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise.

Pour toutes ces raisons et par suite de l'application de la formule de révision portée au cahier des charges, le montant prévisionnel des dépenses du Ier lot s'élève à 26.437.735 frs.

Il est demandé d'arrêter à ce chiffre le montant des dépenses autorisées.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 640 - Centre d'Education Physique "Wazemmes" et "Stade de la Citadelle" - Acquisition de matériel d'équipement sportif - Marché.

Des propositions ont été demandées à deux maisons spécialistes en vue de l'acquisition et de l'installation du matériel d'équipement sportif du Centre d'Education physique "Wazemmes" et du Stade d'Athlétisme "Citadelle" au lieu dit "Le Petit Paradis".

Il s'agit de M.J. VROMAN, 30, rue du Grand Chemin à Roubaix et de l'Entreprise Industrielle et Financière pour les Travaux publics et le Bâtiment à Arbas (Haute-Garonne).

Ces deux propositions sont très voisines du point de vue du montant de la dépense et celle-ci sera de l'ordre de 2.800.000 frs.

Elles ont été étudiées par votre Service d'Architecture et sont actuellement soumises à l'examen de l'Ingénieur régional de l'Equipement sportif.

Dès accord de l'Ingénieur régional, un marché sera passé avec la Maison dont l'offre sera considérée comme la plus intéressante pour la Ville.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 64I - Grand Théâtre - Remise en état de l'installation de détection automatique d'incendie - Décompte définitif.

Le marché passé avec la Société "Le Téléautomate" à Paris, pour les travaux portés à la rubrique, prévoyait une dépense de I.486.000 frs.

Par suite de modifications intervenues dans les salaires et dans le prix des matières, la formule de révision a été appliquée et le décompte s'établit définitivement à I.676.I22 Fr I0.

Il est demandé de l'approuver tel qu'il est présenté et de solliciter un crédit spécial de I90.I22 frs pour solder la dépense.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 642 - Ancienne Recette Municipale, place Rihour. Bureaux de vote. Remboursement de consommation de gaz et d'électricité.

Les I6 et 30 novembre I952, deux bureaux de vote ont été installés dans les locaux de l'Ancienne Recette Municipale, occupés par les Services de la Fédération du Nord du Parti Socialiste.

Les fournitures de gaz et d'électricité indispensables au chauffage et à l'éclairage de ces locaux ont été assurées à cette occasion par le locataire.

...../

M. BERTRAND, Secrétaire administratif de la Fédération, demande le remboursement des frais de gaz et d'électricité occasionnés par cette occupation et se décomposant ainsi qu'il suit :

Gaz	: 20 m3 à I5 Fr 70	=	3I4 frs
Electricité	: 2Q Kw à 25 Fr 40	=	508 frs
	Soit au total		822 frs

Il est décidé de faire droit à cette légitime demande.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 643 - Vente de vieux métaux provenant des Abattoirs de Lille - Admission en recette.

A la suite d'un appel d'offres en vue de la vente de vieux métaux provenant du démontage de l'installation de refoulement des eaux résiduaires des abattoirs, les Etablissements MERTENS à Lille ont proposé le prix le plus élevé, soit I2.000 frs la tonne de fonte douce.

Compte tenu des bons de pesée, la somme due par ce négociant s'élève à 40.896 francs.

Il est proposé d'admettre cette somme en recette.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 644 - Vente de tuyaux de toile réformés provenant des sapeurs-pompiers Admission en recette.

A la suite d'un appel d'offres en vue dela cession de tuyaux de toile réformés provenant des sapeurs-pompiers, M. MŒRE, négociant à Lille, a proposé les prix les plus intéressants pour la Ville, soit 44 frs 80 le kilogramme.

Il y a lieu d'admettre en recette la somme de 27.I94 frs pour un poids total de 607 kgs de tuyaux réformés.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 645 - Eglise Saint-Etienne - Remise en état d'une cheminée et réparations à la couverture - Participation du Culte - Admission en recette.

Le mauvais état des cheminées de l'Eglise Saint-Etienne a nécessité des travaux qui, en raison du danger que présentait la situation, ont été commandés d'urgence aux entrepreneurs. Leur montant est évalué approximativement à I70.000 frs.

A titre de participation, le Clergé a accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses.

Il est demandé d'admettre en recette la somme due par le Culte, soit 85.000 frs environ.

Avis favorable de ka Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 646 - Propriétés Communales - Pose de linoléum.

Il a été procédé à la fourniture et à la pose de linoléum dans des pièces delogements de fonctionnaires municipaux là où les planchers étaient vétustes ou les sols en mauvais état.

...../

A la demande du Receveur Municipal, il est indiqué d'approuver l'exécution de ces travaux dont le coût s'est élevé à II0.000 frs environ

Il est demandé en outre l'autorisation de procéder à des revêtements sanitaires chaque fois que le service le jugera nécessaire.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 647 - Services Municipaux - Acquisition de scies, limes, petit outillage, aciers spéciaux et divers articles métallurgiques - Marché

Un marché annuel est à passer avec les Etablissements NICOLLE à Ronchin pour les fournitures du petit outillage et d'aciers spéciaux nécessaires au fonctionnement des Ateliers de l'Institut Denis Diderot et des différents services municipaux en régie.

Ce marché est évalué approximativement à 600.000 frs
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 648 - Propriétés Communales - Acquisition de machines-outils, quincaillerie et articles divers - Marché

Pour les mêmes motifs qu'au précédent chapitre, un marché, d'un montant prévisionnel de I.000.000 frs, est à passer avec les établissements TAMPLEU frères à Lille pour les livraisons de machines-outils, quincaillerie et articles divers.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 649 - Colonie de Vacances de Brighton les Pins - Relevé topographique Contrat de prestation de services avec le géomètre.

La constitution du dossier concernant le projet d'aménagement et de transformation de la propriété acquise par la Ville à Brighton les Pins pour l'installation d'une Colonie de Vacances a nécessité l'intervention de M. Mathieu, géomètre expert à Abbeville pour l'établissement du plan masse. Le montant des honoraires dus à M. Mathieu s'élève à I6.595 frs. Une convention est à passer avec le géomètre.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 650 - Hospice Comtesse - Charpente du Grand dortoir - Travaux d'achèvement -

Des travaux de restauration ont été entrepris à l'Hospice Comtesse classé parmi les Monuments Historiques et c'est ainsi qu'il a été effectué, en partie, la réparation de la charpente du Grand Dortoir.

M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a transmis à M. le Préfet un devis montant à 6.643.75I frs ayant pour objet l'achèvement de la réparation de la charpente et, de son côté, la Direction de l'Architecture sollicite de la Ville un fonds de concours de 3.322.000 frs représentant à peu près la moitié de la dépense totale.

Il est demandé d'agréer cette opération pour laquelle des crédits sont disponibles sur le chapitre de "Travaux de grosses réparations aux Monuments Historiques".

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 65I - Propriétés Communales - Travaux d'étanchéité de chéneaux - Revêtements en asphalte et "Bétonsmac" - Marché

Des travaux de revêtement en asphalte et "Bétonsmac" ont été effectués en I952, par la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies sur commandes faites par différents services municipaux.

...

.../

Leur montant qui s'élève à 6I6.7I6 frs, nécessite la passation d'un marché.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 652 - Chateau de la Carnoye - Acquisition des boiseries et des grisailles -

Par lettre du 28 Novembre I952, Mme SPRIET-BONTE, demeurant I75 Avenue de la République à La Madeleine, nous a proposé la cession de l'ensemble des boiseries anciennes et des grisailles qu'elle s'était réservées lors de la vente du Chateau de la Carnoye à la Ville de Lille.

Mme SPRIET demande pour cette cession le prix global de I50.000 frs

Ce chiffre correspond au montant des dépenses qu'il faudrait engager pour la remise en état des murs si les boiseries étaient enlevées.

Dans ces conditions, il apparaît que cette cession est intéressante pour la Ville.

Il est demandé l'autorisation de réaliser cette opération pour laquelle un avenant au contrat de cession sera nécessaire.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 653 - Grand Théâtre - Protection contre le vol - Dispositif électrique sonore -

Le Directeur des Théâtres Municipaux a demandé de faire procéder à l'installation d'un dispositif de protection contre le vol dans les Théatres, en raison des sommes importantes détenues par les agents du contrôle.

Renseignements pris auprès de la Société "Le Téléautomate", spécialisée dans le montage de ces installations, la dépense, y compris les canalisations électriques nécessaires au fonctionnement du dispositif, serait de l'ordre de 250.000 frs.

Compte tenu de ce que la Ville a contracté une assurance contre le vol dans les Théâtres Municipaux, il semble, a priori, que cette installation n'est pas indispensable pour le moment d'autant qu'aucun crédit n'a été prévu à cet effet.

La Commission se range à cet avis et décide de ne pas donner suite à la demande de la Direction des Théâtres.

Dossier retourné au Service pour classement.

N° 654 - Bains Municipaux du boulevard de la Liberté - Remplacement des chaudières et transformation des installations de chauffage - Crédit -

Au cours de la réunion du 8 février I952, il avait été décidé le remplacement des chaudières et la modernisation des installations de chauffage des bains municipaux du Boulevard de la Liberté. Un crédit spécial de I4.000.000frs avait été voté à la séance du Conseil Municipal du 22 février I952.

Les chaudières sont maintenant en place et les travaux connexes déjà très avancés.

Compte tenu des résultats des appels d'offres pour l'acquisition du matériel, du montant des dépenses engagées pour les travaux connexes et de celles qui ne le sont pas encore, le devis s'élève maintenant à I7.000.000 frs, accusant ainsi une insuffisance de 3.000.000 frs sur le montant du crédit ouvert.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit correspondant.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 655.- Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - Phase d'achèvement - Crédit - Emprunt.

La seconde tranche de travaux relatifs au revêtement du sol des cours d'écoles vient de s'achever et il est maintenant envisagé l'exécution de la troisième et dernière tranche de l'important programme dont la réalisation a débuté en 1951. Cette phase d'achèvement comprend seize cours d'écoles primaires ou maternelles, la cour de l'Institut Denis Diderot, et celles des annexes Franklin et Legouvé du Lycée Faidherbe. L'ensemble de ces travaux représente une surface de 28.000 m2 environ. La dépense est évaluée 40.000.000 Frs. L'ouverture d'un crédit d'égale importance a été demandée. Toutefois, le Service des Finances n'a pu retenir cette dépense à la Section extraordinaire du budget primitif de 1953 et a prévu le financement par voie d'emprunt. Il est fait remarquer que ces dispositions sont de nature à ajourner sine die les travaux.

La Commission prend acte de ces informations. Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 656.- Cantines scolaires - Travaux et remplacement de matériel - Crédit.

Une visite des cantines scolaires a permis de constater qu'il y avait lieu d'effectuer d'urgence des travaux de remise en état des locaux, de remplacer en partie le matériel de cuisine, de réviser les installations d'eau et de chauffage et de pourvoir la cantine Dupleix d'un nouveau mobilier.

La dépense est évaluée à 6.600.000 Frs - En raison de son importance, le programme a été réparti en deux tranches dont la première s'élève : 3.000.000Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit équivalent. Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 657.- Terrains municipaux de sports et de jeux - Aménagement et Equipement - Crédit.

La Ville fait aménager deux nouveaux terrains de football, basket et volley-ball, rue Anatole de la Forge à Fives et derrière les Abattoirs, au lieu dit "Sainte-Hélène". Il convient maintenant de les clôturer, d'y installer le matériel sportif, les vestiaires, W.C. et postes d'eau.

Le terrain "Roger Salengro", rue d'Iéna, doit de même être pourvu d'un vestiaire à agencer sous un préau existant.

Le devis d'ensemble établi par votre Service d'Architecture atteint la somme de 6.000.000 Frs. Les travaux ont été répartis en deux tranches dont la première s'élève à 4.000.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance - Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 658.- Salle Municipale Roger Salengro - Remplacement de la couverture - Crédit.

La couverture en rubéroïd de la salle "Roger Salengro" en très mauvais état est arrivée à sa limite d'utilisation. Son remplacement s'impose ainsi d'ailleurs que celui du zinc garnissant les chéneaux.

La dépense est évaluée approximativement à 4.500 000. Frs.

Il est demandé de voter un crédit d'égale importance et de décider que les travaux feront l'objet d'appels d'offres très étendus.

.../...

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 659.- Fabrication et pose d'urinoirs publics - Programme de 1953 - Crédit.

Le programme de 1952 relatif au remplacement des urinoirs en tôle en mauvais état par des urinoirs en pierre reconstituée d'un type spécialement étudié par le Service est en voie d'achèvement.

Une seconde tranche de travaux est prévue pour 1953, pour une dépense de 2.000.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit équivalent et proposé que la fabrication et la pose soient confiées à un entrepreneur spécialiste titulaire d'un marché avec la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°660.- Promenades, jardins et voies publics - Fabrication et pose de bancs - Crédit.

La création de nouveaux jardins et la nécessité de remplacer les bancs vétustes des promenades et voies publiques nous conduisent à prévoir pour l'année 1953 la fabrication et la pose de nouveaux bancs du type étudié par votre Service d'Architecture.

La dépense à engager, à limiter à la somme de 2.000.000 Frs, comprend uniquement l'acquisition des pieds-droits en pierre reconstituée et l'achat du bois nécessaire à la confection des sièges et des dossiers, le montage et la pose étant assurés par le Service Municipal des Travaux en Régie.

Il est demandé de voter un crédit de 2.000.000 Frs devant servir à financer les travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 661.- Hôtel de Ville - Acquisition de chaises en bois courbé et achat de matériaux pour la fabrication de chaises métalliques Crédit.

Le stock des chaises nécessaires aux manifestations organisées par la ville comprend des chaises en bois courbé et des chaises métalliques, ces dernières étant fabriquées par l'Atelier Municipal des Travaux en régie.

Afin de remplacer celles devenues inutilisables, il est demandé l'ouverture d'un crédit de 1.000.000 Frs pour l'achat de nouvelles chaises en bois et l'acquisition de tubes et de tôles pour la fabrication des chaises métalliques.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 662.- Hôtel de Ville - Installation d'un monte-charge au troisième pavillon - Crédit.

Les ascenseurs installés dans chacun des quatre pavillons du bâtiment administratif de l'hôtel de Ville sont en mauvais état et arrivés à leur limite d'utilisation. Leur remplacement devra, par suite, être prévu dans un proche avenir.

.../...

Installés à l'origine pour le déplacement du personnel, ils sont également utilisés pour le transport aux étages de charges parfois importantes et cela dans des conditions difficiles en raison de l'étroitesse de la cabine.

Il serait très intéressant de pouvoir séparer les transports de personnel de ceux de matériel en disposant, au troisième pavillon, d'un monte-charge spécieux d'une force minimum de I.000 kgs. Il pourrait du reste trouver place dans une série verticale de locaux servant de vestiaires.

La dépense prévue pour cette réalisation a été chiffrée approximativement à 5.000.000 Frs, ce prix comprenant les travaux de démolition de planchers et ceux de gros oeuvre, les réfections à entreprendre et la fourniture et l'installation complète du monte-charge.

Il est proposé l'ouverture d'un crédit de 5.000.000 Frs à la section extraordinaire du budget primitif de I953 pour cette opération.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 663 - Colonies et garderies de vacances - Travaux divers - Crédit

Des travaux sont à entreprendre d'urgence dans les colonies et garderies de vacances municipales, afin d'assurer convenablement le service à partir de juillet prochain.

La dépense est évaluée par le Service à 4.000.000 Frs.

L'ouverture au budget primitif de I953 d'un crédit équivalent a été demandée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 664 - Bains du Boulevard de la Liberté - Travaux de grosses réparations - Crédit - Emprunt.

L'établissement de bains du Boulevard de la Liberté est dans un état tel qu'il est devenu indispensable d'y effectuer d'importants travaux de réparation, notamment dans le bâtiment occupé par les cabines de déshabillage et dans le hall en béton armé des piscines; là, en effet, le parement se désagrège et les armatures métalliques apparaissent.

Il a donc été établi un programme dont la réalisation est urgente si l'on veut assurer la sécurité des usagers, d'une part, et éviter d'ici quelques années des travaux plus considérables encore, d'autre part.

Le devis, établi par votre Service d'Architecture, s'élève approximativement à la somme de 25.000.000 Frs.

Le Service a pris contact avec la direction des Finances et M. M. l'Adjoint délégué à ce service, pour le financement des travaux, celui-ci ne peut être prévu que par voie d'emprunt; quand il sera réalisé, les lots de travaux, les plus importants, feront l'objet d'une adjudication publique.

Avis favorable de la Commission qui espère que les fonds nécessaires aux travaux pourront être obtenus avant que la situation ne devienne dangereuse pour les usagers. S'il en était autrement, il faudrait alors prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement afin de ne pas engager la responsabilité de la Commune.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

.../

N° 665 - Bâtiments scolaires - Installation de douches - Crédit

Parmi les améliorations susceptibles d'être apportées dans l'équipement des bâtiments scolaires, l'installation d'une douche dans chaque école maternelle répond aux désiderata du personnel attaché à ces établissements et qui, chaque jour, doit effectuer dans des conditions souvent précaires la toilette d'enfants confiés à leurs soins.

Il est donc envisagé de placer dans la salle des lavabos de chaque école maternelle une petite installation de douche alimentée par un chauffe-eau au gaz.

La dépense prévue pour une installation s'élève à I00.000 Frs environ, ce prix comprenant la fourniture des appareils, leur mise en place, les branchements de gaz et d'eau et la canalisation d'évacuation des eaux usées.

Le programme se limiterait cette année à vingt cinq installations, ce qui entraîne une dépense prévisionnelle de 2.500.000 Frs.

La Commission approuve ces dispositions qui feront l'objet d'une demande d'ouverture d'un crédit équivalent au Budget Primitif de I953.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 666 - Monuments historiques - Hospice Comtesse - Remise en état du pignon sur rue Comtesse - Crédit.

Le pignon de l'Hospice Comtesse donnant sur la rue de même nom est en très mauvais état. Des pierres s'en détachent et il a fallu, afin d'éviter des accidents, faire établir un barricadage et interdire le passage dans cette voie publique.

S'agissant d'un édifice classé, le Service s'est mis en rapport avec l'Architecte départemental des Monuments Historiques qui a signalé à son Administration l'urgence des mesures à prendre.

La dépense à engager étant de l'ordre de 2.680.000 Frs, la Ville aura à fournir une quote-part qui, au taux de 50%, sera d'environ I.340.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de cette importance au Budget Primitif de I953.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 667 - Monuments historiques et Musées de France - Travaux à l'église Saint-André, au Palais Rihour et à l'Hospice Comtesse - Crédit - Emprunt.

Des travaux de restauration, des grosses réparations, des aménagements sont à exécuter dans plusieurs édifices communaux classés, soit par le Service des Monuments historiques avec la participation financière de la Ville, soit par la Ville avec une subvention de la Direction des Musées de France.

I - Service des Monuments historiques -

Les couvertures de l'Eglise Saint-André sont en mauvais état et l'Architecte en Chef des Monuments historiques a présenté un projet en vue de leur restauration; ce projet, réparti en six tranches, atteint la somme de I9.800.000 Frs. Une première phase de travaux comprenant les trois premières tranches s'élève à ..... 6.800.000 Frs

Au Palais Rihour, il est indispensable de procéder à la réparation de la plate-forme en zinc et la prévision de dépense atteint ..... 600.000 Frs

à reporter 7.400.000

..../

Report 7.400.000

A l'Hospice Comtesse, il est envisagé l'aménagement de deux salles communicantes, celles du fond devant être mise à la disposition de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres, l'autre réservée au Musée.

Les dépenses d'aménagement ont été divisées en deux parties, l'une prévue avec la participation des Monuments historiques, l'autre avec celle de la Direction des Musées de France.

La dépense à engager, à frais communs avec les Monuments historiques s'établit à I.374.500

Total . . . . . 8.774.500 Fr

Au taux de 50 %, la quote-part de la Ville est de . 4.432.250 Fr

II - Direction des Musées de France -

A l'Hospice Comtesse, il est proposé le remplacement du dallage et la réfection du parquetage du grand dortoir, l'aménagement d'une grande salle du premier étage et son équipement dans le bâtiment de la communauté.
L'évaluation ressort à . . . . . I2.857.456 Fr

Les travaux d'aménagement, à l'Hospice Comtesse, de deux salles communicantes dont l'une est à réserver à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres intéressant la Direction des Musées de France ont été évalués à . . . I.695.000 Fr

Total . . . . . I4.552.456 Fr

La dépense d'ensemble à prévoir est de :

Iº - quote-part de la Ville dans les dépenses devant être engagées par le Service des Monuments historiques . 4.432.250 Fr

2º - dépenses intéressant la Direction des Musées de France à engager par la Ville . . . . . I4.552.456 Fr

I8.984.706 Fr

soit . . . . . I9.000.000 Fr

La subvention accordée par la Direction des Musées de France se calcule habituellement au taux de 40 %. L'on peut donc tabler sur une prévision de I4.552.456 x 0.40 = 5.800.000 Fr environ.

La dépense à engager de I9.000.000 Fr sera financée par voie d'emprunt suivant décision de la Commission des Finances.

Avis favorable de la Commission quant au concours à apporter par la Ville dans la restauration et les grosses réparations à exécuter dans les Monuments historiques ci-avant désignés.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

..../

Nº 668 - Groupe scolaire Anatole France - Marcel Sembat - Construction d'une quatrième classe provisoire - Crédit -

Il a été aménagé dans ce groupe scolaire trois classes provisoires, soit deux à l'école des garçons et une à l'école des filles, pour pallier l'insuffisance des locaux.

A l'école des filles, une seconde classe provisoire est indispensable en raison de l'importance de l'effectif scolaire constaté à la rentrée d'octobre.

La dépense à envisager s'élève à I.700.000 Fr.

Elle a fait l'objet d'une inscription au Budget primitif de I953 (section extraordinaire).

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 669 - Ancienne Ecole Baggio - Annexe Charles Saint Venant, rue des Sarrazins - Travaux de remise en état de l'atelier - Crédit - Emprunt -

Il est procédé actuellement à la remise en état des couvertures de l'Atelier de l'Annexe Charles Saint Venant de l'ancienne Ecole Baggio, rue des Sarrazins. Une dépense de près de 2.000.000 Fr prélevée sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux a déjà été engagée à cet effet.

Il y a lieu maintenant d'envisager la réfection complète des plafonds et des enduits et de procéder à l'exécution des peintures intérieures.

La dépense évaluée approximativement à 3.000.000 Fr s'avère trop importante pour être encore imputée sur le crédit d'entretien. Il est donc demandé l'ouverture d'un crédit spécial.

La Commission des Finances a décidé le financement par voie d'emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 670 - Centre d'Education physique "Wazemmes" - Continuation des travaux - Construction de vestiaires-douches - Marché - Crédit -

L'aménagement des aires sportives du Centre d'Education physique "Wazemmes" est terminé. Les plantations seront effectuées au printemps par votre Service des Promenades et Jardins. Il reste à acquérir et à mettre en place le matériel d'équipement sportif et à édifier une salle de gymnastique de 30 mètres de longueur sur I8 mètres de largeur et de 6 mètres de hauteur, flanquée à droite et à gauche de deux petits bâtiments devant abriter les W.C. - urinoirs, vestiaires, douches, réserve du matériel, chaufferie et locaux pour moniteurs.

En raison de l'importance de la dépense à engager pour cette construction, il n'est envisagé pour l'instant que l'aménagement de l'aile gauche du gymnase, soit un petit bâtiment de I8 mètres de longueur et 5 mètres de largeur comprenant W.C., un local pour moniteurs, des vestiaires-douches et une réserve pour le matériel.

Le gymnase proprement dit et les vestiaires-douches de l'aile droite seront envisagés dans l'avenir.

Le projet relatif à l'aile côté gauche est actuellement à l'étude, et, dès sa mise au point, un marché pour l'exécution des ouvrages en béton armé et moulé, fondations, couverture, devra être soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

...../

Le montant des dépenses restant à engager pour réaliser le programme réduit exposé ci-avant s'établit à 4.200.000 Fr.

Il est demandé de décider l'exécution du programme ci-dessus soit : plantations, matériel sportif, vestiaires-douches côté gauche et de demander l'ouverture d'un crédit de 4.200.000 Fr à la section extraordinaire du Budget primitif de 1953.

Un marché sera passé, le moment venu, avec un entrepreneur spécialisé dans l'exécution des ouvrages en béton armé et coulé.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 671. - Hôtel de Ville - Construction d'un garage pour automobiles - Crédit complémentaire.

La construction du garage pour véhicules municipaux au droit de l'impasse bordant en partie l'Hôtel de Ville, côté rue Saint-Sauveur, est terminée.

L'exécution des travaux a comporté différents imprévus.

D'autre part, il est apparu indispensable de pourvoir ce nouveau local d'une installation de chauffage. Pour ces raisons la dépense, primitivement prévue à 2.000.000 Fr, s'élève à 3.000.000 Fr.

Il est nécessaire de demander le vote d'un crédit complémentaire de 1.000.000 Fr pour le règlement des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 672. - Parvis du Souvenir - Remise en état - Appel d'offres.

Il est indiqué à la Commission qu'un appel d'offres sera lancé incessamment pour la remise en état du parvis du Souvenir. Il est rappelé que la dépense sera imputée sur le crédit "Dommages de guerre".

En ce qui concerne le dispositif de protection des dalles du parvis, par bornes et chaînes, le dessin est présenté aux Membres de la Commission.

A l'examen, il semble que la chaîne, fort ouvragée, va entraîner une dépense importante. Il sera demandé au Bureau d'Architecture de rechercher un modèle plus simple.

De toute façon, il faudra, pour ce travail, demander l'ouverture d'un crédit spécial le moment venu.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour suite à donner aux décisions prises.

Nº 673. - Eglise Saint-André - Grosses réparations - Crédit -

Deux contreforts de l'Eglise Saint-André sont devenus très dangereux pour les habitations voisines et déjà des blocs de briques et de pierres se sont abattus en provoquant des dégâts.

Cette église étant classée, le Service s'est mis en rapport avec l'Architecte départemental des Monuments historiques qui a signalé à son Administration l'urgence des mesures à prendre.

Les dépenses à engager étant de l'ordre de 715.000 Fr, la Ville aura à fournir une quote-part qui, au taux de 50 %, sera d'environ 358.000 Fr.

Il est proposé d'imputer cette somme sur le crédit inscrit à la section ordinaire du Budget primitif de 1953 sous la rubrique "Entretien des Edifices cultuels".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

N° 674. - Ecole Maternelle La Fontaine, rue Saint Gabriel - Construction d'un réfectoire et aménagement d'un vestiaire - Demande de subvention.

Un projet de travaux à l'Ecole maternelle La Fontaine, comprenant la construction d'un réfectoire et l'aménagement d'un vestiaire, a été décidé à la séance précédente.

Ces travaux, évalués 1.600.000 Frs, sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat et du Département.

Il est proposé de les solliciter à l'Autorité supérieure.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 675. - Ecole Rollin - Aménagement de deux classes supplémentaires.

Me Martinache, adjoint délégué à l'Instruction publique, a attiré l'attention de M. Henri Maire, adjoint délégué aux Travaux, sur la nécessité de créer deux classes supplémentaires à l'Ecole Rollin, où les classes existantes sont surchargées. Deux salles, précédemment occupées par le service médico-scolaire, ont été libérées par la mise en service du Centre médico-Scolaire. La remise en état de ces locaux et des installations y afférentes, et l'acquisition du mobilier scolaire nécessaire à leur fonctionnement entraîneraient une dépense de 1.050.000 Frs.

En raison de l'importance de la dépense, il n'est pas possible de prévoir l'imputation sur le crédit d'entretien. Elle devra faire l'objet d'une demande de crédit spécial.

D'ailleurs d'autres travaux, très importants eux aussi, ont du être ajournés, les demandes de crédit n'étant plus recevables actuellement par le Service des Finances.

La Commission prend acte de ces informations.

Dossier retourné au Service.

N° 676. - Ecole Maternelle Auguste Comte, rue de Thionville. Exécution de parquets sans joints - Décompte définitif.

Les travaux sont terminés et la dépense s'élève à 522.177,36 Frs. Le montant du marché avait été fixé à 522.000 Frs.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif tel qu'il est présenté.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 677. - Colonie de vacances de Brighton-les-Pins - Travaux d'aménagements divers - MARCHES.

Le 7 Novembre 1952, le Conseil Municipal a approuvé le projet relatif à l'exécution d'aménagements complémentaires et à l'agrandissement des locaux existants de la Colonie de la Ville à Brighton-les-Pins.

L'autorité supérieure ayant approuvé le 28 Janvier 1953 les dispositions, il est proposé de mettre ces travaux en chantier sans retard afin de permettre l'ouverture de la Colonie en Juillet prochain.

.../

A cet effet, il a été fait appel aux entrepreneurs locaux ayant été chargés, en I952, de la première phase. Ceux-ci acceptent d'ailleurs l'application de rabais légèrement supérieurs à ceux qu'ils avaient précédemment consentis. En raison de l'importance de chacun des postes de travaux, il est nécessaire de passer les marchés désignés ci-après :

DESIGNATION DES ENTREPRISES	NATURE DES TRAVAUX	Rabais	Montant approximatif des marchés
Sté d'Entreprise générale de Construction et Travaux publics BOCQUET, GERARD, CHATELET à Cayeux s/ Mer	Maçonnerie, béton enduits, carrelages	20 %	3.300.000.--
M. Gaston LEFEBVRE Fils à Cayeux s/ Mer	Charpente, menuiserie	27 %	I.900.000.--
Entreprise Emile BATEL à Cayeux s/ Mer	Peinture, vitrerie	32 %	I.300.000.--
Entreprise Albert BON à Cayeux s/ Mer	Couverture, singuerie installations sanitaires	27 %	I.I00.000.--
Entreprise LENGLET 4I, rue du Commerce à Cayeux s/ Mer	Installations électriques, lumière et force	30 % et prix débattus	600.000.--

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 678 - Collège Technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" Ecoles Michelet et Anatole France - Acquisition de mobilier scolaire - Marché.

L'accroissement de l'effectif scolaire du Collège Technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" a rendu nécessaire l'acquisition de 40 tables individuelles pour élèves et de 40 chaises.

D'autre part, par délibération en date du 22 Juillet I952, approuvée par M. le Préfet du Nord le I6 Septembre I952, le projet de construction de classes provisoires démontables au Groupe scolaire Anatole France- Marcel Sembat et celui d'aménagement de deux classes supplémentaires à l'école Michelet ont été adoptés.

La réalisation de ces projets a nécessité l'acquisition de 85 tables réglables, conformes aux normes établies par le Ministère de l'Education Nationale, soit 45 tables destinées à l'école Michelet et 40 tables à l'école Anatole France.

A la suite d'un large appel d'offres auquel il avait été procédé, celles de la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique et de Ferronnerie, 9I rue François Ier à Saint-Dizier (Haute-Marne) ont été retenues comme étant les plus intéressantes pour la Ville.

En raison du montant de la dépense, soit 894.650 frs, la passation d'un marché avec cette firme est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 679 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Adjudication du 6 Décembre I950 - Ier Lot - Retenue de garantie - Caution personnelle et solidaire.

M. Albert CHOQUEL, entrepreneur des travaux de reconstruction des parties détruites de l'Institut Denis Diderot, premier lot, en vertu de l'adjudication du 6 décembre I950, sollicite l'autorisation de fournir une caution personnelle et solidaire aux lieu et place de la retenue de garantie du dixième prélevée sur le montant des dépenses, cette caution personnelle et solidaire devant être choisie parmi les tiers agréés par le Ministère des Finances et acceptés par la Ville.

Il est proposé d'agréer la demande de M. CHOQUEL, de décider le remboursement des retenues déjà faites et de dispenser de retenue les acomptes restant à verser .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+

\+ +

Séance commencée à I6 heures, terminée à I8 h. 45

Hôtel de Ville le I2 février I953

Le Chef de Bureau
des Services Techniques
secrétaire

P. LEVRAGUE

VU :
l'Adjoint délégué aux travaux

H. MAIRE

VU :
L'Architecte en Chef
des Bâtiments Communaux

FAUVET

1D6/26

VILLE DE LILLE

Travaux Municipaux

Service d'Architecture

MAIRIE DE LILLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 27 MAR 1948 ARRIVÉE

MAIRIE DE LILLE * ARCHIVES MUNICIPALES *

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 3 Mars 1948

M.M.les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 3 Mars 1948, à 16 heures,sous la présidence de M.Henri MAIRE ,adjoint délégué aux Bâtiments .

Présents: M.M. Henri MAIRE,Adjoint au Maire
Decamps , d°
M.M. Claes , Conseiller Municipal
Coquart , d°
Léopold Leroy, d°
Milleville, d°
Valbrun d°

Absents : M.M. Hanskens d°
Moithy d°

Assistaient également à la séance :

M.M. Fauvet, Directeur, Architecte en Chef,
Lemoine, Chef de section
Levrague, Chef de bureau

M.l'Adjoint Henri MAIRE souhaite la bienvenue aux Membres de la Commission.Il s'excuse d'avoir dù avancer la réunion primitivement fixée à 18 heures,ignorant lorsque la convocation a été lancée qu'une autre commission se réunissait à 19 heures et donne la parole à M.Fauvet pour l'exposé des questions inscrites à l'ordre du jour.

N°1 - Questions diverses -

M.le Conseiller Claes intervient au sujet de la demande faite par le groupement de la Boule Ferrée de l'Amicale des H.B.M. du Faubourg de Béthune en vue de l'utilisation par la Société du terrain de basket-ball aménagé face au groupe,à proximité du Boulevard de la Moselle .

Il déclare qu'il n'est pas indiqué de pratiquer ce sport sur un terrain de basket-ball et il ajoute que les amateurs de ce sport qui disposent déjà de jeux à l'intérieur du Groupe ne sont pas nombreux .Le Service,qui avait été saisi de la question par une transmission du Président de la Boule Ferrée à M.l'Adjoint Duterne, délégué aux Sports,a procédé à létude de l'aménagement éventuel de quelques pistes de boule ferrée avec buttoirs sur le terrain libre à côté du terrain de basket et parallèlement à celui-ci.Dès la mise au point du projet et du devis des travaux,le dossier sera remis à M.l'Adjoint Henri Maire qui en saisira son collègue délégué aux Sports .

Dossier retourné au Service .

N°2 - Beffroi- Ascension par les particuliers-Redevance-Propositions du Service .

Il est donné lecture du nouveau tarif proposé par le Service. Ce tarif a été établi à la demande du Service de la 3ème division en vue de la préparation du budget de l'exercice 1948.Il tient

.....

compte de ce que l'exploitation a été déficitaire en 1947 et s'inspire des instructions ministérielles tendant à revaloriser les redevances sans toutefois dépasser le coefficient 9 par rapport à 1939. La Commission adopte les nouveaux prix proposés, mais elle émet le voeu que des ascensions soient, à titre d'essai, organisées en semaine, en particulier le jeudi après-midi et une autre demi-journée suivant les commodités et le fonctionnement du Service .

Elle propose, en outre, que les ascensions du jeudi soient réservées aux enfants des écoles moyennant un tarif unique de 5francs par personne, à condition toutefois que les ascensions soient faites à pied, le service de l'ascenseur n'étant pas assuré ce jour là.

M.M. les Conseillers Coquart et Milleville insistent pour qu'il soit fait de la propagande et de la publicité sur les ascensions au Beffroi, par tous les moyens à notre disposition (avis et communiqués dans la presse, avis judicieusement placés afin d'attirer l'attention du public.)

Dossier transmis au Service de la 3ème Division.

N° 3 - Prêt de Salles et Frais inhérents au prêt de matériel- Nouveaux tarifs -

A la demande du Service de la 3ème Division, le service a établi des nouveaux tarifs pour les prêts de Salles et pour les frais inhérents au prêt de matériel .

M.Fauvet donne lecture des prix actuellement en vigueur(base février 1946)et des prix proposés. Ces derniers ont été calculés compte tenu des augmentations enregistrées sur les prix pratiqués au 14 Janvier 1948 qui font apparaître les coefficients de hausse suivants : 1,60 sur les frais inhérents à l'occupation, 1,56 sur la main d'oeuvre pour le nettoyage, 4 sur le chauffage et 3,3 sur l'éclairage .

M.le Conseiller Coquart prend note que la salle de l'Orientation professionnelle peut être mise à la disposition des groupements par location, bien qu'elle ait été refusée à la Ligue des Droits de l'Homme .

M.le Conseiller Milleville estime que la location de la Salle Roger Salengro est trop élevée, surtout lorsqu'il s'agit de prêt pour la pratique de sport populaire .

M.Fauvet souligne que le Service ne détermine pas les prix de location de cette salle. Il a simplement fourni les éléments permettant de fixer les frais de chauffage, d'éclairage et de nettoyage. C'est le service des Prêts de Salle qui a charge de fixer la redevance .

Sur l'ensemble des propositions, M.M. les Conseillers Clées et Coquart réservent leur opinion jusqu'à parution des textes . Ils déclarent en effet ne pas être suffisamment informés par la seule communication verbale venant d'être faite; ils s'associent néanmoins à sa transmission à la 3ème division et à la Commission des Finances et se réservent de faire des remarques et observations lorsque le projet viendra en discussion.

Dossier transmis à la 3ème Division.

....

N° 4 - Institut de Zoologie, 23 rue Gosselet à Lille - Travaux de couverture - Marché.

Les travaux avaient été commandés au début de I947 à M. Arsène CAMBIER, entrepreneur de travaux de couverture, et des démarches avaient été faites pour disposer des matériaux contigentés.

L'Office de Répartition a remis en fin d'année les bons de déblocage d'ardoises et l'entrepreneur a constitué ses approvisionnements.

En raison des longs délais que nécessitent l'obtention des bons matières, puis la livraison des matériaux, il est de l'intérêt de la Ville de ne pas attendre les résultats de l'adjudication pour la désignation des entrepreneurs devant être chargés, à partir de I948, des travaux d'entretien, mais plutôt de traiter pour l'exécution de la couverture de l'Institut de Zoologie avec M. CAMBIER qui dispose des matériaux nécessaires.

D'ailleurs M. CAMBIER accepte de maintenir les prix et conditions qu'il avait consentis en I947.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 5 - Hôtel de Ville - Révision du contrat d'entretien de l'installation téléphonique.

La Compagnie Générale de constructions téléphoniques, qui assure par contrat l'entretien de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville et qui en garantit le bon fonctionnement, a fait connaître par lettre du I4 Février I948 que le nouveau régime des prix, relatif à l'entretien des installations du genre signalé, a été fixé par l'arrêté N° I9.27I paru au Bulletin officiel des services des prix du Ier Janvier I948.

Le coefficient de hausse qui était précédemment de 4,284 par rapport à I939, passe à 9,I5 au Ier Janvier I948. Ce nouveau coefficient résulte d'un barême syndical, qui, conformément à l'article 2 de l'arrêté susvisé, a été communiqué à la Direction des prix et à la Direction Générale du contrôle et des enquêtes par les soins de l'organisme professionnel intéressé. L'article 3 prévoit que les prestataires de service ne sont pas autorisés à pratiquer des prix supérieurs à ceux figurant aux barêmes.

L'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville ayant été faite par ladite Compagnie et les tarifs étant légaux, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de rompre le contrat en cours avec cette firme qui nous a donné jusqu'alors toute satisfaction.

Le nouveau coefficient de hausse 9,I5 a été vérifié par le Service; il est accepté par la Commission.

Dossier transmis au Service de la 3ème Division pour règlement des mémoires sur les nouvelles bases de calcul.

N° 6 - Bâtiments communaux - Fourniture de produits, d'objets fabriqués et de mobilier - Entretien des installations thermiques et mécaniques - Travaux d'électricité - Marchés.

Les dispositions légales obligent les collectivités publiques à passer des marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses se

renouvelant périodiquement au cours d'une même année et pour lesquelles le montant de la dépense annuelle prévisible dépasse 250.000 Frs. Conformément à cette réglementation, il convient de passer pour I948 des marchés avec les négociants appelés à fournir à la Ville les matières et le matériel nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main d'oeuvre municipale, avec les firmes qui livrent des objets fabriqués, et avec certaines entreprises pour des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la série de prix du bâtiment de la Région du Nord.

A cet effet, il est proposé de passer contrat avec I4 firmes ou entreprises qui assureront pour I948 la fourniture des produits, de matériel ou l'exécution de travaux dont il a été ci-avant fait mention.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 7 - Jardin des Plantes - Lettres de M. Jean DUBUISSON, architecte, concernant :
a) son remplacement pendant son séjour à Rome par M.M. LYS et BRUNOT, architectes,
b) le règlement de ses honoraires.

M. Jean DUBUISSON, Architecte diplômé par le Gouvernement, Premier Grand Prix de Rome, a été chargé de l'étude du plan et de la direction des travaux de bâtiment du nouveau Jardin des Plantes.

M. Jean DUBUISSON, devant séjourner à Rome jusqu'en mai I949, demande l'autorisation de se faire remplacer pendant son absence, sous sa responsabilité, par ses confrères M.M. LYS et BRUNOT, 39 rue Berthelot à La Madeleine.

D'autre part, M. Jean DUBUISSON s'est vu accorder, sur sa demande, par le Conseil municipal, une avante sur honoraires de I66.34I Frs, soit 2I.000 Frs pour l'étude du jardin proprement dit et I45.34I Frs pour les plans et devis des bâtiments.

Les travaux de bâtiment actuellement en cours de construction représentent environ le quart du programme. On peut donc admettre que l'avance sur honoraires correspondant à la première tranche de travaux est de 36.000 Frs.

M. Jean DUBUISSON demande que cette avance de 36.000 Frs soit récupérée par la Ville, en réduisant de I % le taux des honoraires d'usage (5 %) jusqu'à ce que le montant de la réduction opérée atteigne celui de l'avance.

Cette façon de procéder a été admise dans le passé, notamment lorsqu'il a été procédé à la réalisation du Programme des Grands Travaux de I93I.

Avis favorable de la Commission sur les deux demandes présentées par M. Jean DUBUISSON.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 8 - Eglise Saint-Maurice - Renforcement et consolidation des fondations - Continuation des travaux - Participation dans les dépenses.

Cette question qui avait été soumise au Conseil municipal lors de sa réunion du 29 Janvier avait été disjointe à la demande d'un

Conseiller municipal, et son renvoi décidé devant la Commission des Bâtiments pour informations complémentaires.

Il s'agissait d'agréer la demande formulée par l'Administration des Beaux Arts tendant à solliciter de la Ville un fonds de concours de 315.000 francs pour la continuation des travaux ayant pour objet la réparation du pilier n° 9 et le renforcement des consolidations des piliers n° 5 à 8 de l'Eglise Saint Maurice.

M. le Conseiller COQUART, auteur de la demande de renvoi du rapport devant la Commission, constate que pour cet édifice il est demandé périodiquement la participation de la Ville pour des travaux qui revêtent une importance sans cesse croissante, tout en ignorant le volume des travaux restant à faire.

M. FAUVET donne quelques explications sur la construction de l'Eglise dont les fondations sont devenues insuffisantes dans certaines parties de l'édifice, notamment de l'aile gauche vers le choeur, par suite, vraisemblablement, de l'abaissement du niveau de la nappe aquifère. Sous l'effet des charges constituées par le poids mort des constructions, des mouvements se sont produits dans les fondations et ceux-ci ont causé des désordres dans les voûtes des nefs. Il est nécessaire de reprendre en sous oeuvre par mise en place de pieux en béton armé les fondations pour la conservation de l'édifice

Après le pilier X, on ne constate pas actuellement de mouvement des murs et il semble bien que l'aile droite du bâtiment est plus stable que l'aile gauche. M. le Conseiller COQUART demande à être renseigné d'une façon précise sur le programme d'ensemble des travaux nécessaires à la réparation de l'Eglise et sur l'estimation globale desdits travaux.

Une lettre demandant toute précision dans ce sens sera adressée à M. Paul GELIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Concernant les travaux aux Monuments historiques et aux édifices culturels, M. le Conseiller COQUART demande que soit fourni à chacun des membres de la Commission, références et résultats, textes et consultations juridiques, précisant les droits et obligations de la Ville. La Commission est d'accord pour fournir la documentation demandée.

Avis favorable de la Commission, pour transmission à l'Administration Municipale, du rapport proposant le versement de la participation de la Ville.

\+ +
+

D'autre part, la Commission est unanime à regretter la présence de palissades et de baraquements en bordure du parvis sur l'aile gauche de l'Eglise. Elle demande que ces constructions lépreuses soit débarrassées au plus tôt.

Une lettre signalant les observations faites par la Commission sera adressée à M. CORBEAU, architecte des Monuments historiques, chargé de la Direction des Travaux.

...

9°- Lavoir public. Projet.

A la demande de M. l'Adjoint DECAMPS transmise au Service par M. l'Adjoint MAIRE, il a été procédé à l'étude d'un avant-projet de lavoir public comportant, d'une part, la construction des bâtiments et d'autre part, l'équipement thermique et mécanique. Il est prévu I4 machines individuelles à laver, ci-après les directives adoptées après enquête dans des établissements existants: une ménagère utilise le matériel durant 2 heures; I2 machines sur I4 sont constamment en service; le lavoir ne sera pratiquement fréquenté que 3 jours par semaine. En prenant pour base un poids moyen de I2 k 500 de linge sec par ménagère, le débit annuel du lavoir sera de 90.000 kgs de linge. Le bâtiment qui comprendra, en outre, chaufferie, séchoir, bureaux, vestiaire, et logement du directeur, devra être construit sur un terrain de 450 m2 environ. Le prix de revient du bâtiment et des installations peut être évalué à I6.000.000 frs valeur décembre I947.

Compte tenu de l'amortissement du bâtiment en I00 années de son entretien, de l'amortissement du matériel en I0 ans, de l'entretien du matériel, de la consommation d'eau, des salaires annuellement payés au directeur de l'établissement et à son personnel (4 ouvriers) de la consommation électrique, du combustible à raison de I tonne par journée de fonctionnement, des frais divers, ingrédients et autres, le prix de revient du kilog de linge lavé ressortira à 28 frs 84, prix sensiblement le même que celui actuellement demandé dans les lavoirs publics.

La Commission trouve le projet très intéressant et estime que l'idée est à retenir, mais que, eu égard à la situation financière de la Ville, le projet ne peut être mis actuellement à exécution.

M. le Conseiller MILLEVILLE demande s'il ne serait pas possible d'obtenir une subvention du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.

M. l'Adjoint DECAMPS demande que l'étude soit poursuivie sur le plan administratif afin d'envisager la réalisation du projet.

Il suggère, notamment, la possibilité de confier l'exploitation à une Société civile sous la forme d'une location-vente Cette façon d'opérer aurait l'avantage de permettre à la Ville de récupérer sa mise de fonds constituée par l'avance qu'elle aurait faite en finançant l'opération.

M. le Conseiller MILLEVILLE demande s'il ne serait pas possible d'envisager l'installation dans un bâtiment existant.

Dossier retourné au Service pour complément d'étude et d'information.

I0°- Lycée Fénelon- Internat rue Brûle Maison- Projet

Une étude pour l'utilisation de l'immeuble 70 rue Brûle laison en internat du Lycée Fénelon, a été faite dès juin I94I par le Service, puis M. DELANNOY, architecte, a été désigné pour la mettre au point d'abord, aussurer l'exécution ensuite.

...

Le projet présenté par M. DELANNOY, en accord avec l'Administration du Lycée a été adopté en 1942 par le Conseil Municipal et adressé à M. le Préfet. Il comprenait en particulier la surélévation d'un étage de l'aile nouvelle sur jardin.

A la demande du Ministère de l'Education Nationale le projet a été remanié et adressé à Mme la Directrice du Lycée pour transmission à M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

Aucune communication n'a été faite par la suite concernant ce projet.

Néanmoins, remis au point par M. DELANNOY à la demande de Mme la Directrice pour tenir compte des adaptations nécessitées par les conditions nouvelles de fonctionnement du Lycée, le projet de transformation a été soumis aux différentes Administrations appelées à se prononcer sur la délivrance du permis de bâtir. Par arrêté du 13 Janvier 1948, le permis de construire a été délivré.

Ces travaux s'avèrent indispensables.

Le devis initial des travaux s'élevait à 1.658.000 Frs en 1941. Un crédit d'égale importance avait été inscrit au Budget supplémentaire de 1941, mais par suite des travaux effectués d'abord à l'annexe pour remplacer les classes primaires Gombert occupées par l'ennemi; ensuite au Lycée pour la transformation en classes du dortoir Sophie Germain, le crédit disponible présentement est de 936.714 Frs sous réserve de la transmission de factures par l'Architecte pour ces derniers travaux.

Un nouveau devis estimatif des transformations de l'immeuble rue Brûle Maison a été établi le 12 Février 1948. Il s'élève à plus de 18.000.000 Frs. Le financement doit être à nouveau étudié.

On peut estimer à 50 % de la dépense la subvention de l'Etat. Un crédit de 9.000.000 Frs devrait être ouvert à cet effet.

Il est décidé de présenter le projet et de solliciter une subvention au Ministère de l'Education Nationale.

Avis favorable.

Dossier retourné au service.

N° II - Bâtiments communaux. Fourniture de bois pour allumage. Résultat d'un appel d'offres.

Un appel d'offres a été lancé le 11 Février 1948 en vue a) de la fourniture de bois nécessaire à l'allumage des foyers, b) de la préparation de bois cassé et de bûches avec du bois fourni par la Ville.

Dix entreprises ont été consultées. Seul M. REANT I rue de la Convention à Lille, titulaire d'un marché en 1947 pour la même spécialité, a fait des propositions. Celles-ci accusent des prix en nette augmentation sur ceux de 1947.

M. le Conseiller MILLEVILLE estime trop élevées les propositions faites par M. REANT et communiquera au Service l'adresse d'un fournisseur de Noyelles-les-Seclin dont les prix doivent être inférieurs à ceux de M. REANT. Ce fournisseur sera consulté avant la passation du marché.

Avis favorable.
Dossier retourné au Service.

N° I2.- Propriétés communales. Vidange et curage des fosses d'égouts, étangs, etc... Résultat d'un appel d'offres.

En vue des travaux susvisés à exécuter au cours des années 1948 & 1949, il a été procédé à un appel d'offres auquel ont été invitées à participer 7 entreprises de Lille et sa banlieue.

Seul, M. DELEFOSSE 159 rue du Marais à Lomme, a remis des propositions. A l'examen de celles-ci, il n'apparaît pas qu'elles puissent être acceptées pour les raisons suivantes :

1) Les prix remis pour certains travaux sont supérieurs d'environ 20 %) à ceux que cet entrepreneur avait fait connaître officieusement au service le 20 Janvier dernier et sans que cette majoration corresponde à une augmentation de ses charges depuis cette époque. Le tarif syndical indiqué par M. DELEFOSSE à la date du 20 Janvier 1948 est lui-même dépassé par ses dernières offres.

2) la comparaison des prix remis par M. DELEFOSSE lors de l'appel d'offres du 24 Mars 1946, augmentés du coefficient issu de l'application de la formule variable, et des dernières propositions de cet entrepreneur, fait ressortir également la même majoration d'environ 20 %, sauf pour les prix de vidange de fosses et des fonds de bassins.

Le Service propose de procéder à un nouvel appel d'offres, auquel pourraient être invitées un plus grand nombre d'entreprises.

Avis favorable.

Dossier retourné au Service.

o
o o

Il est ensuite donné lecture d'une liste de travaux, exécutés dans certains bâtiments communaux, et ayant fait l'objet de marchés de gré à gré.

Les délais de garantie étant écoulés, les travaux ci-après énumérés peuvent faire l'objet d'une réception définitive.

13.- Casernes des Sapeurs-Pompiers Malus & Bouvines. Remise en état des Installations téléphoniques. Réception définitive.

14.- Lycée Fénelon - Annexe Gombert. Asphaltage de la cour. Réception définitive.

15.- Groupe scolaire, rue Alphonse Leroy. Réfection de l'asphalte sur les plateformes en béton armé des préaux et du réfectoire - Réception définitive.

16.- Ecole Maternelle Mozart - Asphaltage de la cour. Réception définitive.

17.- Ecole Condorcet - Reconstruction du dallage de la cour. Réception définitive.

18.- Institut de Mécanique des Fluides.

1er marché - Réfection de la toiture - terrasse et de la chape en asphalte du dôme - Réception définitive.

2ème marché : travaux d'étanchéité du dôme - Application d'un enduit de ciment. Asphaltage d'une citerne
Réceptions définitives
(pour le dernier marché le délai de garantie expire le 15 Avril 1948.)

- -

I9 - Bains Municipaux, rue Maraçci - Remplacement de deux hâches à eau chaude - Réception définitive .

20 - Ecole Maternelle Jean Aicard - Fourniture de materiel de cuisine à chauffage par le gaz - Réception définitive.

2I.- Grand Théâtre - Modernisation de l'éclairage électrique de la scene. Aménagements divers - Marché du 5 Juillet I945 - Réception définitive.

22.- Grand Théâtre - Equipement partiel haute tension d'une nouvelle cabine - Marché du I° février I946 - Réception définitive.

23.- Grand Théâtre - Modernisation de l'éclairage électrique de la scene. Complément d'aménagements - Marché du I5 mai I946 - Réception définitive.

24.- Grand Théâtre - Equipement de deux ponts de lumiere - Fourniture d'une "patience " Marché du I5 Mai I946 - Réception définitive.

En ce qui concerne les réceptions à prononcer au Grand Théâtre M. le Conseiller Coquart suggere qu'il soit fait appel à un expert pour donner toute garantie sur la bonne exécution des travaux.
M. l'Adjoint Maire estime pour éviter le paiement d'honoraires d'expertise, que M. Lemoine, qui a suivi assidument les travaux, est à même d'émettre un avis sur les conditions techniques de réalisation.

M. le Conseiller Coquart se rallie à la proposition de M.l'Adjoint Henri Maire et elle est adoptée par la Commission.

La Commission de réception des travaux est ainsi formée : M. l'Adjoint Henri Maire, MM. les Conseillers Claes et Valbrun, MM. Fauvet et Lemoine.

Un rendez-vous sera pris pour la visite des travaux en question.

Avis favorable.

Dossiers transmis à l'Administration Municipale.

25.- Eglise Saint-Vincent de Paul - Réparation d'une corniche à la Sacristie - Participation du Culte - Admission en recette.

Une corniche en pierre recouverte de zinc menaçant ruine a dû être réfectionnée d'urgence. L'ensemble des dépenses a été évalué à I00.000 frs environ . Le Clergé accepte d'y participer dans la proportion de 50 % .

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

26.- Eglise Notre Dame de Consolation - Travaux au portail de la Sacristie - Participation du Culte - Admission en recette .

L'enlèvement de motifs décoratifs, d'une croix et de deux pyramides en pierre a dû être effectué en Octobre I947, au portail de la Sacristie de l'Eglise N.D. de Consolation, afin d'éviter des accidents possible.

La dépense a été évaluée à I.600 frs. Le clergé a accepté d'en prendre la moitié à sa charge.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 27 - Eglise Notre-Dame de Fives - Réparations à la couverture Participation du Culte - Admission en recette -

Des réparations de chêneaux en zinc et de tuyaux de descente d'eaux pluviales doivent être effectuées pour éviter des dommages importants à l'intérieur de l'église.

La dépense, dont le Clergé a accepté de prendre la moitié à sa charge, a été évaluée à 40.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 28 - Eglise Sainte-Catherine - Réparations de couverture - Participation du Culte - Admission en recette -

La tempête du I3 janvier I948 a occasionné des dégats à la couverture de l'église qu'il est important de faire réparer rapidement.

La dépense dont le Clergé a accepté de prendre la moitié à sa charge, a été évaluée à 40.000 francs environ.

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 29 - Eglise Saint-Maurice-des-Champs - Remplacement de plateformes en zinc - Réparations diverses - Participation du Culte - Admission en recette -

Des plateformes en zinc doivent être remplacées par suite de leur vétusté; d'autres, moins endommagées, sont à réparer ainsi qu'éventuellement la charpente

Les travaux sont évalués approximativement à 270.000 francs

Le Clergé a accepté de prendre à sa charge la moitié des dépenses.

Avis favorable

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 30 - Questions diverses -

a) Eglise Sacré-Coeur - Réparations à la couverture en ardoises et en zinc - Remise en état de lanterneaux et tabatières - Participation du Culte - Admission en recette

Des réparations interessant la couverture en ardoises et en zinc ainsi que des lanterneaux et des tabatières sont à exécuter à l'église du Sacré-Coeur.

Les dépenses, dont le Clergé a accepté de prendre la moitié à sa charge, sont évaluées approximativement à I20.000 frs

Avis favorable.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

b) Adjudicationdu 8 avril I948 des travaux d'entretien des propriétés communales à exécuter jusqu'au 3I décembre I949.

M. l'Adjoint Decamps et M. le Conseiller Claes sont désignés par la Commission pour faire partie du bureau présidé par M. l'Adjoint H.Maire et chargé des opérations de l'adjudication du 8 avril I948.

\+
\+ +

Réunion commencée à I6hI5, terminée à I9hI5

Hôtel de Ville le I3 mars I948

Le Directeur, Architecte en Chef

FAUVET

M^r le Secrétaire g^al

Conseil d'Administration
Réunion du 9-11-48

MAIRIE DE LILLE
SECRÉTARIAT
19 JUIL 1948
ARRIVÉE

A 121

1D6/26

COMMISSION des BATIMENTS

Séance du 29 JUIN 1948

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 29 Juin 1948, à 16 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, adjoint délégué aux travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DECAMPS, d°
CLAES, Conseiller Municipal
HANSKENS, d°
Léopold LEROY, d°
MILLEVILLE, d°

Excusé : M. COQUART, Conseiller Municipal

Absents : MM. MOITHY, d°
VALBRUN, d°

Assistaient également à la séance :

MM. FAUVET, Directeur, Architecte en Chef
LEVRAGUE, Chef de bureau.

M. l'Adjoint Henri MAIRE s'excuse auprès des Membres présents de réunir si tardivement la Commission, mais la mise au point d'affaires prévues à l'Ordre du jour est la cause de ce retard.

Il présente les excuses de M. COQUART, actuellement souffrant. M. Coquart a d'ailleurs fait savoir qu'en raison de son état de santé, il ne pourra pas assister aux réunions au cours des prochains mois.

x
x x

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 1948 est adopté sans observations.

x
x x

N° 31 - Questions diverses -

Eglise Saint-Maurice -

M. FAUVET donne connaissance de la lettre qu'il a adressée à M. Corbeau, architecte des Monuments historiques, lui signalant l'intérêt qu'il y aurait, du point de vue de l'esthétique, à faire disparaître les constructions provisoires et la palissade se trouvant contre l'aile gauche de l'édifice près de la façade principale.

Le nécessaire a été fait au cours du mois de mai.

D'autre part, à la demande de la Commission, une lettre avait été adressée le 4 mars 1948 à M. Paul Gélis, architecte en chef des Monuments historiques, demandant des précisions sur le programme d'ensemble des travaux de l'église Saint-Maurice et sur l'estimation correspondante.

Dans sa réponse du 14 juin, M. Gélis indique que les travaux de reprise en sous-oeuvre des fondations ont été exécutés jusqu'au

...

pilier IX et qu'il y a tout lieu de croire que les travaux de reprise encore à prévoir se limiteront au pilier X, et que leur estimation se monte à environ 2.I40.000 frs. Les autres piliers ne paraissant pas avoir bougé, il semble possible d'arrêter les reprises en sous-oeuvre après cette dernière opération, sans pouvoir certifier toutefois qu'il n'y aura pas lieu de continuer par la suite la consolidation des fondations. Il ajoute que " les couver-"tures de la Sacristie laissent passer l'eau et que les balustrades, "pinacles, gables, etc.. tombent en ruine et risquent de provoquer "des accidents sur la voie publique. Cette partie de l'édifice est "moderne et par conséquent offre un intérêt bien moins grand pour "le Service des Monuments historiques. La dépense à envisager sera "élevée; avant d'établir un devis, il serait indispensable de sa-"voir si la Municipalité est prête à engager ces travaux ".

La Commission prend acte de ces informations qui feront l'objet d'une étude plus approfondie tant du point de vue travaux que du point de vue participation de la Ville dans la dépense.

Porte de Gand - M. Lapeyre, sous-directeur des Monuments historiques, a fait savoir, par lettre du IO mai I948, qu'à la suite d'une révision du devis des travaux à effectuer à la Porte de Gand, la dépense à prévoir se trouve portée de 574.433 frs à 995.685 frs et que, par suite, la participation de la Ville, fixée primitivement à I9I.400 frs, s'élève à 33I.895 frs.

Il a été répondu à M. Lapeyre que la Ville a fait depuis plusieurs années un effort sérieux en ce qui concerne les Monuments historiques, qu'elle est d'ailleurs décidée à le poursuivre, mais étant donné qu'un vote est intervenu, il lui est difficile de revenir devant le Conseil Municipal au sujet de cette affaire.

Il est demandé à M. Lapeyre de vouloir bien reconsidérer la question dans le sens du maintien à I9I.400 frs de la participation de la Ville.

La Commission approuve cette décision.

Halles Centrales - Un membre de la Commission signale que le bureau actuellement occupé par les Services de Police doit être démonté incessamment par le Syndicat des Epiciers détaillants à qui il appartient. L'emplacement est attribué à un commissionnaire en viandes qui va procéder à l'installation d'un frigidaire. Les baies situées au-dessus dudit emplacement sont dépourvues de vitres et il y aurait lieu de protéger ladite installation contre les intempéries.

Le frigidaire devant être installé dans le courant de juillet, il y aurait lieu de faire effectuer le travail d'urgence.

Des ordres en conséquence seront donnés au service de l'entretien.

N° 32 - Fêtes et Cérémonies - Acquisition de matériel de décoration pour le pavoisement des voies publiques et des bâtiments communaux - Crédit supplémentaire - Marchés -

L'entrepreneur, habituellement chargé de la décoration de la Ville, n'était plus en mesure d'assurer ces travaux en raison de la vétusté et de l'insuffisance de son matériel.

...

Il a fallu prospecter rapidement à Lille et dans la région en vue de l'acquisition de drapeaux et de banderolles .

La maison Héaulme de Lille et les Etablissements Béra,à Haspres, ont pu effectuer la livraison de ces fournitures dans des délais très courts.Les hampes et les écussons ont été fabriqués par la main d'oeuvre municipale avec du bois de récupération.Les motifs des écussons ont été peints par les décorateurs de l'Atélier des décors.

La dépense à prévoir pour l'acquisition des tissus s'élève à 920.000 francs.L'ouverture d'un crédit de même importance est demandée ainsi que son rattachment au crédit des Fêtes et Cérémonies.En raison de l'importance de la dépense,des marchés sont à passer avec les deux maisons précitées.

Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale .

N° 33 - Fêtes et Cérémonies - Crédit supplémentaire .

Le Conseil Général a demandé le concours de la Ville pour pouvoir mener à bonne fin les cérémonies qui se sont déroulées le 20 Juin Place de la République(Installation,décoration et éclairage du podium pour le couronnement de la Muse).

Les dépenses à régler par la Ville sont de l'ordre de 500.000Frs. Il est demandé l'ouverture d'un crédit correspondant à rattacher au crédit des " Fêtes et Cérémonies" .

Avis favorable de la Commission,bien que certains membres regrettent que la Ville se soit vue dans l'obligation de participer dans les dépenses d'une manifestation décidée et organisée par le Département.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 34 - Colonie de Vacances de Wormhoudt-Aménagements provisoires et reconstitution(première phase)-Réception définitive-Décompte définitif .

Commission de réception:M.l'Adjoint Henri Maire,M.M.les Conseillers Municipaux Claes et Leroy,M.Fauvet,directeur,Architecte en Chef, et M.Stevens,Architecte .

Les décomptes définitifs accusent un dépassement sur le montant des dépenses autorisées.Le fait est dû a) aux hausses de prix de main d'oeuvre et des matériaux produites entre la date à laquelle le marché a été établi et la période d'échelonnement des travaux, b)) des travaux supplémentaires dont l'exécution s'est avérée nécessaire ou indispensable pendant le cours des opérations.

La Commission approuve les procès-verbaux de réception définitive des travaux et les décomptes définitifs.
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N°35 - Colonie de Vacances de Wormhoudt-Travaux d'électrification et de force motrice - Marché .

En vue de remettre en état le matériel de pompage d'eau potable et d'épuration des eaux usées sérieusement endommagé par faits de guerre,il a fallu procéder,en particulier,à la remise en état des lignes électriques,des tableaux et des moteurs électriques assurant la commande des appareils.Ces travaux ont été confiés à M.Devos, électricien à Wormhoudt; les dépenses s'élèvent approximativement à 400.000 francs.Un marché est à passer avec M.Devos .

Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale .

....

N°36 - Monuments historiques-Porte de Roubaix-Réparation d'un mur de soutènement-Participation dans les dépenses .

M.le Ministre de l'Education Nationale a donné son approbation à l'exécution des travaux de réparations du mur de soutènement à gauche de la Porte de Roubaix.

Les travaux prévus sont indispensables pour la sauvegarde de la sécurité publique.La participation de la Ville dans la dépense se monte à 219.000 Francs,c'est-à-dire environ le tiers de la dépense totale,le surplus de celle-ci étant à la charge du budget de l'Administration des Beaux-Arts .

Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 37-Propriétés communales-Achat de peinture-Marché .

Une offre intéressantepour la ville de peintures grasses spéciales nous ayant été faite par la Société Edia-Edouard Petit-Blancard et Cie-une commande importante de cette fourniture a été passée par le Service des travaux en régie et par le Service des Jardins.La dépense,évaluée approximativement à 500.000 francs, nécessite la passation avec cette firme d'un marché de gré à gré .

Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 38 - Propriétés communales-Travaux de parquets et raclage de menuiseries- Marché -

Le râclage préalable des menuiseries de l'Hôtel de Ville avant leur revernissage a été confié à un spécialiste M.Duriez Fils,à Thumesnil.Cet entrepreneur est susceptible de se voir confier d'autres travaux similaires d'ici la fin de l'année.

La dépense prévue étant supérieure à 250.000 Francs,un marché est à passer avec cet entrepreneur .

Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale .

N° 39 - Propriétés communales- Exécution de travaux en 1948-Marchés.

Pendant la période comprise entre le 1er Janvier et le 4 Mai 1948,date à laquelle furent connus les adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux,nous nous sommes adressés,pour chaque espèce de travaux, aux différentes entreprises chargées des travaux d'entretien en 1947 et qui avaient accepté de reconduire les conditions des marchés dont elles étaient précédemment titulaires.

Comme la plupart d'entre elles ont effectué un volume de travaux d'une dépense supérieure à 250.000 francs,il est nécessaire de passer avec chacune de ces entreprises un marché de gré à gré pour permettre le règlement des mémoires des travaux.
Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale .

N°40 - Propriétés communales-Vidange et curage de fosses,égouts, étangs,etc-Résultat d'un nouvel appel d'offres-Marché.

Un premier appel d'offres pour les travaux susvisés avait été lancé au début de l'année.Une seule proposition avait été remise.

.....

Elle avait été reconnue inacceptable par la Commission au cours de la séance du 3 Mars dernier et le Service avait été invité à procéder à un nouvel appel d'offres plus étendu.

Celui-ci, auquel dix entreprises ont été appelées à participer, a eu lieu le 4 Mai. Deux entrepreneurs seulement ont répondu.

Par la comparaison des offres faites, les conditions de M. DELEFOSSE, I59 rue du Marais à Lomme, sont les plus intéressantes pour la Ville. Un marché, évalué approximativement à 500.000 Frs par an, sera passé avec cet entrepreneur pour l'exécution des travaux en question pendant les années I948 et I949.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 4I - Bâtiments Communaux - Nettoyage périodique des vitres et travaux de dépoussiérage - Marché.

En I947, un marché avait été passé avec la Société "l'Entreprise Ferroviaire" pour le nettoyage des vitres, en particulier dans les écoles, et le dépoussiérage des murs et du mobilier de divers bâtiments communaux.

Cette Société propose de renouveler son marché à des prix très intéressants pour la Ville. C'est d'ailleurs la seule firme spécialisée dans la Région pour les travaux du genre indiqué. Ces travaux peuvent être évalués approximativement à un million de francs. Un marché devra être passé avec ladite Société.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 42 - Bâtiments communaux - Fourniture et entretien d'appareils de pesage. Marché.

La Société Planquart et Cie, I9 rue Colson à Lille, a déjà livré à la Ville des appareils de pesage pour les Halles Centrales. Elle est appelée à livrer sous peu deux bascules automatiques à cadran demandées par la Commission des Halles et Marchés.

Cette firme, qui possède sur place un atelier, est tout indiquée pour procéder à l'entretien et aux réparations du matériel de pesage municipal.

La dépense à envisager est évaluée à 400.000 francs environ. La passation d'un marché avec la Société Planquart et Cie est donc nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 43 - Bâtiments Communaux - Sciage de bois en grume et transport des bois débités - Marché.

En I947, la maison Vital DELZENNE, HENOCQUE et LEGLAND à Ronchin, était titulaire d'un marché avec la Ville pour les travaux indiqués. Cette entreprise nous a donné toute satisfaction.

Les prix de sciage sont définis par le bulletin officiel des Prix et ceux de transport inférieurs aux prix homologués sont très intéressants pour la Ville.

La dépense à envisager est de l'ordre de 500.000 francs.

La passation d'un marché est indispensable.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 44 - Bâtiments Communaux - Fourniture de bois pour allumage - Informations.

La Commission, en sa séance du 3 Mars, avait été informée du résultat d'un appel d'offres pour la fourniture de bois pour allumage des foyers, pour lequel, seul, M. KEANT, 1 rue de la Convention à Lille, avait répondu.

M. le Conseiller MILLAVILLE, estimant trop élevées les propositions faites par M. KEANT, avait demandé de consulter M. CAMBLIN à Noyelles. Ce dernier a fait connaître qu'il n'était pas outillé pour la fabrication du bois cassé et qu'il limitait sa fourniture au bois en bûches.

D'autre part, la maison LEROI, 68 rue Emile Vandenberg à Lille, qui faisait une active publicité dans la Presse, a été également consultée. Cette firme a répondu que le bois cassé n'était pas sa spécialité.

La Commission prend acte de ces différentes démarches et décide de s'adresser à M. KEANT, les autres firmes ne remplissant pas les conditions voulues pour permettre de traiter avec elles.

Dossier retourné au Service pour la préparation du rapport et la rédaction du marché.

N° 45 - Palais des Beaux-Arts - Galerie des Porcelaines - Décapage et lavage des parties badigeonnées ou peintes - Marché.

M. FOLLET, architecte chargé des travaux d'entretien au Palais des Beaux-Arts, a fait exécuter, sur les crédits mis à sa disposition, un décapage des anciennes peintures et badigeons, de la Galerie des Porcelaines, afin de redonner aux pierres des voûtes et des murs leur aspect naturel. Le travail a été exécuté par l'"Entreprise Rapide", rue Taitbout à Paris, qui possède un procédé spécial de nettoyage permettant d'obtenir un très bon résultat. La dépense s'élève à la somme approximative de 410.000 francs.

La passation d'un marché avec cette entreprise est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 46 - Ancienne Annexe Baggio, rue des Sarrazins N° 4 - Réfection de la chape étanche de la toiture - Marché.

La chape étanche de la toiture-terrasse de cet établissement est en très mauvais état. Sa réfection est à envisager d'urgence.

Des conditions avantageuse pour la Ville ont été faites par M. Edouard Dartois fils, spécialiste de ce genre de travaux. La dépense est évaluée approximativement à 350.000 francs. La passation d'un marché avec M. Dartois est indispensable.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 47 - Garage Municipal rue Béranger - Renouvellement du bail - Etablissement d'un état des lieux - Honoraires des architectes Règlement.-

Le renouvellement du bail pour une durée de neuf années a été consenti à la Ville par la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines pour l'immeuble sis à Lille, rue d'Isly N° 75 et rue Béranger N°2, qui abrite le garage municipal et un des magasins de décors de nos Théâtres.

Afin d'éviter tout litige à l'expiration du bail, il a été convenu avec la Société bailleresse qu'un état des lieux serait établi contradictoirement par deux architectes : l'un désigné par la Ville, l'autre par la Compagnie des Compteurs, les frais de constat étant supportés par moitié par chacune des deux parties.

Avis favorable de la Commission sur l'accord intervenu et sur le règlement des honoraires des architectes.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 48 - Synagogue - Désignation d'un architecte.-

En vue de l'établissement du projet de reconstruction et de remise en état de la Synagogue, qui a subi des dommages par faits de guerre et par suite de l'occupation ennemie, M. Gaston Becq, architecte D.P.L.G. 62 boulevard J.Bte Lebas à Lille a été pressenti pour procéder à l'exécution de ce travail. Il est demandé de rendre officielle cette désignation.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 49 - Jardin Vauban - Chalet de nécessité - Travaux de remise en état - Crédit -

Le chalet de nécessité du Jardin Vauban et les urinoirs qui lui font face sont dans un état de vétusté très prononcé.

Le Service a établi un projet de transformation qui comporte quelques aménagements de façade, la réfection de la toiture, le renouvellement des installations sanitaires et le remplacement des stalles d'urinoir.

Le projet a reçu l'agrément de la Commission du Plan et de l'Urbanisme.

L'estimation des dépenses se montre approximativement à 450.000 francs. Le crédit d'entretien ne pouvant supporter une telle dépense, l'ouvetture d'un crédit spécial avait été demandé au Service de la 3è Division. M. l'Adjoint Rombaut consulté, s'oppose au vote du crédit demandé et insiste pour que la dépense soit prélevée sur la portion des crédits d'entretien destinés aux travaux spéciaux que pourrait demander l'Administration Municipale.

La Commission estime la dépense trop importante pour être prélevée sur les crédits réservés. Elle décide l'envoi à la 3è Division d'un nouveau rapport mentionnant les observations faites par la Commission des Bâtiments au sujet du crédit et insistant pour qu'un crédit doit inscrit pour les travaux susvisés.

Ceux-ci pourront néanmoins être entrepris afin que le chalet et les urinoirs soient remis en état dans le plus court délai possible.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour exécution des travaux et rédaction d'un rapport pour demande de crédit supplémentaire.

N° 50.- Foire Commerciale - Grand Palais - Dommages de guerre - Continuation des travaux.

Le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction a fixé à 24.000.000 francs la part afférente au Grand Palais pour les opérations de reconstruction pouvant être engagés en 1948. A la Section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice en cours, a été inscrit un crédit d'ordre de 15.000.000 frs au titre de l'emploi des indemnités à provenir de l'Etat. Il est donc nécessaire d'inscrire un crédit de 9.000.000 frs au budget supplémentaire de 1948 pour le surplus des dépenses, afin de disposer d'un crédit total de 24.000.000 frs pour permettre le règlement des dépenses réglées sur justifications. En outre, les travaux qui comprennent maintenant des opérations de reconstruction définitive dans la partie non sinistrée totalement, pourraient être exécutés dans la limite des crédits alloués ou encore à affecter par l'Etat. Ces travaux, comme l'ont été les travaux conservatoires, pourraient être confiés à la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale, sous le contrôle de la Ville, suivant la formule adoptée lors de la construction du Grand Palais.

M. Fauvet signale que le rapport présenté au sujet de cette affaire a été soumis préalablement pour avis aux Services Préfectoraux compétents et à M. le Trésorier Payeur Général. Ces deux Administrations n'ont pas formulé d'objection sur le texte proposé.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 51.- Cession de décors à la Ville d'Hem - Admission en recette

Quelques décors en excédent dans notre réserve de matériel ont été cédés à la Ville d'Hem afin de lui permettre de reconstituer une salle de fêtes. L'estimation compte tenu de la surface des toiles et de leur état, se monte à 19.800 francs.

Le remboursement de cette somme est demandé.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 52 - Etablissements municipaux de bains - Achat de deux appareils à traitement chimique de l'eau des bassins - Règlement définitif.

En vue de procéder au règlement définitif de l'acquisition des appareils en question, il a été demandé au Ministère des Finances et des Affaires économiques, si le prix réclamé par la Société PRO SERVICE pour la fourniture était conforme aux tarifs établis par le Service du Contrôle et des Enquêtes Economiques.

Le Ministère nous a répondu que le prix a été reconnu exact par cette Administration.

En conséquence rien ne s'oppose au règlement définitif des fournitures livrées.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 53 - Ecole de Jussieu - Asphaltage de la cour de récréation - Marché.

La cour de récréation de l'Ecole de Jussieu est en très mauvais état. Il a été prévu d'y effectuer un revêtement composé d'une fondation de béton de gravier et ciment, recouvert d'un enduit d'asphalte porphyré.

L'offre de la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre est intéressante pour la Ville, d'autant que cette entreprise a déjà effectué des travaux similaires en 1945 et en 1947 et les a menés à bonne fin et dans de très bonnes conditions d'exécution.

M. le Conseiller Claes demande qu'il soit envisagé d'agrandir cette cour, trop exiguë, pour une école de cette importance, par une emprise sur le trottoir côté quai du Wault.

Afin de ne pas retarder les travaux prévus pendant les prochaines vacances, ceux-ci seront entrepris et le Service examinera les possibilités d'agrandissement de la cour dans le cadre du plan d'alignement et d'aménagement.

La dépense, évaluée approximativement à 375.000 frs, devra faire l'objet d'une passation de marché avec la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 54 - Ecoles Communales - Fourniture de toile pour rideaux-stores - Marché

L'obligation de remplacer les rideaux-stores en mauvais état placés dans des bâtiments communaux et notamment dans les écoles, a conduit le Service à demander ces travaux aux Etablissements Paul Debieuvre à Lille qui possèdent la toile nécessaire.

La dépense à prévoir est de l'ordre de 500.000 fr et nécessite la passation d'un marché avec la firme précitée.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 55 - a) Electrification des écoles primaires et maternelles - Travaux subventionnés - Crédit -

Les travaux d'électrification définitive des écoles primaires et maternelles se poursuivent suivant le programme établi.

Au cours de sa réunion du 8 Février 1947, le Conseil Municipal avait pris des décisions concernant le financement des premières opérations, décidé la continuation des travaux et sollicité de l'Etat l'ajustement de la subvention sur le chiffre de dépenses de 24.000.000 frs suivant devis revisé.

Des demandes faites à la Préfecture le 24 Juin 1948, il résulte que le dossier a été transmis au Ministère de l'Education Nationale dès 1947.

La Préfecture a rappelé l'affaire à cette Administration le 19 Mars 1948 à l'heure présente le dossier n'est toujours pas rentré.

Les crédits inscrits étant sur le point d'être épuisés, il est nécessaire d'en inscrire de nouveaux au budget supplémentaire afin de poursuivre la réalisation.

Une somme de 6.000.000 frs est nécessaire pour financer la nouvelle tranche de travaux qui a fait l'objet de l'appel d'offres du 17 Février 1948. Une somme correspondant à 50 % de la précédente, soit 3.000.000 frs sera inscrite au poste des recettes au titre de la participation de l'Etat dans les travaux envisagés.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

b) Electrification des écoles - Résultats d'un appel d'offres Marchés -

Ainsi qu'il a été dit précédemment, il a été procédé à un appel d'offres-concours pour l'électrification définitive des Ecoles Littré, Maintenon, Paul Bert et le groupe scolaire Buffon-Montaigne.

Quatre vingts entreprises ont été consultées. Six propositions nous ont été faites. Cinq seulement étaient susceptibles d'être utilement examinées.

Les Services techniques de l'Association des Industriels du Nord de la France qui avaient établi les projets, ont procédé à l'examen des propositions en tant que Conseil de la Ville.

Après étude des différentes propositions, cet Organisme a fait savoir qu'il n'avait pas d'observations techniques à formuler.

Le choix des entrepreneurs était à faire parmi ceux ayant fait les prix les plus avantageux. Ce sont :

La Société Mildé à Lille pour l'Ecole Maintenon
M. R. Potigny à Lille pour l'Ecole Paul Bert
La Société d'Installations électriques du Nord à Lille (S.I.N.O.R) pour le Groupe Scolaire Buffon Montaigne
et la Société d'Installations de lumière et de force électrique à Lille pour l'école Littré
Des marchés sont à passer avec ces quatre entreprises
Avis favorable de la Commission
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 56.- Ecole Maternelle Jean Aicard - Dommages de guerre - Réinstallation du chauffage central - Réception définitive - Décompte définitif.

Commission de réception : M. l'Adjoint Henri Maire
MM. Claes et Hanskens, conseillers municipaux
M. Fauvet directeur, architecte en Chef
M. Lemoine ingénieur chef de section
M. Segers, architecte

Le décompte définitif accuse une augmentation de 55.628f 50 sur la dépense autorisée.

Cette augmentation provient des revisions de prix par suite des hausses qui se sont produites entre la date de la passation du marché et le moment de l'exécution des travaux et de la fourniture et du montage de robinetterie supplémentaire ainsi que de divers accessoires dont l'installation n'avait pas été prévue lors de l'examen des appareils à réfectionner.

Avis favorable de la Commission pour prononcer la réception définitive des travaux et pour approuver le décompte définitif.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 57 - Groupe Scolaire Buffon-Montaigne - Aménagement d'une porte charretière, boulevard d'Alsace - Examen de la question

M. Luce, directeur de l'Ecole Buffon, demande le percement d'une porte charretière, boulevard d'Alsace, afin de faciliter l'accès de la cour de l'école aux voitures et camions des entreprises chargées des travaux de réparation et d'entretien et pour lui permettre, en outre, de garer sa voiture personnelle à un endroit indépendant de la cour de l'Ecole.

Il demande par ailleurs si toutefois l'Administration ne retient pas sa proposition, la construction par la Ville, à l'école Victor Duruy, à l'emplacement de l'ancien garage du Directeur de cet établissement, d'un abri léger en bois pour lui servir de garage.

Après examen de la question, la Commission estime ne pouvoir retenir ni l'une ni l'autre des propositions de M. LUCE et décide le rejet de sa demande.

M. LUCE sera avisé de la décision.

Dossier retourné au Service.

N° 58 - Agrandissement du Cimetière du Sud - Fabrication et installation de clôtures - Adjudication des travaux. Cahier des charges.

Par lettre du 14 Mai 1943, M. le Ministre de l'Intérieur a fait connaître qu'il accordait l'autorisation de passer à la phase d'exécution des travaux d'agrandissement du Cimetière du Sud. En conséquence, un cahier des charges a été établi en vue de procéder à la mise en adjudication de la partie des travaux se rapportant aux clôtures.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 59 - a) Eglise Saint-Martin d'Esquermes - Travaux de réfection à la toiture - Subvention de l'Etat.

Des travaux importants sont à entreprendre à la toiture de l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes.

Un arrêté interministériel en date du 13 Janvier 1943 a fixé les conditions dans lesquelles pourraient être attribuées aux collectivités locales les subventions pour l'entretien des édifices cultuels leur appartenant. Les travaux dont il s'agit entrent dans le cadre des dépenses pour lesquelles une subvention peut être demandée. Celle-ci sera sollicitée la plus élevée possible, soit 50 % du montant des travaux.

Avis favorable de la Commission.

b) Eglise Saint-Martin d'Esquermes - Travaux de réfection à la toiture - Marché - Participation du Culte - Admission en recette.

Les travaux dont il a été question au précédent paragraphe consistent au remplacement de parties de charpente et de chéneaux qui sont attaquées par le champignon. En raison du caractère très particulier des travaux, il y a intérêt à grouper, sous la responsabilité d'un même entrepreneur, l'activité des différents corps d'état qui seront appelés à se succéder dans les divers travaux à entreprendre.

Il a été demandé des propositions aux Etablissements Joncquez Frères qui ont récemment entrepris et mené à bonne fin la remise en état du clocher de ce même édifice. Les conditions faites par cette entreprise, qui consent un rabais de 10 % sur les prix de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord, sont intéressantes pour la Ville.

Le montant des réfections envisagées est évalué approximativement à 750.000 Frs.Le Clergé a donné son accord pour le versement d'une participation égale à celle qui incombera à la Ville .

En raison de l'importance de la dépense,un marché est à passer avec les Etablissements Joncquez Frères .

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N°60- Eglise Sainte-Marie-Madeleine-Travaux effectués par le Culte-Demande de participation de la Ville dans les dépenses-Examen de la question .

Le doyen de l'Eglise Sainte Marie Madeleine a commandé et fait exécuter des travaux de couverture aux toitures de l'Eglise et de la Sacristie sans que la Ville ait été consultée et mise au courant. Dans le cas de réparations à effectuer aux Eglises,lorsque le représentant du Culte signale à la Ville des dégâts ou le mauvais état de certaines parties du bâtiment,le Service procède à un examen des lieux,établit un devis des travaux ,le soumet au Culte en lui demandant sa participation dans les dépenses.Dans le cas signalé, les travaux ont été exécutés sans que la Ville en soit avisée et,par conséquent,sans possibilité de contrôle de sa part au cours de l'exécution.

La Ville ne peut,dans ce cas, participer dans les dépenses comme le demande le Doyen,car toute participation équivaudrait à l'octroi d'une subvention au Culte,dispositions contraires a l'article 2 de la loi du 9 décembre I905 modifiée par la loi du I3 avril I908. La Commission se range à cet avis .

Le Doyen avait également commandé,à l'insu de la Ville,un remplacement de vitraux détruits par faits de guerre à M.Dumez.De son côté,le Service avait chargé de l'exécution un entrepreneur spécialiste M.Largiller.Lorsque ce dernier s'est présenté sur place,il a rencontré son confrère occupé à effectuer la pose.Les travaux n'étant pas terminés,ni par conséquent réglés par le Culte,le Service a pu régulariser l'affaire en annulant la commande à M.Largiller et en prenant à son compte celle passée à la Maison Dumez .

La Commission prend acte de cette communication.

Dossier retourné au Service .

N° 6I - AFFAIRES DIVERSES -

a) Propriétés Communales - Travaux de pavages en ciment et en grès et de carrelages- Marché .

Des travaux de pavages et de carrelages à l'intérieur des propriétés communales ont été confiés dans le courant de la présente année à M.Moulin, entrepreneur spécialisé, qui était à même de fournir des carreaux de forte épaisseur permettant le raccordement de certaines parties de pavement de cours à l'Ecole Paul Bert et dans la cour de l'Institut Pasteur.Cet entrepreneur consent sur les prix de la Série de Prix de la Région du Nord un rabais équivalent au plus fort rabais obtenu dans ce corps d'état lors de l'adjudication du 8 avril 1948. Ces conditions sont donc intéressantes pour la Ville. Le montant des dépenses peut être évalué à 500.000 francs.La passation d'un marché de gré à gré avec M.Moulin est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale .

.....

b) - Chalet de nécessité - Grand'Place -

Le Service du Contentieux nous a avisés que la Ville mettait fin le 3I Juillet prochain à la concession consentie en I942 à Mme Daure pour l'exploitation du Chalet de nécessité, Grand'Place - La note ajoutait qu'avant de remettre la concession en adjudication, il convenait de fermer le chalet pendant le mois d'août et d'y effectuer les travaux de réparations et d'entretien, cet édicule étant dans un état lamentable.

Le Service a procédé à un examen des lieux et a établi un devis des travaux. Ceux-ci sont évalués à 350.000 francs environ.

Il est proposé d'effectuer les travaux susvisés et d'imputer les dépenses sur les fonds de réserve du Crédit d'entretien des Bâtiments Communaux.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service.

c) Propriétés communales - Clôtures et moulages en béton armé - Entretien d'installations thermiques et mécaniques - Marchés complémentaires -

Le volume des travaux confiés aux Etablissements Proci à Saint-André pour les produits moulés et à M. Vanstaseghem à Roubaix pour l'entretien des appareils thermiques et mécaniques a dépassé les prévisions établies au début de l'année I948.

Le montant des dépenses prévues aux marchés établis à cette époque se trouve en augmentation.

La prévision supplémentaire est de l'ordre de 500.000 frs pour les Etablissements PROCI et de I.000.000 frs pour M. Vanstaseghem.

La passation de marchés complémentaires avec ces deux firmes est indispensable pour le règlement des travaux en cours d'exécution.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Réunion commencée à I6 heures I5, terminée à I9 heures.

Hôtel de Ville le Ier Juillet I948

Vu :
L'Adjoint délégué
aux Bâtiments,
Henri MAIRE.

Le Directeur
Architecte en Chef,
FAUVET

Monsieur le Secrétaire Gal

1D6/26

MAIRIE DE LILLE
SECRETARIAT GENERAL
30 NOV 1948
ARRIVEE

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la Réunion du 10 Novembre 1948

Conseil d'Administration
Réunion du 7/12/48

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 10 Novembre 1948, à 18 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents:	MM.	Henri MAIRE,	Adjoint au Maire
		DECAMPS	d°
		CLAES	Conseiller municipal
		HANSKENS	d°
		Léopold LEROY	d°
		VALBRUN	d°
Excusés:	MM.	COQUART	Conseiller municipal
		MILLEVILLE	d°
Absent:	M.	MOITHY	Conseiller municipal

Assistaient également à la séance:

MM. FAUVET, Directeur, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur, Chef de Section
LEVRAGUE, Chef de Bureau

Le procès-verbal de la séance du 29 Juin 1948 est adopté sans observation.

N° 62 - Questions diverses

Beffroi - Il est signalé que l'entretien des vitres et du sol de la plateforme de visite du Beffroi laisse actuellement à désirer. Le service fera procéder à un nettoyage.

N° 63 - Collège Technique de jeunes filles " Valentine Labbé " - Installation d'un réseau téléphonique privé.

D'accord

Les locaux mis à la disposition du Collège technique de jeunes filles, sont répartis dans trois immeubles rue de Thionville et dans un quatrième rue des Tours.

Dans le but de faciliter la liaison entre ces différents bâtiments, Mme la Directrice a demandé l'installation d'un réseau téléphonique privé.

Cette demande, tout à fait fondée, a reçu avis favorable de M. l'Inspecteur Principal de l'Enseignement technique.

L'ensemble des travaux qui comportent notamment un équipement fixe d'auto-commutateur à 20 directions permettant ainsi d'assurer la liaison avec les centres d'apprentissage relevant de l'autorité de l'Enseignement Technique, se divise en deux parties:

L'une comprenant les installations des centres d'apprentissage à la charge exclusive de l'Enseignement Technique, l'autre comprenant les installations du Collège Technique à la charge de la Ville. Les dépenses prévues pour celle-ci, évaluées à 222.150 Fr sont susceptibles d'être subventionnées par l'Etat à concurrence de 50%.

...../

Il sera pris un accord spécial avec l'Enseignement Technique en vue de la répartition des frais d'entretien de l'installation, au prorata du nombre de postes placés dans les locaux relevant de chaque Administration.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 64 - Collège Technique de jeunes filles " Valentine Labbé " - Aménagement d'une salle de dessin- Désignation d'un Architecte.

Par lettre du 24 juin 1948, M. l'Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique nous a informés que M. le Ministre avait exprimé le désir que soit repris un avant-projet dressé en 1946 par M. Auguste DUTHOIT, architecte à Lambersart, relatif à l'aménagement d'une salle de dessin au dernier étage de l'immeuble 9, rue de Thionville, affecté au Collège Technique de Jeunes Filles.

M. le Ministre ajoutait qu'il était disposé à en assurer la subvention, conformément au pourcentage en usage.

La Commission donne son accord sur la désignation de M. DUTHOIT qui se verra confier l'étude du projet d'exécution.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 65 - Lycée Fénelon - Maison des Etudiants, 49 rue de Valmy - Remise en état des façades - Désignation d'un architecte.

La façade du Lycée Fénelon et celle de la Maison des Etudiants rue de Valmy, sont en très mauvais état. Une grande partie des enduits se détachent et il y a menace pour la sécurité publique.

Il est donc indispensable de procéder sans plus tarder à la réfection de ces façades.

En raison de l'importance des travaux, il est proposé la désignation de M. René DELANNOY, architecte du Gouvernement, chargé habituellement des travaux importants du Lycée Fénelon, pour établir les projets.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 66 - Lycée Fénelon - Internat rue Brûle Maison - Examen de la question.

Par lettre du 7 Octobre 1948, le Ministre de l'Education Nationale nous a informés qu'il a reçu de l'Inspecteur d'Académie de Lille, un programme de surélévation et de construction pour installer entièrement l'internat du Lycée Fénelon à l'annexe de la rue Brûle Maison. L'exemplaire de ce programme établi et signé de Mme la Directrice du Lycée a été visé par Maître MARTINACHE, Adjointe déléguée à l'Instruction Publique. M. le Ministre nous prie de lui faire connaître si ce visa peut-être considéré comme un engagement de la part de la Ville, de prendre ces travaux à sa charge avec participation financière de l'Etat et compte-tenu du projet de construction d'une Cité Scolaire dans la Ville.

Un échange de vues a lieu sur la question. L'accord est complet pour estimer que le projet de construction d'une Cité Scolaire ne sera pas mis à exécution avant longtemps. Aussi, le

projet d'aménagement de l'immeuble rue Brûle Maison doit être maintenu.

Le devis revalorisé à la date du 22 Octobre I948 s'élève à 30.000.000 Frs environ.

Avant de présenter un rapport au Conseil Municipal, il est indispensable de savoir si le Ministère n'a pas d'observations à formuler sur les dispositions du projet et de connaître quel sera le montant de la participation financière de l'Etat dans les dépenses.

Ces questions ont déjà été posées et elles vont être renouvelées.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au service.

N° 67 - Grand Palais de la Foire Commerciale - Travaux conservatoires - Réceptions définitives - Décomptes définitifs -

Le IO Novembre I948 une commission composée de MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire, Jules CLAES et Léopold LEROY, Conseillers Municipaux, FAUVET, Directeur, Architecte en Chef et LEMOINE, Ingénieur au Service d'Architecture, BONTE, Architecte D.P.L.G., s'est réunie au Grand Palais de la Foire Commerciale à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de réparations effectués au titre des dommages de guerre et se rapportant aux marchés suivants :

marché n° 3 avec la Compagnie de Fives - Lille
- n° 8 avec l'Entreprise A. ROBERT
- n° 9 avec l'Entreprise DUMANOIR
marchés n° IO et II avec M. SCHYNEN
marché n° I3 avec la Société FORCLUM

et aux travaux hors marchés effectués par M. Armand TRAS et les Etablissements COBBAUT - THIEFFRY & C°.

La commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont au conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé d'en prononcer la réception définitive.

Rapport transmis avec avis favorable à l'Administration Municipale.

N° 68 - Bâtiments communaux - Chauffe des Groupes Scolaires et des Crèches, de l'Institut Denis Diderot, du Grand Théâtre, des Beaux Arts, du Musée d'Histoire Naturelle et de l'Hôtel de Ville - Examen des propositions de l'entrepreneur -

L'entrepreneur chargé du chauffage dans les bâtiments précités a fait savoir qu'il était en mesure, par suite d'un approvisionnement suffisant, d'assurer le chauffage normal pour la saison de chauffe I948-I949, chauffage qui avait été réduit au cours des années précédentes par suite des restrictions de combustible.

Pour réaliser ces nouvelles conditions de marche, il demande l'autorisation de reprendre, pour la facturation des redevances forfaitaires, les anciennes bases de ses marchés sans déduction pour chauffage réduit. Il ajoute que, par contre, il lui sera possible pour la saison 48/49 de consentir un rabais de 7.50 % sur les prix des combustibles tels qu'ils ressortent des marchés. Il indique qu'il fera son possible pour poursuivre cet effort par la suite, mais celui-ci est subordonné à la comparaison de ses

..../

prix de revient avec ceux des barèmes préfectoraux. Il ne peut donc s'engager formellement à l'avance.

La proposition est intéressante pour la Ville. Elle aura l'avantage d'assurer des températures plus élevées dans les bâtiments scolaires ou bien souvent les directeurs se sont plaints de l'insuffisance du chauffage.

Avis favorable de la commission.

Un rapport sur la question sera transmis à l'Administration Municipale.

N° 69 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Aménagements provisoires - Reconstitution (1ère phase) - Application de la baisse générale des prix au montant des décomptes définitifs -

Par application des dispositions de la baisse générale des prix, les décomptes définitifs des marchés passés le IO Juin I947 avec M. PAVESI, entrepreneur à MALO LES BAINS, doivent subir une réduction, à savoir : I.758 Fr 50 sur le décompte se rapportant aux aménagements provisoires et 27.66I Fr 89 sur le décompte des travaux de reconstitution, Ière phase.

La commission enregistre ces modifications.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 70 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Construction de lavabos, de W.C., d'un appentis - Exécution de divers travaux - Marché -

Pour compléter l'installation provisoire de la Colonie de Vacances de Wormhoudt il a été procédé à la constructions de lavabos, de W.C. et d'un appentis ainsi qu'à l'aménagement de salles de bains et douches. De plus, quelques travaux de faible importance ont dû être effectués en particulier la recharge avec du schiste des allées de la colonie.

M. PAVESI, entrepreneur à MALO LES BAINS, qui se trouvait encore sur place a accepté d'exécuter ces travaux aux conditions de ses précédents marchés.

La dépense est évaluée à 500.000 Fr environ.

Un marché est à passer avec M. PAVESI pour permettre le réglement des dépenses.

Avis favorable de la commission.

Dossier transmis à l' Administration municipale.

N° 7I - Colonie de vacances de Wormhoudt - Dommages de guerre - Travaux de remise en état du forage fournissant l'eau potable - Marché -

Des travaux de désensablement, de curage et de nettoyage ont dû être entrepris au forage de la colonie afin de le remettre en état. De plus, en attendant qu'un nouveau matériel de pompage soit définitivement installé par la Ville, un dispositif provisoire de pompage par émulsion a été mis en place pour assurer la fourniture de l'eau potable pendant le fonctionnement de la colonie aux dernières vacances.

Pour ces différents travaux, il a été fait appel à la Société Auxiliaire des distributions d'eau à SAINT ANDRE LEZ LILLE, seule entreprise spécialisée dans la région pour ce genre de travaux.

...../

Le montant des dépenses s'élève à 350.000 Frs environ - Il est nécessaire de passer un marché avec cette Société -

Avis favorable de la Commission
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 72 - Ecole des Beaux-Arts - Acquisition de mobilier -

Le mobilier de l'Ecole des Beaux-Arts est en mauvais état et vétuste. En vue d'un rééquipement, le Directeur de l'Etablissement a dressé une liste du matériel nécessaire.

L'importance de la demande, dont la dépense totale s'élève à 500.000 Frs environ, ne permet pas d'envisager cette année l'ensemble de l'acquisition du mobilier.

En accord avec le Service des Finances, un crédit de 300.000 Frs a été inscrit au Budget supplémentaire de l'exercice en cours. Il permettra un premier achat de mobilier.

Avis favorable de la Commission.
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 73 - Electrification de l'Ecole Madame de Staël.

Un appel d'offres-concours pour lequel quatre vingts maisons avaient été consultées a eu lieu le 17 Février 1948 en vue de l'électrification des Ecoles Littré, Madame de Staël, Maintenon, Paul Bert, Buffon, Montaigne.

Six propositions ont été faites mais cinq seulement avaient été examinées, celle concernant l'Ecole Madame de Staël qui n'était pas au point, avait été réservée.

Pour les travaux de cette école, seules deux entreprises avaient fait des propositions qui pouvaient être utilement examinées et comparées.

Le choix s'est porté sur la proposition de la Société d'Installation de Lumière et de Force Electriques qui a fait le prix le plus avantageux pour la Ville.

Un marché est à passer avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission
Dossier transmis à l'Administration Municipale.

.
. .

M. l'Adjoint DECAMPS demande s'il n'est pas possible d'envisager dans les écoles l'emploi de tubes fluorescents qui donnent une lumière se rapprochant sensiblement de la lumière du jour. M. LEMOINE fait remarquer que ces lampes coûtent cinq fois plus cher que les lampes ordinaires et qu'à la longue cette lumière fatigue beaucoup plus les yeux que celle produite par des lampes à filaments métalliques. Après échange de vues, il est décidé qu'un essai sera tenté dans une classe d'Etudes d'une école du Centre de la Ville.

N° 74.- Ecoles Primaires - Electrification provisoire - Achèvement des travaux

Une électrification provisoire partielle des écoles primaires a été exécutée au début de l'hiver 1947-1948.

.....

Ces dispositions ont été bien accueillies par les Directeurs des Ecoles Primaires.

En raison de la dépense importante à engager pour l'électrification définitive des écoles et des difficultés d'exécution, il ne sera guère possible d'entreprendre chaque année à titre définitif, plus de cinq à six écoles. Dans ces conditions, il est décidé d'étendre à toutes les classes les installations provisoires d'éclairage électrique. Les travaux seront assurés par la main-d'oeuvre municipale.

Avis favorable de la Commission.
Dossier retourné au Service

N° 75 - Propriétés Communales. Exécution de travaux de couverture en 1948 - Marché.

Pendant la période comprise entre le 1er Janvier et le 4 Mai 1948, date à laquelle furent connus les adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux, le Service s'est adressé pour les travaux urgents de couvertures à MM. MAQUET &HENNEBELLE, adjudicataires en 1947, qui avaient accepté de reconduire les conditions des marchés dont ils étaient précédemment titulaires.

Les travaux effectués pendant la période considérée dépassent pour chacun d'eux la somme de 250.000 francs. Il est nécessaire, pour permettre le règlement des mémoires de travaux, de passer un marché avec chacune de ces entreprises.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 76.- Propriétés Communales. Exécution de travaux de charpente et menuiserie, de peinture et vitrerie, en 1948 - Marchés

Pour les mêmes raisons que ci-avant, il est nécessaire de passer un marché avec M. DESCAMPS, entrepreneur de charpente et de menuiserie et avec la Société "Le Travail" entreprise de peinture qui ont exécuté des travaux urgents entre le 1er Janvier et le 4 Mai 1948 aux conditions des marchés dont ils étaient titulaires en 1947.

Les marchés se montent respectivement à 280.000 et 252.000 Frs.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 77 - Propriétés Communales. Vente de pierres bleues et blanches de récupération. Admission en recette.

Des pierres bleues et blanches provenant de démolitions opérées par l'équipe municipale des Travaux en régie et non susceptibles d'être remployées encombrent les terrains où elles sont en dépôt.

Il y a intérêt pour la Ville à les mettre en vente. A cet effet, trois lots ont été formés pour lesquels il a été procédé à un large appel d'offres. Quarante entreprises ont été consultées. Une proposition de M. COULON qui offre 26.000 Frs pour l'ensemble des 3 lots, nous est parvenue en séance publique. Une autre proposition ne concernant que le lot de l'ancien Château Lenoine, a été faite quelques temps après par un marbrier de St-Maurice. Les offres faites par M. COULON sont les plus intéressantes pour la Ville. Il est décidé de céder les trois lots à M. COULON.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

N° 78 - Palais des Beaux-Arts - Ravalement des murs de la Galerie d'Archéologie - Réception définitive - Décompte définitif.

Commission de réception : M. L'adjoint Henri Maire
M. l'Adjoint Decamps
M. le Conseiller Léopold Leroy

Le décompte définitif accuse une augmentation de 145.422F,36 sur la dépense autorisée. Cette augmentation provient des augmentations de prix dues aux hausses qui se sont produites entre la date de passation du marché et le moment de l'exécution des travaux et constatées à la série de Prix du Bâtiment du Nord.

Avis favorable de la Commission pour prononcer la réception définitive des travaux et pour approuver le décompte.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 79 - Ecoles Communales - Chauffage supplémentaire de douches - Marchés.

Le contrat passé avec la Société "Chauffage Service" pour la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des installations de chauffage dans les bâtiments chauffés par cette entreprise prévoyait en outre pour certains établissements une distribution d'eau chaude. Toutefois le contrat ne précisait pas le nombre et l'importance de ces services. Or, ceux-ci se sont accrus dans des proportions telles qu'on a enregistré un dépassement notable de la consommation de combustible, de bois de chauffage et de l'utilisation de main d'oeuvre prévues au marché.

Pour permettre le réglement de ces dépenses supplémentaires il y a lieu d'établir un avenant au contrat en cours.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ \+

A ce sujet M. l'Adjoint Decamps signale qu'il serait peut-être plus interessant de prévoir en dehors de la saison de chauffage une distribution d'eau chaude produite par des tanks mis en température par courant électrique "de nuit".

M.Lemoine suggère d'utiliser les réservoirs producteurs d'eau chaude existants, en les dotant de résistances électriques commandées par thermostats. Cette méthode serait bien plus économique.

Il est demandé au Service de réaliser au plus tôt un tel dispositif sur l'une des installations existantes.

N° 80 - Ecoles Communales - Travaux subventionnables de grosses réparations.

Par lettre circulaire du 23 août 1948, M. le Préfet a fait connaître que des crédits supplémentaires importants allaient être mis à la disposition de M. le Ministre de l'Education Nationale pour apporter l'aide financière de l'Etat aux Collectivités qui entreprendraient des travaux de grosses réparations d'écoles. A cet effet un programme de travaux importants à entreprendre dans quelques écoles comportant essentiellement la remise en état des couvertures et des menuiseries a été établi.

...../

Le montant approximatif des dépenses s'élève à 8.810.000 frs sur lesquelles il sera demandé une subvention aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 81 - Bâtiments Communaux - Fourniture de bois pour allumage des foyers - Marché.

Un appel d'offres auprès de dix entreprises pour la fourniture de bois pour allumage des foyers installés dans les bâtiments communaux n'a recueilli qu'une seule proposition: celle de M.Réant, titulaire en 1947 d'un marché pour le même objet.

Les offres faites par M.Réant sont interessantes pour la Ville.

Les dépenses prévues pour 1948 sont de l'ordre de 500.000 frs.

La passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 82 - Cimetière du Sud - Entrée principale sur la partie agrandie - Travaux de maçonnerie et de béton - Ferronnerie - Marché.

Une adjudication a eu lieu concernant la fabrication et l'installation des clôtures en béton armé et les travaux sont commencés.

Une brèche sera aménagée dans cette clôture pour permettre la construction d'une seconde entrée de cimetière prévue dans le prolongement de la rue Eugène Vermersch.

Un projet a été étudié par le Bureau d'Architecture. Il prévoit un passage charretier entre deux portillons simples, cet ensemble se prolongeant à droite et à gauche suivant l'alignement, par deux murs en maçonnerie de briques revêtues de dalles de ciment bouchardées devant constituer plus tard le fond des annexes indispensables: abri du public, abri du gardien, dépôt d'outillage.

La dépense est évaluée à 800.000 francs environ. Le crédit prévu par emprunt, est disponible. Les travaux peuvent donc être envisagés.

Des propositions pour les travaux de maçonnerie, béton ordinaire et béton armé, dallage en revêtement, ont été demandées à un spécialiste, titulaire d'un marché d'entretien en 1948; M.Camossaro à Lomme. Ses propositions sont interessantes pour la ville. La Commission décide de les retenir. Un marché sera à passer avec M.Camossaro.

Quant aux autres travaux estimés à environ 300.000 frs et comprenant notamment les ouvrants en maçonnerie, la peinture et les ouvrages divers, ils seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

La Commission donne un avis favorable à l'ensemble des dispositions proposées par le Service.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

...../

N° 83 - Ecoles primaires et maternelles - Logements de Directeurs et de Directrices - Installations électriques - Demande de remboursement des frais d'installation.

Plusieurs directeurs ou directrices d'écoles primaires ont demandé le remboursement des frais engagés par eux pour l'installation totale ou partielle de l'électricité dans leur logement ou par la reprise à leurs prédécesseurs de l'installation existante.

Cette question a déjà été soulevée en 1939 à la suite d'une lettre collective signée de 24 directrices ou directeurs d'écoles de Lille dans laquelle ils demandaient le remboursement des frais engagés par eux pour l'électrification de leur logement.

La Commission des Bâtiments en sa séance du 23 mai 1939 avait statué comme suit : " La Commission n'est pas d'avis d'accorder des "indemnités soit aux directeurs ou directrices d'écoles ayant élec- "trifié leurs logements, soit aux directeurs ou directrices ayant "repris les installations faites par leurs prédécesseurs.

"Elle estime qu'il convient de s'en tenir aux termes de l'au- "torisation délivrée aux intéressés et qui précise que l'installa- "tion ne pourra faire l'objet d'aucune demande d'indemnité ou autre."

En effet lorsque des autorisations ont été accordées les réserves suivantes ont été formulées:

"1° l'installation sera faite à vos frais sauf le branchement "au compteur et la fourniture de celui-ci qui seront à notre charge.

"2° l'installation restera propriété de la Ville lors de votre "départ, elle ne pourra faire l'objet d'aucune demande d'indemnité "ou autre".

La Commission, compte tenu des dispositions prises précédemment et entérinées d'ailleurs par le Conseil d'Administration le 12 juin 1939, décide de maintenir le statu quo et de rejeter la demande des directeurs et directrices d'écoles et toutes celles qui pourraient être ultérieurement adressées.

Dossier retourné au Service.

N° 84 - Eglise Saint-Sauveur - Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette.

Des réparations ont dû être effectuées d'urgence aux couvertures des églises Saint-Sauveur et Sainte-Marie-Madeleine. Les dépenses s'élèvent à 73.290 frs pour l'Eglise Saint-Sauveur et à 8.725 frs pour l'Eglise Sainte Marie-Madeleine . La Clergé a accepté d'y participer dans la proportion de 50 % .

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 85 - Eglise Saint-Martin d'Esquermes.- Travaux de réfection à la toiture. Avenant au marché du 29 juin 1948.

Le 29 Juin 1948, un marché a été passé avec les Etablissements Joncquez frères en vue de l'exécution de travaux à la charpente et aux chéneaux de l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes dont les bois étaient attaqués par le champignon. La dépense était évaluée à ce

.....

moment à 750.000 frs. Au cours de l'exécution, il a été constaté que les dégâts étaient beaucoup plus importants que ceux figurant au devis préalable.

Pour assurer la sauvegarde de l'Edifice, il a été reconnu que les travaux devaient se poursuivre.

La dépense supplémentaire à prévoir peut être évaluée à 350.000 fs

Un avenant au marché du 29 Juin I948 doit être passé avec les Etablissements Joncquez.

Il est à noter que le Culte s'est engagé de participer pour 50 % dans la dépense totale et qu'il insiste pour que les travaux soient poursuivis sans interruption.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 86 - Centre sportif et d'Education physique de Wazemmes - Examen de la question.

Le 6 Août I948, une réponse a été faite à M. le Préfet lui daisant connaître que la Ville envisageait la réalisation d'une première tranche de travaux évaluée à environ 5.000.000 frs pour la création du Centre sportif et d'Education phyqique de Wazemmes. Cette réponse ajoutait que les prix des travaux ayant doublé depuis l'établissement du projet, le surplus de la dépense ferait l'objet ultérieurement d'un crédit complémentaire mais qu'il serait alors indispensable que le projet réévalué soit retenu par priorité par M. le Ministre de l'Education Nationale au titre du prochain programme national.

Le I8 Août I948, M. le Préfet demandait la transmission en double exemplaire du dossier réglementaire de l'affaire.

Le Bureau d'Architecture a donc dressé les plans définitifs et établi le devis avec application des derniers prix parus à la Série.

La première tranche comprend :

Ier Lot : déblaiement et fouilles, démolition de maçonnerie, confection des remblais, transport aux décharges, drainage, canalisations d'eaux pluviales, maçonnerie des clôtures.

2ème Lot : portes en fer de l'entrée du Centre, grillage des clôtures

Un crédit de 5.500.000 frs inscrit au Budget supplémentaire de I948 permet de couvrir les dépenses de la première tranche évaluées à 5.367.000 frs. La participation de l'Etat qui avait été évaluée à 4.400.000 (taux de 80 %) est à ramener à 3.666.000 frs, soit aux deux tiers du crédit.

La deuxième tranche comprendra l'aménagement des sols, les canalisations d'eau potable, le matériel d'équipement.

Le montant total des première et deuxième tranches est évalué à I2.000.000 frs. Compte tenu de la dotation existante une somme complémentaire de 6.500.000 frs est à affecter à l'opération. En recette une somme de 4.333.000 frs sera inscrite en prévision du versement de la participation de l'Etat.

.....

Il est précisé que la deuxième tranche ne sera envisagée qu'ultérieurement après que la Ville aura obtenu des assurances en ce qui concerne la participation de l'Etat dans les dépenses.

La Commission est d'avis de procéder à la mise en adjudication des travaux du premier lot de la première tranche. Elle adopte, en outre, les propositions faites en vue du financement des travaux.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

AFFAIRES DIVERSES

Immeubles ayant subi des dommages par faits de guerre

Une démarche a été faite récemment par le Service d'Architecture auprès de la délégation du Nord du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme afin 1° de faire hâter l'instruction des dossiers deposés par la Ville de Lille concernant les immeubles endommagés par faits de guerre 2° de recueillir des renseignements au sujet des immeubles, gravement touchés, proposés par la Ville pour la priorité en 1948 et qui n'ont pas été retenus par le Comité interministériel de la Reconstruction.

Les dispositions de la législation actuelle sur les dommages de guerre prévoient, en effet, que les travaux de reconstruction, pour être autorisés, doivent être inscrits sur le programme prioritaire national ou départemental suivant que le montant des dommages est supérieur ou inférieur à 1.000.000 frs valeur 1939.

En 1948, deux édifices seulement furent inscrits au programme national par le Comité interministériel du Plan de Reconstruction: l'Eglise Saint Pierre Saint Paul et le Grand Palais de la Foire Commerciale.

Pour formuler les demandes d'inscription au programme prioritaire de 1949, il a été conseillé de présenter une demande sous forme de délibération du Conseil Municipal pour chacun des bâtiments dont les travaux de reconstruction sont susceptibles d'être entrepris l'année prochaine. L'énumération en est faite ci-après :

n° 87 - Dommages de guerre - Eglise Saint Vincent de Paul, place Déliot - Projet de remise en état - Demande prioritaire.

(programme prioritaire départemental).

n° 88 - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Projet de reconstruction - Demande prioritaire.

(programme prioritaire national)

n° 89 - Dommages de guerre - Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux - Projet de reconstruction - Demande prioritaire.

(programme prioritaire départemental).

n° 90 - Dommages de guerre - Institut Médico-légal - Projet de reconstruction - Demande prioritaire.

(programme prioritaire national).

n° 9I - Dommages de guerre - Synagogue - Projet de reconstruction.- Demande prioritaire.

(programme prioritaire départemental).

n° 92 - Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Projet de reconstitution - Demande prioritaire.

(programme prioritaire national).

n° 93 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Projet de reconstruction - Demande prioritaire.

(programme prioritaire national).

x
x x

La Commission donne un avis favorable à la présentation de ces sept rapports qui seront transmis à l'Administration Municipale.

n° 94 - Dommages de guerre - Eglise Saint Pierre Saint Paul - Première tranche de reconstruction - Adjudication des travaux.

Cet édifice a été inscrit en I948 au programme prioritaire par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction qui a fixé en outre à 6.000.000 frs le montant des travaux et opérations de reconstruction en I948.

Dans ces conditions, il a été demandé à M. Sarrazin, architecte chargé de la direction des travaux, d'établir le dossier des plans et devis correspondant à une première tranche de travaux.

Un cahier des charges a été mis au point par le Service en vue de procéder à la mise en adjudication en deux lots des travaux de cette première tranche qui concerne la réparation des dommages causés à la chapelle absidiale de gauche, au choeur, à la chapelle absidiale de droite.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

n° 95 - Dommages de guerre - Eglise Saint Pierre Saint Paul - Continuation des travaux de reconstruction au titre du programme I949.

Pour permettre sans interruption la continuation des travaux après achèvement de la première tranche dont il a été question au paragraphe n° 94. il sera demandé que cet édifice soit maintenu en priorité et inscrit au prochain programme national.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

n° 96 - Bâtiments Communaux - Entretien des installations thermiques. Fourniture d'appareils. Robinetterie et tuyauterie. Marché.

Certaines réparations et remises en état aux installations thermiques équipant différents bâtiments communaux sont habituellement confiés à M. H.Rogghe, I3-I5 rue St-Bernard à Lille qui, jusqu'à présent, nous a donné toute satisfaction.

L'importance de la prévision de dépenses, au titre de l'année 1948, nous met dans l'obligation de passer un marché avec M. Rogghe évalué approximativement à 400.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

n° 97 - Bâtiments Communaux - Travaux de taille et de maçonnerie de pierre et marbre - Marché -

Les travaux de taille et de maçonnerie de pierres et marbres aux bâtiments communaux sont habituellement demandés à M.M. R. et B. Marin, 23 rue Camille Desmoulins à Lille, spécialistes pour ce corps d'état.

L'importance de la prévision de dépenses des travaux effectués ou restant à exécuter par cette entreprise est de l'ordre de 500.000 francs. Il convient par conséquent de passer avec elle un marché.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

n° 98 - Grand Théâtre - Cyclorama - Réception définitive -Décompte définitif.

Le 10 novembre 1948, une Commission composée de :

M.M. Henri Maire et Decamps, adjoints au maire;
M. Léopold Leroy, Conseiller municipal
M. Fauvet, Directeur, Architecte en chef,
M. Lemoine, Ingénieur au Service d'Architecture,

s'est réunie au Grand Théâtre, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux d'installation d'un cyclorama exécutés par MM. Millière et Pihier, à Paris.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Pas d'observation - Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

n° 99 - Monuments historiques - Porte de Gand - Réparations diverses Participation complémentaire de la Ville -

Au cours de sa séance du 29 juin dernier, la Commission des Bâtiments avait été appelée à examiner la demande de M. Lapeyre, sous-directeur des Monuments historiques qui avait fait savoir, par lettre du 10 mai 1948, qu'à la suite d'une révision du devis des travaux à effectuer à la Porte de Gand, la dépense à prévoir se trouvait portée de 574.433 frs à 995.685 frs et que, par suite, la participation de la Ville, fixée primitivement à 191.400 frs, s'élevait à 331.895.Frs.

Conformément aux décisions prises par la Commission, il a été répondu à M. Lapeyre qu'il était difficile pour la Ville qui a déjà fait de gros efforts en ce qui concerne les Monuments historiques,

...

de revenir devant le Conseil Municipal au sujet de cette affaire.

La lettre insistait en outre auprès de l'Administration des Beaux-Arts pour que la participation de la Ville soit maintenue au chiffre initial de I9I.400 frs.

Par lettre du 29 octobre, M. le Directeur de l'Architecture nous répond qu'en raison de l'insuffisance des crédits mis à la disposition de son Administration et des lourdes charges auxquelles elle doit faire face, elle ne saurait envisager la réalisation des travaux si la Ville n'y participe pas dans la proportion exceptionnelle du tiers précédemment fixée. Ce fonctionnaire insiste à nouveau pour que le Conseil Municipal vote une participation complémentaire de I40.495 frs. L'exécution des travaux ne pouvant plus souffrir de retard en raison de l'aggravation des dangers d'éboulement, la Commission émet l'avis qu'il convient d'accepter la demande formulée par l'Administration des Beaux-Arts.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

n° I00 - Bâtiments Communaux - Chauffage du Lycée Faidherbe - Aménagement d'une nouvelle chaufferie -Realisation en trois stades -

Le chauffage du Lycée Faidherbe est actuellement assuré par I4 chaudières de II types différents et par 50 poèles à charbon.

Les chaudières sont pratiquement hors d'usage et il serait urgent de prévoir leur remplacement.

D'autre part le fonctionnement des nombreux foyers impose la présence d'une main d'oeuvre d'entretien importante.

Devant les frais nécessités par la remise en état et l'entretien des installations existantes, il a été envisagé la réalisation d'une chaufferie centrale entraînant la suppression de tous les foyers indépendants qui seraient alors remplacés par des radiateurs à eau chaude.

Le projet d'un tel aménagement a été confié à M. Bonte, architecte D.P.L.G. chargé des travaux au Lycée Faidherbe.

Le projet prévoit :

a) l'aménagement d'un local susceptible de recevoir l'ensemble des chaudières et de servir de dépôt de combustible et de cendres;

b) la construction d'une nouvelle cheminée d'évacuation des gaz brûlés;

c) l'installation d'un ensemble de chaudières d'une puissance calorifique suffisante pour assurer le chauffage de tous les locaux et dépendances de l'établissement ainsi que la fourniture de l'eau chaude;

d) la fourniture et la pose de tous les nouveaux éléments chauffants nécessaires avec remploi de tout le matériel utilisable.

La dépense totale à prévoir, estimée au 27 septembre I948, s'élève à 24.000.000 frs environ.
Il serait demandé la participation de l'Etat à concurrence de 50% dans le montant des dépenses.

...

Les travaux proposés ne sauraient être exécutés au cours d'une même année compte tenu non seulement du financement mais encore de la difficulté qu'il y aurait à se procurer l'ensemble du matériel nécessaire.

Aussi, il a été prévu un sectionnement du programme dont la réalisation pourrait s'échelonner sur trois années :

Ier stade - réalisation en I949 : travaux de construction de la nouvelle chaufferie, dépense à prévoir 9.000.000 Frs

2ème stade- réalisation en I950 - complément de la puissance calorifique de la chaufferie permettant l'alimentation des locaux dépourvus de chauffage central
Dépense à prévoir : II.500.000 Frs

3ème stade : réalisation en I95I : Porter la chaufferie à sa puissance totale. Brancher les radiateurs alimentés par l'ancienne chaufferie. Réalisation de la distribution d'eau chaude
Dépense à prévoir : 3.350.000 frs

Des membres de la Commission se demandent s'il convient d'engager une dépense de cette importance dans un bâtiment très ancien dont la désaffectation avait été décidée avant-guerre. Il est fait remarquer que dans les circonstances présentes, la construction du nouveau Lycée demeurera encore longtemps à l'état de projet et que la nouvelle installation de chauffage prévue sera sans doute amortie lorsque seront entrepris les travaux du nouvel établissement. La Commission se range à cet avis et donne un avis favorable à la réalisation de l'installation de chauffage en trois stades.

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale pour demander l'ouverture d'un crédit de 9.000.000 à inscrire à la Section extraordinaire du Budget Primitif de I949, pour l'exécution du premier stade des travaux, étant entendu que la participation de l'Etat couvrira la moitié de la dépense.

N° I0I - Institut Denis Diderot - Douches

A plusieurs reprises, il a été demandé la remise en état des douches de l'Institut Denis Diderot qui ont subi des dégâts par suite de faits de guerre.

Ces travaux, entrant dans le cadre de la reconstruction de l'édifice avaient été ajournés en attendant la prise en considération du projet par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction. Néanmoins, après plusieurs interventions pressantes, des propositions ont été demandées à la Société Chauffage-Service qui assure la conduite et l'entretien des installations de chauffage et de distribution d'eau chaude. D'autre part, M. Chenal, architecte chargé des travaux de reconstruction de l'Institut a, de son côté, demandé des propositions aux Etablissements Dumoutier à Cie à Lille qui ont réalisé l'installation lors de la construction.

Ces propositions accusent une différence importante dans les prévisions, mais elles ne sont pas établies sur les mêmes bases.

Une mise au point sera faite et le travail sera confié à la maison dont l'offre aura été reconnue la plus intéressante pour la Ville.

Avis conforme de la Commission.

Dossier retourné au Service.

N° 102 - Ecole La Fontaine, rue Saint Gabriel - Asphaltage de la cour de récréation - Marché.

La cour de récréation de l'Ecole La Fontaine, rue Saint Gabriel, se trouvait en mauvais état. Il a été nécessaire d'y effectuer un revêtement composé d'une couche de béton de gravier et ciment, couvert d'un enduit d'asphalte porphyré de 0m020 d'épaisseur.

Pour ce travail, il a été fait appel à la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, seule maison spécialisée dans la Région pour ce genre de revêtement et qui a exécuté des travaux similaires pour la Ville en 1946 et 1947 et les a menés à bonne fin.

Cette Société avait proposé des prix qui, comparés à ceux de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord accusent un rabais de 14 % pour les travaux de fourniture et 10 % pour les travaux d'asphaltage. Cette offre, très intéressante pour la Ville, avait été retenue. Le montant des travaux s'élevant approximativement à 400.000 francs, un marché doit être passé avec l'entreprise.

Pas d'observation de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Séance commencée à 18 Heures, terminée à 19 H 45.

Hôtel de Ville le 22 Novembre 1948

VU
L'Adjoint délégué
aux Travaux,
Henri MAIRE

Le Directeur
Architecte en Chef

FAUVET

A409

COMMISSION DES BATIMENTS

Conseil d'Administration
Réunion du 3-3-49

ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE

1D6/26

Procès-verbal de la réunion du 7 Février 1949

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 7 Février 1949 à 18 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, adjoint au Maire
DECAMPS "
HANSKENS, conseiller municipal
Léopold LEROY "
VALBRUN "

Excusés : MM. COQUART, conseiller municipal
MILLEVILLE "

Absents : MM. CLAES, conseiller municipal
MOITHY "

Assistaient également à la séance :

MM. HENNEBELLE, adjoint au Maire
FAUVET, directeur, architecte en chef
LEMOINE, ingénieur, chef de section
LEVRAGUE, chef de bureau.

Le procès-verbal de la séance du 10 Novembre 1948 est adopté sans observation.

N° 103 - Questions diverses -

Urinoirs - Il est signalé le mauvais état de certains urinoirs en particulier de celui situé à l'angle de la rue Saint Jacques et de la rue des Tours. La ville réalisant l'alignement de la rue Saint Jacques à cet endroit et la cession du terrain nu compris entre le nouvel alignement et l'immeuble attenant au square, l'urinoir est appelé à disparaître. Son remplacement n'a pas été jugé nécessaire.

L'urinoir sis à l'angle de la rue de Tenremonde et du square Dutilleul est dans un état de vétusté très prononcée. Il sera supprimé et remplacé par un urinoir prévu dans une enclave du jardin actuellement en cours d'exécution au square Dutilleul. Le Bureau d'architecture est chargé de l'étude du projet.

Des explications sont ensuite fournies sur l'ouverture et la fermeture des urinoirs de la Grand'Garde et du Grand Théâtre côté gare du Mongy.

En ce qui concerne l'urinoir du Grand Théâtre, côté boulevard Carnot, sa fermeture a été rendue nécessaire par suite des faits immoraux qui s'y passaient trop fréquemment.

M. l'Adjoint DECAMPS signale que la ville de Tourcoing a fait installer des urinoirs "type monoplace" qui ont pour effet de supprimer les inconvénients ci-avant signalés. Une visite des installations de Tourcoing sera effectuée et il sera tenu compte des enseignements recueillis pour l'établissement des futurs projets.

N° I04 - Propriétés communales. Travaux de pavage en ciment-Marché.

Des travaux de pavage dans les cours intérieures des Abattoirs, aux Halles Centrales et dans la cour de l'Ecole Chateaubriand, ont été effectués au cours de l'année I948 par M. Octave BONVIN, entrepreneur spécialisé à EMMERIN.

La dépense s'élève approximativement à 480.000 francs.

Il est nécessaire, pour permettre le règlement des mémoires de travaux, de passer un marché avec M. BONVIN.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I05 - Colonie de vacances de Wormhoudt - Travaux d'adduction d'eau, installations sanitaires - Marché.

Les travaux d'adduction d'eau et les installations sanitaires des lavabos, W.C. douches et salle de bains à effectuer à la Colonie de vacances de Wormhoudt, ont été confiés à M. BRICHE, entrepreneur à COUDEKERQUE-BRANCHE. Ces travaux ont été exécutés en I948.

La dépense s'élève approximativement à 460.000 francs.

Pour permettre le réglement des mémoires de travaux, il est nécessaire de passer un marché avec M. BRICHE.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I06 - Colonie de vacances de Wormhoudt - Acquisition de baraquements Augmentation de la dépense.

Le 24 Mai I947, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition, au Service des Constructions Provisoires, de trois baraquements en vue de la reconstitution partielle de la Colonie de vacances de Wormhoudt.

Le prix d'un baraquement rendu franco sur wagon gare d'ESQUELBECQ, non compris les matériaux de couverture, la vitrerie et les frais de montage, avait été fixé, à la commande, à 328.900 francs. Il était stipulé sur le bon de commande enregistré le 3 Juin I947 sous le n° 4.I57, que"ce prix était donné à titre indicatif, le prix facturé serait celui homologué et applicable à la date de livraison, déduction faite de la diminution de 5% suivant décret du 2 Janvier I947, et toutes autres diminutions ultérieures résultant d'instructions gouvernementales"!

Des trois baraquements livrés, deux étaient en provenance des constructions SOUTENAC à VITRY-sur-SEINE, le troisième fut livré par les Etablissements Pierre FERRERO à VOUREY (Isère).

Les deux premiers furent réglés sur facture n° 3.8I6 pour le prix de 657.800 francs moins I0% de baisse, soit 592.020 francs, sous réserve du remboursement à la Ville d'une somme de II8.728 francs pour réparations dûes aux malfaçons constatées lors du montage et de la mise en place.

Le troisième baraquement fut réglé sur facture n° 4.I74 pour le prix de 328.900 francs moins I0% de baisse, soit 296.0I0 francs.

Par bordereau en date du 27 décembre I948, le Service des Constructions provisoires a adressé une facture n° 8.II8 complémentaire

..../

à la facture n° 4I74, avec application des nouveaux prix homologués à la date du 1er Mars 1946, portant ainsi le prix du baraquement à 456.560 Frs, moins 10 % de baisse, soit 4I0.904 Frs.

Les membres de la Commission estiment anormal qu'une facture réglée en 1947 fasse l'objet au 27 Décembre 1948 d'une modification par application de prix homologués à la date du 1er Mars 1946. Ils demandent des précisions et des renseignements complémentaires avant de se prononcer sur cette augmentation de prix.

Une lettre sera adressée au Service des Constructions Provisoires.

Dossier retourné au Service pour informations complémentaires.

N° I07 - Grand Palais de la Foire Commerciale. Travaux conservatoires. Réception définitive - Décomptes définitifs.

Le 10 Novembre 1948, une commission composée de M.M. Henri Maire, Adjoint au Maire, Jules Claes et Léopold Leroy, Conseillers Municipaux, Fauvet, directeur-Architecte en Chef et Lemoine, Ingénieur au Service d'Architecture, Bonte, architecte D.P.L.G., s'est réunie au Grand Palais de la Foire Commerciale à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de réparations effectués au titre des dommages de guerre. Elle a, en particulier, examiné les travaux exécutés par M.M. A. Béhin et E. Hug à Lille (marché n° 1) et par l'Entreprise du Sud à Lille (marché n° 7).

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé d'en prononcer la réception définitive.

Rapport transmis avec avis favorable, à l'Administration Municipale.

N° I08 - Théâtre Sébastopol - Transformation de la loge du concierge et aménagement de locaux. Examen de la question.

A la demande de M. Guénot, directeur des Théâtres Municipaux, un ancien projet de transformation de la loge du concierge et d'aménagement de locaux au Théâtre Sébastopol du côté opposé à l'entrée principale a été remis à l'étude. Le plan, établi par le Bureau d'Architecture, prévoit la construction d'une cave et d'une cuisine pour le concierge, celui-ci ne disposant que de sa loge pour toute pièce commune, d'une salle pour le foyer des machinistes, l'ensemble étant surélevé d'un étage pour l'installation de bureaux de Directeur et de régisseur et d'une pièce pour meubles et accessoires.

Ces dispositions auraient l'avantage de compléter un bâtiment dissymétrique qui n'a jamais été achevé et de donner satisfaction au concierge et à la direction des Théâtres.

Le devis, établi sur un prix au mètre carré, fait ressortir une dépense approximative de 4.700.000 Francs.

La Commission, estimant très importante la dépense à engager pour des travaux qui n'apparaissent pas en totalité d'une absolue nécessité, décide qu'une délégation de la Commission des Bâtiments se rendra sur place pour examiner la question.

Dossier retourné au Service.

.....

n° 109 - Lycée Faidherbe - Construction d'un escalier en pierre donnant accès au Monument aux Morts - Crédit.

M. Etienne, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Président de la Commission du Monument aux Morts du Lycée Faidherbe, s'est fait l'interprète de cette Commission, pour demander à la Ville de prendre en charge la construction, face aux plaques commémoratives, d'un petit escalier qui permettrait d'accéder directement au Monument en passant par le centre de la Cour d'Honneur, plutôt que d'en faire le tour qui, bordé d'un garde-corps, se trouve en surélévation.

Un projet, établi par M. Bonte, Architecte D.P.L.G., chargé de la direction des travaux d'entretien au Lycée, fait ressortir une dépense approximative de 150.000 francs.

En raison du caractère particulier des travaux demandés par la Commission du Monument aux Morts du Lycée Faidherbe, la Commission des Bâtiments estime qu'il appartient à l'Administration Municipale de statuer.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 110 - Camps de Vacances Municipaux - Travaux de remise en état.- Crédit.

A la demande de M. l'adjoint Minne, une visite des camps de vacances municipaux a été effectuée par MM. Vanden Hende, Chef de la 4ème Division et Lemoine, Ingénieur au Service d'Architecture. Cette visite avait pour objet de relever les travaux indispensables à la remise en état des camps en vue d'en permettre l'ouverture en juillet prochain dans de bonnes conditions et de rechercher un terrain en remplacement du camp Désiré Bataille, rue du Molinel, qui est appelé à recevoir une autre destination.

Une liste de travaux a été dressée par M. Vanden Hende. Le Service d'Architecture a chiffré la dépense qui atteint la somme approximative de 9.000.000 de francs, ce prix comprenant des travaux d'entretien , la réfection de clôture, le nivellement de certains sols, la remise en état des locaux et abris, divers aménagements, l'installation de jeux de basket-ball et la création d'un camp rue des Robleds pour remplacer le camp Désiré Bataille.

La Commission juge la dépense trop importante et estime qu'il y a lieu d'examiner camp par camp les postes de dépenses, en tenant compte que seuls les travaux indispensables au Service des camps pourront être effectués cette année, à l'exclusion des aménagements et des améliorations prévus.

M. l'Adjoint Décamps signale que le Rectorat, ayant demandé l'occupation du terrain du Château Lemoine pour l'installation d'un établissement de post-cure, se chargerait des travaux de mise en état et laisserait libres les installations pendant les vacances pour permettre à la Ville le fonctionnement du camp. Toutefois, ces nouvelles installations ne seront probablement pas en place pour les prochaines vacances et la Ville devra encore, cette année, effectuer les travaux indispensables.

Le camp Roger Salengro, rue d'Iéna, entraînera de grosses dépenses pour sa remise en état. Installé sur le terrain de la Compagnie Continentale du Gaz où il existe encore de nombreux massifs de maçonnerie et de béton armé, ce camp est difficile à aménager. Plusieurs membres de la Commission en demandent la suppression.

En ce qui concerne la création d'un nouveau camp, rue des Robleds, la Commission estime trop élevés les frais à engager pour un terrain assez mal placé, car situé dans le centre de la ville et dans un quartier mal aéré. Il est décidé, en définitive, que le rapport et le devis seront soumis au Conseil d'Administration pour décision à prendre quant aux travaux à effectuer cette année.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° III.-Travaux imposés par la Commission Municipale de Sécurité-Crédit.

Au cours de visites effectuées en 1948 par la Commission Municipale de Sécurité dans divers Bâtiments Communaux, celle-ci a constaté que la sécurité n'était pas assurée dans la plupart d'entre eux, et a prescrit un certain nombre de travaux dont l'exécution s'avère indispensable. Il s'agit notamment de la pose de postes d'incendie au Collège technique de jeunes filles Valentine Labbé, du remplacement des tuyaux d'incendie en toile, dont la non utilisation rend inutilisable au bout d'un certain temps, par des tuyaux de caoutchouc partout où cet équipement est en place, de l'installation d'un grand secours à l'Opéra et au Théâtre de Sébastopol (Cette réalisation devant entraîner une réduction très sensible des primes annuelles d'assurances des Théâtres) et de divers autres travaux dans les Théâtres, à la Salle Roger Salengro, à la Salle des Amicales Laïques, au Lycée Fénelon, à la Salle des Fêtes de Fives, au Collège Moderne Jean Macé et à l'Ecole des Beaux-Arts.

Ce programme de travaux fait ressortir une dépense de l'ordre de 26.000.000 francs.

En raison de l'importance du projet, les travaux seraient scindés en deux tranches à réaliser en 1949 et en 1950. La dépense pour 1949 fixée à 13.000.000 Frs, ne comporterait que des travaux de première urgence. L'ouverture d'un crédit de même importance sera demandée à une section extraordinaire du Budget Primitif de 1949.

N° II2.-Hôtel de Ville - Acquisition de mobilier - Crédit.

L'inscription d'un crédit de 1.000.000 Francs a été demandé au titre de la Section Ordinaire pour l'exercice 1949 au chapitre " Hôtel de Ville"- Aménagements -Travaux divers- Achat de mobilier ". C'est dans ce crédit que sont imputées les dépenses pour l'achat de tableaux. La Commission demande qu'un sous crédit soit fixé au début de l'exercice pour les acquisitions de tableaux et oeuvres d'art de façon à permettre au Service d'Architecture de disposer d'une somme bien déterminée pour le mobilier de l'Hôtel de Ville.

Pour permettre de doter en mobilier le bureau d'Etudes et de Dessin, dont l'aménagement avait reçu un début de réalisation en 1941, et pour pourvoir au remplacement partiel des chaises en bois courbé et des chaises pliantes, un crédit supplémentaire de 1.000.000 Frs est nécessaire. L'ouverture en sera demandée à la Section extraordinaire du Budget primitif de 1949.

Avis favorable de la Commission.

Le rapport demandant l'ouverture de crédit sera transmis à l'Administration Municipale.

La fixation d'un sous-crédit pour l'acquisition de tableaux et oeuvres d'art dans le crédit "Hôtel de Ville-Aménagement-Travaux divers-Achat de mobilier", fera l'objet d'un second rapport pour l'Administration.

....

N° II3 - Mobilier des Bâtiments Communaux - Crédit.

Il est devenu indispensable de renouveler une partie du mobilier des Bâtiments Communaux, notamment à l'Ecole des Beaux-Arts, au Conservatoire, à la Caserne des Pompiers Malms

Un devis établi par le Service fait apparaître une dépense approximative de 2.000.000 Frs.

Il est signalé à la Commission que le Conservatoire de Musique est susceptible d'être nationalisé. Si cette nationalisation devait se faire assez rapidement, il conviendrait alors de réduire le crédit de 2.000.000 Frs de la somme de 850.000 Frs figurant dans les prévisions au titre de cet établissement.

Rapport transmis à l'Administration Municipale en la priant de vouloir bien statuer sur la question.

N° II4 - Mobilier et matériel des Bâtiments Scolaires - Crédit.

En dehors des crédits ordinaires demandés pour I949 et s'élevant à 2.500.000 Frs, pour le mobilier et le matériel des bâtiments scolaires, il est devenu indispensable de procéder à des acquisitions de mobilier supplémentaire en raison de l'augmentation sensible des effectifs scolaires des écoles maternelles.

D'autre part, le remplacement des rideaux-stores en mauvais état et la réparation de ceux pouvant être conservés doivent être envisagés.

Un devis établi par le Service, suite à un relevé des besoins effectué dans les écoles, fait apparaître une dépense approximative de 8.600.000 francs.

La Commission émet un avis favorable à la demande d'inscription d'un crédit de cette importance à la Section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice I949.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° II5 - Entretien des Propriétés communales - Travaux de grosses réparations et d'entretien différé - Crédit.

Le crédit affecté en I948 à l'entretien des Bâtiments communaux a été fixé à 6I.000.000 Francs.

Pour l'exercice I949, en raison des hausses intervenues en I948 faisant passer le coefficient moyen des travaux de I2,45 au Ier Décembre I947, à I9,28 au Ier Décembre I948, l'inscription d'un crédit de 75.000.000 Frs a été demandé à la section ordinaire du Budget Primitif. Toutefois, cette somme sera nettement insuffisante pour permettre d'entreprendre des travaux importants de grosses réparations et d'entretien différé qui nécessitent la plupart des Bâtiments communaux dont l'entretien a été réduit au strict minimum par suite des évènements de guerre.

Un programme complet de remise en état des Bâtiments communaux a été établi. La dépense à prévoir est de l'ordre de 725 millions de francs. Les travaux de première urgence dépassent 200 millions de francs. En ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire, un programme spécial a été dressé, en application des instructions de la circulaire interministérielle en date du 8 Décembre I948. Ce projet, d'un montant total

de II7.823.000 francs, s'il est adopté tout au moins en partie, est de nature à faciliter, d'une part, l'allocation de matériaux encore contingentés et, d'autre part, les autorisations administratives pour la réalisation d'emprunts. Toutefois, ce programme ne comprend que les établissements d'enseignement primaire et secondaire, à l'exclusion des bâtiments universitaires et de tous autres bâtiments communaux.

Pour ces derniers, une première tranche de 50.000.000 Frs pourrait être réalisée en I949.

La Commission des Bâtiments donne un avis très favorable et demande l'ouverture d'un crédit de 50.000.000 frs à inscrire à la Section extraordinaire du Budget Primitif de I949.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° II6 - Electrification d'écoles communales. Travaux adjugés. Insuffisance de crédit. Inscription complémentaire au Budget.

Après appels d'offres, il a été passé, dans le courant des années I947 et I948, des marchés pour l'électrification de certaines écoles.

Quelques installations sont terminées mais ne sont pas entièrement payées. D'autres sont en cours d'exécution. Etant donné l'instabilité des conditions économiques, les prix fixés aux marchés sont revisables en fonction des fluctuations qui se produisent jusqu'à l'exécution des travaux, ce qui a entrainé, jusqu'à présent, des augmentations sensibles sur le montant de certaines estimations forfaitaires.

Les reliquats de crédits affectés à ces travaux s'élevaient, au total, à II.039.450 francs, présentant ainsi une insuffisance de l'ordre de 2.000.000 francs, comparativement à l'importance des règlements restant à effectuer au titre des dépenses engagées pour l'électrification des écoles communales.

Il est donc nécessaire, pour permettre les règlements des entrepreneurs, de disposer d'une somme de 2.000.000 Frs.

Avis favorable de la Commission, pour demamder l'inscription d'un crédit de même importance au Budget primitif de l'exercice I949.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° II7 - Electrification des Ecoles. Programme de I949 - Crédit.

Le programme d'électrification des écoles communales se poursuit aussi activement que possible et la Commission est bien décidée à le poursuivre et à l'achever avec le maximum de célérité.

Le programme de I949 prévoit l'installation électrique dans six écoles. Compte tenu des résultats du dernier appel d'offres, la prévision de dépenses pour cette tranche de travaux est estimée à 6.000.000 Frs.

La Commission donne un avis favorable aux travaux projetés en I949 et demande l'ouverture d'un crédit de 6.000.000 Frs à inscrire à la Section extraordinaire du Budget primitif de I949.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° II8 - Electrification des Ecoles Communales. Ajustement de la subvention.

Le projet d'électrification des Ecoles Communales, élaboré en I93I, avait été évalué à 983.I00 Frs. En I938, M. le Ministre de l'Education Nationale avisait la Ville qu'une subvention de 482.000 frs lui était accordée pour ces travaux, le Département de son côté avait fixé à 80.334 Frs le montant de sa subvention.

Par suite de difficultés de tous ordres, les travaux ne purent être entrepris avant la Guerre. Lorsqu'il fut possible de mettre en oeuvre ces travaux au début de I947, la nouvelle dépense se chiffrait approximativement à 24.000.000 frs. Un ajustement de la subvention fut alors demandé. Par arrêté du 20 Juillet I948, M. le Ministre de l'Education Nationale a fait partiellement droit à cette demande en accordant à la Ville une nouvelle subvention de 4.754.000 francs sur un montant de travaux agréés de I0.473.000 frs.

Depuis I947, le programme d'électrification des écoles communales a été poursuivi aussi rapidement que le permettaient les possibilités d'approvisionnement en matériel, mais un grand nombre d'écoles restent encore à électrifier, notamment les écoles maternelles.

Compte tenu des dépenses payées aux entrepreneurs, de celles prévues pour les réalisations en cours, des dépenses afférentes aux installations effectuées par la main d'oeuvre municipale, des prévisions de dépenses pour les installations restant à effectuer, des frais d'études, de surveillance et de réception des installations, le coût total pour l'ensemble des travaux d'électrification des écoles primaires et maternelles est de l'ordre de 40.000.000 francs.

Une demande d'ajustement de subvention basée sur ce dernier chiffre sera transmise à M. le Ministre de l'Education Nationale.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° II9 - Faculté des Lettres. Revêtement en zinc du fronton. Marché. Crédit.

Pour protéger les faces supérieures inclinées du fronton de la Faculté des Lettres contre les intempéries et éviter une désagrégation des pierres le constituant, il a été reconnu nécessaire de procéder à la pose d'un recouvrement en zinc. Ce travail avait été commandé à la Sté Roger fils et Cie, mais des difficultés d'approvisionnement en zinc en ont retardé l'exécution. Cette entreprise a fait connaître qu'elle était maintenant en mesure d'effectuer le revêtement prévu.

Les dépenses sont évaluées approximativement à 420.000 francs. La passation d'un marché avec la Société Roger & Cie est nécessaire.

D'autre part, le reliquat de crédit pour cette opération est insuffisant. Une somme de 234.000 Frs est indispensable pour le règlement total. Elle fera l'objet d'une demande d'ouverture de crédit à la Section extraordinaire du Budget Primitif de I949.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I20 - Urinoir à l'angle du boulevard de la Liberté et du boulevard Vauban. Crédit.

Cet urinoir, adossé au kiosque-abri de la Compagnie des Tramways,

a été démoli lors de la suppression de ce kiosque. En mauvais état et vétuste, il ne pouvait être question de le transformer . De nombreuses demandes ont été faites pour son remplacement. Sa reconstruction est donc envisagée et comme il se trouvera dans un beau quartier de la Cité, très fréquenté pendant la belle saison, il convient de lui donner un caractère esthétique appropriée.

Un projet a été établi par le Bureau d'Architecture. Il prévoit, en enclave dans le jardin Vauban, la construction d'un édicule à cinq stalles d'urinoir devant lequel sera aménagé un petit jardinet d'angle.

La dépense peut être évaluée approximativement à 450.000 frs. La Compagnie des Tramways s'est engagée, par lettre du 2 Mai 1944, à verser à la Ville, lors du réaménagement de l'urinoir, la somme de 10.000 francs à titre de participation .

La Commission émet un avis favorable et demande l'ouverture d'un crédit de 450.000 frs au Budget de 1949, section extraordinaire, pour financer l'opération.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 121- Ecole Maternelle Louis Blanc. Construction d'une cuisine et d'un réfectoire. Aménagement de vestiaire et d'une salle de jeux. Crédit - Demande de subvention.

L'école Maternelle Louis Blanc comprend trois classes et une salle qui, à l'origine, devait servir de salle de jeux, mais dût être cloisonnée à usage de cuisine-réfectoire et de salle de repos.

A plusieurs reprises, le Délégué Cantonal est intervenu, réclamant la création, dans cette école, d'une salle de jeux assez spacieuse afin de permettre aux enfants d'y prendre leurs récréations, les dispositions actuelles les obligeant à s'ébattre dans la cour de l'Ecole Descartes.

La surface des locaux, à peine suffisante pour l'effectif sans cesse croissant des enfants, ne permet pas d'envisager des transformations au bâtiment.

Le Bureau d'Architecture a étudié un projet tendant à la construction d'un petit bâtiment entre l'Ecole Louis Blanc et la salle de gymnastique de l'Ecole Montesquieu, où pourraient être aménagés la cuisine et le réfectoire. La salle actuellement réservée à la cantine pourrait ainsi retrouver sa destination primitive de salle de jeux.

D'autre part, un petit emplacement situé à l'entrée des élèves de l'Ecole Descartes pourrait être cloisonné et aménagé en vestiaire et lavabos affectés à l'école maternelle Louis Blanc.

Le projet estimé approximativement à I.750.000 frs est susceptible d'être subventionné par l'Etat à concurrence de 50 % .

La Commission donne un avis favorable à la réalisation et demande qu'un crédit de I.750.000 frs soit ouvert à la section extraordinaire du budget primitif de 1949.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

N° I22 - Bâtiments Communaux - Fourniture de produits, d'objets fabriqués et de Mobilier - Entretien des installations thermiques et mécaniques - Travaux d'électricité - Marchés -

Les dispositions légales nous mettent dans l'obligation de passer des marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses qui se renouvellent périodiquement au cours d'une même année et pour lesquelles le montant de la dépense annuelle est prévisible et dépasse 250.000 francs.

Conformément à cette réglementation, il convient de passer des marchés, pour I949, avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main d'oeuvre municipale et avec les maisons qui nous livrent des objets fabriqués.

Les travaux et fournitures dont il s'agit ont été au cours des années passées, traités par voie de marché de gré à gré avec des établissements qui ont donné satisfaction à la Ville ou avec des entreprises connues qui, avant guerre, ont travaillé pour la Ville. Il est proposé de passer des marchés avec:

- MM. Houssen frères, Deloose et Cie, pour la fourniture de mobilier, entretien et travaux divers d'ébénisterie.

- M.Verneulen, pour l'ameublement et la tapisserie

- Les Etablissements Duhoutier et Cie et M. V anstaseghem, pour l'entretien d'installations thermiques et mécaniques.

- la Cie Générale d'Electricité, la Cie des Lampes "Mazda", la Cie Française Thomson-Houston, la Sté des Dépôts et Vente de matériel électrique pour la fourniture de matériel électrique .

- La Sté Force et Lumière "Forclum", M.G.Callens et M.R. Potigny, pour les travaux d'installations électriques.

- M.Canossaro pour les travaux en granito et en pierre reconstituée.

- Les Etablissements Proci et la Sté Hayem pour les clôtures et moulages en ciment armé.

Il est signalé que les montants des marchés ne sont donnés, qu'à titre de simple approximation et que la ville ne pourrait être engagée en aucune façon si les dépenses faites en I949 n'atteignent pas les dépenses prévues.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I23 - Etablissements de Bains Municipaux - Travaux divers - Crédit

Dans un programme de travaux à effectuer sur fonds d'emprunt, établi en I947, comprenant des travaux de grosses réparations et d'entretien différé, figuraient des travaux urgents qui n'ont pu être entrepris par suite de la non réalisation totale de l'emprunt.

Il s'agit notamment de travaux I°) à l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté où la verrière située au dessus des chaudières et des bâches est dans un état de vétusté tel que la situation actuelle crée un danger permanent pour la sécurité.

..../

2°) à l'établissement de bains de Moulins-Lille où la production d'eau chaude s'avère insuffisante et il est indispensable d'y installer une chaudière supplémentaire avec ses accessoires.

Les devis établis pour ces travaux s'élèvent en totalité à 2.650.000 francs.

L'importance des dépenses à engager ne permet pas leur imputation sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

La Commission émet un avis favorable à l'exécution de ces travaux et demande l'inscription d'un crédit de 2.650.000 francs à la section extraordinaire du Budget Primitif de 1949.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I24 - Projets d'équipement sportif - Honoraires d'Architectes - Règlement.

En 1 94I et 1942, sur les instances de M. le Commissaire Général à l'Education physique et aux Sports, la Ville a mis à l'étude le projet de création de dix Centres d'Education physique et sportive et, à cet effet, a désigné dix architectes.

Ceux-ci ont d'abord dressé un avant-projet sommaire puis un avant-projet plus détaillé.

Toutes ces études sont restées sans suite. Toutefois le règlement des honoraires s'est alors posé. Des pourparlers ont été engagés avec le Commissariat et ce n'est qu'en fin 1948 qu'un accord est intervenu avec la Direction de l'Equipement sportif.

De cet accord il résulte que les honoraires d'études fixés au taux de 0,75 % seront subventionnés à concurrence de 50 % à condition que les chantiers du Stade Municipal et du terrain "Wazemmes" soient en cours et suffisamment avancés.

Le montant total des honoraires dûs aux architectes s'élèvent à 507.936 frs.

Il est nécessaire de demander le vote d'un crédit d'égale importance à inscrire à la section extraordinaire du Budget Primitif de 1949.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I25 - Eglise Anglicane - Réparations à la toiture - Participation du Culte - Admission en recette.-

Des fissures s'étant produites à la toiture en zinc de l'Eglise Anglicane, des réparations se sont avérées indispensables.

Les travaux sont évalués approximativement à 64.000 francs - Le Culte Anglican accepte de prendre en charge la moitié de la dépense.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

N° I26 - Ecole de Jussieu - Asphaltage de la cour de récréations - Réception définitive - Décompte définitif -

Une commission composée de M. l'Adjoint Henri MAIRE, de MM. DECAMPS, adjoint au Maire, VALBRUN, conseiller municipal, FAUVET, directeur, architecte en chef, LEMOINE, ingénieur au Service d'architecture, a prononcé la réception définitive des travaux d'asphaltage de la cour de récréations effectués par la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à WAMBRECHIES.

Avis conforme de la commission.

Rapport transmis à l'administration municipale.

N° I27 - Grand Théâtre - Fourniture d'un transformateur avec accessoires - Réception définitive - Décompte définitif.

Une commission composée de M. l'Adjoint Henri MAIRE, de MM. DECAMPS, adjoint au Maire, VALBRUN, conseiller municipal, FAUVET, directeur, architecte en chef, LEMOINE, ingénieur au Service d'architecture, a prononcé la réception définitive de la fourniture du transformateur et ses accessoires livrés par la "Société Anonyme Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont".

Avis conforme de la commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I28 - Propriétés communales - Travaux de pierres et marbres - Marché -

Le marché pour travaux de taille et de maçonnerie de pierres et marbre aux propriétés communales, passé pour I948 avec MM. R. et B. MARIN à LILLE, est expiré depuis le 3I Décembre I948.

Les conditions consenties par cette entreprise étant intéressantes pour la Ville et les travaux effectués ayant toujours donné toute satisfaction, il est proposé de renouveler le marché pour I949 et d'en fixer le montant à I.000.000 Fr.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'administration municipale.

N° I29 - I - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux - II - Synagogue - Réparation des dommages de guerre - Architecte -

M. Gaston SECQ, architecte D.P.L.G., a été désigné par le Conseil Municipal pour être chargé de la direction des travaux de remise en état du groupe scolaire Bracke-Desrousseaux et de la Synagogue, endommagés par faits de guerre.

M. Gaston SECQ est décédé.

En vue d'assurer la continuité du Cabinet d'Architecte qu'avait fondé M. Gaston SECQ, une association est en constitution qui groupera : Mme Vve Gaston SECQ, M. Jean Pierre SECQ, actuellement élève de l'Ecole supérieure d'architecture, M. Georges MASURE, architecte D.P.L.G., agréé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, ce dernier possédant seul le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société. Il est proposé que les opérations de reconstruction du groupe scolaire Bracke Desrousseaux et de la Synagogue, dont les dossiers établis par M. Gaston SECQ sont déposés au M.R.U. soient poursuivies par ses successeurs, mais sous la responsabilité de M. Georges MASURE.

...../

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+ + +

A l'occasion de la question des architectes appelés à diriger des travaux dans les Bâtiments communaux et à la demande de plusieurs membres de la Commission, il est signalé que la désignation des architectes est faite par le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Bâtiments.

N° I30 - Travaux communaux - Adjudication du 8 avril I948 - Transfert à la Société " Tôlerie Industrielle Cauderlier " de l'entreprise adjugée à M. Lucien CAUDERLIER.

A la suite de la mise en adjudication des travaux d'entretien aux propriétés communales à exécuter jusqu'au 3I décembre I949, M. Lucien CAUDERLIER, entrepreneur de serrurerie, a été déclaré adjudicataire le 8 avril I948 du 28è lot.

Cette maison est devenue, à la date du Ier janvier I949, la Société à Responsabilité limitée " Tôlerie Industrielle CAUDERLIER", M. Lucien CAUDERLIER, devenu gérant de cette société, sollicite le transfert, au nom de celle-ci, de l'entreprise dont il était l'adjudicataire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I3I - Questions diverses
- Eglise Saint André - Demande de classement.

M. l'Adjoint HENNEBELLE demande que des démarches soient entreprises pour le classement de l'Eglise Saint-André parmi les monuments historiques.

M. FAUVET indique que la question a déjà été évoquée il y a quelques années. En effet, la Commission des Bâtiments avait donné un avis favorable au projet de classement mais, l'Administration Municipale puis le Conseil Municipal, avaient posé comme condition que les frais d'entretien de l'édifice soient totalement pris en charge par l'Administration des Beaux-Arts. La délibération n'a pas été approuvée.

Une nouvelle demande pourrait être faite dans le cadre des accords actuellement en vigueur avec l'Administration des Beaux-Arts.

- Eglise Saint Pierre-Saint Paul - Réparations des dommages causés par faits de guerre (Première tranche) - Adjudication de deux lots de travaux.

Le cahier des charges des travaux a été approuvé par M. le Préfet le 27 Janvier I949. L'adjudication peut, en conséquence, être lancée. La date retenue est celle du mercredi I6 mars I949, à II heures.

Le Bureau d'adjudication sera composé de:

M. l'Adjoint Henri MAIRE, président,
MM. les Adjoints DECAMPS et HENNEBELLE, assesseurs,
M. le Receveur Percepteur Municipal,
M. le Directeur Architecte en Chef des Bâtiments communaux et
M. SARAZIN, Architecte D.P.L.G. chargé de la Direction des Travaux.

Travaux aux Halles Centrales et aux Halles de la Nouvelle Aventure.

M. l'Adjoint HENNEBELLE demande où en est la question des

...../

travaux à entreprendre à ces deux bâtiments. Il est donné à M. HENNEBELLE des explications sur le projet de réfection et de modernisation des Halles. Les travaux prévus se composent de deux parties bien distinctes: l'une est relative aux bâtiments proprement dits, l'autre aux aménagements intérieurs.

Il est envisagé de remplacer les menuiseries métalliques des baies rongées par le temps, et les lamelles de verre qui assuraient l'éclairage et la ventilation des locaux dont beaucoup sont cassées et créent une menace pour la sécurité publique, par des baies édifiées en briques ou en dalles de verre, matériau lumineux, isolant, anti-sonore et d'allure très esthétique.

Les aménagements intérieurs ont été étudiés de façon à rationnaliser la marche des opérations qui ont lieu journellement. Le local servant au dépôt de produits avariés serait lui aussi modernisé. Les divers étaux seraient reris à neuf et disposés au mieux pour la grande facilité des usagers.

Les premières ressources, assurées par un fonds d'emprunt, sont annoncées, c'est donc dans un délai rapproché que les travaux pourront être entrepris.

Toutefois, en ce qui concerne la réfection des baies, un essai sera effectué préalablement sur une baie du côté du carreau des Halles.

Pas d'observation de la Commission.

\+
\+ +

Séance commencée à I8 heures, terminée à 20 h. 30.

Hôtel de Ville, le I4 Février I949

Le Directeur
Architecte en Chef,

FAUVET.

Vu:
L'Adjoint délégué aux Travaux,

Henri MAIRE.

Conseil d'Administration 7-7-49 490

1D6/26

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE
MAIRIE DE LILLE
21 JUIL 19
BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du Ier Juin I949

MM. les membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi Ier Juin I949 à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DECAMPS, "
HANSKENS, Conseiller municipal
Léopold LEROY, "
MILLEVILLE, "

Excusés : MM. COQUART Conseiller municipal
VALBRUN "

Absents : MM. CLAES, Conseiller municipal
MOITHY, "

Assistaient également à la séance :

MM. FAUVET, directeur, Architecte en chef
LEMOINE, ingénieur, Chef de section
LEVRAGUE, Chef de bureau

Le procès-verbal de la séance du 7 Février I949 est adopté sans observation.

n° I32 - Questions diverses -

M. le Conseiller MILLEVILLE signale que le barricadage du chantier de travaux de l'Eglise Saint Maurice laisse encore à désirer et qu'un nouveau dépôt de matériaux a été créé à proximité. Des explications sont données à M. MILLEVILLE et le service fera toutes démarches utiles pour que, dès l'achèvement des travaux qui semble d'ailleurs devoir être proche, les clôtures soient enlevées et le chantier débarrassé.

N° I33 - Bâtiments communaux - Entretien d'installations thermiques - Fourniture d'appareils, robinetterie et tuyauterie - Marché -

Certaines réparations importantes et remises en état d'installations thermiques équipant différents bâtiments communaux sont habituellement confiées à un spécialiste qui jusqu'à présent, a donné toute satisfactions à la Ville. Il s'agit de M. H. ROGGHE, demeurant à LILLE, I3, et I5, rue Saint Bernard.

La prévision de dépenses pour l'exercice en cours, évaluée approximativement à 500.000 Fr, nécessite la passation d'un marché avec M. H. ROGGHE. En raison du caractère particulier des ouvrages et la spécialité des fournitures, les prix seront débattus entre l'entrepreneur et la Ville avant chaque commande.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° I34 - Bâtiments communaux - Entretien des installations thermiques - Marché -

La remise en état des chaudières et le calorifugeage des installations thermiques des bâtiments communaux dont le fonctionnement est

...../

assuré par le Service Municipal des Installations thermiques et mécaniques, sont habituellement confiés à M. G. DAVID, entrepreneur, demeurant à LILLE, 25 rue des Bois Blancs.

La prévision de dépenses pour l'exercice en cours est évaluée approximativement à 500.000 francs. La passation d'un marché avec cet entrepreneur est nécessaire pour permettre le réglement des mémoires. Etant donné le caractère particulier des travaux, il est prévu que les prix de réglement seront débattus entre l'entrepreneur et le Service avant chaque commande.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I35 - Etablissement de Bains du Boulevard d'Alsace - Fourniture et mise en place d'une chaudière. Travaux de raccordement. Marché.

La production d'eau chaude à l'établissement de Bains du Boulevard d'Alsace étant devenue insuffisante par suite de l'augmentation sensible du nombre de clients, il est nécessaire d'adjoindre à l'installation une chaudière supplémentaire. Un emplacement avait d'ailleurs été réservé lors de la construction de la chaufferie pour une extension éventuelle de sa capacité de chauffe.

L'installation actuelle ayant été réalisée par les Etablissements LOQUET-DELERIVE, I bis rue Colson à Lille, c'est à cette firme que des propositions ont été demandées pour l'installation de la chaudière additionnelle, du même type que celles actuellement en place, ainsi que pour les travaux de raccordement.

La dépense totale à prévoir s'élevant approximativement à 420.000 francs, il est nécessaire de passer un marché avec les Etablissements LOQUET-DELERIVE.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I36 - Bâtiments communaux - Acquisition de bois d'oeuvre. Marché.

Pour permettre à la Section de menuiserie de l'Atelier Municipal de la Porte des Postes, l'exécution des travaux dont elle est chargée, l'acquisition de bois neuf est nécessaire. Des propositions ont été demandées aux marchands de bois de la région et il s'est avéré que la Maison VITAL-DELZENNE HENOCQUE et LEGLAND à ROUBAIX, était la mieux fournie en bois sec, de dimensions recherchées et à des prix avantageux.

L'importance de la prévision de dépenses, évaluée à 700.000 frs environ, nécessite la passation d'un marché avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I37 - Bâtiments communaux - Fournitures de matériel électrique et d'appareillage - Marchés.

Le Service électrique municipal qui assure l'entretien des installations électriques des bâtiments communaux et qui procède en outre à l'électrification des écoles dans la mesure où les effectifs du Service le permettent, a besoin de matériel électrique et d'appareillage. Comme il s'agit de fournitures d'un approvisionnement encore difficile, une prospection a été faite à Lille en vue de trouver, dans des délais

...../

aussi réduits que possible, du matériel de bonne qualité à des prix avantageux pour la Ville.

Les firmes suivantes ont été retenues :

le Comptoir d'Electricité Franco-Belge, 29 r. du Vieux-Faubourg à Lille,
les Etablissements DESMET, 222 rue Solférino à Lille,
la Société MILDE-SCIAE, 99bis, rue du Molinel à Lille,
et M. Marcel MONTULET, 113 rue Barthélémy Delespaul à Lille.

En raison de l'importance des prévisions de dépenses, des marchés de 400.000 Frs sont à passer avec le Comptoir d'Electricité Franco-Belge, les Etablissements DESMET et M. MONTULET et un marché de 500.000 Frs avec la Société MILDE-SCIAE.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 138 - Bâtiments Communaux - Achat de métaux ferreux et non ferreux, bruts et ouvrés - Marché.

La Ville exécute en régie directe des réparations aux couvertures en zinc, au chêneaux, aux revêtements en plomb, aux installations sanitaires des Bâtiments Communaux. Elle assure de même des ouvrages de ferronnerie et de serrurerie.

La fourniture des métaux nécessaires, ferreux et non ferreux, bruts et ouvrés, est habituellement effectuée par les Etablissements BROSSETTE & Fils, 3 rue de la Madeleine à Lille, dont les livraisons ont jusqu'à présent donné toute satisfaction à la Ville.

L'importance des prévisions de dépenses s'élevant à 600.000 Frs environ, la passation d'un marché est nécessaire avec cette firme.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 139 - Bâtiments Communaux - Sciage de bois en grume et transport des bois débités - Marché.

Les arbres abattus sur la voie publique et dans les propriétés communales sont récupérés, et débités en vue de constituer des bois de charpente et de menuiserie pour l'entretien des Bâtiments Communaux.

En 1947 et en 1948, le sciage a été effectué par la maison VITAL-DELZENNE. HENOCQUE et LEGLAND, 25 rue Chalant à Ronchin, qui a assuré en outre le transport des bois débités à l'Atelier Municipal de la Porte des Postes. Cette firme a jusqu'alors donné toute satisfaction à la Ville.

Il est demandé de lui confier pour 1949 les travaux ci-avant prévus.

L'importance de la dépense s'élevant à 500.000 Francs environ il est nécessaire de passer un marché avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

n° I40 - Bâtiments communaux - Réfection de vitraux - Marché.

Les vitraux d'art garnissant les baies de certaines églises et autres bâtiments communaux ont souffert des intempéries et plus particulièrement de faits de guerre. Il est envisagé de procéder aux travaux de réfection. Deux maisons spécialisées de Lille ont été pressenties. Il s'agit de M. J. Largillier, 44 avenue du Peuple Belge et de M. P. Turpin, 3 rue des Canonniers.

En raison de l'importance des prévisions de dépenses, un marché d'un montant approximatif de 500.000 francs est à passer avec chacun de ces deux entrepreneurs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I4I - Travaux communaux - Adjudication du 8 Avril I948 - Transfert à "l'Entreprise Domanne" de l'entreprise adjugée à Mlle Marie Domanne.

A la suite de la mise en adjudication des travaux d'entretien aux propriétés communales à exécuter jusqu'au 3I Décembre I949, Mlle Marie Domanne a été déclarée adjudicataire le 8 Avril I948 du 37ème lot (peinture et vitrerie).

Cette maison est devenue, à la date du 5 Janvier I949, la Société à responsabilité limitée "Entreprise Domanne". Mlle Marie Domanne, gérante de cette société, sollicite le transfert, au nom de celle-ci, de l'entreprise dont elle était l'adjudicataire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I42 - Bâtiments communaux - Fourniture et entretien de mobilier. Transfert à "M.M. Houssen Pères et Fils" du marché de gré à gré passé en I949 à M.M. Houssen Frères.

La Ville a passé le I5 Février I949 avec M.M. Houssen Frères un marché de gré à gré pour la fourniture et l'entretien de mobilier pour l'année I949.

M.M. Houssen Frères ont décidé de faire entrer dans leur entreprise leurs fils et de modifier la raison sociale de la maison qui prend nom "M.M. Houssen Pères et Fils". M. Jules Houssen sollicite le transfert, au nom de celle-ci, du marché dont M.M. Houssen Frères étaient titulaires pour I949.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I43 - Electrification des Ecoles Victor Duruy et Jeanne Maillotte. Décompte définitif.

Les travaux d'électrification des Ecoles Victor Duruy et Jeanne Maillotte sont terminés. Ils ont fait l'objet d'une réception provisoire.

La dépense initiale, fixée à 64I.000 francs, était révisable en fonction de la fluctuation des prix. Or, entre la date de remise des

...

propositions et l'exécution des travaux, des hausses importantes se sont produites, de sorte que la somme à payer à l'entrepreneur, M. Potigny, rue d'Arras à Lille, s'élève à I.366.3I2 frs.32.

Cette somme résulte d'ailleurs de l'application de la formule de revision insérée au marché.

La Commission approuve le décompte définitif tel qu'il est établi.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

M. le Conseiller Hanskens signale à la Commission que le Conseil Général au cours de sa dernière session a été mis au courant de l'insuffisance notoire des locaux scolaires du Département et des difficultés qu'il y aura à doubler le cap de I952; l'augmentation des effectifs des écoles primaires devant en effet surtout se sentir à partir de cette date.

M. le Conseiller Milleville demande si de nouvelles constructions scolaires ont été prévues pour parer à cet accroissement des effectifs.

M. Fauvet indique que de nouvelles classes maternelles ont déjà été créées, que d'autres seront aménagées au fur et à mesure des nécessités et qu'il ne lui semble pas possible pour le moment de construire de nouveaux groupes scolaires en raison de leur coût très élevé et des difficultés rencontrées pour se procurer des crédits. Ceux-ci sont déjà très difficiles à obtenir pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien différé et les grosses réparations dans les établissements scolaires existants.

De plus, il ne fait pas de doute qu'avant de construire de nouvelles écoles, il est indispensable de reconstituer celles qui ont été endommagées par faits de guerre. Or, les travaux de reconstitution sont très lents ou sont même arrêtés par manque de crédits. C'est le cas de l'Institut Denis Diderot malgré les démarches pressantes auprès du Ministère et les promesses faites. En effet par lettre du 25 mai I949, M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme a avisé M. le Maire que " le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction n'a pas cru devoir inscrire sur le programme des travaux "à engager en I949 la reconstitution du Collège Technique de Garçons "à Lille ".

Pour conclure, M. Fauvet pense que le cap de I952 pourra être doublé, estimant que les établissements actuels seront suffisants pour absorber un contingent supplémentaire d'élèves.

L'effort du Service sera d'ailleurs dirigé vers la remise en état et l'amélioration des locaux existants.

n° I44 - <u>Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Reconstitution - Projet</u> -

Au cours de la réunion du I0 novembre I948, la Commission avait été informée que le projet de remise en état de l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe, gravement endommagée par faits de guerre, était en cours d'étude et que l'inscription au programme prioritaire de Reconstruction pour I949 avait été demandée.

...

M.René Delannoy,Architecte du Gouvernement,vient de déposer ce projet.L'évaluation des dépenses s'élève à 31.634.000 Frs environ.

Le projet prévoit la reconstitution des bâtiments tels qu'ils se comportaient en 1939.

La Commission donne un avis favorable à l'adoption du projet et prend acte de ce que la ville n'a pas encore été informée de la suite donnée à la demande de prise en priorité pour 1949 de cet établissement.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 145 - Lycée Faidherbe-Annexe Franklin-Construction d'un garage pour bicyclettes- Imputation de la dépense.

M.l'Intendant du Lycée Faidherbe a signalé le grand intérêt qu'il y aurait à installer à l'Annexe du Boulevard Louis XIV un local aménagé pour recevoir une centaine de bicyclettes.

Actuellement,en effet, une partie seulement des élèves peuvent garer leurs machines en utilisant une classe qu'il est nécessaire de rendre à l'enseignement.

Un projet de construction d'un garage a été établi par M.René Bonte, Architecte du Lycée.La prévision de dépenses est de 648.000 Frs avant application des rabais.Il a été entendu que la dépense serait prélevée sur la dotation affectée aux travaux d'entretien du Lycée Faidherbe.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 146 -Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé- Construction d'un garage pour bicyclettes. Examen de la question.

Mme la Directrice du Collège Technique de jeunes filles a signalé l'intérêt qu'il y aurait à installer dans l'établissement un garage pour les bicyclettes des élèves.

M.le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique a donné un accord de principe,sous réserve toutefois de l'avis favorable du Comité des Constructions Scolaires.

La dépense est évaluée à 180.000 Frs si l'on tient compte du taux de subvention de 50% habituellement appliqué.

Pour couvrir la totalité des dépenses,il est demandé l'inscription d'un crédit de 180.000 Frs au budget supplémentaire de l'exercice courant .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 147 - Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé".Construction d'un garage pour bicyclettes-Divers travaux demandés-Examen de la question.

Le bureau d'Administration du Collège moderne de Jeunes Filles a demandé l'exécution des travaux suivants:

1°-aménagement d'un garage pour bicyclettes.Il est préconisé un système de suspension pour les grandes élèves et un garage au sol pour les petites.

....

La dépense à prévoir peut être évaluée à 80.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.

2° Complément de chauffage dans la salle d'inspection médicale. La température dans cette salle est insuffisante, même lorsque le chauffage central fonctionne, au moment de la visite médicale des élèves. Il est proposé l'installation d'un radiateur électrique qui ne fonctionnerait que pendant la durée des visites.

Avis favorable de la Commission.

3° Installation de 4 ou 5 cabines de douches dans des constructions aménagées près de la salle de gymnastique.

Il semblait à priori que cette installation était demandée pour permettre aux élèves et monitrices de se doucher après les leçons d'éducation physique. M. le Conseiller HANSKENS, qui a assisté à la réunion du bureau d'Administration du Collège, précise qu'il s'agit surtout d'un aménagement à l'usage de l'internat que Mme la Directrice du Collège voudrait vivement voir créer dans son établissement. La Commission, estimant qu'un internat ne favoriserait que des élèves habitant hors de Lille, ne peut donner son accord actuellement en raison du coût élevé des dépenses à engager; elle est donc d'avis de surseoir à l'étude de l'installation des douches.

4° Mobilier scolaire.- Il manque des grandes tables et certaines sont tellement dégradées qu'elles deviennent inutilisables. Il est demandé 100 tables individuelles et 100 chaises.

La Commission décide de donner satisfaction au fur et à mesure des possibilités.

Dossier retourné au Service.

N° 148 - Electrification des écoles communales - Programme de 1949 - Adjudication.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 Mars 1949, a approuvé la tranche pour 1949 du programme d'électrification des écoles communales qui comportait l'installation électrique dans six écoles dont cinq d'entre elles devaient faire l'objet d'un appel d'offres-concours.

M. le Préfet, dans une lettre du 8 Avril 1949, a retourné, sans l'approuver, la délibération se rapportant à cette affaire, spécifiant que son examen ne pourra être utilement repris que lorsque le dossier réglementaire de mise en adjudication desdits travaux lui aura été soumis.

Jusqu'à présent, le service procédait à de larges appels d'offres-concours qui avaient l'avantage, tout en mettant les entreprises en concurrence, de réduire au minimum les délais s'écoulant entre l'établissement du projet et sa réalisation, évitant ainsi les complications d'une adjudication.

Conformément aux instructions de M. le Préfet, une adjudication est en préparation. A cet effet, un cahier des charges a été dressé. La Commission approuve ce cahier des charges et déplore le retard qu'a entrainé la décision de substituer une adjudication à un appel d'offres.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I49 - Dommages de guerre spéciaux - Demande d'agrément des services municipaux - Désignation d'experts.

Les instructions ministérielles stipulent que les Services spécialisés des collectivités, établissements et services publics, peuvent effectuer, sous réserve de l'autorisation du Ministre chargé de la reconstruction, les opérations incombant normalement à des experts ou techniciens et relatives à la préparation des devis de dommages de guerre spéciaux causés à différents biens détruits ou spoliés et à la reconstitution correspondante de ces biens. L'autorisation de confier ces opérations au Service Municipal des Travaux a été demandée mais le décret précise que les opérations susvisées doivent être vérifiées par des experts ou techniciens agréés et assermentés qui en prennent la responsabilité pour tout ce qui concerne les dommages de guerre.

Sur des listes d'experts ou techniciens agréés par le M.R.U., ont été proposés :

M.M. COURTOT et RONFORT, Ingénieurs des Arts et Manufactures à Arras; pour les installations d'eau;
M. Georges DUPRET, ingénieur à Lille, pour les installations électriques dont la mission serait particulièrement celle d'expert réalisateur pour l'installation électrique de l'Institut Denis Diderot (dossier non encore établi);
M. Géry DELATTRE, expert agricole à BIERNE, pour les installations agricoles notamment celle de Wormhout;
et M. Louis LEBOUREUR, expert M.R.U. à Paris pour le matériel et le mobilier.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I50 - Square Auguste Angellier - Etablissement d'une clôture - Examen de la question.

Cette question est retirée de l'ordre du jour à la demande des Services Techniques.

Une clôture basse, destinée surtout à retenir les terres du jardin sera établie par le Service des Promenades et jardins avec des matériaux de récupération provenant du Square Dutilleul.

N° I5I - Bâtiments Communaux - Travaux d'étanchéité de terrasses. Marché.

En raison des infiltrations constatées à la toiture-terrasse de l'internat du Lycée Fénelon, rue Brule Maison, des travaux d'étanchéité ont été entrepris par M. Armand FLIPO, spécialiste de travaux d'étanchéité de bâtiments à Lille.

La dépense est évaluée à 500.000 Frs environ.

Son importance nécessite la passation d'un marché avec cet entrepreneur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

N° I52 - Bâtiments Communaux - Remise en état et modifications d'installation de chauffage central - Marché.

Des travaux de remise en état et de modifications d'installations de chauffage central sont à entreprendre à la Salle des Fêtes de Fives, au Grand Théâtre où il y a lieu d'améliorer les températures dans la salle de danse et à l'Institut de Mécanique des Fluides où les travaux consistent surtout à remplacer les radiateurs détruits pendant l'occupation allemande.

Des propositions ont été demandées à l'entreprise qui assure habituellement le fonctionnement du chauffage dans ces trois établissement et qui, par conséquent, connaît bien les détails des installations.

Il s'agit de la Société " Chauffage Service" à Saint-André-lez-Lille qui a fait des offres reconnues intéressantes pour la Ville.

Il est proposé de passer avec cette firme un marché évalué à 600.000 francs environ.

Les dépenses seront imputées sur le crédit "Dommages de Guerre" pour les travaux à effectuer à la Salle des Fêtes de Fives et à l'Institut de Mécanique des Fluides.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I53 - Lycée Fénelon

I - Transformation de l'annexe rue Brûle Maison- Abandon du projet.

II - Transfomation progressive d'un dortoir en locaux d'enseignement. Projet.

Le 7 Novembre I94I, le Conseil Municipal décidait l'acquisition de l'immeuble 70 rue Brule Maison en vue de transférer les Services de l'Internat du Lycée Fénelon.

Le I7 Janvier I942, le Conseil Municipal approuvait le projet dressé par M. René DELANNOY, Architecte D.P.L.G. tendant à apporter les transfomations, agrandissements envisagés par les représentants de l'Administration du Lycée et du Service des Bâtiments.

Le projet transmis par M. le Préfet à M. le Ministre de l'Education Nationale a fait l'objet d'un examen sur place par M. DAUTET inspecteur général.

L'affaire en était restée là. En septembre I947 les Services du M.R.U. ont été pressentis afin de savoir si l'autorisation de surélever le bâtiment sur jardin serait accordée. Le dossier recevait un avis favorable le I3 Janvier I948 .

Le 27 Avril I948, le projet avec devis mis à point et s'élevant à I8.247.000 frs était adressé à M. le Préfet en le priant de vouloir bien le soumettre à M. le Ministre.

Le 7 Octobre I948, M. le Ministre demandait si la Ville maintenait son engagement de prendre les travaux à sa charge avec participation de l'Etat compte tenu du projet de construction d'une Cité scolaire à Lille.

.....

Réponse affirmative de la Ville étant donnée le I3 décembre I948, le devis revalorisé à cette date atteignait la somme de 24.I50.000 frs.

Le 2I mars I949, M. le Recteur de l'Académie faisait connaître à M. le Maire, qu'à la suite de la visite faite le I8 février I949 par M. le Directeur de l'Enseignement du Second Degré, aux locaux de la rue Brule Maison, ce dernier avait estimé que le Ministère ne pouvait donner un avis favorable à la participation de l'Etat étant donné les projets de construction d'une Cité Scolaire en voie de réalisation.

Le projet est donc abandonné.

Devant cette situation, M. le Recteur, sollicité par Mme la Directrice du Lycée, demande l'exécution de travaux visant à la transformation progressive du dortoir Sévigné en locaux scolaires afin d'installer le centre Psychopédagogique et aménager une salle de réunions qui fait actuellement défaut à l'établissement.

Le Lycée manque de classes, la transformation du dortoir Sévigné , en transférant à l'annexe les lits supprimés, permettrait l'aménagement supplémentaire de locaux d'enseignement et de service.

Les suggestions de Mme la Directrice auxquelles M. le Recteur est tout à fait favorable étant intéressantes, il a été demandé à M. René Delannoy d'établir un projet. Celui-ci s'élève à la somme de I.350.000 frs .

Les travaux peuvent être confiés aux entrepreneurs adjudicataires ou titulaires d'un marché avec la Ville.

Un crédit de 649.533 frs reporté au budget supplémentaire et destiné à l'installation rue Brule Maison du Service de l'Internat serait affecté à l'opération. Le surplus ferait l'objet de l'ouverture d'un crédit à ce même budget.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I54 - Grand Palais de la Foire Commerciale - Programme de reconstitution à engager en I949 - Crédit

Le Comité interministériel du Plan de Reconstruction a arrêté le programme des reconstitutions à engager en I949 pour le Grand Palais de la Foire Commerciale.

Revalorisant la tranche afférente au programme de I948 et fixant la tranche disponible immédiatement pour I949, le total des sommes disponibles actuellement, tant en éléments immobiliers qu'en éléments d'exploitation, se monte à 29.600.000 frs. Après déblocage, pour les mêmes éléments, la tranche pour I949 s'élèvera à 23.000.000 frs.

La tranche de travaux afférents à l'exercice I949 atteint au total la somme de 52.600.000 frs.

Pour I950, la tranche de travaux est fixée actuellement à I9.000.000 francs.

...../

La Commission prend acte de cette communication.

L'exécution et le paiement des travaux feront l'objet des dispositions précédemment adoptées pour les travaux conservatoires.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 155 - Collège technique de Jeunes Filles - Aménagement d'une salle de dessin - I - Projet - II - Demande de subvention.

En 1946, il a été envisagé l'aménagement d'une salle de dessin au second étage de l'immeuble 9, rue de Thionville, affecté au Collège technique de jeunes Filles et une étude d'avant-projet a été faite par M. DUTHOIT, architecte.

Le 24 Juin 1948, M. l'Inspecteur principal de l'Académie de Lille a fait connaître que M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique avait exprimé le désir de voir reprendre le projet.

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 1948, M. Auguste DUTHOIT a été proposé à l'Autorité supérieure en vue de l'établissement du projet d'exécution.

Le projet est maintenant établi.

Les dépenses sont évaluées à 2.300.000 francs. Une subvention au taux de 50 % est sollicitée de l'Etat.

Il est demandé l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice en cours d'un crédit de même importance pour couvrir la totalité des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 156 - Colonie de Vacances de Wormhoudt. Acquisition de baraquement. Augmentation de la dépense. Renseignements complémentaires. Examen de la question.

Le 24 Mai 1947, le Conseil Municipal avait décidé l'acquisition de trois baraquements en vue de la reconstitution partielle de la Colonie de Vacances de Wormhoudt.

Le prix d'un baraquement rendu franco sur wagon en gare d'Esquelbecq, non compris les matériaux de couverture, la vitrerie et les frais de montage, avait été fixé à titre indicatif à 328.900 frs moins baisse générale de 10 % soit 296.010 frs, le prix définitif devant être celui homologué à la date de la livraison.

Des trois baraquements livrés, deux étaient en provenance des Constructions Soutenac à Vitry-sur-Seine, le troisième fut livré par les Etablissements FERRERO à Vourey (Isère).

La facture adressée le 9 Septembre 1947 pour ce dernier baraquement s'élevait nette à 296.010 francs et ne comportait aucune réserve quant au prix fixé.

Le 27 Décembre 1948, une facture complémentaire s'élevant à 114.894 frs nous était adressée, à la suite du réajustement du prix du baraquement compte tenu de l'application des prix définitifs homologués à la date du 1er Mars 1946.

.....

Le 22 Février I949, comme suite à la décision de la Commission tendant à une demande de renseignements complémentaires, une lettre était adressée à M. le Directeur du Service des Constructions provisoires lui faisant connaître que la Ville, estimant qu'il s'agissait d'un réglement définitif, faisait toutes réserves au sujet de l'application tardive d'un nouveau prix homologué à la date du Ier Mars I946..

Le 2 Mars I949, ce fonctionnaire nous avisait que pour les baraques fabriquées et livrées à partir du Ier Mars I946, les nouvelles homologations avaient fait l'objet d'une décision du I2 Décembre I947 n° 4475I non rendue publique et que pour les baraques fabriquées et livrées à partir du Ier Octobre I946, il s'agissait de deux arrêtés parus au Bulletin officiel du Service des Prix n° I8.230 et I8.62I.

Jugeant insuffisants les renseignements fournis, le service écrivait à nouveau le 8 Mars I949 afin d'obtenir des justifications nouvelles.

Le 3I Mars, le directeur du Service des Constructions provisoires nous précisait enfin que les prix de fabrication appliqués pour l'établissement de la facture initiale avait subi une hausse de 38,8I % pour la période applicable au baraquement en cause. Cette hausse justifie en effet l'augmentation de II4.894 Fr.

Devant cette précision, la Commission estime qu'il y a lieu de procéder au réglement de la dépense qui est à imputer sur le crédit "Dommages de guerre".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° I57 - Colonie de vacances de Wormhoudt - Travaux d'électrification et de force motrice - Marché -

La remise en fonctionnement de la station de pompage de la colonie de Wormhoudt, gravement endommagée par faits de guerre, a nécessité l'intervention d'un entrepreneur d'installations électriques. Il a été fait appel à M. DEVOS, électricien à Wormhoudt, qui connaît bien l'installation pour avoir travaillé l'année dernière à la reconstitution partielle de la station.

Pour les fournitures et les travaux prévus pour l'année I949, les dépenses sont évaluées à 500.000 Fr environ. Il est donc nécessaire de passer un marché avec M. DEVOS.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° I58 - Ecole maternelle Rualt - Asphaltage de la cour - Marché -

La cour de récréation de l'école Rualt est en très mauvais état. Son sol boueux en hiver, poussièreux en été, ne permet pas sa remise en état par un simple rechargement de gravier. Il est indiqué d'y effectuer un revêtement en asphalte coulé à chaud. Les précédents travaux de ce genre ont donné des résultats très satisfaisants.

La dépense évaluée à 550.000 Fr, a été prévue au Programme des travaux à entreprendre en I949.

C'est la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies qui a été pressentie pour ce travail. Cette firme spécialisée a toujours donné toute satisfaction à la Ville pour des travaux similaires.

...../

Il est proposé de passer un marché avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I59 - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux. Obscurcissement de la Salle des Fêtes. Demande du Directeur. Examen de la question.

M. le Directeur de l'Ecole de garçons du groupe scolaire Bracke-Desrousseaux a demandé l'aménagement dans la salle de gymnastique, d'un dispositif d'obscurcissement en vue d'organiser dans cette salle, des séances de cinéma éducatif. L'appareil acquis par l'Amicale Rabelais est du format I6 m/m avec utilisation de films " non flamme ".

Le service a établi un devis pour obscurcissement du plafond vitré et des chassis verticaux. La fourniture et la pose d'un velum ainsi que le dispositif de commande mécanique par câbles, poulies, tendeurs, treuils et engrenages et la pose de rideaux aux baies vitrées font ressortir une dépense de 320.000 francs environ.

La Commission trouvant la dépense trop élevée estime qu'il y a lieu d'inviter le Directeur de l'école à rechercher une solution moins coûteuse, celle par exemple qui consisterait à faire les séances de cinéma éducatif dans une salle de classe dont les fenêtres seraient alors pourvues de rideaux opaques.

Dossier retourné au service.

n° I60 - Eglise Sainte Marie-Madeleine. Réparation de couverture en ardoises et du faîtage en plomb. Travaux à frais communs. Participation du Culte. Admission en recette.

A la suite de la tempête du début du mois de Mars, des réparations ont dû être effectuées à la couverture en ardoises et au faîtage en plomb de l'Eglise Sainte Marie Madeleine.

La dépense est évaluée à I20.000 francs environ pour laquelle le Culte s'est engagé à participerau taux de 50%.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I6I - Eglise Sainte Marie Madeleine - Travaux importants de réfection des pierres de la coupole. Examen de la question.

Les pierres sous le chêneau circulaire de la coupole de l'Eglise Sainte Marie Madeleine continuent à s'effriter et des morceaux tombent à tout moment sur la couverture troncônique du dôme, provoquant des dégâts à celle-ci et menaçant de provoquer des accidents par leur chute dans la cour voisine. Les travaux sont très importants.

Le devis établi pour une restauration complète s'élève à 2.500.000 francs environ.

Les travaux de première urgence font ressortir une dépense approximative de I.200.000 francs. Ils comprennent:

I°) la fourniture et la pose en incrustement de pierre de Savonnières pour réparation urgente des parties en très mauvais état représentant un cube limité à I0 m3 de pierre.

2°) le ravalement circulaire pour l'ensemble I30 mètres de taille plane.

3°) l'échafaudage et la construction d'une passerelle sur toiture.

...../

Le représentant du Culte, appelé à s'engager à participer dans la dépense, a fait connaître qu'en raison de l'importance des frais, il allait réunir le Conseil de fabrique de la paroisse, puis entretenir de la question le Directeur du Service d'Architecture.

La Commission est d'avis, dans le cas d'une entente avec le Culte sur la participation habituelle, d'accorder un échelonnement des délais de paiement.

En attendant, le Service prendra toutes précautions utiles pour une protection du côté de la cour afin de prévenir les accidents.

Dossier retourné au Service.

N° I62 - Eglise Saint-Maurice-des-Champs - Travaux de plafonnage. Participation du Culte - Admission en recette.

A la suite du mauvais état de la toiture des sacristies, des infiltrations se sont produites endommageant les plafonds et les enduits sur murs.

Les toitures ont été réparées. Il faut envisager la remise en état des plafonds et des enduits.

La dépense est évaluée à I4.500 Frs environ.

Le Culte s'est engagé à participer dans les frais à concurrence de 50 %.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I63 - Eglise Saint-André - Réparation à la Sacristie. Travaux à frais communs. Participation du Culte - Admission en recette.

De grosses réparations ont dû être entreprises d'urgence à la Sacristie de l'Eglise Saint-André par suite de l'état vétuste de la construction.

Le montant des travaux a été évalué approximativement à la somme de 350.000 Frs.

Le Culte s'est engagé, comme de coutume, à participer dans les dépenses jusqu'à concurrence de 50 % en demandant toutefois, en raison de l'importance de la dépense et des engagements de dépenses pris pour le règlement d'autres travaux, le versement de sa quote-part en deux annuités à payer à la fin des années I950 et I95I.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I64 - Eglise Anglicane - Travaux de maçonnerie et de cimentage. Travaux à frais communs. Participation du Culte - Admission en recette.

Le mauvais état des cheminées de l'Eglise Anglicane, rue Lydéric, qui compromet la sécurité des élèves fréquentant l'école voisine et celui des murs de clôture et de quelques chêneaux ont nécessité l'exécution urgente de travaux de réparation à cet édifice.

.....

La dépense est évaluée à 48.000 francs environ.

- Le Comité de l'Eglise Anglicane a accepté de prendre en charge la moitié des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I65 - Eglise Notre-Dame de Consolation - Travaux de couverture en ardoises - Réparation de chêneaux - Travaux à frais communs - Participation du Culte - Admission en recette.

La couverture de l'Eglise Notre-Dame de Consolation nécessite le remaniement d'un versant et des réparations en recherche sur l'autre. De plus, les chêneaux et les plateformes en zinc sont à réviser. Les travaux sont évalués à 400.000 francs pour lesquels le Culte s'est engagé à participer pour moitié dans les dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I66 - Affaires diverses.

Centre d'Education Physique et sportive "Wazemmes" - Composition du bureau d'adjudication.

Le cahier des charges ayant été approuvé par M. le Préfet, il est possible de lancer l'adjudication des travaux de la première tranche comprenant les terrassements, les démolitions de maçonnerie, le drainage et la construction du mur de clôture.

Le bureau d'adjudication sera composé de M. Henri Maire, président de la Commission et de MM. Decomps, adjoint au Maire et Léopold Leroy, Conseiller Municipal.

L'adjudication aura lieu au début du mois de juillet.

Ecole George Sand, rue Malsence - Demande d'installation d'un lavabo.

Mme Kints, directrice de l'école George Sand, demande l'installation d'un lavabo dans une pièce de son habitation située dans l'école. Les canalisations d'amenée d'eau et de vidange sont en attente, la pose d'un lavabo et son raccordement entraîneraient une dépense de l'ordre de 5.000 francs.

La prise en considération de pareille demande constitue un précédent qui, sans nul doute, sera invoqué. Aussi, la Commission, dont le désir est d'améliorer les logements des Directeurs et Directrices d'écoles, est toutefois d'avis de limiter à cinq par année le nombre des installations de ce genre en donnant priorité aux logements changeant d'occupant lors de mutations et bien entendu si les intéressés le désirent.

Comme c'est le cas pour l'école George Sand où la directrice vient de prendre possession de son poste, l'installation demandée sera effectuée.

Retour au Service pour exécution.

...

Urinoirs - Modèle adopté à Tourcoing -

A la demande de M. l'adjoint Decamps lors de la dernière réunion de Commission, une visite des installations des urinoirs a été faite à Tourcoing par un dessinateur du Bureau d'Etudes du Service.

De cette visite, il ressort que les urinoirs sont installés sur les trottoirs. Ils comportent deux stalles accolées dos à dos et encloisonnées par des parois pleines en ciment armé de 2m.I0 de hauteur.

Ce type d'urinoir trop haut pour voir les têtes des usagers, fermé jusqu'au sol ce qui ne permet pas d'en voir les pieds, n'offre pas la garantie d'éviter des faits immoraux.

La Commission prend acte de cette enquête et décide de classer le dossier.

Urinoir rue Alphonse Colas - Suppression -

Il est décidé que l'urinoir situé rue Alphonse Colas, d'un type trop rudimentaire et dont l'emplacement est mal choisi se trouvant en effet en face d'une école, sera supprimé.

Centre sportif de la Citadelle -

Le I4 décembre I948, le Conseil Municipal a décidé le principe de la création du Stade d'Athlétisme "Citadelle" au lieu dit " Le Petit Paradis " et a désigné les hommes de l'Art chargés d'élaborer le projet puis de diriger les travaux.

Une étude sommaire a été faite à la demande de l'Equipement Sportif. La dépense a été évaluée très approximativement à 76.650.000 Frs.

M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et aux Sports a donné un accord de principe pour l'inscription du Stade sur le plan national en vue d'une première tranche de travaux mais il a formulé plusieurs observations.

I - Composition d'ensemble -

Le terrain du Petit Paradis est traversé dans toute sa longueur, vers le Nord-Ouest par la rigole de dessèchement des Marais de la Haute-Deûle. Le Secrétaire d'Etat a fait établir deux esquisses : l'une maintient la rigole à ciel ouvert, l'autre comporte l'utilisation complète du terrain y compris l'emplacement de la rigole, celle-ci devant alors être aqueduquée. La dépense de construction de l'aqueduc serait d'environ I3.000.000 Frs. Elle serait probablement subventionnée, néanmoins la Commission estime que l'amélioration de la composition du plan ne justifie pas une dépense de cette importance et elle retient l'esquisse N° I. Celle-ci est à peu de chose près semblable à celle figurant à l'étude sommaire dressée par l'architecte désigné par la Ville.

II - Devis des travaux -

Le devis montant à 76.650.000 frs a été établi au mètre carré, sur la base des prix I939 affectés du coefficient de revalorisation relevé à la Série du Nord.

...

Le Secrétaire d'Etat oppose les coefficients de la Série Centrale qui sont inférieurs à celui ci-dessus, mais les prix de la Série Centrale ne sont pas établis de la même façon que les prix de la série du Nord.

La dépense ne pourra utilement être déterminée qu'après établissement du devis d'exécution.

III - Tribunes .

Le Secrétaire d'Etat signale que les tribunes ne peuvent être subventionnées; seules peuvent l'être les parties réservées aux vestiaires, douches, lavabos, W.C.

La Commission est d'avis de ne pas prévoir les tribunes pour le moment. Seraient envisagés les vestiaires, douches, lavabos, W.C., mais ils seraient conçus de façon à constituer l'assise des tribunes si ultérieurement il était décidé d'en installer .

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Ecole Sophie Germain- Acquisition éventuelle.

Il avait été demandé à la Commission de l'Urbanisme et du Plan d'émettre un avis sur l'acquisition éventuelle de l'immeuble Boulevard de la Liberté abritant l'école Sophie Germain.

Cette Commission a répondu qu'elle ne voyait guère l'intérêt de l'acquisition de cet immeuble pour le moment en raison de ce qu'il nécessitait de grosses réparations qui, aux termes du bail, sont à la charge du propriétaire.

D'ailleurs les exigences de ce dernier quant au prix sont excessives.

La Commission des Bâtiments se range à l'avis de la Commission du Plan et décide de ne pas poursuivre les pourparlers qui ne se sont bornés d'ailleurs qu'à une demande de renseignements .

\+
\+ +

Séance commencée à I8 heures, terminée à 2I H I5 .

Hôtel de Ville, le 7 Juin I949

Le Chef de Bureau, Secrétaire
LEVRAGUE.

VU :
l'Adjoint délégué aux Travaux
H. MAIRE .

Le Directeur,
Architecte en Chef,
FAUVET.

1D6/26

COMMISSION DES BATIMENTS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU I9 JUILLET I949

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi I9 Juillet I949, à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, adjoint délégué aux Travaux.

Présents :MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire,

Decamps d°
Léopold LEROY Conseiller Municipal
MILLEVILLE d°

Absents ::M.M. CLAES Conseiller Municipal
COQUART d°
HANSQUENS d°
MOITHY d°
VALBRUN d°

Assistaient également à la séance :

M.M. FAUVET, directeur, architecte en chef
LEMOINE, Ingénieur, chef de section
LEVRAGUE, chef de bureau

Le procès-verbal de la séance du Ier Juin I949 est adopté sans observation.

N° I67 - Questions diverses
Eglise Saint-Maurice

M. l'Adjoint DECAMPS signale qu'il a eu connaissance d'une lettre adressée à M. le Maire par M. le Chanoine Vandenabeele, doyen de l'Eglise Saint-Maurice, demandant la restauration, par tranches successives de travaux, des parties extérieures de l'Abside de l'édifice; les couvertures laissent passer l'eau et les balustrades, pinacles, gables etc.. tombent en ruine. Le représentant du Culte ajoute que la consécration de l'Eglise est prévue dans un délai assez rapproché et il souhaite que les travaux soient exécutés pour la date de cette cérémonie.

M. Fauvet indique qu'en Juin dernier, il a à nouveau entretenu de la question de restauration de l'Abside de l'Eglise Saint-Maurice M. Paul Gelis, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Une lettre de M. l'Adjoint Henri Maire à M. Gélis, en date du 29 Juin a confirmé cet entretien et a demandé que soient prises les mesures de nature à remédier à l'état de chose existant.

Il y aurait lieu tout d'abord, afin d'éviter les accidents possibles, d'abattre les pierres désagrégées qui menacent de tomber sur la voie publique, puis d'effectuer la restauration au fur et à mesure des disponibilités financières. A ce sujet, M. l'Adjoint Décamps signale qu'afin de hâter les réparations, M. le Chanoine Vandenabeele serait disposé à apporter une participation personnelle dans la dépense.

Il faut attendre actuellement la réponse de M. Gélis à la lettre du 29 Juin. Si la réponse tarde à parvenir, l'affaire sera rappelée à M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

N° I68 - Faculté des Lettres - Projet de transformations

A la suite du transfert de la Faculté de Droit dans le nouveau bâtiment construit rue Paul Duez et rue Charles Debierre, l'Université de Lille envisage d'apporter aux bâtiments de la rue Auguste Angellier qui abritaient en partie, précédemment la Faculté de Droit, des modifications importantes dans le but de l'adapter aux besoins sans cesse croissants de la Faculté des Lettres.

M. le Recteur de l'Université a adressé à cet effet un dossier de plans figurant la situation actuelle et les modifications envisagées.

Bien que la Ville n'ait point à intervenir dans les dépenses qui sont entièrement à la charge de l'Etat, elle a cependant, en qualité de propriétaire, à donner son accord sur les transformations prévues. Celles-ci comprendront deux stades de travaux :

a) le premier stade qui fait l'objet du présent dossier prévoit :

I°- la suppression de la salle des fêtes de l'Université, local non conforme aux prescriptions du décret du 7 Février I94I relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, et la construction à cet emplacement de trois amphithéâtres superposés, le rez-de-chaussée étant aménagé en préaux,

2°- l'aménagement de diverses salles de cours à tous les étages du bâtiment dans l'aile du fond.

b) au second stade, il est envisagé d'exécuter le réaménagement des divers locaux situés en façade sur la rue Auguste Angellier. Ces travaux feront l'objet, en temps utile, d'envoi à la Ville des plans des modifications prévues aux fins d'examen et avis.

L'examen des plans du premier stade de travaux ne donne lieu à aucune observation de la part des membres de la Commission en ce qui concerne les nouvelles dispositions projetées; toutefois, il sera précisé dans la réponse à M. le Recteur donnant accord, que la Ville demande la production des plans d'exécution et exercera un droit de regard sur la construction au moment de l'exécution

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N° I69 - Lycée Fénelon - Maison des Etudiants, 49 Rue de Valmy. Réfection des façades.

La désignation de M. René Delannoy, Architecte du Gouvernement, chargé de l'établissement des projets de réfection des façades du Lycée Fénelon sur la rue Alexandre Leleux et de la Maison des Etudiants, 49 rue de Valmy, a été approuvée par M. le Préfet le 23 avril I949, après agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale; M. Delannoy a maintenant remis ses projets et le moment est venu de passer à l'exécution.

Lycée Fénelon - L'étude faite prévoit l'abatage des enduits encore existants, un revêtement en plaquettes, des bandeaux et couronnements en ciment-pierre, la modification et la réparation des chassis de fenêtres et les raccordements de couverture.

La dépense est évaluée à 3.350.000 Frs environ.

Un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication publique du premier lot qui comporte les travaux de démolition, l'exécution des maçonneries et les revêtements de façade. Les travaux connexes seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires d'un lot d'entretien ou titulaires d'un marché de gré à gré avec la Ville.

La remise en état de cette façade a été prévue au Programme des travaux devant être financés par un emprunt de 50 millions en grande partie réalisé.

Il sera néanmoins sollicité de l'Etat une participation aussi élevée que possible, ce genre de travaux étant susceptible de pouvoir bénéficier d'attribution de subvention.

Avis favorable de la Commission.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

Maison des Etudiants, 49 rue de Valmy.

La façade de cet immeuble est en très mauvais état. Le balcon et les windows formant saillies sont vétustes. M. DELANNOY a estimé, à juste raison, qu'il convenait de substituer à l'ancienne composition de façade une autre, plus conforme à la destination de l'établissement, tout en lui assurant un caractère plus moderne. C'est ainsi que la suppression du balcon et des window a été prévue, leur remise en état serait d'ailleurs onéreuse.

Comme pour le Lycée Fénelon, un cahier des charges a été établi en vue de la mise en adjudication publique d'un lot comprenant les travaux de démolition, de maçonnerie, les revêtements en agglomérés à la mignonnette, les enduits en ciment pierre, les travaux connexes étant confiés aux entrepreneurs adjudicataires d'un lot d'entretien ou titulaires d'un marché de gré à gré.

Le financement des travaux est assuré comme précédemment par imputation sur l'emploi de l'emprunt de 50.000.000 Frs, réalisé, en grande partie, au titre des "Travaux de grosses réparations ou d'aménagements divers".

Comme il ne serait pas normal que la totalité des dépenses incombât à la Ville, une intervention auprès de M. le Recteur de l'Académie et de l'Union des Etudiants sera faite afin d'obtenir une subvention ou une participation permettant d'alléger la charge de la Commune.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 170 - Théâtre de Sébastopol - Travaux destinés à assurer la sécurité de la salle - Crédit

La Commission municipale de Sécurité a prescrit, par application du décret du 7 Février 1941 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, l'exécution de travaux destinés à assurer la sécurité de la salle. En raison de leur importance, il est envisagé de n'entreprendre cette année que les travaux les plus urgents qui consistent à établir une baie de ventilation à la partie supérieure de la scène et un système de guidage et de maintien du rideau coupe-feu de la baie de scène, à isoler complètement la cage de scène par l'installation d'une cloison

en maçonnerie et de portes coupe-feu, à modifier l'éclairage de panique et l'éclairage de sécurité pour les rendre conformes aux dispositions du décret, à réfectionner partiellement l'installation électrique et à remettre en état et à compléter le "Grand Secours".

Le devis des travaux ainsi retenus s'élève approximativement à I.500.000 Frs.

L'emprunt de 26.000.000 Frs envisagé pour financer le programme des travaux de sécurité à entreprendre dans les bâtiments communaux n'ayant pu être réalisé jusqu'alors, il est demandé l'inscription d'un crédit de I.500.000 Frs au budget supplémentaire de l'exercice en cours, aux fins de règlement des dépenses. Il est en outre décidé que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires d'un lot d'entretien ou titulaires d'un marché avec la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° I7I - Eglise Saint Pierre - Saint Paul - Dommages de guerre - Continuation des travaux.

Les travaux de la première tranche de reconstruction de l'Eglise St-Pierre St-Paul comportant la remise en état des deux chapelles absidales et du choeur, qui ont fait l'objet d'une adjudication en deux lots le I6 Mars I949, ont été mis en oeuvre et sont sur le point d'être achevés.

Pour faciliter l'exécution et permettre en même temps l'exercice du Culte, une clôture en charpente et menuiserie a été installée en travers de l'église et sur toute la hauteur isolant ainsi le chantier de la partie réservée au Culte. Le transept a été incorporé dans le chantier afin de faciliter l'exécution des travaux adjugés et pour permettre sa réfection, celle-ci ayant été envisagée au titre de la deuxième tranche de reconstruction et ayant fait l'objet d'une demande prioritaire pour I949. La décision du Comité Interministériel du Plan de Reconstruction n'étant pas encore parvenue et les travaux de la première tranche touchant à leur fin, il serait regrettable que l'entrepreneur du 2ème lot qui a installé l'importante clôture du chantier l'enlevât en même temps que ses boisages et son matériel, alors que l'on serait dans l'obligation de la rétablir par la suite. Dans ces conditions, il a été demandé, en raison de la similitude des travaux prévus au transept avec ceux exécutés aux chapelles et au choeur, et aussi pour assurer la continuité de la restauration et l'unité dans l'exécution, aux deux entrepreneurs adjudicataires, s'ils consentent à effectuer les travaux de la deuxième tranche aux prix et rabais d'adjudication. Les deux entrepreneurs ont donné leur accord. Les prix en vigueur à l'époque de l'adjudication étant actuellement sensiblement les mêmes et les rabais consentis par les adjudicataires ayant été très intéressants pour la collectivité, les dispositions ci-avant proposées sont à retenir.

Une convention sera passée avec chacun des deux entrepreneurs et les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au crédit "Dommages de guerre".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I72.-Eglise Saint-André.Classement parmi les monuments historiques. Examen de la question .

En I945, M.le Préfet signalait que M.le Ministre de l'Education Nationale se proposait de prononcer le classement, au nombre des Monuments Historiques,de l'Eglise Saint-André et demandait que le Conseil Municipal fasse connaître s'il avait quelque objection à opposer à ce classement .

Le 22 Mars I945,le Conseil Municipal indiquait qu'il ne s'opposait pas à ce classement,sous réserve cependant que l'Etat prenne exclusivement à sa charge tous les frais d'entretien et de réparations quels qu'ils soient, de cet édifice .

En raison de ces restrictions, aucune suite ne fut donnée par le Ministre .

L'Eglise Saint-André,dont la construction remonte au début du XVIIIème siècle,est un édifice représentatif de l' architecture religieuse de cette époque et il est intéressant de la classer parmi les Monuments Historiques .

Une délibération du Conseil Municipal sera soumise à la prochaine séance de cette assemblée proposant de déclarer que la ville n'a pas d'objections à opposer à ce classement,ni de réserves à formuler.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° I73.- Halles Centrales.-Transformations des baies.Exécution des travaux .

Les travaux de réfection des baies d'éclairage des Halles Centrales et du Marché de la Nouvelle Aventure,dont l'état vétuste crée un danger pour la sécurité des usagers des Halles et du Marché et pour la sécurité publique,avaient été prévus au programme de travaux de grosses réparations ou d'aménagements divers dont le financement est assuré par un emprunt de 50.000.000 Frs en grande partie réalisé.

Au cours de la réunion de la Commission du 7 Février I949,il avait été décidé,après une étude poussée du Bureau d'Architecture,de modifier l'ancien système d'éclairage des baies constituées de lames de verre inclinées supportées par des fers verticaux et de les remplacer par un cloisonnement des baies en briques de verre marque "Primalith" posées dans une ossature en béton armé dans la partie sous la retombée de l'arc et par un chassis métallique muni de verre " Thermolux" dans la partie de l'arc. Il avait été convenu qu'un essai serait effectué sur une baie des Halles Centrales

Cet essai a été fait et une première baie est actuellement terminée en ce qui concerne la pose des dalles de verre.Ce sont les établissements Joncquez Frères, 7I rue Bonte Pollet,qui ont exécuté ce travail avec beaucoup de soins et de minutie; les dalles,fabriquées par les Usines de Saint-Gobain, ont été livrées par la Maison Lejeune et Cie,74 rue du Molinel,dépositaire de ces usines qui ne fournissent d'ailleurs qu'aux grossistes.

Le prix de revient d'une baie pour la pose des dalles et la construction de l'ossature en béton armé ne peut encore être définitivement établi. En effet,le montage des parties de béton a nécessité l'établissement de coffrages dont l'amortissement doit être réparti sur trois baies. D'autre part, la mise en route du chantier et la

.....

période de tâtonnement inévitable dans un travail d'un genre nouveau, ont entraîné une perte de temps. Aussi, est-il proposé de confier à la maison Joncquez Frères la construction de deux autres baies afin de déterminer le prix de base d'une baie avec des éléments sûrs et normaux .

L'exécution de l'ensemble du projet sera alors envisagée sous une forme à étudier par le Service susceptible de recevoir l'agrément des Services Préfectoraux.

Pour régulariser les travaux exécutés par les Etablissements Joncquez, un marché sera passé avec cette firme .

De même, un marché sera passé avec les Etablissements Lejeune pour la fourniture des dalles en verre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 174.- Halles centrales. Travaux d'aménagement. Examen du rapport présenté à la Commission des Halles et Marchés .

La Commission des Halles et Marchés, en sa séance du 13 Juillet 1949, a pris connaissance d'un rapport relatif aux Travaux d'aménagements intérieurs des Halles Centrales. Elle a adopté ce rapport et l'a transmis à la Commission des Bâtiments pour avis, en souhaitant que toutes mesures soient prises pour effectuer les travaux indispensables .

Ce rapport présente le projet visant à améliorer le fonctionnement du marché des viandes foraines et à rétablir la vente du poisson en gros, par l'aménagement de nouvelles installations tendant à faciliter l'entretien des locaux, à respecter l'hygiène et la salubrité par la modernisation de l'enlèvement des viandes et denrées saisies .

A la suite d'un avant-projet, le Service d'Architecture avait procédé à l'évaluation du coût des travaux projetés qui se décomposent comme suit :

a) travaux d'entretien et de remise en état pour une somme de 17.050.000 Frs .

b) Récipients et appareils de transport et de levage pour un total de 338.000 Frs .

c) travaux neufs, pour une somme de 11.350.000 Frs.

soit au total, près de 28.000.000 Frs de travaux à prévoir .

En raison de l'importance de la dépense, la Commission des Halles et Marchés a demandé l'inscription au Budget supplémentaire de l'exercice en cours d'un crédit de 8.000.000 Frs pour financer une première tranche de travaux dont l'exécution s'impose avant la fin de l'année.

Un nouveau crédit, à inscrire au budget de l'année prochaine, permettra la continuation des travaux .

La Commission a pris connaissance du rapport. Elle en approuve les conclusions .

Rapport en retour au Service des Halles et Marchés pour suite à donner .

.....

n° I74 - Halles Centrales - Travaux d'aménagement - Examen du rapport présenté à la Commission des Halles et Marchés.

La Commission des Halles et Marchés, en sa séance du I3 Juillet I949, a pris connaissance d'un rapport relatif aux travaux d'aménagements intérieurs des Halles Centrales. Elle a adopté ce rapport et l'a transmis à la Commission des Bâtiments pour avis, en souhaitant que toutes mesures soient prises pour effectuer les travaux indispensables.

Ce rapport présente le projet visant à améliorer le fonctionnement du marché des viandes foraines et à rétablir la vente du poisson en gros par l'aménagement de nouvelles installations tendant à faciliter l'entretien des locaux, à respecter l'hygiène et la salubrité par la modernisation de l'enlèvement des viandes et denrées saisies.

A la suite d'un avant-projet, le service d'Architecture avait procédé à l'évaluation du coût des travaux projetés qui se décomposent comme suit :

a) travaux d'entretien et de remise en état pour une somme de I7.050.000 frs;

b) récipients et appareils de transport et de levage pour un total de 338.000 frs;

c) travaux neufs, pour une somme de II.350.000 frs,

soit au total, près de 28.000.000 de frs de travaux à prévoir.

En raison de l'importance de la dépense, la Commission des Halles et Marchés a demandé l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice en cours, d'un crédit de 8.000.000 de frs pour financer une première tranche de travaux dont l'exécution s'impose avant la fin de l'année.

Un nouveau crédit, à inscrire au budget de l'année prochaine, permettra la continuation des travaux.

La Commission a pris connaissance du rapport. Elle en approuve les conclusions.

Rapport en retour au Service des Halles et Marchés pour suite à donner.

n° I75 - Bâtiments Communaux - Réfection et remise en état de toitures-terrasses en matières plastiques - Marché.

Des travaux d'étanchéité doivent être entrepris d'urgence à la couverture en terrasse du groupe scolaire Bracke-Desrousseaux afin d'éviter les infiltrations pouvant se produire par les joints des dalles de ciment.

Des propositions ont été demandées à la Société "Entreprise Edouard Dartois" à Lille, maison spécialisée dans les revêtements plastiques sur terrasses. Cette firme propose la réfection des joints en mastic bitumeux au prix de 85 frs le mètre carré de toiture. Ce prix est intéressant. Il est prévu, en outre, de passer à cette maison jusqu'à la fin de l'année, différentes commandes similaires. Ces dispositions nous obligent à passer un marché d'un montant approximatif de 500.000 frs pour l'année I949 avec l'entreprise Dartois.

Avis favorable de la Commission. Toutefois, en ce qui concerne les réparations à effectuer à la terrasse du Groupe scolaire Brecke-Desroussaux, comme elles ont un caractère périodique en raison même de la composition de la toiture, la Commission demande que le Service des Travaux en régie suive de près le travail qui sera exécuté par l'entreprise, afin de pouvoir à l'avenir assurer lui-même ces réparations.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I76 - Bâtiments communaux - Fourniture d'eau chaude pour douches en dehors de la durée de fonctionnement des installations thermiques. Marché.

En dehors des périodes de chauffage des établissements scolaires repris au marché du 3 août I945 passé avec la Société "Chauffage-Service", celle-ci effectue des distributions d'eau chaude pour le fonctionnement des douches.

Pour permettre le règlement de ces prestations (main d'oeuvre et combustible) dont le montant annuel peut être fixé approximativement à 600.000 frs, il est nécessaire de passer avec la Société "Chauffage-Service" un marché qui aura la même durée, tant au point de vue actuel qu'au point de vue reconduction, que celui en date du 3 Août I945.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I77 - Bâtiments Communaux - Travaux d'installations sanitaires. Marché.

Par suite de l'occupation allemande, des travaux de remise en état d'installations sanitaires ont dû être effectués à l'Auberge de la Jeunesse, propriété de la Ville.

Ces réfections, présentant certaines particularités techniques requérant le concours d'un spécialiste, ont fait l'objet de propositions de la part de M. Vanden Abeele, entrepreneur, II5 rue du Marché.

Il consent des prix très intéressants pour la Ville. Ces prix sont basés sur ceux de la Série du Bâtiment de la Région du Nord, avec application d'un rabais de 38 % sur le montant des fournitures et d'un rabais de 8 % sur la valeur de la main d'oeuvre employée en régie.

En plus des travaux susvisés, des travaux de même espèce à exécuter à divers bâtiments communaux seront confiés à ce spécialiste.

Il est proposé, en conséquence, de passer avec M. Vanden Abeele un marché pour l'année I949, d'un montant approximatif de 400.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I78 - Bâtiments Communaux. Acquisition de machines-outils et de quincaillerie. Marché.

Afin d'augmenter le rendement de l'atelier municipal de menuiserie installé à la Porte des Postes, il a été procédé à l'acquisition..

de machines-outils, aux Etablissements Tampleu Frères à Lille, maison spécialisée dans ce genre de matériel.

L'importance de ces achats, jointe au montant des commandes de quincaillerie susceptibles d'être encore passées à cette firme, jusqu'à la fin de l'année nécessite la passation d'un marché évalué approximativement à 800.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 179 - Bâtiments Communaux - Acquisition de pompes centrifuges Marché.

L'alimentation en eau potable de la Colonie scolaire de Wormhout a nécessité l'acquisition aux Etablissements Pompes Guinard à Saint-Cloud, d'une pompe centrifuge d'une valeur de 55.000 frs.

Par ailleurs pour répondre aux injonctions de la Commission de Sécurité concernant le Service de lutte contre l'incendie au Théâtre de Sébastopol, il est indispensable d'y installer un groupe électro-pompe fonctionnant en surpresseur afin d'augmenter la pression de la distribution d'eau dans les cintres du dispositif d'inondation de la scène constituant le "grand secours".

Après consultations de plusieurs firmes spécialisées seuls les Etablissements Guinard se sont avérés capables d'assurer la livraison de ce matériel dans un délai très court en faisant les conditions les plus intéressantes pour la Ville.

Ces deux acquisitions formant une dépense de l'ordre de 300.000 frs nous obligent à passer un marché avec les "Etablissements Pompes Guinard".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 180 - Bâtiments Communaux - Achat de rideaux-stores, torchons et accessoires textiles divers - Marché .

Il a été procédé à l'achat de rideaux-stores pour garnir les fenêtres des classes de nos écoles communales.

C'est M. Emile DELACHERIE, négociant à Lille, qui a livré à cet effet de la toile en métis lourd crémé.

Ce fournisseur, particulièrement bien placé, peut assurer en outre la livraison de torchons avec inscription " Ville de Lille" tissée au fil rouge, au prix unitaire de 138 frs

D'autres commandes d'accessoires textiles pouvant s'ajouter à celles sus-visées jusqu'à la fin de l'année en cours, il est nécessaire de passer avec M. DELACHERIE un marché d'un montant approximatif de 400.000 frs .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Eglises - Travaux à frais communs - Participation du Culte - Admission en recettes .

n° I8I - Eglise Sainte Catherine - Réparation de toiture - Remise en état de chéneaux .

Il a été nécessaire de procéder d'urgence à la réparation de la couverture et à la remise en état des chéneaux de l'église Sainte Catherine .

Le clergé a accepté de participer à concurrence de 50 % dans les dépenses évaluées approximativement à I24.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I82 - Eglise Saint Etienne - Exécution de deux branchements d'eaux usées à l'aqueduc.

Les branchements d'eaux usées de l'Eglise Saint Etienne n'étaient pas jusqu'alors reliés à l'aqueduc. A l'occasion de la réfection, par les soins de la Ville, du trottoir de la rue de l'Hôpital Militaire et en application des dispositions du code des arrêtés municipaux interdissant l'évacuation des eaux pluviales dans le fil d'eau lorsque la rue est pourvue d'un égout, il a été procédé au raccordement à l'égout des deux branchements de l'Eglise.

A titre de participation, le Culte a accepté d'intervenir à concurrence de 50 % dans les dépenses évaluées approximativement à 32.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I83 - Synagogue - Renforcement des fermes de la charpente.

L'examen de la charpente de toiture de la Synagogue a montré que les fermes avaient besoin d'être renforcées pour répondre aux efforts auxquelles elles doivent résister.

L'Association Cultuelle Israëlite de Lille a accepté de participer à concurrence de 50 % dans les dépenses évaluées approximativement à 70.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Réceptions définitives -

n° I84 - Ecole des Beaux-Arts - Acquisition d'un four électrique Réception définitive - Décompte définitif.

Une Commission composée de M. l'Adjoint Henri Maire, de MM. Milleville et Léopold Leroy, Conseillers Municipaux, Fauvet, directeur, Architecte en Chef, Lemoine, Ingénieur au Service d'Architecture, a prononcé la réception définitive de la fourniture

.....

et de l'installation à l'Ecole des Beaux-Arts d'un four électrique livré par M.André Déliot, à Alfortville.

Avis conforme de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I85 - Electrification des écoles Berthelot et Jules Verne - Réception définitive

Une Commission composée de M. l'Adjoint Henri Maire, de M.M. MILLEVILLE et Léopold LEROY, Conseillers municipaux, FAUVET, directeur Architecte en Chef, LEMOINE, Ingénieur au Service d'Architecture, DEFRETIN, Ingénieur, Chef du Service Electrique de l'Association des Industriels du Nord de la France, a prononcé la réception définitive des travaux d'électrification des écoles Berthelot et Jules Verne exécutés par M.G.CALENS, entrepreneur à Lille.

Avis conforme de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I86 - Electrification des écoles Paulin PARENT et Cabanis - Réception définitive - Décompte définitif -

Une commission composée comme indiquée ci-dessus a prononcé la réception définitive des travaux d'électrification des écoles Paulin Parent et Cabanis exécutés par la Société Générale d'Entreprises.

Avis conforme de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I87 - Electrification des écoles communales - Intervention du Service technique de l'Association des Industriels du Nord de la France - Honoraires -

En raison de l'importance du projet à établir pour l'électrification des écoles primaires et maternelles, il a été demandé avant la Guerre à l'Association des Industriels du Nord de la France, de procéder à une étude d'ensemble des installations à réaliser.

Les circonstances qui ont suivi n'ont pas permis d'entreprendre les travaux et ce n'est qu'en I947 qu'il a été procédé à des appels d'offres auprès des firmes spécialisées, afin de réaliser les installations prévues .

C'est alors que l'Association des Industriels du Nord a été à nouveau sollicitée pour la constitution des dossiers nécessaires comprenant notamment plans et devis descriptifs, ce travail étant trop important pour pouvoir être assuré entièrement par le Service Municipal. En outre, l'Association possédait parfaitement la question pour avoir effectué les études lors de l'établissement du projet.

Par ailleurs, ses services techniques devaient être appelés également à apprécié les propositions faites par les entreprises concurrentes et conseiller la Ville dans le choix des offres à retenir. Elle s'est trouvée à même de diriger et surveiller l'exécution des travaux qu'elle a réceptionnés après leur achèvement puis de vérifier les comptes des entrepreneurs.

...../

Il est d'un grand intérêt pour la Ville que l'Association susvisée continue , dans la poursuite de l'exécution du programme d'électrification des écoles, d'assurer le rôle ci-avant défini.

Pour la rémunération de ses services, tant pour ce qui a déjà été fait que pour ce qu'il reste à faire, l'Association a établi le calcul de ses honoraires:

I°) étude des installations avec fourniture de plans, en cinq exemplaires et établissement des cahiers des charges = 2%, honoraires calculés sur le montant de la proposition retenue servant de base au marché.

2°) réprésentation de l'Association aux appels d'offres ou aux adjudications, examen des devis, établissement des rapports permettant à l'Administration Municipale de désigner l'adjudicataire= I% du montant de la proposition servant de base au marché.

3°) conduite et surveillance des travaux, réceptions provisoires et définitives, vérification des comptes = 2% de la somme figurant au décompte définitif.

Les honoraires ainsi fixés sont normaux. Il est proposé d'en accepter les taux et les bases sur lesquelles ceux-ci seront appliqués.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

AFFAIRES DIVERSES

n° I88 - Fournitures diverses et de matériel de dessin - Marché -

Les fournitures diverses nécessaires aux Bureaux d'Etude et de Dessin sont habituellement livrées par les Etablissements Hordoir à Lille .

Cette firme a de plus fourni au Bureau Municipal de dessin des tables à dessiner à des prix et conditions très interessants pour la Ville.

Les fournitures déjà livrées et les achats devant être effectués à cette maison d'ici la fin de l'année nous obligent à la passation, avec la maison Hordoir, d'un marché évalué approximativement à 400.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale/.....

n° I89 - Urinoir à l'angle de la rue Colbert et du Boulevard Vauban - Demande de suppression -

M.Pierre THIRIEZ, 308 rue Nationale à Lille, dans une lettre adressée à M. le Maire, demande la suppression de l'urinoir placé à quelques mètres de la porte d'une maison lui appartenant I05 Brd Vauban à Lille. Cet édicule, ancien modèle à écran circulaire, est dans un état lamentable. Sa remise en état nécessiterait une dépense de l'ordre de 50.000 francs.

...../

Il est proposé de le supprimer et d'étudier un urinoir de conception moderne dont un type pourrait être édifié au Boulevard Vauban à un endroit à désigner.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

n° I90.- Propositions de la Société P. LECOUR fils et Cie adjuducataire d'un lot de zinguerie.

M. LECOUR, représentant la Société P. LECOUR fils et Cie, adjudicataire d'un lot de zinguerie au titre de l'entretien des Bâtiments Communaux a demandé que des travaux de plomberie et de couvertures lui soient confiés par passation de marchés de gré à gré. Il propose un rabais de 3I % sur le montant des travaux de couverture et de 33 % sur celui des travaux de plomberie.

Ces rabais sont inférieurs à ceux consentis par les adjudicataires des travaux de couverture et de plomberie. De plus, les entrepreneurs adjudicataires suffisent pour exécuter les travaux de couvertures et de plomberies prévus au programme de l'entretien. D'autre part, une nouvelle adjudication sera faite dans cinq mois .

Dans ces conditions la Commission ne peutdonner une suite favorable aux propositions de P. LECOUR.

Dossier retourné au Service.

n° I9I. - Colonie de Vacances de Wormhout -

Deuxième et troisième phase de travaux de reconstitution.

Par arrêté en date du 23 Juin I949, M. le Préfet a approuvé le projet des deuxième et troisième phase de travaux de reconstitution de la Colonie de vacances de Wormhout, qui lui avait été adressé le 3I mai dernier.

Les travaux doivent faire l'objet de trois adjudications publiques à savoir.

a) Deuxième phasede travaux, Ier lot, comprennent les terrassement, maçonnerie, béton armé, cimentage, canalisation, plâtrerie et ferronnerie.

b) Deuxième phase de travaux, lots n° 2 à 6, comprenant carrelage, revêtement, charpente, planchers, menuiserie, quincaillerie, couverture, zingage, plomberie sanitaire, peinture vitrerie.

La deuxième phase de travaux concerne l'achèvement d'un groupe de trois baraquements et comporte particulièrement la construction de dortoirs, de lavabos, W.C et hall d'entrée.

c) Troisième phase de travaux en 6 lots comprenant les différents postes de la construction. Cette phase concerne la construction de deux pavillons indépendants, l'un étant destiné au Régisseur de la Colonie et l'autre au Concierge.

Il est proposé d'étaler les trois adjudications dont la première, qui concerne le Ier lot de la deuxième phase de travaux, pourrait être fixée vers la mi-septembre.

Le bureau d'adjudication comprendrait les membres ci-après de la Commission : M. l'Adjoint Henri MAIRE, président, M. l'Adjoint DECAMP et M. le Conseiller Municipal Léopold LEROY, assesseurs.

Avis favorable de la Commission.

/....

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

n° I92 - Jardin d'enfants "Les P'titsQuinquins" - Aménagement d'un logement - Crédit.

Le jardin d'enfants "Les P'titsQuinquins", situé rue de Flers à Fives reprend son activité.

A sa tête se trouvait avant-guerre, une Directrice non logée.

C'est une jardinière d'enfants qui va maintenant assurer la direction de l'établissement.

En raison des difficultés rencontrées pour lui trouver un logement dans le quartier de Fives, il est proposé de prévoir un logement à l'intérieur de la propriété qui de ce fait sera gardée, ce qui présentera un intérêt certain.

Une étude faite par le Bureau d'Architecture prévoit la transformation d'une annexe en vestibule d'entrée, l'aménagement d'une cuisine existante et la construction à rez-de-chaussée d'un bâtiment devant comporter une salle à manger et une chambre à coucher.

La dépense est évaluée à 850.000 frs environ. Un crédit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice en cours, serait demandé aux fins de réglement des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I93 - Ecoles Communales - Nettoyage des écoles et du mobilier scolaire pendant les grandes vacances - Marché.

La Société "L'Entreprise Ferroviaire" à Paris, a fait à la Ville des propositions pour le nettoyage des écoles et du mobilier scolaire pendant les grandes vacances.

D'une comparaison établie entre le prix de revient de la main-d'oeuvre occupée directement par la Ville pour ces travaux et le montant évalué sur la base des propositions de la firme susvisée, pour le même entretien il ressort que la Ville aurait le net avantage à traiter avec l'Entreprise Ferroviaire.

Les représentants de cette Société ont accepté en outre d'inclure au maximum dans leurs équipes, les femmes de ménage à qui était fait appel les années précédentes pour ces mêmes travaux.

Il est proposé, en conséquence, de lui confier le travail.

La passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I94. - Bâtiments Communaux.

Nettoyage périodique des vitres par entreprise spécialisée - Marché.

Depuis I947, la Société "L'Entreprise Ferroviaire" effectue pour le compte de la Ville, le nettoyage périodique des vitres dans les bâtiments communaux. L'exécution de ces travaux par cette Société a jusqu'à présent donné toute satisfaction.

/....

Le marché dont elle était titulaire pour l'année I948 est expiré le 3I décembre I948. Il en est proposé le renouvellement pour la présente année.

Les prix proposés par cette firme au mètre carré de surface vitrée sont bien inférieurs aux prix pratiqués par les entreprises adjudicataires de lots de peinture et vitrerie ayant consenti les plus gros rabais sur la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

\+
\+ \+

Séance commencée à I8 heures, terminée à 20 h 45.

Hôtel de Ville le 25 Juillet I949.

Le Chef de bureau, secrétaire

Paul LEVRAGUE

Le Directeur, Architecte en Chef,

FAUVET

VU:
L'Adjoint délégué aux Travaux

Henri MAIRE.

1D6/26

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 25 Octobre I949

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 25 Octobre I949, à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DECAMPS, d°
COQUART, Conseiller municipal
Léopold LEROY, d°
MILLEVILLE, d°
VALBRNN, d°

Absents : MM. CLAES, Conseiller municipal
HANSKENS, d°
MOITHY, d°

Assistaient également à la réunion :
MM. FAUVET, directeur architecte en chef
LEMOINE, Ingénieur, Chef de section
LEVRAGUE, chef de bureau.

Le procès-verbal de la séance du I9 Juillet I949 est adopté sans observation.

N° I95 - Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - Projet de reconstitution - Demande prioritaire pour I950.

Par arrêté du 29 Avril I949, M. le Préfet a décidé d'inscrire en priorité départementale la reconstruction de la Colonie de Vacances de Wormhoudt.

Dans ces conditions, les projets de réalisation des deuxième et troisième phases de travaux ont été établis et soumis au Conseil Municipal qui a décidé en outre de procéder aux adjudications.

Afin de permettre la continuation des travaux, il y a lieu de demander le maintien de la Colonie au Programme prioritaire départemental de I950.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

A la demande de M. le Conseiller COQUART, il est donné quelques explications sur les inscriptions prioritaires des bâtiments endommagés par faits de guerre.

Celles-ci sont de deux sortes :

a) Inscriptions au programme prioritaire départemental : elles concernent les dommages de guerre d'un montant inférieur à I.000.000 Frs, valeur I939, pour un même bâtiment.

La décision d'inscription est prise par le Comité départemental de la Reconstruction.

b) Inscriptions au programme prioritaire national : elles concernent les dommages de guerre d'un montant supérieur à I.000.000 Frs valeur I939, pour un même bâtiment.

La décision d'inscription est prise alors par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction sur avis de la Délégation départementale de la Reconstruction.

Il y a lieu toutefois de noter, bien que la Colonie de Vacances de Wormhoudt ait fait l'objet d'une demande d'inscription en priorité nationale en raison du montant des dommages subis, que le Ministre de la Reconstruction a décidé, à titre exceptionnel, de charger la Délégation départementale de reprendre ce dossier en priorité départementale.

Les décisions d'inscription sont indispensables pour obtenir des avances sur dommages de guerre ou des acomptes sur travaux et le remboursement des dépenses sur production de justifications.

N° I96 - Dommages de guerre - Eglise Saint-Louis - Projet de reconstitution. Demande prioritaire.

Le I4 Juin dernier, le Conseil Municipal a chargé M. Henri BASELIS, architecte D.P.L.G., de dresser le projet de reconstitution de l'église Saint-Louis à Fives, totalement sinistrée par faits de guerre.

La désignation de M. BASELIS a été approuvée par l'Autorité supérieure. Le projet est en cours d'établissement et sera soumis prochainement à la Commission. Il y a lieu de demander dès maintenant l'inscription de cet édifice sur le programme prioritaire national de reconstruction, l'exécution des travaux restant subordonnée à une décision d'inscription prise par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I97 - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Demande prioritaire de reconstruction pour I950.

La demande d'inscription en priorité nationale de l'Ecole de Plein Air pour I948 n'a pas été retenue par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction. Elle a été renouvelée en I949. Le 2I Septembre I949, M. le Directeur des Dommages de guerre nous a fait connaître qu'une décision d'inscription au programme prioritaire avait été arrêtée en I949 par le Comité Interministériel, fixant à IO millions de frs le montant des éléments immobiliers pouvant être reconstitués à cet établissement.

Toutefois, en raison de l'importance des reconstitutions à effectuer à l'Ecole de Plein Air et pour permettre sa réouverture aussi rapidement que possible, il est indispensable que les travaux, une fois entrepris, puissent être poursuivis jusqu'à complète remise en état. Il y a lieu, par conséquent, de demander que l'Ecole soit maintenue au programme national prioritaire de I950.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I98 - Dommages de guerre - Eglise Saint-Pierre Saint-Paul - Reconstruction au titre du programme de I950- Demande d'inscription en priorité.

L'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul a été inscrite en priorité nationale en I948 pour un montant de travaux de six millions.

Le Conseil Municipal avait demandé qu'elle y soit maintenue en I949 pour permettre la continuation des travaux.

La décision du Comité Interministériel du Plan de Reconstruction n'étant pas parvenue, le Conseil Municipal a proposé, afin d'éviter des frais supplémentaires de clôtures et d'échafaudage, la solution logique qui s'imposait, c'est-à-dire celle de poursuivre l'exécution des travaux par la réalisation d'une seconde tranche consistant en la remise en état du transept, la Ville faisant l'avance des fonds, soit approximativement 9.000.000 francs.

Il faut déplorer que cet édifice, repris au programme prioritaire en I948, n'ait pas été maintenu à celui de I949.

Il est demandé de solliciter avec insistance qu'il soit inscrit au programme de I950 avec une dotation importante permettant d'une part, le remboursement des sommes avancées par la Ville en I949 et d'autre part, la poursuite des travaux jusqu'à complet achèvement.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I99 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Demande prioritaire de reconstruction pour I950.

L'Institut Denis Diderot n'a pas été repris au Programme prioritaire de I948. Une nouvelle demande d'inscription a été introduite fin I948 pour l'année I949. Le I5 octobre dernier, M. le Préfet nous a transmis copie d'une décision d'inscription au programme de reconstitution prise par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction, fixant à I0.000.000 frs pour I949 et à 4.000.000 frs pour I950 le montant des éléments d'exploitation pouvant être reconstitués.

Ces sommes, bien qu'importantes, ne permettront d'assurer que le démarrage de la reconstitution de l'Institut.

Il est nécessaire d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur la nécessité d'un relèvement sensible des dotations à venir et particulièrement de celle accordée pour I950 de façon qu'après avoir été entreprises, les opérations de reconstitution soient poursuivies sans arrêt jusqu'à complet achèvement. Il sera en outre souligné que la Ville a déjà accompli un sérieux effort sans lequel l'Institut n'aurait pas rouvert ses portes en indiquant en outre qu'elle a avancé plus de sept millions de frs, l'Etat n'ayant remboursé jusqu'à présent que 57.440 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

...

M. le Conseiller Coquart demande s'il sera tenu compte lors de l'établissement du projet de reconstruction des suggestions faites par le Conseil d'Administration de l'Ecole tendant notamment à la surélévation de l'aile droite de l'édifice pour la création d'un internat.

Il est signalé à M. Coquart qu'il est prévu pour le moment une reconstruction à l'identique.
Le projet sera toutefois établi en tenant compte d'une surélévation possible de l'aile détruite. Les murs d'élévation et le plancher seront calculés en conséquence.

Il est fait remarquer en outre qu'un voeu du Conseil Municipal tendant à la prise en charge par l'Etat des Collèges techniques et modernes a été émis il y a quelques années. Il ne semble pas qu'il doive être pris en considération dans un proche avenir, mais il ne semble pas non plus indiqué de procéder pour le moment à des travaux autres que ceux de reconstitution des parties détruites.

N° 200 - Dommages de guerre - Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux - Projet de reconstruction. Demande prioritaire pour 1950.

Le Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux, qui a subi d'importants dégâts par faits de guerre, a été inscrit au programme prioritaire départemental de 1949.

Le projet de reconstruction des parties détruites ou endommagées a été quelque peu retardé par suite d'une mise au point assez longue du devis de dommages de guerre entre l'architecte et le vérificateur du Service de la Reconstruction.

Le projet est maintenant au point et dès son approbation, les travaux seront entrepris et s'étendront sur l'année 1950.

En conséquence, il y a lieu de demander le maintien du Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux, au programme prioritaire départemental de 1950.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 201.- Dommages de guerre - Institut Médico-Légal - Projet de reconstruction - Demande prioritaire pour 1950.

Malgré deux demandes d'inscription au programme prioritaire national, faites pour 1948 et pour 1949, l'Institut Médico-Légal n'a pas fait, jusqu'à présent, l'objet de décision d'inscription par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction.

Il serait particulièrement intéressant de remettre cet édifice en état afin qu'il puisse reprendre son activité d'avant-guerre tant dans le domaine de la médecine sociale et des recherches sur les maladies professionnelles que dans celui de la stomatologie ce qui permettrait en particulier d'assurer à nouveau les soins dentaires aux enfants des écoles.

La Ville a accompli un sérieux effort sans lequel l'Institut n'aurait pas été à même de reprendre une partie de son activité.

La Ville a avancé plus de 9.000.000 frs afin d'effectuer les travaux de déblaiement, certains travaux conservatoires et la remise en état partielle de l'aile droite qui a été la moins touchée.

...

A ce jour, l'Etat lui a remboursé 670.740 francs.

Il y a lieu d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette situation et de demander avec insistance l'inscription de cet établissement au Programme Prioritaire de 1950 avec une dotation de nature à permettre l'exécution d'une tranche importante de travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 202 - Eglise Saint Pierre Saint Paul et Eglise Saint Louis - Mobilier - Pouvoir à l'Association diocésaine en vue du règlement des dommages de guerre.

L'Association diocésaine sollicite de la Ville la mission de poursuivre le règlement des dommages mobiliers de l'Eglise Saint Pierre Saint Paul et de l'Eglise Saint Louis endommagées par faits de guerre.

Le Service technique de cet organisme a été agréé par décision du 3 décembre 1948 par M. le Directeur des Dommages de guerre pour la partie professionnelle de la reconstruction des églises sinistrées à l'exclusion de tous travaux immobiliers relevant de la compétence d'un architecte.

Ces deux églises étant comprises dans la liste des églises sinistrées, rien ne s'oppose à la prise en considération de la demande de l'Association diocésaine qui semble tout indiquée pour reconstituer le mobilier de ces deux édifices.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 203 - Agrandissement du Cimetière du Sud - Fabrication et installation de clôtures - Décompte définitif.

Les travaux de fabrication et d'installation de clôtures pour la partie agrandie du Cimetière du Sud sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire.

Le montant de l'estimation fixée approximativement à 4.300.000 francs n'a pas été atteint, le décompte définitif se montant en effet à 4.230.095 f.47.

Il y a lieu d'approuver ce décompte de façon à permettre, dès à présent, le paiement à concurrence des neuf dixièmes de son montant à l'entrepreneur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 204 - Agrandissement du Cimetière du Sud - Porte d'entrée - Motifs décoratifs - Examen du projet.

Sur chacun des deux murs de façade rue,de part et d'autre de la porte d'entrée du Cimetière du Sud agrandi, un emplacement de I m. de largeur sur 3 m. de hauteur a été réservé en vue de la construction d'un motif décoratif.

Le bureau d'Architecture a établi le projet.

Celui-ci représente un flambeau aux formes arrondies en plan et en élévation. Il est encadré de deux palmes stylisées. Le tout est constitué par un appareillage de briques rouges.

La construction en sera prévue en briques de parement très dures, noyées dans les plaques de revêtement en pierre reconstituée. Le travail sera confié à l'entrepreneur qui a exécuté les murs et les revêtements de l'entrée du Cimetière.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour exécution.

n° 205 - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Reconstruction - Première tranche de travaux - Cahier des charges.

Par suite de la décision d'inscription au programme prioritaire national de l'Ecole de Plein Air pour 1949, il a été demandé à M. Delannoy, architecte du Gouvernement, chargé de dresser le projet et de diriger les travaux, d'établir un programme de reconstruction de l'établissement correspondant au montant des crédits disponibles.

Cette première phase de travaux comporte la reconstruction du pavillon comprenant les locaux du Service médical et le logement de concierge ne formant qu'un seul et même bâtiment.

Un cahier des charges pour servir de base à l'adjudication des travaux susvisés a été établi. Il est demandé de l'approuver.

M. le Conseiller Coquart demande si la reconstruction de l'établissement est prévue à l'identique car, avant-guerre, son fonctionnement prêtait à critique et dans l'organisation il y avait des points défectueux. Il y a lieu, à son avis, avant de reconstruire, de faire une étude d'ensemble quant au fonctionnement futur de l'école en s'entourant des conseils des membres du Corps médical et du Corps enseignant. M. Coquart ajoute que la nouvelle utilisation de l'établissement est peut être de nature à entraîner des modifications dans sa reconstruction.

M. l'adjoint Maire indique que l'Administration Municipale, désireuse de se renseigner sur la façon dont fonctionnent certaines écoles de plein air, a envoyé récemment une délégation visiter l'école de Pantin.

Les conclusions tirées de cette visite ont été transmises à l'Administration.

En attendant les instructions devant permettre d'établir le projet définitif de reconstruction, il semble que rien ne doit s'opposer, pour le moment, à l'exécution de la tranche de travaux qui comporte la reconstitution des locaux de la loge du concierge et du pavillon médical dont le bâtiment, avec pignon en façade, se touve isolé du reste de l'Ecole.

Avis favorable de la Commission quant à l'exécution de la tranche de travaux prévus (Pavillon des services médicaux et du logement de concierge).

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 206 - Groupe scolaire du Faubourg de Béthune - Reconstruction des clôtures endommagées par faits de guerre - Adjudication.

Les clôtures en béton armé des Ecoles Léon Trulin-Albert Samain Jean Aicard ont été fortement endommagées par faits de guerre.

En vue de leur reconstruction, un cahier des charges a été établi. Il doit servir de base à l'adjudication-concours prévue pour désigner l'entrepreneur. Les travaux seront dirigés par M. Joseph Ségers, architecte, désigné pour la remise en état du Groupe scolaire.

Il est demandé d'approuver ces dispositions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 207 - Bâtiments communaux - Lycée Faidherbe - Aménagement d'une nouvelle chaufferie - Première tranche de travaux - Cahier des charges.

Le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble du projet d'aménagement d'une nouvelle chaufferie au Lycée Faidherbe. La réalisation en a été prévue en trois stades. Un cahier des charges, devant servir de base à l'adjudication des travaux comprenant l'aménagement en sous-sol des locaux destinés à la chaufferie, à l'entrepôt des combustibles et des cendres, a été établi.

L'adjudication aura lieu au rabais sur les prix figurant à la Série du Bâtiment de la Région du Nord.

Il est demandé d'approuver ces dispositions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 208 - Entretien des propriétés communales - Travaux à exécuter en 1950 et 1951 - Adjudication.

Les marchés d'entretien des propriétés communales ayant été passés par voie d'adjudication publique viennent à expiration le 31 décembre prochain.

Conformément aux dispositions du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs "le bail peut être prorogé de droit sur simple avis du Maire, jusqu'au renouvellement de l'entreprise, mais sans que cette prorogation puisse excéder six mois".

Dans ces conditions, afin de permettre aux entrepreneurs adjudicataires de terminer les travaux en cours à la fin de l'année, il est proposé de proroger de trois mois la durée du marché dont ils sont titulaires et d'en reporter le terme au 31 Mars 1950.

Un cahier des charges particulières devant servir de base à l'adjudication devant désigner les nouveaux entrepreneurs de l'entretien est établi. L'adjudication aura lieu dès le début de l'année 1950.

Il est demandé d'approuver des dispositions.

M. le Conseiller Coquart estime que pour les petits travaux d'entretien dans un même bâtiment et plus particulièrement quand il s'agit de réparations à des installations thermiques, mécaniques et sanitaires, il convient, autant que possible, lorqu'il est effectué des réparations successives sur une même partie d'installation, de ne pas changer d'entreprise.

Il sera tenu compte à l'avenir de ces observations.

Rapport adoptant le cahier des charges transmis à l'Administration Municipale.

x

x x

M. le Conseiller Coquart signale la défectuosité du fonctionnement des ascenseurs de l'Hôtel de Ville. Il a constaté que les pannes étaient fréquentes.

Ces appareils sont pourtant entretenus périodiquement par l'entreprise qui en a fait la livraison et procédé au montage. Il y a lieu de remarquer qu'il est fait un grand usage des ascenseurs tant pour le transport des personnes que pour celui du matériel.

Installés depuis 1929, ils arrivent à la limite d'utilisation et il y aura lieu dans un proche avenir d'envisager une complète réfection.

N° 209 - Bâtiments Communaux - Fourniture de produits, d'objets fabriqués et de mobilier - Entretien des Installations thermiques et mécaniques - Travaux d'électricité - Travaux divers - Marchés.

Les dispositions légales obligent la Ville à passer des marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses qui se renouvellent périodiquement au cours d'une même année et pour lesquelles le montant de la dépense annuelle est prévisible et dépasse 250.000 francs.

Conformément à cette règlementation, il convient de passer des marchés pour 1950 avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main-d'oeuvre municipale et avec les firmes qui nous livrent des objets fabriqués.

Il y a lieu, également, de passer des marchés avec certaines entreprises pour des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord et qui, de ce fait, ne permettent pas de prendre ce document comme base de règlement.

En raison des fluctuations des conditions économiques, les prix des travaux et des fournitures sont susceptibles de modification. Il est prévu de les débattre d'accord avec le Service avant exécution des commandes.

Il est proposé de traiter pour 1950 avec des établissements et entrepreneurs qui ont été ou sont déjà titulaires de marché de gré à gré avec la Ville ou qui ont déjà travaillé dans de bonnes conditions pour les Services Municipaux :

pour la fourniture de mobilier, entretien et travaux divers d'ébénisterie
M.M. HOUSSEN Pères & fils et M. DELOOSE & Cie, à Lille

pour les travaux d'ameublement et de tapisserie
M. VERMEULEN, à Lille

pour l'entretien des Installations thermiques et mécaniques
Etablissements DUMOUTIER & Cie à Lille - Société Chauffage-Service à Saint-André - M. VANSTASEGHEM à Roubaix -

pour les travaux de chaudronnerie, fumisterie et calorifugeage
M.A. ROGGHE - M. G. DAVID à Lille

pour les fournitures de bois de toutes espèces
M.M. VITAL-DELZENNE, HENOCQUE et LEGLAND à Ronchin
M. BAUDUIN à Lille

pour les travaux de sciage et transport de bois en grume
M.M. VITAL-DELZENNE, HENOCQUE et LEGLAND à Ronchin

...

pour l'éclairage des bâtiments communaux.

a) fourniture de matières et d'objets fabriqués :
Cie générale d'Electricité à Lille,- Cie des Lampes Mazda à Paris - Cie française Thomson-Houston à Paris - Sté des dépôts et ventes de matériel électrique à Lille - Comptoir d'électricité Franco-Belge à Lille - Etablissements Desmet à Lille - Sté Mildé-Sclae à Lille - M. Montulet à Lille.

b) travaux d'installations électriques :
Sté Force et Lumière FORCLUM à Lille - M. G. Callens à Lille - M. R. Potigny à Lille - Entreprise Industrielle Force et Lumière à Lille - M. Devos à Wormhout (pour les travaux à effectuer à la Colonie de vacances).

pour les travaux de pierres dures et tendres et pierre reconstituée :

Etablissements Marin à Lille - M. Lebon à Lille - M. A. Camossaro à Lomme.

pour les travaux de clôtures et moulages en ciment armé :

Etablissements Proci et Sté R. Hayem, tous deux à St-André.

pour les travaux divers :

M. V. Delefosse à Lomme pour la vidange et le curage des fosses.
M. O. Bonvin à Emmerin, pour le pavage des cours et des trottoirs intérieurs
M. J. Largillier à Lille, pour les travaux de vitrerie spéciale et vitraux
M. A. Flipo à Lille, pour les revêtements de toitures en matériaux bitumineux.
La Parquetterie des Flandres à Marcq-en-Baroeul et M. Duriez à Thumesnil, pour les réparations et l'entretien de parquets
Les Etablissements Tampleu à Lille - les Etablissements Danset à Lille - M. Havet à Lille et les Etablissements Brossette à Lille, pour les fournitures diverses.

A la demande de M. le Conseiller Coquart, il est précisé qu'il est toujours possible en cours d'année de passer un marché avec tel établissement ou telle entreprise si les conditions consenties par ces firmes sont intéressantes pour la Ville. D'ailleurs un paragraphe du marché stipule que la Ville n'est nullement engagée si les dépenses faites au cours de l'année n'atteignent pas le montant prévu au contrat.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 210 - Bâtiments communaux - Nettoyage des vitres en 1950 et 1951 - Adjudication.

Le marché passé avec la Société "l'Entreprise Ferroviaire" pour le nettoyage des vitres aux bâtiments communaux pendant l'année 1949 expire le 31 Décembre prochain.

En raison de l'importance des travaux, il y a lieu de faire appel à la concurrence par leur mise en adjudication sur la base d'un cahier des charges établi à cet effet.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 2II - Electrification des écoles communales - Programme de I950 - Adjudication

L'électrification des écoles communales est déjà bien avancée. Elle demande à être poursuivie activement de façon à doter de cet important équipement et dans les délais les plus courts, l'ensemble des écoles de la ville. Le programme de I950 comprend l'électrification de cinq écoles primaires: Boucher de Perthes - Colbert - Jacquart-Monge et Pasteur et de dix écoles maternelles: André - Bara - Camille Desmoulins - Jean Bart - Jenner - La Fontaine - Lamennais - Philippe de Comines - Ruault et Victor Hugo.

L'exécution des travaux est prévue par voie d'adjudication publique sur la base d'un cahier des charges en cours d'établissement.

A la suite de cette tranche de travaux prévus pour I950, il ne restera à électrifier que les écoles maternelles Antoine Brasseur - Bichat - Chateaubriand - Gounod - Gutemberg et J.J. Rousseau. Les installations des écoles Mozart et A. Comte seront complétées par la main d'oeuvre municipale. L'école Sophie Germain possède une installation électrique provisoire. Cette installation sera améliorée par le service électrique municipal. Il ne peut être envisagé de faire une installation définitive, le bâtiment abritant cette école n'étant pas la propriété de la Ville et étant en très mauvais état.

Il est signalé que l'Etat a fixé le montant de la subvention pour le programme d'ensemble des travaux d'électrification des écoles communales. La subvention atteint la somme de I8.309.000 francs sur une dépense de 36.6I8.000 francs arrêtée par le Comité en sa séance du I6 mai I949.

Pour permettre le recouvrement de la subvention, un dossier de justification de dépenses est en voie d'établissement. Il sera transmis dès que possible pour les écoles dont le règlement des dépenses de travaux est actuellement complètement effectué.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 2I2 - Centre d'Education Physique " Wazemmes " - Continuation des travaux - Cahier des charges

Les travaux du premier lot, comprenant les terrassements, démolitions, maçonnerie, drainage et canalisations, sont actuellement en cours d'exécution.

Il y a lieu d'envisager maintenant l'installation du réseau de distribution d'eau et l'aménagement des sols. A cet effet, un cahier des charges devant servir de base à l'adjudication des travaux a été établi.

Il est demandé de l'approuver.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 2I3 - Bâtiments Communaux - Entretien des locaux occupés par le personnel logé à titre gratuit en raison de ses fonctions - Imputation des dépenses.

Lorsque se produit une mutation de directeur ou de directrice d'établissement d'enseignement, il est d'usage de remettre en état le logement destiné au nouveau titulaire et d'y effectuer, s'il y a lieu, des travaux de peinture et de papier peint.

...../

De même, lorsqu'un fonctionnaire logé occupe dans un bâtiment municipal et durant de nombreuses années, un même local, il est également d'usage de procéder à l'exécution de semblables travaux dans ce local quand la nécessité en est reconnue.

C'est à la suite des observations faites par la Recette Municipale qu'il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cette pratique.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 2I4 - Colonie de Vacances de Marquette - Demande d'emprise pour embranchement de voie ferrée.

L'entreprise Caroni à La Madeleine demande l'occupation permanente d'une petite parcelle de terrain écornant légèrement l'entrée de la Colonie de Marquette pour l'installation d'une voie ferrée devant permettre de desservir leur atelier avec dépôt de matériaux contigüs à la propriété de la Ville. Le projet ne touche pas le portique d'entrée, il entraine néanmoins la suppression sur une certaine longueur de la clôture en béton armé située à droite de l'entrée.

M. l'Adjoint Minne a été saisi de la question en qualité de Président du Comité de la Caisse des Ecoles. Il a également reçu M. Caroni venu lui exposer le projet. M. Minne ne s'oppose finalement pas à sa réalisation après accord par le Conseil d'Administration.

Toutefois, il sera demandé aux Etablissements Caroni de prévoir aux lieu et place de la clôture à supprimer l'installation d'une porte en bois, de même modèle que la clôture, qui sera fermée en dehors des manoeuvres des wagons et qui recevra périodiquement une couche de peinture blanche. De plus, une clôture légère, composée de piquets de béton armé et de six rangées de fil de fer sera établie parallèlement à la voie dans l'intérieur de la propriété afin de limiter nettement l'emprise du terrain concédé. M. Caroni doit à cet égard déposer prochainement des plans.

Il restera entendu que tous ces travaux seront à la charge de l'entreprise Caroni avec qui il sera passé un contrat. L'occupation sera précaire et révocable et ne donnera droit à aucune indemnité en cas d'éviction. Dans ce cas il y aura obligation pour le demandeur de remettre le terrain et les installations dans leur état primitif lors de la reprise de possession par la Ville de la parcelle.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis au Service du Contentieux pour suite à donner.

N° 2I5 - Bâtiments communaux - Travaux dirigés par les architectes. Contrats de prestations de services.

Conformément aux prescriptions de l'article I2 du décret N°49.I65 du 7 Février I949, fixant le tarif des honoraires alloués aux architectes, ingénieurs et autres techniciens spécialisés pour la direction des travaux exécutés au compte des communes, il a été établi des contrats de prestation de services entre la Ville et les hommes de l'art non fonctionnaires ci-après désignés, chargés par elle de diriger certains travaux communaux :

I - Palais des Beaux-Arts : a) entretien, b) grosses réparations, extensions, transformations, aménagements - M. Louis Mollet, architecte D.P.L.G.

II - Lycée Faidherbe et ses annexes : a) entretien, b) grosses réparations, extensions, transformations, aménagements - M. René Bonte, architecte D.P.L.G.

III - Lycée Fénelon et Maison des Etudiants : divers projets - M. René Delannoy, architecte du Gouvernement.

Il est demandé d'approuver les contrats.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 2I6 - Halles et Marchés. Aménagement d'un petit bureau au marché de Fives. Imputation de la dépense.

Un petit local attenant au cinéma "Fives-Palace" a été loué par la Ville en vue de l'aménager en bureau destiné au contrôleur des Halles et Marchés chargé des tractations entre la Ville et les commerçants exposant au Marché de Fives.

Quelques aménagements consistant en des travaux de maçonnerie, de menuiserie, de peinture et de vitrerie sont à réaliser.

Il y a lieu, en outre, d'effectuer une installation électrique et un achat de mobilier. L'ensemble des dépenses est évalué à I25.000 Frs environ qui seront imputées sur les différents crédits ouverts au budget primitif et relatifs à l'entretien des bâtiments communaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Réparations aux Eglises - Participation du Culte - Admission en recette.

N° 2I7 - Eglise Notre Dame de Fives - Réparation de la couverture du clocher.

La dépense s'élève à 284.434 Frs. Accord du Culte pour participation de 50 % dans la dépense.

N° 2I8 - Eglise Saint-André - Réparation de couverture et chenaux en zinc.

La dépense s'élève approximativement à 63.000 Frs. Le Clergé a accepté d'en rembourser la moitié à la Ville à titre de participation.

N° 2I9 - Eglise Sainte Catherine - Travaux de zinguerie et de plâtrerie

L'ensemble des dépenses s'élève à la somme approximative de 28.400 Frs. Le Curé de la paroisse a accepté d'en rembourser la moitié à la Ville à titre de participation.

Avis favorable de la Commission sur ces trois rapports.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

N° 220 - Eglise Saint-Maurice - Travaux à la Chapelle de la Vierge Participation dans les dépenses.

M. le Ministre de l'Education Nationale a donné son approbation

à l'exécution d'un devis ayant pour objet la réparation de la baie "est" de la Chapelle de la Vierge de l'Eglise Saint-Maurice, classée parmi les Monuments Historiques.

Ce devis s'élève à la somme de 53I.I44 Frs.

M. le Ministre a décidé de faire procéder à l'exécution des travaux sus-mentionnés si les collectivités intéressées concouraient pour la totalité aux charges financières de l'entreprise dans les proportions suivantes : un tiers pour la Ville, propriétaire, et deux tiers pour le Clergé, affectataire.

M. le Ministre a ajouté que ces participations devront subir les variations de prix pouvant intervenir jusqu'au moment où lui parviendront les engagements nécessaires. En dehors des réparations prévues à la baie "Est", il reste à procéder à la réfection du dallage en marbre de la Chapelle de la Vierge, car par suite des travaux de reprise en sous-oeuvre des piles et contreforts, la dépose des dalles avait été rendue indispensable. La plupart de celles-ci étaient d'ailleurs brisées en raison du mauvais état du sol.

Le devis de ces travaux, établi par M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, s'élève à la somme de 86I.I35 Frs.

La dépense est également à prendre en charge par les collectivités intéressées dans les proportions indiquées ci-avant.

La participation de la Ville s'élève par suite en totalité à 464.093 Frs.

Il est demandé en conséquence le versement par la Ville d'un fonds de concours de 464.093 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 22I - Bâtiments Communaux - Immeuble situé I7 boulevard du Maréchal Vaillant - Transformation en appartements particuliers.

L'immeuble I7 boulevard du Maréchal Vaillant, appartenant à la Ville, avait été réservé à l'aménagement d'un Centre médico-scolaire, mais cette affaire n'eut pas de suite, le Ministère ayant estimé que l'immeuble ne convenait pas à l'installation prévue. Il a été alors envisagé de le transformer en trois appartements particuliers, un au rez-de-chaussée, deux à l'étage.

Le projet a été établi par le bureau d'Architecture. Le devis des travaux se monte à 3.000.000 Frs environ.

Les travaux par corps d'état sont relativement peu importants; ils peuvent être exécutés par les entrepreneurs titulaires d'un marché avec la Ville.

M. le Conseiller COQUART demande si ces logements sont attribués. Il lui est fait connaître que le rez-de-chaussée semblait devoir être réservé à M. LANNOY, directeur du Conservatoire; quant aux deux autres appartements qui sont situés à l'étage, le Service n'est pas à même de fournir de renseignements.

M. COQUART, désirant obtenir des précisions sur l'attribution des logements, demande que cette affaire soit reportée à une séance ultérieure. M. l'Adjoint Henri MAIRE estime toutefois que le rapport pourrait être transmis à l'Administration Municipale en lui faisant part des réserves formulées par M. COQUART.

De plus, des remarques ont été présentées au sujet du projet qui comporte trois installations séparées de chauffage au gaz. Il convient d'ailleurs de noter qu'il n'existe qu'un seul emplacement très réduit dans l'immeuble pour entreposer du charbon et qu'il faut écarter par conséquent la possibilité du chauffage central au charbon en trois installations.

M. LEMOINE indique que si le coût des installations au gaz est sensiblement le même que celui des installations au charbon, par contre les dépenses d'exploitation sont dans le rapport I pour le charbon à 2,5 pour le gaz. Toutefois, la dépense incombe aux locataires.

Le projet primitivement établi par le Service prévoit des cheminées et conduits de fumée afin de pouvoir assurer le chauffage par foyers individuels. La prévision de dépense est de 2.550.000 Frs.

Il a été demandé au Service d'étudier une deuxième solution prévoyant l'installation du chauffage central. Le projet primitif a été remanié. Cheminées et conduits de fumée ont été supprimés, sauf dans une pièce par appartement et le coût de premier établissement des trois installations de chauffage a été ajouté. La nouvelle prévision de dépense s'établit à 3.000.000 francs.

Rapport transmis à l'Administration Municipale pour suite à donner à cette affaire.

N° 222 - Collège technique de jeunes filles "Valentine Labbé" - Aménagement d'une salle de dessin -xAdjudication des travaux.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une salle de dessin au Collège technique de jeunes filles "Valentine Labbé", voté les crédits nécessaires et sollicite la subvention de l'Etat.

M. le Préfet, qui a transmis à M. le Ministre de l'Education Nationale, avec avis favorable, le dossier concernant la subvention, nous demande de lui faire parvenir d'urgence le cahier des charges et le devis devant servir de base à l'adjudication des travaux. Ces documents ont été établis. Il est demandé de les approuver.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 223 - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux - Reconstruction - Cahier des charges.

Le Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux gravement endommagé par faits de guerre a été inscrit au programme prioritaire départemental de I949.

M. MASURE, Architecte D.P.L.G., vient de remettre le projet de reconstruction de cet établissement scolaire.

Il est demandé de l'approuver ainsi que le cahier des charges devant servir de base à l'adjudication des travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 224.- Affaires diverses -

Parvis du Souvenir - Demande des "Amis de Lille"

Le Président du "Essi les Amis de Lille" signale que les plaques du Parvis du Souvenir en face du Monument aux Morts, s'effritent et il demande d'examiner la possibilité de préserver ce dallage en interdisant le passage sur le parvis.

Le bureau d'Architecture a établi un avant-projet qui prévoit une bordure de verdure aux angles du parvis limitée par des bornes réunies devant les passages par des chaînes.

Le projet ne reçoit pas l'agrément de la Commission qui écarte la bordure de verdure. La Commission demande qu'une nouvelle étude soit faite avec bornes et chaînes seulement.

Elle demande en outre d'envisager le redressement des plaques du parvis qui ont surtout souffert pendant l'occupation par suite du stationnement prolongé de véhicules sur le parvis. Ces travaux doivent d'ailleurs être exécutés au titre des Dommages de Guerre.

Le Service étudiera la question.

Dossier retourné au Service.

Hôtel de Ville - Garages pour vélos et voitures d'enfants -

M. le Maire demande d'étudier la possibilité d'installer au n° 6 de la Place Roger Salengro, sur le terrain vague clôturé par des plaques de ciment, un garage pour vélos et voitures d'enfants avec guérite devant servir d'abri au gardien.

De même, côté "Porte Saint-Sauveur" une marquise accolée au bâtiment face aux garages municipaux permettrait l'installation d'un abri pour vélos et voitures d'enfants.

M. le Maire signale que ces aménagements paraissent devoir être une amélioration certaine, tant pour l'esthétique de l'Hôtel de Ville, que pour le confort du public se rendant à la Mairie et des gardiens.

Un devis des travaux a été établi : le garage de la rue des Sahuteaux reviendrait à 250.000 frs environ, la marquise vitrée sur Saint-Sauveur entraînerait une dépense approximative de I60.000 francs.

La Commission juge la dépense fort importante pour des réalisations qui, selon elle, ne seront pas appréciées du public, tout au moins en ce qui concerne le garage de la rue des Sahuteaux, trop éloigné de la Porte d'entrée de l'Hôtel de Ville.

M. Lemoine propose d'affecter, à titre d'essai, le box le plus grand dépendant du garage des voitures de l'Hôtel de Ville. Cette solution, peu coûteuse, est acceptée par la Commission.

Dossier retourné au Service en attente d'instructions.

Ecole Bichat- Demande de la Directrice relative à une modification à apporter à son logement.

Mlle Jay, directrice de l'Ecole Bichat, demande le percement d'une

porte de communication entre deux chambres du logement qu'elle occupe dans l'école afin de pouvoir soigner sa mère impotente sans avoir à passer par le couloir pour gagner sa chambre.

La dépense pour cet aménagement est évaluée à I8.000 frs.

La Commission estime ne pouvoir donner suite à cette demande. Toutefois, un agent du Service se rendra sur place pour examiner la possibilité d'apporter une amélioration susceptible de venir en aide à la Directrice.

Dossier retourné au Service.

Ancien bâtiment de la Recette Municipale - Place Rihour -

M. l'Adjoint Decamps demande d'envisager la démolition des ruines situées contre l'ancien bâtiment de la Recette Municipale, Place Rihour. Il signale qu'il existe également une cave qui serait à combler. La chaudière se trouvant dans cette cave pourrait être installée dans les locaux du bâtiment.

Il entre dans les intentions de M. Decamps de faire agrandir le parc de stationnement des voitures et de faire opérer le raccordement du trottoir qui doit entourer complètement le bâtiment lorsque l'alignement sera réalisé.

Avis favorable de la Commission.

Le Service va procéder à une étude avant de passer à l'exécution.

Avant-projet d'urinoir public -

Le bureau d'Architecture a dressé un avant-projet d'urinoir public appelé à remplacer dans les quartiers les urinoirs circulaires en tôle.

Le modèle proposé qui comporte deux stalles côte à côte est de forme spirale avec panneaux en simili-pierre, l'ensemble étant recouvert d'une dalle formant toiture.

La Commission demande qu'une nouvelle étude soit faite avec stalles indépendantes, sans communication entre les entrées.

Dossier retourné au Service.

Avant-projet d'urinoir à installer dans le Jardin prévu Place de la République.

A la demande du Service des Promenades et Jardins, le Bureau d'Architecture a procédé à l'étude d'un type d'urinoir à installer dans le jardin prévu en bordure de la Place de la République.

Le projet reçoit l'agrément de la Commission. Toutefois, les panneaux formant cloisons seront arrêtés à environ 30 à 40 centimètres du sol.

Square Dutilleul - Chalet de nécessité -

Le bureau d'Architecture a étudié le projet d'un édicule appelé à remplacer l'urinoir se trouvant en bordure du jardin à l'angle de la rue de Tenremonde et du Square Dutilleul. Cette nouvelle construction est prévue dans l'angle "EST" du jardin d'enfants.

...

Le projet, qui avait reçu l'agrément de la Commission de l'Urbanisme, est accepté par la Commission.

L'élévation du bâtiment sera constituée d'éléments creux en pierre reconstituée. Sa couverture sera constituée par une dalle en ciment armé.

Pour ces travaux, les plus importants d'ailleurs de l'édicule, il sera procédé à un appel d'offres parmi les spécialistes de la région lilloise.

Les autres travaux pourront être confiés aux entrepreneurs titulaires d'un marché avec la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service.

x
x x

Séance commencée à I8 heures, terminée à 2I h. 35.

Hôtel de Ville, le 3I Octobre I949

Le Chef de bureau, secrétaire,

P. LEVRAGUE

Le Directeur, Architecte en Chef,

FAUVET

Vu,
l'Adjoint délégué aux Travaux

MAIRE.

1D6/26

Conseil d'Administration
Réunion du 1950

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du I8 Janvier I950

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi I8 Janvier I950 à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : M.M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DECAMPS, d°
HANSKENS, Conseiller municipal
L. LEROY, d°
VALBRUN, d°

Absents : M.M. CLAES, Conseiller municipal
COQUART, d°
MILLEVILLE, d°
MOITHY, d°

Assistaient également à la séance :
M.M. FAUVET, Directeur, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur au Service d'Architecture
P. LEVRAGUE, Chef de bureau.

Le procès-verbal de la séance du 25 Octobre I949 est approuvé sans observation.

N° 225 - Electrification des Ecoles communales - Programme de I950 Crédit.

L'inscription d'un crédit de II.000.000 francs à la Section extraordinaire du budget primitif de I950 est demandée en vue de la réalisation du programme de I950 de l'électrification des écoles communales qui comprend les dernières écoles primaires à dater de cette installation, soit cinq écoles, et une importante serie d'écoles maternelles.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 226 - Bâtiments Communaux - Chauffage du Lycée Faidherbe - Aménagement d'une nouvelle chaufferie - Deuxième tranche de travaux - I.- Crédit - II.- Cahier des charges.

Au cours de sa séance du I4 Décembre I948, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation, au Lycée Faidherbe, d'une chaufferie centrale, afin de doter cet établissement du chauffage par radiateurs à eau chaude.

En raison de l'importance du projet, le programme des travaux a été sectionné en trois tranches à réaliser sur trois années. Un crédit de 9.000.000 francs a été inscrit au budget de I949 pour le premier stade des travaux. Il est demandé l'inscription d'un crédit de II.500.000 francs à la section extraordinaire du budget primitif de I950 pour la réalisation du second stade. Il est rappelé que les travaux de bâtiment pour construction de la chaufferie, prévus dans la première tranche, font actuellement l'objet d'une adjudication. La partie "installation de chauffage" des première et

seconde tranches fera l'objet d'un concours par voie d'adjudication sur la base d'un cahier des charges établi à cet effet.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 227 - Stade du Petit Paradis - Première tranche de travaux - Crédit - Cahier des charges.

Le principe de la création du stade d'Athlétisme "Citadelle" ayant été décidé, une première étude d'avant-projet avait été transmise pour examen à M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports. Cet avant-projet, qui avait reçu l'accord de principe de M. le Secrétaire d'Etat, a toutefois été remanié, compte tenu de remarques faites par l'Autorité supérieure. C'est ce second avant-projet, dont le devis s'élève à la somme de 60.000.000 Frs, non compris les honoraires, qu'il est demandé d'approuver.

D'autre part, afin de pouvoir commencer l'exécution d'une première tranche de travaux, sur la base du cahier des charges établi à cet effet, l'inscription d'un crédit de 22.000.000 Frs à la section extraordinaire du budget primitif de 1950 a été demandée. Cette dépense doit faire l'objet d'une participation de l'Etat de 14.300.000 Frs, calculée au taux de 65 %.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 228 - Bâtiments scolaires - Revêtement du sol de cours - Crédit.

Presque toutes les cours de nos établissements scolaires ne comportent en surface qu'une mince couche de gravier et présentent, par suite, l'inconvénient d'être boueuses en hiver et poussiéreuses en été. En vue d'améliorer sensiblement les conditions d'hygiène et de propreté des locaux scolaires, il est envisagé de procéder à un revêtement des cours avec emploi de matériaux possédant des qualités de solidité, d'imperméabilité et de durée.

Une première tranche de réalisation et un montant de 15.000.000 Frs est prévue pour cette année. L'inscription d'un crédit de cette importance à la Section extraordinaire du budget primitif de 1950 a été demandée. Un cahier des charges devant servir de base à l'adjudication des travaux sera établi par le Service.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 229 - Entrée du Cimetière du Sud, rue Eugène Vermeersch prolongée - Construction d'abris pour les deuillants et pour les surveillants - Crédit.

La nouvelle entrée du Cimetière du Sud a été mise en service. Le Bureau d'Architecture a établi un projet comportant la construction d'abris pour les deuillants et les surveillants de service à cette entrée. La dépense à prévoir peut être fixée approximativement à 1.200.000 Francs. Elle a fait l'objet d'une demande d'inscription de crédit à la Section extraordinaire du Budget primitif de 1950.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 230 - Cimetière du Sud, partie agrandie - clôture - Entrée principale - Canalisations - Crédit

La dotation d'emploi de l'emprunt voté le 22 décembre I945 pour le financement des travaux d'extension et d'aménagement du Cimetière du Sud est presque épuisée. Quelques travaux sont encore à exécuter et des réglements de dépenses restent à effectuer. D'autre part, les travaux de terrassement des allées et la pose de canalisations étant assurés par une équipe d'ouvriers employés en régie directe, il est nécessaire de prévoir leur salaire pour l'exercice en cours.

Une dépense de 3.800.000 frs est à prévoir pour financer l'ensemble de ces opérations. Il a été demandé l'inscription d'un crédit d'égale importance à la Section extraordinaire du budget primitif de I950.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 23I - Hôtel de Ville - Acquisition de mobilier - Crédit

Pour compléter l'équipement en mobilier du bureau de dessin et afin de pourvoir au remplacement partiel des chaises en bois courbé et des chaises pliantes du service municipal du matériel, il a été demandé l'inscription d'un crédit de I.000.000 frs à la section extraordinaire du budget primitif de I950.

Ces acquisitions feront l'objet d'appels d'offres.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 232 - Hôtel de Ville - Acquisition de mobilier pour le classement des archives municipales - Crédit - Marché.

Le mobilier mis à la disposition du Service des Archives est devenu insuffisant en raison du volume sans cesse croissant des documents à classer.

Il est prévu de procéder à un nouvel achat de classeurs de même modèle que ceux existants et qui proviennent des " Forges de Strasbourg ".

La dépense est évaluée approximativement à I.000.000 francs. Il est proposé de passer un marché avec les " Forges de Strasbourg " pour l'acquisition de 20 classeurs identiques à ceux actuellement en service. L'inscription d'un crédit permettant de financer l'opération a été demandée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 233 - Bâtiments communaux - Travaux imposés par la Commission Municipale de sécurité - Crédit.

La Commission municipale de sécurité, au cours de visites effectuées en I949 dans divers bâtiments communaux et, en particulier, dans les salles de réunions et de fêtes des établissements scolaires, a prescrit certains travaux dont l'exécution est indispensable pour assurer la sécurité des locaux.

...../

Il s'agit notamment de l'installation de l'éclairage de panique et de l'éclairage de sécurité, du changement d'orientation de l'ouverture des portes et de la pose de grillages métalliques pour la protection des lanterneaux.

La dépense à prévoir pour la réalisation de ces aménagements, fixée approximativement à I.000.000 francs, a fait l'objet d'une demande d'ouverture de crédit à la section extraordinaire du budget primitif de I950. Les travaux seraient effectués par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 234 - Square Dutilleul - Construction d'un pavillon de gardes - Crédit.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Square Dutilleul, il a été prévu la construction d'un pavillon de gardes devant faire le pendant du chalet de nécessité dont l'édification est envisagée à l'extrémité du square vers le quai du Wault.

Le devis des travaux se monte à 500.000 francs environ.

L'ouverture d'un crédit d'égale importance a été demandée pour le financement.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 235 - Foire Commerciale - Reconstruction du Grand Palais - Crédit

Le 9 Septembre I949, le Comité interministériel du Plan de Reconstruction a arrêté le programme de I949 et de I950 relatif au Grand Palais de la Foire Commerciale. Une tranche de I0.000.000 frs concernant les éléments immobiliers a ainsi été fixée pour l'année I950. Il y a donc lieu de demander l'inscription en recettes et en dépenses d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission.

x
x x

En vue de l'Exposition Textile Internationale qui doit s'ouvrir à Lille en I95I sur les terrains de la Foire Commerciale, il est envisagé de reconstituer le Grand Palais de la Foire qui doit constituer la pièce maîtresse de l'Exposition. Or, le Grand Palais a subi de graves dégâts par faits de guerre, ayant été détruit dans la proportion des deux cinquièmes. Il est donc indispensable que sa reconstitution entière soit effectuée au cours de cette année.

Les crédits accordés à ce jour par le Comité interministériel du Plan de Reconstruction ne permettent d'exécuter qu'une partie des travaux.

Il y a tout lieu de croire que des crédits supplémentaires seront accordés par le Comité interministériel au cours de l'année, mais si l'on veut mener à bonne fin et rapidement l'oeuvre entreprise, il est nécessaire que des fonds soient disponibles dès maintenant, afin de permettre le réglement des travaux au fur et à mesure de leur exécution.

Il est donc indispensable que la Ville fasse un important effort financier, sous la forme d'une avance, récupérable bien entendu

...../

et dont l'estimation peut être chiffrée à cent millions. Il s'agit là d'un crédit d'ordre dont l'inscription à la section extraordinaire du budget primitif de 1950 a été demandée.

Les travaux seront exécutés et payés de la même façon qu'il a été procédé précédemment pour les travaux conservatoires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 236 - Vestiges de l'ancien Hôtel de Ville, Place de Rihour - Travaux de démolition - Marché - Crédit.

Pour permettre de procéder à l'agrandissement du parc à voitures de la Place de Rihour et dans le but de dégager le bâtiment existant de l'ancien Hôtel de Ville, il est prévu de démolir les vestiges adossés au mur pignon de ce bâtiment.

Les travaux comprennent l'abatage des murs, le fonçage des pavements, voûtes de caves et excavations, le remblaiement des parties en contrebas et l'enlévement des matériaux en exécdent.

Six entreprises de démolition ont été consultées. Cinq d'entre elles ont adressé des offres. Les propositions les plus avantageuses sont celles de M. G. Bridelance à Lille qui s'engage à exécuter les travaux pour la somme nette à lui payer de 640.000 frs.

Il est proposé de passer un marché avec cet entrepreneur. L'inscription d'un crédit de même importance à la section extraordinaire du budget primitif de 1950 a été demandée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 237 - Caserne des sapeurs pompiers "Bouvines" - Galerie souterraine - Sol de cour - Canalisations et écoulement des eaux - Crédit - Cahiers des charges.

En vue de doter le nouveau pavillon de la Caserne Bouvines d'une installation de chauffage central, et pour améliorer le sol de la cour de manoeuvres, des projets avaient déjà été dressés, mais en raison de leur importance, la réalisation en avait été différé. Il est maintenant possible de les reprendre et d'envisager leur exécution en plusieurs phases.

La première phase comprend : la construction d'une galerie souterraine reliant la chaufferie aux garages et au nouveau pavillon afin de grouper toutes les canalisations existant en sous-sol et celles de chauffage central - le revêtement du sol de la cour de manoeuvres - la réfection des écoulement des eaux pluviales, ceux-ci n'étant plus régulièrement assurés au collecteur.

M. Duclermortier, architecte, a établi un devis montant approximativement à 5.000.000 francs.

L'inscription d'un crédit de même importance à la section extraordinaire du budget primitif de 1950 a été demandée.

Les travaux du gros oeuvre feront l'objet d'une adjudication au rabais sur les prix de la série, la réalisation du revêtement de la

.....

cour sera mise au concours par voie d'adjudication. Des cahiers des charges seront établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 238 - Caserne des sapeurs-pompiers "Bouvines" - Réfection de la Grand'Porte d'entrée - Crédit .

La grand'porte d'entrée de la Caserne des sapeurs-pompiers "Bouvines" a été endommagée avant-guerre. Cette porte, type "américain" spécialement étudiée pour une manoeuvre rapide en cas de départ au feu, nécessite des réparations importantes et délicates. M. Duclermortier, architecte, procède actuellement à une étude en vue de la remise en état de cette porte en tenant compte des améliorations susceptibles d'être apportées dans son fonctionnement.

Afin de pouvoir entreprendre les travaux dès la mise au point du projet, il a été procédé à la demande d'inscription, à la section extraordinaire du budget primitif de 1950 d'un crédit de 400.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 239 - Construction de nouveaux urinoirs - Crédit -

La plupart des urinoirs publics situés sur des places ou des voies principales sont d'un modèle ancien et inesthétique; ils sont en outre en très mauvais état. En particulier les écrans en tôle qui les entourent ne peuvent être réparés qu'au prix de dépenses élevées.

La solution qui s'impose est le remplacement de ces édicules par d'autres de conception plus simple, d'aspect esthétique et conçus de façon à réduire le plus possible les frais d'entretien.

Le bureau d'architecture a procédé à l'étude de plusieurs types et a établi des maquettes à échelle réduite. Après examen de celles-ci , deux modèles ont été retenus: il s'agit d'urinoirs à deux places, peu encombrants, construits en poteaux et plaques de béton de pierre reconstituée avec toiture terrasse de même composition. Un modèle en bois sera établi par l'atelier municipal de la menuiserie afin de mettre au point toutes les dimensions de l'ouvrage et d'effectuer, s'il y a lieu, les modifications qui s'avéreraient nécessaires. La dépense par urinoir est évaluée à 250.000 frs environ.

En vue de permettre l'exécution, en cours d'exercice, d'une première série d'urinoirs publics, il a été demandé l'inscription au budget primitif de 1950 d'un crédit de 2.500.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 240 - Grand Palais de la Foire Commerciale - Terrassement - béton armé - maçonnerie - Réception définitive.

Une commission composée de MM. Henri MAIRE, André DECAMPS, Adjoints au Maire; VALBRUN, conseiller municipal; FAUVET, directeur, Architecte en Chef; LEMOINE, Ingénieur au Service d'Architecture et

.....

René BONTE,Architecte D.P.L.G.s'est rendue le I7 Janvier I950 au Grand Palais de la Foire Commerciale à l'effet de procéder à la réception de travaux effectués au titre des dommages de guerre par l'entreprise A.RIBERT de Montmorency.

La Commission a reconnu que les travaux satisfont aux conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien.Elle a décidé,le délai de garantie étant expiré,d'en prononcer la réception définitive.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 24I.-Square Dutilleul-Construction d'un chalet de nécessité-Marché.

Dans le cadre des aménagements du Square Dutilleul,il a été prévu la construction d'un chalet de nécessité.

Un projet d'édicule comprenant deux W.C. et six stalles d'urinoirs a été établi par le bureau d'Architecture.

Pour la construction du gros oeuvre,des propositions ont été demandées à cinq entreprises spécialisées de la région.Deux entreprises seulement ont adressé des offres.

La proposition la plus avantageuse pour la Ville émane de M.A. Camossaro à Lomme, qui accepte d'exécuter les travaux pour la somme nette et forfaitaire de 597.4I0 francs dans un délai de trois mois et demi.

Il est proposé de passer un marché avec M. Camossaro.

Les travaux de menuiserie, plomberie,peinture et vitrerie seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux bâtiments communaux .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 242.-Bâtiments Communaux et Comité d'Entr'aide Sociale.-Achat de fournitures et d'accessoires textiles.- Marché.

Pour l'année en cours,il est prévu l'acquisition d'articles textiles pour les besoins des différents services municipaux et,en particulier,pour le Comité d'entr'aide Sociale.

En I949, M.Emile DELACHERIE,négociant à Lille,était titulaire d'un marché pour la fourniture de ces articles.Les prix consentis par ce fournisseur ayant été reconnus très intéressants pour la Ville et les articles livrés ayant donné toute satisfaction,il est envisagé de s'adresser à nouveau à lui au cours de l'année I950 .

Un marché est à passer avec M.Delacherie.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 243.- Bâtiments Communaux-Travaux de couverture en I949-Marché.

Des travaux de couvertures, zingage et plomberie aux bâtiments communaux ont été commandés au cours de l'année I949 à M.Victor CAUCHE,entrepreneur,I2I rue Meurein à Lille.

M.Cauche ,qui a consenti des rabaix très intéressants,soit 38% sur les travaux à la mesure et fourniture de matériaux et 8% sur la

.....

main d'oeuvre employée en régie, a effectué pour 300.000 francs environ de travaux .

La passation d'un marché avec cet entrepreneur est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 244.-Construction d'un Centre Médico-Scolaire.-Désignation d'un architecte.- Contrat.

En vertu des décrets Nos 46-2697 et 46-2698 en date du 26 novembre 1946, certaines communes et, en particulier, la Ville de Lille en tant que chef-lieu de département, sont tenues d'organiser un Centre Médico-Scolaire. Elles doivent notamment mettre les locaux nécessaires à la disposition du Service d'Hygiène Scolaire du Département.

Ces centres sont destinés aux examens médicaux des élèves désignés par le service médical scolaire, aux examens médicaux du personnel des établissements d'enseignements, à toutes autres visites et tous examens utiles, ainsi qu'au dépistage des affections bucco-dentaires.

La ville ne possède pas, dans son domaine tant public que privé, de locaux susceptibles de recevoir cette affectation. Il est donc envisagé de construire un bâtiment sur un terrain situé au Sud de la Nouvelle Faculté de Droit, dans l'ilôt compris entre la rue Georges Lefebvre et la rue Paul Duez, contre le Square de la Noble Tour.

Il est proposé de désigner M. Pierre François DELANNOY, architecte D.P.L.G, demeurant 45 rue de Valmy à Lille, pour l'établissement du projet et la direction des travaux.

Un contrat de prestation de services sera passé avec M. Pierre Delannoy .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N°245.-Caserne des Sapeurs-Pompiers "Bouvines"-Travaux divers d'aménagement- Désignation d'un architecte-Contrat.

Divers travaux d'aménagement sont prévus à la Caserne des Sapeurs-Pompiers "Bouvines", notamment l'installation du chauffage central dans le nouveau pavillon et dans les garages. La restauration du chauffage et des douches dans l'ancien bâtiment, le revêtement du sol de cour, la remise en état de la porte principale d'entrée et divers travaux connexes aux installations projetées.

M. Jules DUCLERMORTIER, Architecte, 45 rue du Port à Lille, a dressé le projet du nouveau pavillon de la caserne et dirigé les travaux.

Il est proposé de le désigner à nouveau pour l'étude des nouveaux projets et pour leur réalisation.

Un contrat de prestation de services sera passé avec M. Duclermortier .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°246 -Place de la République. Construction de huit urinoirs-Marché.

Dans le cadre des aménagements de la Place de la République, il a été prévu la construction de huit urinoirs à placer en bordure des allées de jardin.

Le projet a été établi par votre Bureau d'Architecture . Il prévoit deux stalles d'urinoirs se faisant face et séparées par une cloison. L'entourage est constitué par des poteaux et traverses en béton

.....

de pierre reconstituée et remplissage par panneaux formant quadrillage avec joints teintés.

En vue de l'exécution, des propositions ont été demandées à douze entreprises spécialisées de la région. Cinq d'entre elles nous ont fait savoir que, pour des raisons diverses, elles n'avaient pas l'intention de soumissionner. Six entreprises n'ont pas répondu à notre appel. Seul M. A. CAMOSSARO à LOMME accepte de construire et d'installer les huit urinoirs pour la somme nette et forfaitaire de 953.800 Fr, soit II9.225 Fr par urinoir.

L'examen du devis détaillé de l'entrepreneur, joint à sa soumission, ne donne lieu à aucune observation de la part du service.

Il est proposé de retenir la proposition de M. CAMOSSARO et de passer avec cet entrepreneur un marché de gré à gré.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 247 - <u>Eglise Saint Pierre Saint Paul - Reconstitution - Première et deuxième tranches de travaux - Augmentation des dépenses</u>.

Une première tranche de travaux relatifs à la remise en état des deux chapelles absidales et du choeur a été entreprise au début de l'année I949 à la suite de l'inscription en priorité nationale en I948, de cet édifice, par le Comité interministériel du plan de reconstruction.

Les travaux furent rapidement menés et, afin de ne pas marquer un temps d'arrêt dans l'entreprise et pour éviter de nouveaux frais de chantier et d'échafaudage, une seconde tranche de travaux concernant la remise en état du transept fut mise en oeuvre au début du mois d'Août. Bien que la décision d'inscription au programme prioritaire pour I949 ne soit point encore connue. Les travaux prévus sont sur le point d'être achevés, mais M. SARAZIN, architecte chargé du projet, a signalé les difficultés rencontrées en cours d'exécution et a fait parvenir un relevé des travaux non prévus aux devis qu'il est indispensable d'effectuer et de ceux qui ont été sous-estimés en quantité. Il est évident qu'un travail tel que celui qu'on réalise dans cet édifice présente des aléas qu'il n'est pas toujours possible de prévoir et de chiffrer à l'avance.

Il est proposé de poursuivre les travaux des première et seconde tranches jusqu'à achèvement complet. Pour ce faire, il est demandé de porter le montant des dépenses autorisées de I5.I65.762 Fr 92 à 20.84I.4I8 Fr 3I pour l'ensemble des réalisations en cours, la Ville faisant l'avance des sommes venant en augmentation.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

\+
\+ \+

Il est à noter qu'aucune décision d'inscription en priorité n'est intervenue en I949 concernant cet édifice. Une nouvelle demande d'inscription a été introduite pour I950 auprès du Ministère de la Reconstruction, dans laquelle il est précisé que la Ville sollicite l'ouverture d'un crédit permettant, d'une part, de poursuivre les travaux jusqu'à complet achèvement et, d'autre part, de

...../

récupérer les sommes exposées par elle jusqu'à concurrence des avances faites.

M. l'Adjoint DECAMPS tentera une intervention afin d'essayer d'aboutir dans cette affaire. Un dossier sera constitué à cet effet.

N° 248 - Salle des amicales laïques, place de Sébastopol - Réfection de l'installation électrique - Imputation de la dépense -

La commission municipale de sécurité a demandé qu'il soit procédé dans les locaux de la salle des amicales laïques, place de Sébastopol, à la remise en état et à la vérification complète des installations électriques dont le mauvais état et la vétusté compromettaient la sécurité.

Aux termes du contrat passé avec M. GRIMONPREZ, propriétaire de l'immeuble, la Ville est tenue de faire exécuter à ses frais toutes les réparations intérieures et extérieures, de même que les réparations provenant d'usure et tous travaux exigés par les règlements administratifs.

Le service a donc fait procéder à la réfection des installations électriques.

Le service de la Recette municipale demande de faire approuver cette réalisation par le Conseil municipal. C'est là l'objet du rapport qui a été établi.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

RECEPTIONS DEFINITIVES DE TRAVAUX

Le I7 Janvier I950, une commission composée de MM. Henri MAIRE et André DECAMPS, adjoints au Maire, VALBRUN, conseiller municipal, FAUVET, directeur, architecte en chef, LEMOINE, ingénieur au service d'architecte, s'est rendue sur divers chantiers pour procéder à la réception définitive des travaux ci-après désignés :

N° 249 - Lycée Fénelon - Réfection de l'installation téléphonique intérieure -

N° 250 - Electrification des écoles Victor Duruy et Jeanne Maillotte -

N° 25I - Cimetière du Sud - Entrée principale sur la partie agrandie du cimetière - Travaux de maçonnerie et de béton -

N° 252 - Jardin des plantes - Construction de serres et du sous-sol de l'orangerie -

N° 258 - Electrification de l'école Paul Bert -

La commission de réception, à laquelle s'étaient joints, M. BRUNET, architecte pour le jardin des plantes et M. DEFRETIN, ingénieur principal du service électrique de l'Association des Industriels du Nord de la France pour les travaux d'électrification d'écoles, a reconnu que tous les travaux exécutés satisfont aux conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive et d'en approuver les décomptes définitifs tels qu'ils ont été établis.

Avis favorable de la commission.

Rapports transmis à l'Administration municipale.

...../

TRAVAUX AUX EGLISES AVEC PARTICIPATION DU CULTE - ADMISSION en RECETTE

N° 253.- Eglise Saint-Etienne - réparations effectuées au cours de l'année 1949 intéressant le zingage et la couverture en ardoises. Coût approximatif des travaux : 70.125 francs - Participation du Culte dans la dépense : 35.062 francs.

N° 254.- Eglise Saint-Martin d'Esquermes - réparations à la couverture en ardoises, aux chêneaux et tuyaux de descente en zinc - remise en état des chassis-tabatières.
Coût approximatif des travaux : 85.000 francs - Participation du Culte dans la dépense : 42.500 francs.

N° 255.- Eglise Sainte-Marie-Madeleine - réparations à la couverture en ardoises, de revêtements en zinc et en plomb; remise en état d'une partie de charpente et remplacement du zinc d'un chêneau.
Coût approximatif des travaux : 92.000 francs - Participation du Culte dans la dépense : 46.000 francs.

N° 259.- Eglise Saint-Etienne.- réparations effectuées à la suite de la tempête du 17 décembre 1949 et intéressant la couverture en ardoises, un revêtement en zinc protégeant un contrefort de l'église et la vitrerie endommagée par suite de la chute de matériaux.
Dépense approximative des travaux : 63.000 francs - Participation du Culte dans la dépense : 31.500 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

N° 256 - Halles Centrales - Travaux d'aménagement intérieur -

La Commission est saisie d'un rapport établi par le Service des Halles et Marchés tendant à la continuation, en 1950, du programme d'aménagement intérieur des Halles Centrales.

En 1949, un crédit de 8.000.000 francs avait été voté en vue de la réalisation des travaux de première urgence. Ces travaux sont déjà bien avancés et le second stade de réalisation peut être envisagé. A cet effet; le rapport prévoit l'inscription au budget primitif de 1950, d'un crédit de 12.000.000 francs pour l'exécution de la seconde tranche de travaux.

La Commission des Bâtiments n'a pas d'observations à formuler et émet un avis favorable à la présentation de ce rapport à l'Administration Municipale.

Rapport retourné au service des Halles et Marchés.

N° 257 - Installation d'une garderie d'enfants dans les locaux de l'ancienne école Wicar - Travaux d'aménagement - Crédit -

L'Administration Municipale ayant décidé la création d'une garderie d'enfants dans le quartier Saint-Sauveur et l'utilisation, à cet effet, de l'ancienne école Wicar dont les locaux sont disponibles, le service d'Architecture a dressé un devis des travaux à entreprendre pour permettre l'ouverture de cet établissement. L'estimation s'élève à 2.500.000 francs. Les travaux d'aménagement comportent notamment l'installation de vestiaires et de lavabos, d'un bureau pour la

...

directrice, de cloisons de séparation, du chauffage central. Du mobilier est à prévoir. D'autre part, quelques travaux sont à effectuer à la façade pour donner à l'établissement un caractère accueillant.

L'inscription d'un crédit de 2.500.000 francs à la section extraordinaire du budget primitif de I950 a été demandé aux Services financiers.

Les travaux sont prévus pour être exécutés par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux. L'installation de chauffage central fera l'objet d'un large appel d'offres.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 258 - Electrification de l'Ecole Paul Bert - Réception définitive - Décompte définitif -

Voir le chapitre " Réceptions définitives de travaux ".

N° 259.- Eglise Saint-Etienne - Réparation de couverture en ardoises, de zingage et de vitrerie - Participation du Culte - Admission en recette -

Voir le chapitre " Travaux aux Eglises avec participation du Culte - Admission en recette ".

N° 260 - Jardin des Plantes - Travaux de bâtiment - Désignation d'un architecte -

M. Jean DUBUISSON, Grand Prix de Rome d'Architecture, a été chargé de l'étude du nouveau Jardin des Plantes, porte de Douai et de la direction des travaux.

Le 27 janvier I948, M. Jean DUBUISSON a fait connaître qu'il devait séjourner à Rome jusqu'en mai I949 et que, jusqu'à cette époque, il ne pouvait assurer la surveillance du chantier; il avait par suite demandé l'autorisation de se faire remplacer, sous sa responsabilité, par ses deux confrères M.M. LYS et BRUNOT.

La première phase des travaux comportant la construction de quatre grandes serres et du sous-sol de l'Orangerie est terminée.

M. Jean DUBUISSON a prolongé son séjour à Rome et n'a pas renouvelé son accord avec ses confrères.

Comme il convient de poursuivre sans arrêt les travaux d'autant que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, il est proposé de désigner, pour continuer la réalisation de l'oeuvre entreprise, M. BRUNOT, architecte D.P.L.G. à Lille aux lieu et place de M. DUBUISSON.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 26I.- Plaque du Souvenir dédiée à Léon TRULIN - Reconstitution - Participation des "Amis de Lille" dans la dépense -

Les Syndicats d'Initiative de Lille, Roubaix et Tourcoing ont demandé à la Ville le rétablissement de la plaque rappelant les

...

dernières paroles de Léon Trulin et apposée dans les fossés de la Citadelle, à l'endroit où a été fusillé ce jeune martyr.

Etant donné l'intérêt évident qui s'attache à perpétuer la fin tragique de Léon Trulin, des propositions pour la fourniture d'une plaque en Lunel avec inscriptions gravées et peintes ont été demandées à M.M. Lebon et Damay à Lille, spécialistes en travaux sur pierre et marbre.

La dépense se monte à I6.680 francs pour fourniture et pose.

Les "Amis de Lille" acceptent de participer pour une somme de 5.000 frs à titre de contribution à cette oeuvre du souvenir.

Il est proposé de passer commande à M.M. Lebon et Damay.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Séance commencée à I8 H.30, terminée à 20 H.I5.

Hôtel de Ville, le 2I Janvier I950

Le Chef de Bureau, secrétaire,
Paul LEVRAGUE.

Vu ;
l'Adjoint délégué aux Travaux,
H. MAIRE.

Vu, le Directeur Architecte en Chef,
O. FAUVET.

1D6/26

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du I6 Juin I950

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi I6 Juin I950 à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : M.M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DECAMPS, d°
CLAES, Conseiller municipal
HANSKENS, d°
Léopold LEROY, d°
MILLEVILLE, d°

Excusé : M. COQUART, Conseiller Municipal

Absents : M.M. MOITHY, d°
VALBRUN, d°

Assistaient également à la séance :
M.M. FAUVET, directeur, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur principal
Paul LEVRAGUE, Chef de bureau

Le procès-verbal de la séance du I8 Janvier I950 est approuvé sans observation.

Questions diverses.-

M. le Conseiller MILLEVILLE demande s'il serait possible de convoquer à I5 heures les Membres de la Commission afin d'éviter des séances par trop tardives. Après un échange de vues au cours duquel plusieurs commissaires signalent que des obligations professionnelles ne leur permettraient pas toujours d'être présents, M. MILLEVILLE retire sa proposition. L'heure de début des réunions reste fixée à I8 heures.

N° 262 - Observatoire - Travaux de clôture - Participation de l'Université dans la dépense - Admission en recette.

La Ville a fait procéder à la pose d'une nouvelle clôture en poteaux de ciment, fils de fer et grillage entre le terrain réservé à l'Observatoire, rue du Faubourg de Douai, et le parc de l'Ecole de Plein Air, suivant un alignement respectant le règlement sanitaire. La dépense a atteint 45.045 Frs. La participation de l'Université a été demandée dans la proportion de 50 % de la dépense. M. le Recteur a donné son accord. Il y a donc lieu d'admettre en recette la somme de 22.522 Frs, montant de cette participation.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 263 - Bâtiments Communaux - Vente d'un lot de tuyaux de toile réformés - Admission en recette.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la vente d'un lot de tuyaux de toile réformés par le Service du Corps des

Sapeurs-Pompiers, ce matériel étant devenu impropre à la lutte contre l'incendie. Six négociants ont été consultés. Un seul a fait des propositions. Il s'agit de M. MORE à Thumesnil qui s'offre à reprendre ce matériel au prix de 22 F. 80 le kilogramme. Cette proposition est intéressante pour la Ville. Elle produira une somme de I9.380 Frs qu'il s'agit d'admettre en recette.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 264 - Temple Protestant - Remplacement de tuyaux de descente hors d'usage - Participation du Culte - Admission en recette.

Le Culte Protestant ayant donné son accord pour une participation de 50 % dans une dépense approximative de I2.600 francs en vue de remplacer au Temple des tuyaux de descente en mauvais état, il y a lieu d'admettre en recette une somme de 6.300 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 265 - Eglise Saint-Maurice des Champs - Remplacement de plateformes en chéneaux en zinc - Participation du Culte - Admission en recette.

Des plateformes et chéneaux en zinc se trouvant en mauvais état ont dû être remplacés d'urgence à l'Eglise Saint-Maurice des Champs. Le Clergé a accepté de prendre à sa charge la moitié des dépenses évaluées approximativement à 202.760 francs.

Il y a lieu d'admettre en recette le montant de cette participation, soit IOI.380 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 266 - Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Restauration de la coupole - Mise en adjudication des travaux - Participation du Culte - Admission en recette.

Certaines parties de la coupole en pierre blanche de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine, traversées par des tuyaux de descente en mauvais état, ont subi des infiltrations d'eaux pluviales qui les ont désagrégées. Des pierres disloquées se détachent. Cette situation crée un danger constant pour la sécurité publique, celle des fidèles, des représentants du Culte et des personnes occupant les immeubles voisins.

Le devis relatif aux travaux de maçonnerie de pierres a été établi; il s'élève approximativement à 3.500.000 francs.

En outre, le remplacement des tuyaux de descente vétustes va entraîner une dépense de 350.000 francs environ.

L'ensemble des travaux est ainsi évalué à 3.850.000 francs.

Le Culte a accepté de prendre à sa charge la moitié des dépenses et a demandé de pouvoir se libérer en cinq annuités.

En raison de l'importance des travaux de pierres, il est prévu de procéder à une adjudication publique, les travaux de

zingage peuvent être confiés aux entrepreneurs de l'entretien.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 267.- Eglise Notre-Dame de Consolation - Travaux de couvertures à frais communs - Participation du Culte - Admission en recette.

L'an dernier un versant de la couverture en ardoises de l'Eglise Notre Dame de Consolation a été réfectionné. Il reste à effectuer, cette année, la remise en état du second versant .

La dépense est évaluée approximativement à 230.000 francs. Le clergé a accepté de participer pour moitié dans la dépense. Il y a donc lieu d'admettre en recette une somme de 115.000 francs, montant de cette participation.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 268.- Bâtiments Communaux- Acquisition de bois d'oeuvre-Marché .

Pour l'exécution des travaux confiés à la section de menuiserie de l'Atelier municipal des Travaux en régie, l'acquisition de bois de chêne était nécessaire.

M. Collet, Négociant en bois à Clermont-en-Argonne, a déjà livré cette année du bois d'oeuvre à des prix, transport compris, particulièrement intéressants pour la ville. D'autres achats de bois de chêne sont envisagés encore cette année. Il est proposé de s'adresser à nouveau à M. Collet avec qui un marché, évalué approximativement à 800.000 francs, est à passer.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l' Administration Municipale .

N° 269.- Bâtiments Communaux-Travaux d'installations thermiques-Marché .

Cette question concerne les installations de chauffage central et plus particulièrement celle du Lycée Fénelon et de son annexe rue Brûle-Maison.

Elle est reprise au N° 277 ci-après .

N° 270.-Propriétés Communales - Travaux d'étanchéïté sur toitures - Remise en état de conduites d'eau potable - Marché -

La couverture de certains bâtiments communaux est constituée par un revêtement en matières plastiques qu'il est périodiquement nécessaire de remettre en bon état d'étanchéîté. Un marché a été passé en 1949, en vue de l'exécution de travaux de ce genre, avec l'Entreprise "Edouard Dartois", rue des Tours, maison spécialisée dans les travaux en matières plastiques sur terrasses d'immeubles .

Cette firme a donné toute satisfaction à la Ville. En outre, elle consent un rabais de 10% sur les tarifs de la série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

D'autre part, cette maison est également spécialisée dans la réparation des conduites d'eau potable et de leurs accessoires et, dans ce domaine, ses services sont occasionnellement utilisés avec profit

.....

par la ville pour les bâtiments et édifices communaux.

Pour permettre de faire exécuter par l'entreprise Edouard Dartois des travaux se rapportant à ses spécialités, il y a lieu de passer avec elle un marché évalué approximativement à 800.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 271.- Bâtiments Communaux - Fourniture et pose de linoléum et couvre-parquets divers - Fourniture de brosserie - Marché .

La fourniture et la pose de linoléum et de couvre-parquets dans différents bâtiments communaux ont été commandées depuis le début de l'année, à la Société "Fivelino" à Lille. Des fournitures de brosserie ont également été livrées par cette maison.

Il est apparu, après recherches dans le commerce local, que cette maison offrait les prix les plus intéressants pour la Ville.

Etant donné qu'il est prévu de passer à cette Société d'autres commandes se référant à ses spécialités, il est nécessaire de passer avec elle, pour l'année 1950, un marché évalué approximativement à 500.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 272.- Bâtiments Communaux - Ecoles Communales- Achat de mobilier- Marché .-

Les achats de mobilier s'avèrent nécessaires en cours d'année pour assurer la bonne marche des services dans nos différents bâtiments communaux. D'autre part, il y a lieu de prévoir l'acquisition d'une certaine quantité de mobilier scolaire pour remplacer le matériel réformé de classes ou pour parer à l'augmentation des effectifs.

La Société " Léo Wiart et Cie" à Lille, spécialisée dans la fabrication du mobilier scolaire et du mobilier administratif, a fourni à la Ville, avant 1939, un matériel particulièrement étudié qui a donné pleine satisfaction.

Il est envisagé de passer avec cette firme, pour l'année en cours, un marché d'un montant approximatif de 500.000 francs en vue de l'acquisition des fournitures du genre indiqué ci-dessus.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 273.- Bains Municipaux de Moulins-Lille - Equipement d'une bâche à eau chaude - Marché .

Le fonctionnement de l'établissement Municipal de bains-douches de Moulins-Lille nécessite l'installation d'une quatrième bâche à eau chaude avec ses divers appareils. Etant donné l'intérêt à faire exécuter ces aménagements par des spécialistes connaissant bien l'installation, des propositions ont été demandées aux Etablissements Loquet-Delerive à Lille, constructeurs de tout l'appareillage existant dans l'établissement .

Leurs propositions sont intéressantes pour la ville; aussi il est envisagé de leur confier les travaux prévus.

.....

En raison de l'importance de la dépense évaluée approximativement à 362.000 francs, il y a lieu de passer avec cette firme un marché de gré à gré.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 274.- Bâtiments Communaux - Palais des Beaux-Arts - Aménagement d'un tambour d'entrée - Marché -

Dans le cadre des aménagements à effectuer au Palais des Beaux-Arts, il est envisagé l'installation d'un tambour d'entrée devant s'opposer à la pénétration d'air froid ou humide dans la galerie de sculpture et à l'étage, cet air qui vient directement de l'extérieur étant nuisible au maintien d'une température et d'un état hygrométrique constants.

Différents projets ont été établis par M. Mollet, Architecte du Palais des Beaux-Arts.

Le projet retenu comprend deux parties :

a) l'installation d'un ensemble de deux "Portes révolver" et ses accessoires;
b) la fourniture et la pose de lambris latéraux, plafonds, porte d'entrée centrale du tambour et diverses modifications pour permettre l'installation prévue.

Concernant les "portes Revolver", du fait que les entrepreneurs consultés se sont adressés à la Société des "Portes Revolver", il est indiqué de s'adresser directement à cette firme qui possède d'ailleurs de sérieuses références pour des travaux semblables effectués en France.

Pour l'installation des deux "Portes Revolver", la dépense est évaluée à 480.000 francs. La passation d'un marché avec la Société est nécessaire.

La seconde partie du projet, évaluée à 350.000 frs environ, comprend essentiellement de la menuiserie. Elle peut être confiée à l'Entreprise Bienvenu à Lille, adjudicataire des travaux d'entretien aux conditions du marché qu'elle a souscrit, soit avec application d'un rabais de 25% sur les tarifs de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 275.- Hôtel de Ville - Acquisition de classeurs à clapets et de classeurs à tiroirs pour le Bureau de Dessin -

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture de cinq classeurs à clapets et de trois classeurs à tiroirs et rideau, destinés à l'équipement en mobilier du Bureau de dessin.

Dix sept maisons ont été consultées; cinq ont adressé des propositions.

L'offre la plus intéressante pour la Ville a été faite par M. SCOUVEMONT à Lille qui consent les prix suivants :

classeur à clapets ..... 38.215 frs l'unité
classeur à tiroirs et rideau ..... 34.180 frs l'unité.

La dépense totale est évaluée à 300.000 frs environ.

Un marché est à passer avec M. SCOUVEMONT.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 276.- Travaux de nettoyage des Ecoles Communales et du mobilier scolaire pendant les grandes vacances de l'année 1950 - Marché -

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution des travaux de nettoyage des écoles communales et du mobilier scolaire pendant les grandes vacances de l'année 1950.

Quatorze entreprises ont été consultées. Six d'entre elles ont répondu.

Les propositions ont été faites sur des bases identiques. Il y a donc lieu de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Ville : c'est celle de l'Entreprise Ferroviaire, rue de Cambrai à Lille, dont le montant du devis s'élève à 1.344.714 francs pour des quantités approximatives de travaux fixées par le Service.

L'importance de la dépense nécessite la passation d'un marché avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 277 - Lycée Fénelon et Annexe rue Brûle Maison - Modification et remise en état des installations de chauffage central-Marché.

Dans le cadre de l'entretien des installations de chauffage central des bâtiments communaux, des travaux ont été effectués à l'annexe du Lycée Fénelon par la Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène à Lille. Ils se sont élevés à 193.905 frs.

Pour compléter l'installation de chauffage de cet établissement, et améliorer les températures dans les différentes salles et dortoirs, il a été demandé à cette firme des propositions visant au remplacement d'une chaudière hors d'usage par suite de vétusté.

L'offre présentée par cette maison qui connaît bien l'installation, est intéressante pour la Ville.

Quelques autres travaux de faible importance ont également été confiés à cette maison.

D'autre part, la Société a exécuté, sous la direction de M. René DELANNOY, architecte chargé des travaux du Lycée Fénelon, l'installation du chauffage central dans les locaux nouvellement aménagés dans le Lycée, pour le Centre psychopédagogique.

Le total des dépenses pour travaux exécutés par la Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène et pour ceux restant à entreprendre s'élevant à 720.000 frs environ, la passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

RECEPTIONS DEFINITIVES de TRAVAUX

N° 278.- Electrification de l'Ecole MAINTENON - Réception définitive - Décompte définitif -

Commission de réception : M.M. Henri MAIRE, adjoint au Maire; CLAES et MILLEVILLE, Conseillers Municipaux, FAUVET, Directeur architecte en chef; LEMOINE, Ingénieur principal; DEFRETIN, Ingénieur, Chef du Service électrique de l'Association des Industriels du Nord de la France.

Montant du marché . . . . . 540.000 frs
Montant du décompte . . . . 697.842 frs

Le dépassement de 157.842 frs provient du calcul de révision du prix tel qu'il est prévu au marché en date du 29 juin 1948.

...

n° 279 - Electrification des écoles Montesquieu, Descartes et Louis Blanc - Réception définitive - Décompte définitif - Commission de réception: M.M. Henri Maire, adjoint au Maire; Léopold Leroy et Milleville, conseillers municipaux; Fauvet, Lemoine et Defretin.

Montant du marché : 977.643 frs.
Montant du décompte: 2.08I.I53 f.8I.

Le dépassement de I.I03.5I0 f.8I provient:

a) pour une somme de I.089.289 f.83 par application de la formule de révision de prix telle qu'elle est prévue au marché en date du 20 août I947;

b) pour une somme de I4.220 f.98, pour quelques travaux supplémentaires qu'il a été reconnu nécessaire d'exécuter au cours de l'installation.

n° 280 - Electrification de l'école Littré - Réception définitive - Décompte définitif.
Commission de réception : M.M. Henri Maire, adjoint au Maire; Claes et Léopold Leroy, Conseillers municipaux; Fauvet, Lemoine et Defretin.

Montant du marché: 66I.200 f.
Montant du décompte: 855.I96 f.08.

Le dépassement de I93.996 f.08 provient du calcul de révision du prix tel qu'il est prévu au marché en date du 29 Juin I948.

n° 28I - Electrification de l'Ecole Madame de Staël - Réception définitive - Décompte définitif.
Commission de réception : M.M. Henri Maire, adjoint au Maire; Milleville et Léopold Leroy, conseillers municipaux; Fauvet, Lemoine et Defretin.

Montant du marché: 650.800 f.
Montant du décompte: 847.60I f.92.

Le dépassement de I96.80I f.92 provient du calcul de révision du prix tel qu'il est prévu au marché en date du I0 décembre I948.

n° 282 - Dommages de guerre - Grand Palais de la Foire Commerciale - Remise en état de l'installation de chauffage central - Réception définitive - Décomptes définitifs.
Commission de réception : M.M. Henri Maire, adjoint au Maire; Claes et Milleville, Conseillers municipaux; Fauvet, directeur, architecte en Chef; Lemoine, Ingénieur Principal; René Bonte, architecte D.P.L.G. et Paul Rettel du Service technique de la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale.

Marché n° I5 du I2.9.I949 - Entreprise: Austrate à Lille.
Rééquipement de la chaudière et remise en état de la chaufferie.

Montant du marché : 795.540 f.
Montant du décompte: 852.I26 f.94.

Le dépassement provient du fait que les travaux en régie prévus au marché et évalués approximativement à 250.000 frs se sont avérés plus importants au cours de la réalisation de l'installation.

Marché n° I6 du I4.9.I949 - Entreprise: Neu à Lille, concernant livraison et montage du matériel aéro-thermique pour remise en état du groupe de chauffage alimentant la salle des Fêtes et le restaurant.

...

Montant du marché : 825.000 frs
Montant du décompte: 852.490 f.10

Le dépassement est dû à l'application de la formule de révision figurant à la convention.

Marché n° 17 du 12.9.1949 - Entreprise Deroullers à Loos - concernant la reconstruction et la remise en état des gaines et canalisations.

Montant du marché : 1.100.000 f.
Montant du décompte: 1.088.851 f.28.

Marché n° 21 du 7.10.1949 - Entreprise Forclum à Lille - relatif aux installations électriques diverses à la chaufferie.

Montant forfaitaire du marché : 310.000 frs
Montant du décompte : 310.000 frs.

n° 283 - Ancienne annexe Baggio, rue des Sarrazins n° 4. Réfection de la chape étanche de la toiture - Réception définitive - Décompte définitif.
Commission de réception : M.M. Henri Maire, adjoint au Maire; Claes et Léopold Leroy, conseillers municipaux; Fauvet, directeur-architecte en Chef; Lemoine, Ingénieur principal.

Montant du marché : 350.000 f.
Montant du décompte: 395.337 f.92.

Le dépassement de 45.337 f.92 est dû à des travaux supplémentaires rendus nécessaires au cours de l'exécution.

n° 284 - Agrandissement du Cimetière du Sud - Fabrication et installation de clôtures - Réception définitive - Commission de réception : M.M. Henri Maire, adjoint au Maire; Léopold Leroy et Milleville, conseillers municipaux; Fauvet et Lemoine du Service d'Architecture.

Le décompte général et définitif a été adopté au cours de la réunion du 16 Novembre 1949.

Tous les travaux faisant l'objet des rapports numérotés 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 et 284 ont été reconnus satisfaisant aux conditions des marchés et se trouvant en bon état d'entretien.

La Commission émet un avis favorable quant à l'homologation des procès-verbaux de ces réceptions définitives.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

n° 285 - Immeuble 92 rue du Port - Imputation de dépense sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Des remplacements urgents de zingage ont dû être effectués à l'immeuble 92 rue du Port, dont la Ville a la nue-propriété avec les Hospices d'Haubourdin, en vertu de la donation faite par feu M. Crépin.

La dépense consécutive à ces travaux s'élève approximativement à 189.000 frs.

Le disponible du crédit affecté à ces travaux, soit 92.720 frs, étant insuffisant, il est décidé, après avis de M. le Directeur des Services financiers, d'imputer le surplus de la dépense sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

..

Il sera admis en recette la participation des Hospices d'Haubourdin dans la dépense supportée par la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 286 - Legs Crépin - Réparation aux immeubles - Imputation de la dépense -

Les immeubles provenant du legs Crépin, situés à Lille, rue du Port 92 à 96, Place Philippe de Girard, 3, rue Nationale, 73, à Cambrai, 4, rue des Rotisseurs et à Douai, rue de La Madeleine, 23 et appartenant en nue-propriété à savoir : les trois cinquièmes à la Ville de Lille et les deux cinquièmes aux Hospices d'Haubourdin, aux termes d'une transaction intervenue devant Me Jean DELEHELLE, notaire à Haubourdin, les 30 Mars, 3 et 17 Mai 1935, sont à entretenir par les soins de la Ville de Lille, étant entendu que les Hospices d'Haubourdin supportent leur part dans la dépense, proportionnellement à leurs droits dans la succession.

Sur avis du Directeur des Services financiers, il est envisagé d'imputer les dépenses d'entretien des immeubles sur le crédit affecté chaque année à l'entretien des propriétés communales.

Il sera demandé le renforcement de ce crédit pour les dépenses supplémentaires qu'il aura ainsi à supporter.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 287 - Grand Palais de la Foire Commerciale - Reconstruction de la partie détruite - Maquette -

En vue de la reconstruction de la partie détruite du Grand Palais de la Foire Commerciale, M. BONTE, architecte DPLG, chargé des études et de la direction des travaux et M. DOUNIAUX, ingénieur conseil, spécialisé dans les ouvrages métalliques, se sont mis en rapport avec les services architecturaux du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et c'est ainsi qu'il a été envisagé, au lieu de refaire à l'identique la façade "Nord" qui va devenir la façade principale de l'édifice, de la prévoir suivant une conception moderne devant permettre de réaliser une décoration modifiable à volonté.

Pour se rendre compte au préalable de l'effet que produira cette façade, en accord avec les architectes intéressés à la question, il a été décidé de passer commande aux Ateliers Jean PROUVE à Nancy d'une maquette en acier et en aluminium et construite à l'échelle du 1/50. Son prix est de 200.000 Fr. L'ouverture d'un crédit de cette importance au Budget supplémentaire est demandée pour régler la dépense.

Il s'agit d'homologuer ces décisions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 288 - Collège technique de jeunes filles "Valentine Labbé" - Aménagement d'une salle de coupe - Crédit - Adjudication des travaux -

Le Collège technique de jeunes filles "Valentine Labbé" occupe trois immeubles de la rue de Thionville portant les n° 7, 9 et 11.

...../

Depuis plusieurs années, les effectifs ne cessent d'augmenter et il a été nécessaire d'annexer à cet établissement des locaux libres de l'école maternelle Auguste Comte au n° IO de la même rue et ceux d'une ancienne usine rue des Tours. Actuellement les classes sont surchargées et il y a lieu d'envisager la construction de locaux supplémentaires.

A cet égard, il existe dans l'immeuble portant le n° 9, une salle de gymnastique à rez-de-chaussée qui peut être surélevée d'un étage. On pourrait ainsi réaliser un ensemble de I6 m. de longueur sur 6m50 de largeur qui permettrait l'aménagement d'un atelier de couture, d'une réserve et d'un vestiaire.

Un avant projet établi avant I939 par M. Auguste DUTHOIT, architecte du Collège technique, n'avait pas eu de suite en raison des hostilités et de l'occupation ennemie. Il semble maintenant possible de le reprendre.

Le devis estimatif s'élève à la somme de 4.200.000 francs.

A ce sujet, plusieurs commissaires trouvant la dépense fort élevée, regrettent une fois de plus que la Ville soit conduite à faire les frais d'opérations qui ne profitent pas uniquement aux élèves lillois.

En particulier les établissements d'enseignement moderne et d'enseignement technique grèvent lourdement le budget communal et il serait indiqué que les travaux du genre de ceux qui nous occupent soient plus largement subventionnés.

Néanmoins, la Commission retient le projet de construction de l'Atelier de couture.

Il est décidé que les travaux de bâtiment proprement dit feront l'objet d'une adjudication publique. L'ouverture d'un crédit de même importance au budget supplémentaire est demandée pour imputation des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 289 - Collège technique de jeunes filles "Valentine Labbé". Aménagement d'un atelier de couture - Demande de subvention.

Pour les travaux ci-avant envisagés, il sera sollicité de l'Etat et du Département une subvention aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 290 - Collège technique de jeunes filles " Valentine Labbé " Aménagement d'un atelier de couture - Désignation d'un Architecte - Contrat de prestation de services.

M. Auguste DUTHOIT a été précédemment désigné pour l'étude du projet d'exécution relatif à l'aménagement d'une salle de dessin au dernier étage de l'immeuble 9, rue de Thionville, affecté au Collège technique de jeunes filles. Sa désignation a été approuvée par l'Autorité supérieure.

En outre, il a été demandé à M. DUTHOIT de procéder à l'étude du projet d'atelier de couture, puis d'assurer la direction des travaux.

.....

Il y a donc lieu d'homologuer cette décision.

Un contrat de prestation de service, englobant à la fois le projet de la salle de dessin et celui de l'atelier de couture sera à passer avec M. DUTHOIT.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 291.- Ecole Philippe de Comines - Aménagement d'un nouveau réfectoire - Crédit

L'augmentation croissante de l'effectif de l'Ecole Maternelle Philippe de Comines entraîne l'aménagement d'une classe dans le local servant actuellement de réfectoire.

Il y a lieu de construire et d'aménager un nouveau réfectoire dans une partie de la cour dépendant d'un logement de sapeur-pompier.

La dépense évaluée à 600.000 Frs environ nécessite l'ouverture d'un crédit

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 292.- Jardin d'enfants "Les P'tits Quinquins" - Transfert et aménagement d'une cuisine - Crédit

Afin de donner au jardin d'enfants "Les P'tits Quinquins" le moyen d'assurer son fonctionnement dans les meilleures conditions possibles, il est indispensable d'aménager et d'équiper d'une manière convenable une cuisine dans un local existant répondant mieux aux besoins de l'Etablissement.

Les travaux d'aménagement et l'acquisition du matériel sont évalués à I.380.000 francs environ.

Un crédit de cette importance est demandé pour financer l'opération.

Les travaux et la fourniture seront, selon leur nature assurés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien et les firmes titulaires d'un marché avec la Ville.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 293.- Collège moderne de jeunes filles "Jean Macé" Remise en état de la marquise - Crédit

La marquise située dans la cour principale du Collège moderne de jeunes filles est en très mauvais état. Plusieurs poutres en treillis sont cassées à leur base et des parties métalliques se détachent, risquant de provoquer des accidents.

Le Service a fait procéder à une visite de cet ouvrage et à l'enlèvement des matériaux menaçant de tomber. Tout danger n'est néanmoins pas écarté et il s'avère urgent de restaurer cet auvent.

...../

La dépense est évaluée approximativement à I.800.000 francs

Un crédit est demandé pour ces travaux. S'agissant de réparations entrant dans le cadre de l'entretien différé, il est possible de les confier aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 294.- Construction d'un Centre Médico-Scolaire et d'un Centre de Vaccinations - Crédit - Adjudication des travaux -

La Commission de l'Hygiène a décidé, afin de centraliser dans un même établissement les opérations visant les examens médicaux prescrits par l'Ordonnance n° 45-2407 du I8 octobre I945 et concernant l'enseignement public du premier degré, la construction d'un Centre Médico-Scolaire complété par un Centre de vaccinations.

La Commission de l'Urbanisme et du Plan a fait connaître qu'elle avait la possibilité d'affecter à ce projet un terrain situé en bordure de la rue Georges Lefebvre et contigü sur deux de ses côtés à la Faculté de Droit et au jardin entourant la Noble Tour.

M. Pierre DELANNOY, architecte D.P.L.G., désigné par délibération du 24 janvier I950, a préparé un projet de construction de ces deux centres.

Ce projet a été soumis le I9 mai I950 par l'Architecte à l'examen de la Commission instituée spécialement à cet effet au Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'Hygiène scolaire et Universitaire. Il a fait l'objet d'un avis favorable sans aucune réserve.

La construction prévue est à deux étages sur rez-de-chaussée en partie excavé. La façade principale située au Nord-Est présente une longueur de 49 m 50.

Le rez-de-chaussée sera affecté aux Services administratifs et au logement du concierge. Le Ier Etage sera réservé au Centre Médico-Scolaire proprement dit et le second étage au centre de vaccinations. A chaque étage, se trouvera une installation sanitaire avec W.C. et lavabo. Le devis estimatif de l'ensemble de la construction s'élève à 45.500.000 frs.

Un crédit de même importance est à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant en vue de financer les dépenses. Les travaux seront mis en adjudication publique.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+

\+ +

A une question posée par un membre de la Commission quant à l'affectation du terrain restant libre d ns l'ilôt de la Faculté de Droit et situé en bordure de la rue Enrico Ferri avec retour sur la rue Georges Lefebvre, M. FAUVET fait un exposé du problème de l'Institut de stomatologie.

Il rappelle que cet Institut était installé dans un bâtiment situé boulevard Paul Painlevé. L'aile droite en est occupée par l'Institut de Médecine légale et l'aile gauche abritait l'Institut de stomatologie. Cette partie de bâtiment a été fortement sinistrée par suite des bombardements aériens et n'est pas reconstruite.

.....

A la demande du professeur LECLERCQ, directeur de l'Institut de médecine légale, qui aurait désiré voir affecter l'ensemble de l'établissement à la médecine légale, et sur les instances du professeur SOLEIL, de l'Institut de stomatologie, il avait été envisagé de construire à l'emplacement libre ci avant défini un Institut dentaire. Il semble maintenant qu'il n'en est plus question, l'ensemble de la Faculté de Médecine devant être groupé à la Cité hospitalière.

Revenant à la question posée, M. FAUVET ajoute qu'il semble être dans les intentions de M. le Recteur d'envisager l'installation d'un service des Oeuvres sociales de l'Université dans un bâtiment qui pourrait être construit symétriquement au Centre médico-scolaire en réservant dans l'axe du terrain un espace libre commun aux deux édifices.

N° 295 - Centre Medico-Scolaire - Demande de Subvention -

Les travaux du centre médico-scolaire proprement dit peuvent être subventionnés, conformément au décret n° 46.2697 en date du 26 Novembre 1946.

L'Architecte, dans un rapport complémentaire, fixe à deux cinquièmes soit : 18.200.000 frs, les dépenses se rapportant au Centre de Vaccination et à trois cinquièmes soit : 27.300.000 frs, celles du centre Médico-scolaire.

C'est sur cette dernière somme qu'il sera sollicité de l'Etat et du Département une subvention aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

\+

\+ \+

M. le Conseiller HANSKENS, signale qu'en qualité de membre de la Commission des Finances et du Budget au Conseil Général, il essayera d'obtenir du Département, pour cet important projet une subvention supplémentaire.

M. le Chef de la 5ème Division sera avisé de cette démarche et invité à prendre contact avec M. HANSKENS, pour tous renseignements complémentaires dont ce dernier aurait besoin.

N° 296 - Ecole Maternelle Mozart - Agrandissement - Crédit

Adjudication des travaux.

L'école maternelle Mozart est devenue insuffisante en raison de l'augmentation importante des effectifs.

Afin de remédier à cette situation Mme l'Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles a demandé que soit mise à l'étude la construction de nouvelles classes dans cet établissement.

Deux solutions étaient possibles, l'une consistait en une surélévation des locaux existants, l'autre visait la construction de nouveaux locaux au-dessus du préau double dépendant, d'un côté de l'école maternelle, de l'autre, de l'école primaire de jeunes filles Pasteur.

/...

La première solution nécessitait la construction d'escaliers très importants, en raison de la hauteur exagérée du rez-de-chaussée, pour l'accès des classes enfantines et aurait probablement entraîné la fermeture partielle de l'école pendant l'exécution des travaux.

Le second projet, plus rationnel, est d'une mise en oeuvre plus pratique et d'un prix de revient moins élevé.

Les deux projets ont été soumis à l'Inspection d'Académie. Le second projet a été pris en considération par cette Administration.

Etabli par le Service d'Architecture dans le cadre des dispositions ministérielles quant aux dimensions des classes et de celles du décret du 7 février I94I sur la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, le projet prévoit trois salles d'exercices de 50 m2 d'une capacité de 33 élèves, deux installations de W.C., urinoirs et lavabos et deux escaliers d'accès situés à chacune des extrémités du bâtiment.

Le devis se monte à I0.500.000 francs environ, pour un bâtiment à construire avec ossature, hourdis et charpente en béton armé, remplissage des façades et cloisons intérieures en briques, façades extérieures revêtues de plaquettes de parement.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de I0.500.000 francs.

En raison de l'importance des travaux de bâtiment, ceux-ci feront l'objet d'une adjudication publique.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 297 - Ecole Maternelle Mozart - Agrandissement - Demande de subvention.

Pour le projet ci-avant, il est demandé à l'Etat et au Département une subvention aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 298 - Maison des Etudiants rue de Valmy - Réfection de la façade - Demande de subvention.

Au cours de sa séance du 27 Juillet I949, le Conseil Municipal avait décidé l'exécution des travaux de transformation de la façade de la Maison des Etudiants, rue de Valmy.

La dépense est évaluée à 4.200.000 francs environ.

Il ne s'agit pas d'un simple travail d'entretien, mais d'une transformation de la façade qui permettra dans l'avenir de disposer de locaux supplémentaires au second étage.

La Maison des Etudiants a été construite par l'Université et les dépenses payées avec les fonds provenant d'une donation faite par M. Georges LYON, recteur de l'Académie de Lille.

Le 7 Juillet I898, le Conseil Municipal avait consenti à son érection sur un terrain affecté à l'Enseignement supérieur, à la condition toutefois que les bâtiments fassent corps avec ceux de la Faculté de Médecine et suivent le sort de ces derniers dans le cas où la Faculté viendrait à être transférée ou supprimée.

..../

En raison du caractère des travaux prévus dans un immeuble construit par l'Université et qui débordent le cadre d'un entretien ordinaire, il semblerait anormal de faire supporter la totalité de la dépense par la Ville. Aussi, il est envisagé de solliciter de l'Etat une subvention aussi élevée que possible, afin d'alléger la charge de la Ville dans cette opération.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 299 - Ecole Auguste Comte - Reconstruction d'escalier - Examen de la question.

Le Collège technique de jeunes filles Valentine Labbé, occupe les locaux des premier et second étages de l'école maternelle Auguste Comte, IO rue de Thionville. La sécurité de ces locaux n'est pas assurée. Il n'y a, en effet, qu'une seule issue par classe et l'escalier desservant les étages est en bois à quartier tournant, donc très dangereux. Un sinistre dans cet établissement survenant pendant la présence des élèves pourrait engendrer une catrastrophe. Aussi, est-il indiqué de prendre des dispositions pour une évacuation rapide des élèves par un escalier incombustible.

Déjà en I948, une étude a été faite en vue de remplacer l'escalier en bois par un escalier en béton ou en fer.

Un emprunt a bien été approuvé afin de financer divers travaux relatifs à la sécurité de bâtiments communaux, mais il ne semble pas pouvoir être réalisé prochainement.

Néanmoins, l'étude a été reprise par M. DUTHOIT, architecte du Collège technique, et soumise à la Commission qui l'adopte.

Les travaux seront entrepris dès que possible.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service.

N° 300 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - 2ème phase de travaux - Modification du montant des dépenses autorisées.

La deuxième phase de reconstitution de la Colonie de Vacances de Wormhoudt peut être considérée comme terminée. Elle comprenait la construction en dur de deux grands dortoirs, d'un hall d'entrée, d'une travée complémentaire dans un dortoir transversal existant, de quatre pavillons d'extrémité pour lavabos, urinoirs, water-closets.

Le lot n° I, relatif au gros oeuvre, a fait l'objet d'une adjudication spéciale, partie au forfait, partie au rabais, tandis que les lots n° 2 à 6 ont donné lieu à une adjudication uniquement au rabais.

La solution adoptée pour le Ier lot entraine des modifications à la consistance primitive, non seulement du Ier lot, mais également des lots n° 2 à 6, ce qui s'est traduit par des augmentations de dépenses de plusieurs lots, toutefois compensées par des réductions dans d'autres.

Par ailleurs, il a été constaté que le devis général primitif établi par l'Architecte avait été sous-estimé en ce qui concerne certains postes.

Le montant des dépenses autorisées s'élevait à 9.550.IIO francs.

...../

Il est maintenant possible de faire le point et il est à prévoir que les dépenses atteindront la somme de II.643.736 Frs. environ.

Il faut ajouter que, sauf la partie du Ier lot exécutée à forfait, tous les autres travaux sont réglés à la mesure, par conséquent, d'après les quantités réellement en place, avec application des prix unitaires de la Série et le rabais d'adjudication.

Pour permettre le règlement des dépenses, il est nécessaire de fixer à II.643.736 Frs le nouveau montant des dépenses autorisées des lots N° I à 6.

La dépense supplémentaire sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour la réparation des Dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 30I - Colonie de vacances de Wormhoudt - 4ème phase de travaux - Projet.

Au cours des réunions des 29 Janvier I948 et II Mars I949, le Conseil Municipal a adopté le projet d'exécution des deuxième et troisième phases de reconstitution de la Colonie de Wormhoudt et décidé la mise en adjudication des travaux.

La seconde phase dont il a été question ci-avant, peut être considérée comme étant terminée. La troisième phase est en cours de réalisation. Elle est relative aux logements du Régisseur et du Concierge.

La quatrième phase de la reconstitution a été mise au point. Le projet prévoit la construction d'un réfectoire de 60m x 7m60, d'une cuisine avec des annexes, de deux salles de jeux de 25m x 7.60, de deux autres de 2Im x 7m60 ,des vestiaires, pavillons pour lavabos, urinoirs, water-closets, des chambres pour le personnel, un magasin d'économat et d'un magasin pour matériel et lingerie.

Le projet établi par M. STEVENS, architecte de la Colonie, prévoit l'exécution des bâtiments conformément aux dispositions adoptées pour les travaux de la deuxième phase, ceux-ci donnant en effet entière satisfaction. Le devis général se monte à 43.205.092 Frs, y compris les honoraires de l'Architecte, mais non compris l'installation d'éclairage électrique, le matériel et le mobilier.

Il est prévu que les travaux seront mis en adjudication publique. Il sera sollicité de M. le Délégué Départemental la prise en considération de ce projet. Les dépenses sont à imputer sur le crédit ouvert au Budget pour la réparation des Dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 302 - Jardin des Plantes - Continuation des travaux de Bâtiment, Construction de deux serres - Avenant.

Au cours de sa réunion du 8 Février I947, le Conseil Municipal a décidé la mise en adjudication des lots des travaux visant la construction d'un groupe de quatorze serres, l'installation du chauffage central, la construction du sous-sol de l'orangerie, l'aménagement de la chaufferie et d'une galerie pour le passage des canalisations.

L'adjudication a été prononcée le I8 Octobre I947, les entrepreneurs désignés ci-après ont été chargés de l'exécution des travaux: M.M. FONTANA et CADENNE pour le terrassement, la maçonnerie et le béton,

les Etablissements DUMOUTIER & Cie pour l'installation de chauffage des serres.

et la Maison Pierre DEVEUGLE pour la construction des serres.

En raison des hausses importantes constatées, il a fallu réduire le volume des travaux pour rester dans le cadre des crédits disponibles. C'est ainsi que le programme fut réduit à la construction de quatre grandes serres compris équipement thermique et à la construction du sous-sol de l'orangerie, mais limité à la chaufferie. Ces travaux sont terminés.

Au cours de sa réunion du I4 Décembre I948, le Conseil Municipal a décidé la continuation des travaux et approuvé un programme comprenant l'orangerie, deux serres semblables à celles aménagées et l'habitation du chauffeur. Les mesures devant permettre le financement des dépenses avaient été également adoptées.

Le projet de construction des deux serres est maintenant au point. Par suite, rien ne s'oppose à ce que ces travaux soient poursuivis par les entrepreneurs adjudicataires.

En partant des prix ayant servi de base à l'adjudication, le montant de la dépense afférente à chacune des entreprises intéressées a été établi et rectifié en fonction des variations constatées sur le coût des travaux et de certaines modifications de détails des ouvrages.

L'ensemble du projet se monte à 4.659.270 Frs non compris les honoraires de l'Architecte.

Un avenant au procès-verbal d'adjudication du I8 Octobre I947 sera à établir pour permettre la mise à exécution des dispositions ci-dessus.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 303 - Institut Denis Diderot - Dommages de guerre - Reconstitution - Première tranche de travaux - Adjudication.

M. le Directeur des Dommages de guerre ayant fait connaître qu'une décision d'inscription au programme prioritaire avait été arrêtée en I949 par le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction en faveur de l'Institut Denis Diderot, M.M. CHENAL et LANGLART Frères, architectes chargés de la reconstitution de l'établissement ont été invités à établir un programme de reconstruction correspondant au montant des crédits disponibles.

La première tranche de travaux intéresse :

a) l'atelier de mécanique Boulevard d'Alsace;

b) les lavabos-vestiaires aile gauche et l'atelier d'électricité;

c) le bâtiment aile droite comprenant la chaufferie, la salle de gymnastique et des annexes.

La dépense correspondante est de 28.000.000 francs environ.

Les travaux seront mis en adjudication publique.

Les dépenses seront imputées sur le crédit inscrit au Budget sous la rubrique "Dommages de Guerre".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Il est signalé à la Commission que la salle de gymnastique comporte des fondations telles qu'il sera possible dans l'avenir de surélever le bâtiment afin de le rendre semblable à celui qui lui est symétrique.

N° 304.- Bâtiments Communaux - Travaux de grosses réparations et d'entretien différé - Exécution des travaux -

Au cours de sa séance du 24 mai I947, le Conseil Municipal a décidé l'exécution d'une deuxième tranche de travaux de grosses réparations et d'aménagements divers à un certain nombre de bâtiments communaux et a voté un emprunt de 50.000.000 frs en vue du financement des travaux.

Le programme, qui a été révisé en raison de la hausse importante des prix survenue entre la date de son établissement et celle où les crédits ont été partiellement mis à disposition, a déjà reçu un commencement d'exécution par la réfection, d'une part, des baies au pourtour des Halles Centrales et, d'autre part de la façade du Lycée Fénelon, rue Alexandre Leleux.

La totalité des crédits étant maintenant disponible, il est possible d'envisager l'exécution du programme révisé qui intéresse notamment des bâtiments scolaires et quelques autres bâtiments communaux.

S'agissant de travaux d'entretien différé et de grosses réparations, il est indiqué de les confier aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions des marchés qu'ils ont souscrits avec application, par conséquent, des rabais intéressants consentis lors de l'adjudication.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 305.- Bâtiments Communaux - Abattoirs -
Acquisition de treuils d'applique et de câbles d'acier-Marché-

Dans le cadre du rééquipement des Abattoirs figure le remplacement des treuils des échaudoirs.

Un large appel d'offres en vue de l'acquisition de cette fourniture a été lancé. Seize entreprises ont été consultées. Huit d'entre elles ont adressé des propositions.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville est celle présentée par l'entreprise "Société Outillage et Matériel" à Paris qui propose des treuils à engrenages en acier taillé avec frein à garniture Ferrodo au prix de 27.850 frs l'unité et des câbles en acier clair, 6 torons, de grande résistance, de I3mm.5 de diamètre au prix de I0If.50 le mètre.

...

La commande comprend 57 treuils et I.425 mètres de câble. La dépense s'élève à I.587.450 francs.
La passation d'un marché avec cette firme est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 306.- Eglise Sainte-Catherine- Réparation à la couverture, aux chéneaux, à la corniche et aux voûtes intérieures - Crédit - Participation du Culte - Admission en recette -

La couverture de l'Eglise Sainte-Catherine est en mauvais état. En outre, des réparations doivent être faites à la corniche dont des éléments se sont détachés par suite d'infiltrations, aux chéneaux particulièrement vétustes, à certaines voûtes intérieures qui ont souffert de la chute de pierres de la corniche et des infiltrations.

Les travaux sont importants et, pour éviter une aggravation de l'état de chose existant, il est indispensable de procéder d'urgence à leur exécution.
Le devis établi par le Service s'élève à I.960.000 francs.

Etant donné la diversité des corps d'état appelés à intervenir, il est indiqué de s'adresser aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien aux conditions des marchés qu'ils ont souscrits.

Le Clergé a donné son accord pour une participation de 50% dans les dépenses. Il a demandé toutefois de pouvoir se libérer en plusieurs annuités.

Ces travaux, non prévus au programme d'entretien de I950, nécessitent l'ouverture d'un crédit. Il sera admis en recette la participation du Culte évaluée à 980.000 francs environ à verser en quatre annuités.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 307.- Synagogue - Travaux d'entretien - Convention -

Indépendamment des travaux de dommages de guerre entrepris à la Synagogue sous la direction du Cabinet Secq, M. Mazure, architecte D.P.L.G., précédemment désigné, d'autres travaux qui revêtent un caractère de réparation au titre de l'entretien ont été exécutés ou sont en cours de réalisation. C'est le même Cabinet qui en a assuré la direction. Pour permettre le règlement des honoraires dus pour ces derniers travaux, il y a nécessité de passer avec ce Cabinet une convention de prestation de services.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 308.- Affaires diverses -

La directrice de l'Ecole Jules Verne sollicite la construction d'un garage pour le logement de sa voiture.

Respectant une décision prise par elle il y a quelque temps, la Commission oppose un refus à cette demande.

...

Les pylônes métalliques situés au Boulevard Jean Baptiste Lebas, à l'extrémité de l'ancien jeu de balle au gant, sont en mauvais état. En particulier les tôles formant le caisson de base sont rouillées et percées. Ces pylônes ont été fournis et posés par M. COLIN qui en aurait fait don à la Société de balle. Cette société n'existe plus et ce sport n'est plus pratiqué dans la région du Nord.

La commission donne son accord pour que ces ouvrages vétustes et constituant un danger pour la sécurité publique soient démontés.

Le Président du secteur de Saint Maurice - Pellevoisin de l'Association départementale des Prisonniers de guerre demande l'autorisation"d'occuper l'ancienne cantine de la rue Vantroyon" pour les réunions de son groupement. Ce local est toujours utilisé par la cantine. Il n'est pas possible de donner suite à cette demande. Toutefois, il sera proposé un petit local libre au camp Eugène Jacquet. Si notre correspondant accepte cette proposition l'autorisation d'occupation sera précaire et révocable à première notification d'évacuation des lieux. Le local serait donné dans l'état dans lequel il se trouve, la Ville n'y effectuant aucun entretien.

\+
\+ +

Séance commencée à 18 heures, terminée à 20 h 50.

Hôtel de Ville, le 24 Juin 1950

Le chef de bureau, secrétaire

Paul LEVRAGUE

Vu :
l'Adjoint délégué aux Travaux,

H. MAIRE

Vu :
Le Directeur, architecte en chef

O. FAUVET

1D6/26

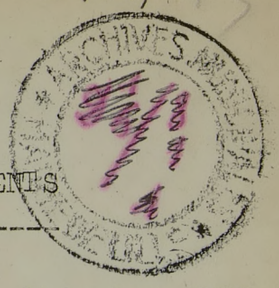

VILLE de LILLE

Travaux Municipaux

Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du I4 Novembre I950

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mardi I4 Novembre I950 à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : M.M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DOYENNETTE, Conseiller Municipal
MILLEVILLE, -d°-

Excusés : M.M. DECAMPS, Adjoint au Maire
HANSKENS, Conseiller Municipal
M. Léopold LEROY, -d°-

Absents : M.M. COQUART, Conseiller Municipal
MOITHY, -d°-
VALBRUN, -d°-

Assistaient également à la séance :

M.M. FAUVET, Directeur, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur principal
GOULARD, Ingénieur Subdivisionnaire
M.M. Fernand BRUNET, -d°-
Paul LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

A l'ouverture de la séance, M. l'Adjoint Henri MAIRE, se faisant l'interprète des Membres de la Commission, exprime ses regrets quant à la disparition de M. le Conseiller CLAES; il rend hommage à sa droiture. Il souhaite la bienvenue à M. le Conseiller DOYENNETTE, désigné en remplacement de M. CLAES au sein de la Commission.
M. DOYENNETTE dit toute sa satisfaction de se retrouver dans cette Assemblée à laquelle il apportera son plus entier concours.

Le procès-verbal de la séance du I6 juin I950 est approuvé sans observation.

Questions diverses - M. le Conseiller MILLEVILLE signale le mauvais état du kiosque à musique de la Place Catinat. Il en demande la suppression. Il est alors signalé que tous les autres kiosques construits en matériaux durs sont également dans le même état.

La Commission décide qu'il sera procédé par le Service de l'Entretien à une visite de ces abris. Des propositions seront présentées à la prochaine Assemblée de Commission.

...

N° 309 - Halles Centrales - Réfection des deux entrées principales - Marchés -

Les travaux de réfection des baies vitrées des Halles Centrales sont terminés.

Pour compléter la remise en état des façades extérieures des Halles, il est proposé la réfection des deux entrées principales suivant le principe de construction adopté pour les baies.

Le Bureau d'Architecture a établi le projet qui prévoit à chaque entrée la construction de trois grandes baies verticales montées sur portique en béton armé.

Des propositions ont été demandées aux Etablissements JONCQUEZ frères, adjudicataires des travaux des baies. Ceux-ci consentent à effectuer le travail pour la somme nette et forfaitaire de 830.000 francs.

Compte tenu des résultats de l'adjudication, cette offre est intéressante pour la Ville.

Les briques de verre seront commandées, comme pour les baies, à la Maison LEJEUNE & Cie, dépositaire à Lille des Usines de Saint-Gobain. La fourniture des dalles est évaluée à 400.000 frs.

En raison du montant des dépenses prévues, un marché est à passer avec ces deux firmes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 310 - Marché de la Nouvelle Aventure - Réfection des baies vitrées et des deux entrées principales : a) adjudication-concours des travaux - b) Fourniture des briques de verre - Marché -

Les travaux de réfection des baies des Halles Centrales ayant donné toute satisfaction, il est prévu d'exécuter des travaux similaires au Marché de la Nouvelle Aventure. Ceux-ci comprennent la réfection de vingt grandes baies, de huit petites baies et des deux entrées principales.

En raison de l'importance des travaux envisagés, il y a lieu de procéder par voie d'adjudication.

La livraison des briques de verre sera effectuée par la Maison LEJEUNE & Cie, dépositaire à Lille des Usines de Saint-Gobain.

Un marché évalué approximativement à 3.200.000 francs est à passer avec cette firme.

Les dépenses seront imputées sur le crédit d'emprunt de 50 millions frs, ces travaux figurant au programme dudit emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 311 - Jardin des Plantes - Construction de l'Orangerie -

Au cours de sa réunion du 14 décembre 1948, le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la réalisation du Jardin des Plantes et Fleuriste et d'entreprendre l'édification de deux grandes serres et de l'Orangerie dans laquelle sera aménagé le logement du chauffeur-concierge.

Les deux grandes serres sont en cours d'exécution.

Le projet de construction de l'Orangerie a été dressé par M.BRUNOT, architecte D.P.L.G., désigné à cet effet.

...

Le bâtiment à construire est important. De 30m45 de longueur, 17m40 de largeur et 12m35 de hauteur, il comprendra l'Orangerie proprement dite, une remise-magasin, un logement pour le chauffeur-concierge, un réfectoire pour les jardiniers, plusieurs salles au-dessus de la remise magasin dont l'une, la plus grande, sera susceptible d'être utilisée pour l'organisation de conférences et de réunions.

La dépense prévue est de l'ordre de 20 millions francs.

Il est proposé de mettre en adjudication le premier lot de travaux comprenant terrassements, maçonnerie, béton armé, cimentage et canalisations, suivant devis montant à 9.500.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 312 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle-2ème Lot-Installation du réseau de distribution d'eau potable-Adjudication-concours.

La première tranche de travaux, ayant fait l'objet du lot N°I, comprenant les terrassements généraux, le drainage, les fondations et les chapes des aires sportives, les allées charretières et celles pour piétons, a été approuvée à la séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 1950.

Le stade doit comprter un réseau de distribution d'eau potable avec bouches d'arrosage et robinets-vannes de sectionnement. Ceci constitue le deuxième lot de travaux et doit donner lieu à une adjudication-concours.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 313 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle-3ème Lot-Construction des murs de soutènement et des soubassements de clôtures- Adjudication.

Le troisième lot de travaux envisagés pour l'aménagement du Stade d'Athlétisme de la Citadelle comporte les murs de soutènement et les soubassements de clôtures.

Le projet a été dressé par M.M. Corbeau et Boyer, Architectes chargés de la direction des travaux de cette nature. Il s'élève à 16.602.865 francs. Ces travaux doivent faire l'objet d'une adjudication.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 314 - Lycée Fénelon - Aménagement du laboratoire des Sciences-Crédit.

Mme la Directrice du Lycée Fénelon a signalé l'intérêt qu'il y aurait à doter cet établissement d'un laboratoire de physique et de chimie, les travaux pratiques de sciences ayant actuellement lieu dans une salle de classe non aménagée pour ce genre de cours.

M. René Delannoy, Architecte D.P.LG., chargé des travaux au Lycée, a dressé le projet d'aménagement d'un laboratoire des Sciences dans le local actuellement utilisé comme salle de travaux pratiques.

En plus de l'aménagement proprement dit, il est indispensable de procéder à la réfection du plancher de cette salle, celui-ci étant dénivelé, les poutres accusant une flèche sensible et l'ensemble du soliveage bois étant en mauvais état.

Le sol sera constitué par un matériau pouvant être facilement entretenu et pouvant supporter des chutes d'eau même acidulée.

L'ensemble du projet se monte à 3.000.000 francs environ.

M. l'Inspecteur d'Académie a fait savoir que le Ministre de l'Education Nationale avait donné son accord de principe pour subventionner les travaux. Un crédit pour financer les dépenses sera demandé au titre de la section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice 1951.

Avis favorable de la Commission.

Affaire retournée au Service pour constitution du dossier réglementaire.

.....

N° 315 - Lycée Fénelon - Aménagement du laboratoire des Sciences. Demande de subvention.

Ainsi qu'il a été signalé précédemment, les travaux prévus peuvent être subventionnés.

Un dossier sera établi à cet effet et transmis par la voie hiérarchique à l'Autorité Supérieure. Mme la Directrice du Lycée sera avisée de la décision favorable donnée par la Commission.

Affaire retournée au Service pour constitution du dossier.

N° 316 - Lycée Fénelon - Remise en état des deux escaliers principaux-Crédit.

Ces escaliers, dont l'un est situé rue Alexandre Leleux, dès l'entrée des élèves, et l'autre vis-à-vis du précédent sur la façade rue du Maire André, assurent la plus grande partie du service des étages du Lycée Fénelon. Le premier dessert quatre étages, le second n'en dessert que trois. Toutefois ce dernier se prolonge, rétréci, pour desservir l'aile principale sur la rue Jean sans Peur. L'état de ces escaliers est mauvais en ce qui concerne leur revêtement. L'ossature des ouvrages est en béton; les marches avaient reçu à l'origine un revêtement genre granito qui, après usure, avait lui-même reçu un autre revêtement en aggloméré magnésien.

Ce dernier constitue une simple pelure qui, en raison de sa très faible épaisseur, présente une adhérence à peu près nulle. De nombreuses réparations ont déjà été effectuées. Celles-ci se sont révélées insuffisantes et de nombreuses parties de revêtement sont maintenant à nu et les bords d'escalier s'effritent. Il est donc envisagé une remise en état des marches et des paliers intermédiaires.

M. René DELANNOY, Architecte D.P.L.G., chargé des travaux au Lycée, a dressé le projet de réparation de ces escaliers. Il a examiné diverses solutions de revêtement ; enduit, caoutchouc, tôle, bois, éléments céramiques et pierre. C'est cette dernière solution que M. DELANNOY propose.

Certains membres de la Commission estiment que les revêtements en pierre deviennent glissants à l'usure et par conséquent dangereux pour les élèves.

Il sera demandé à M. DELANNOY de revoir son projet. Toutefois le principe de remise en état des escaliers est retenu et l'inscription à la Section extraordinaire du budget primitif de l'exercice 1951 d'un crédit de I.400.000 Frs pour le financement des travaux sera demandée.

Dossier retourné au Service pour mise au point.

N° 317 - Ecole Maternelle Bichat, rue Fulton - Transformations et améliorations.

Mme l'Inspectrice des écoles maternelles a demandé pour cet établissement scolaire un certain nombre de travaux visant à modifier certaines dispositions des lieux de manière à améliorer le fonctionnement de l'école, à aménager une nouvelle installation de water-closets à l'intérieur des bâtiments pour remplacer celle existant dans la cour, à moderniser les installations sanitaires existantes, à abaisser les allèges des fenêtres donnant sur la cour de récréation et d'aménager le jardin affecté à la Directrice (en accord d'ailleurs avec elle) en pelouse pour les enfants de deux à quatre ans avec construction de bacs à fleurs, de bacs à sable et d'un bac jet d'eau.

Le projet et le devis ont été établis par le Service d'Architecture. L'ensemble de la dépense pour ces diverses réalisations est évalué approximativement à 5.300.000 francs.

La dépense peut être imputée sur un crédit ouvert et affecté aux Travaux de Grosses réparations à effectuer dans les Bâtiments communaux.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 318 - Ecole Maternelle Bichat, rue Fulton - Transformations et améliorations - Demande de Subvention.-

Les travaux précités étant susceptibles d'être subventionnés, un dossier sera établi à cet effet et transmis à l'autorité superieure.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 319 - Ecole Maternelle Auguste Comte, 10, rue de Thionville. Locaux occupés par le Collège Technique de jeunes filles. Remplacement de l'escalier en bois par un escalier en béton. Crédit.

Les premier et second étages de l'Ecole Maternelle Auguste Comte sont occupés par le Collège Technique de jeunes filles. L'escalier d'accès est en bois et à quartier tournant, non conforme aux prescriptions sur la Sécurité des bâtiments ouverts au public. D'autre part, il n'existe aucun escalier de secours.

Afin d'assurer la sécurité des occupants, il a été nécessaire d'envisager le remplacement de cet escalier par un ouvrage incombustible et de dimensions et de forme règlementaires.

M. Auguste DUTHOIT, architecte, chargé des travaux au Collège technique Valentine Labbé, a établi l'avant-projet d'un escalier en béton armé.

La dépense a été évaluée à 650.000 frs environ.

Un crédit, à inscrire à la Section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice 1950, sera demandé à cet effet.

D'autre part, il sera procédé à la protection des planchers des classes par l'exécution d'un revêtement incombustible.

Le service de l'entretien est chargé d'établir des propositions et de chiffrer la dépense correspondante. Cette dernière fera l'objet d'une demande d'inscription de crédit à la Section Extraordinaire du prochain budget.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour mise au point.

N° 320 - Ecole Maternelle Auguste Comte, IO, rue de Thionville. Locaux occupés par le Collège Technique de Jeunes Filles Remplacement de l'escalier en bois par un escalier en béton.
Désignation d'un architecte - Contrat de prestations de service.

Comme il a été dit au chapitre précèdent, M. DUTHOIT a établi leprojet des travaux de remplacement de l'escalier en bois par un escalier en béton. En vertu des dispositions en vigueur, un contrat de prestations de service est à passer avec cet architecte.

Avis favorable de la Commission.

Affaire retournée au Service pour établissement du dossier.

N° 321 - Hôtel de Ville. Escalier d'Honneur - Remise en état des parements en pierre reconstituée - Marché.

Les deux grands escaliers d'honneur de l'Hôtel de Ville sont fortement noircis et il est nécessaire d'en prévoir un nettoyage complet.

Des essais effectués suivant les moyens ordinaires se sont révélés inefficaces. Des propositions ont été demandées à une firme spécialisée pour la restauration et le nettoyage des pierres et possédant de très solides références, en particulier les Palais Nationaux, les Monuments historiques et la Ville de Paris. Il s'agit de "l'Entreprise Rapide" à Paris qui a déjà exécuté pour le compte de la Ville et de façon très satisfaisante, la remise en état de deux galeries du Palais des Beaux Arts.

Le nettoyage qui sera effectué par un procédé spécial, concerne l'enduit ciment pierre des murs, plafonds droits et rampants, ainsi que le limon entre le palier vers sous-sol et le plafond du second étage ; en outre, les soubassements et les parties en marbre seront nettoyés et encaustiqués.

Le prix proposé pour l'ensemble des travaux s'élève à 973.500 Francs.

Cette offre est reconnue intéressante. Un marché sera passé avec "l'Entreprise Rapide".

La dépense sera imputée sur un crédit ouvert sous la rubrique "Bâtiments Communaux - Travaux de grosses réparations."

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 322 - Théâtre de Sébastopol - Logement de concierge. Agrandissement du logement - Crédit.

Le concierge du théâtre de Sébastopol ne dispose, pour son logement que d'une cuisine, d'une chambre et d'un petit débarras, ces trois pièces étant à l'étage de la partie postérieure de l'établissement. Ce logement est insuffisant. Aussi est-il envisagé de le doter d'une cuisine au rez-de-chaussée et d'une cave sous la cuisine.

.../...

Le projet d'agrandissement a été établi par le Service d'Architecture. La nouvelle construction rendra symétrique la façade postérieure du théâtre; la pièce du premier étage située au-dessus de la cuisine sera réservée au foyer des machinistes, local dont la construction a,depuis longtemps déjà, été demandée par la direction des Théâtres.

La dépense, évaluée à I.750.000 francs environ, fera l'objet d'une demande d'inscription de crédit à la section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice I95I.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour mise au point.

N° 323 - Bâtiments communaux. Fournitures de produits, d'objets fabriqués et de mobilier. Entretien des Installations thermiques et mécaniques. Travaux d'électricité. Travaux divers. Fournitures diverses. Marchés.

Les dispositions légales nous obligent à passer des marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses qui se renouvellent périodiquement au cours d'une même année et dont le montant annuel dépasse 250.000 Francs. Conformément à cette réglementation, il est demandé de passer des marchés, pour I95I, avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières premières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main-d'oeuvre municipale et avec les maisons qui nous livrent des objets fabriqués et du mobilier.

Il y a lieu également de passer des marchés avec certaines entreprises pour des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord et qui, de ce fait, ne permettent pas de prendre celle-ci comme base de règlement.

Par ailleurs, les prix des travaux et des fournitures envisagés sont susceptibles de modifications suivant la variation des conditions économiques. Ils sont à débattre d'accord avec le Service avant exécution des commandes ou sont, selon leur nature et leur importance, déterminés par le résultat d'appels d'offres préalables.

Les travaux et fournitures dont il s'agit ont été, au cours des années passées, réalisés par voie de marché de gré à gré avec des établissements qui ont donné satisfaction ou avec des entreprises connues qui ont déjà travaillé pour la Ville.

Il est proposé, par suite, de passer, avec les firmes ci-après désignées, les marchés nécessaires pour l'année I95I:

Nature des fournitures et des travaux et Désignation des fournisseurs ou des entreprises	Dépenses approximatives prévues pour I95I
Fourniture d mobilier, entretien et travaux divers d'ébénisterie -	
HOUSSEN Père et Fils, 82 rue Saint André à Lille	500.000 Frs
DELOOSE et Cie, 90 rue du Chevalier Français à Lille	300.000 "
DEVROUDT Père et Fils, 2 rue de l'Arbrisseau à Lille	400.000 "
Travaux d'ameublement et de tapisserie	
VERMEULEN, 9 rue Saint-Gabriel à Lille	500.000 "

...../

Entretien d'Installations thermiques et mécaniques

Etablissements DUMOUTIER et Cie, 43 rue Roland, Lille	500.000 Frs
VANSTASEGHEM, 51 rue de Maubeuge à Roubaix	900.000 "
Société " CHAUFFAGE-SERVICE " 5 rue de la Gare à Saint-André-lez-Lille (Nord)	600.000 "

Travaux de chaudronnerie, de fumisterie et calorifugeage.

M. ROGGHE, 13 et 15 rue Saint-Bernard à Lille	500.000 "
G. DAVID, 65 rue Lavoisier à Lambersart (Nord)	500.000 "

Fourniture de bois de toutes essences

VITAL-DELZENNE, HENOCQUE et LEGLAND, 25 rue Chalant à Ronchin (Nord)	500.000 "
Société J. et L. BAUDUIN, 246 bis rue de Paris, Lille	400.000 "
COLLET à Clermont-en-Argonne (Meuse)	400.000 "

Travaux de sciage et transport des bois en grume

VITAL-DELZENNE, HENOCQUE & LEGLAND, 25 rue Chalant à RONCHIN (Nord)	400.000 "

Eclairage des Bâtiments communaux

a)-Fourniture de matières et d'objets fabriqués

-Compagnie générale d'Electricité, 287 bis et 289 rue Solférino à Lille	400.000 "
-Compagnie des Lampes " MAZDA " 29 rue de Lisbonne à Paris	400.000 "
-Compagnie française THOMSON-HOUSTON, 173 Boulevard Haussman à Paris	400.000 "
-Société de Dépôt et Vente de Matériel électrique 5, rue de Thionville à Lille	400.000 "
-Comptoir d'Electricité Franco-Belge, 30 rue de Londres à Paris	400.000 "

b)-Travaux d'Installations électriques

-Société Force et Lumière électriques " FORCLUM " I, rue du Bombardement à Lille	500.000 "
-G. CALLENS, 83 rue Brûle Maison à Lille	500.000 "
-Entreprise d'Installations Electriques R. POTIGNY 23-25 rue d'Arras à Lille	600.000 "
-Entreprise Industrielle " Force et Lumière " 18 rue d'Haubourdin à Wattignies (Nord)	600.000 "
-Société Ch. MILDE Fils et Cie, 99 bis, rue du Molinel à Lille	500.000 "
-DEVOS à Wormhoudt (Nord)	300.000 "

Travaux de pierres dures et tendres, granito et pierre reconstituée.

Etablissements MARIN, 21-23 rue Camille Desmoulins à Lille	500.000 "
CAMOSSARO, 14 bis rue Vieille à Lomme (Nord)	800.000 "

Clôtures et moulages en ciment armé.

Etablissements PROCI, rue de Constantine à Saint-André-lez-Lille (Nord)	300.000 "
Société R. HAYEM, 66 rue Sainte-Hélène à Saint-André-lez-Lille (Nord)	300.000 "

...../

TRAVAUX DIVERS

Vidange et curage de fosses -

Victor DELEFOSSE, I59, rue du Marais à Lomme (Nord)	500.000 Fr

Travaux de staff et d'ornementation -

G. BORREWATER & Fils, 48, Avenue Foubert à La Madeleine (Nord)	500.000 Fr

Vitrerie spéciale et vitraux -

J. LARGILLIER, 44, Avenue du Peuple Belge à Lille	300.000 Fr

Réparation et entretien de parquets -

Parqueterie des Flandres, I77, rue Delcenserie à Marcq en Baroeul (Nord)	400.000 Fr
DURIEZ Fils, I43, rue Ferrer à Fâches Thumesnil(Nord)	400.000 Fr

Travaux d'étanchéité sur toitures - Remise en état de conduites d'eau potable -

Entreprise Edouard DARTOIS, 30, rue des Tours, Lille	500.000 Fr

FOURNITURES ET DIVERS -

Quincaillerie -

Etablissements TAMPIEU Frères, II à I5, rue d'Arras à Lille	500.000 Fr
Société A. TAVERNIER & Cie ; WALKER Frères successeurs 342, rue Léon Gambetta à Lille	300.000 Fr
Société P. LAVRAND & Cie, 77, rue du Molinel à Lille	300.000 Fr

Matériaux de construction -

Etablissement DANSET, 25, Quai de l'Ouest à Lille	500.000 Fr
Comptoir des Matériaux, I, rue de La Madeleine à Saint André lez Lille (Nord)	300.000 Fr

Revêtements métalliques -

HAVET, 20, rue Jeanne Maillotte à Lille	600.000 Fr

Métaux ferreux -

DHALLUIN, 60, Bd J. Bte Lebas à Lille	300.000 Fr

Métaux non ferreux -

Etablissements BROSSETTE & Fils, 3, rue de La Madeleine à Lille	500.000 Fr

Echafaudages tubulaires -

BOTTIN, 78, rue de Jemmapes à Lille	400.000 Fr

Fourniture et pose de linoléum et couvre-parquets divers - Brosserie -

Société "Fivelino" 237, rue Pierre Legrand à Lille	500.000 Fr
Etablissements MATHYS "La Maison du Pneu" IO à I4, rue Colbert à Lille	300.000 Fr
Société Lino-Confort, 57, rue Gustave Delory à Lille	300.000 Fr

...../

Produits divers - Couleurs - Vernis - Essence - Produits chimiques -

BLASIN-LEROY, 68, avenue du Peuple Belge à Lille	300.000 F.
HAGHEBAERT, 282, rue Pierre Legrand à Lille	300.000 F.

FOURNITURES DIVERSES -

Articles textiles - Ameublement -

Emile DELACHERIE, 3, rue des Célestines à Lille	500.000 F.

Matériel de décoration -

BERA à Haspres (Nord)	400.000 F.
DOUBLET, I, rue des Chats Bossus à Lille	400.000 F.
HEAULME, 58, rue Esquermoise à Lille	400.000 F.
SIX, 3, rue du Lombard à Lille	400.000 F.

Matériel sanitaire et matériel de chauffage et de ventilation -

MULLE-PATTYN & Cie, 4I, rue des Tanneurs à Lille	300.000 F.
P. BRAMS, 30, rue du Plat à Lille	300.000 F.
E. DEVOS, 33, rue de la Justice à Lille	500.000 F.

Fourniture et pose de charpente en fer -

DEGRYSE & Cie, 8, rue Belle Vue à Lille	500.000 F.

Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget de l'exercice I95I et relatifs aux bâtiments communaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 324 - Bâtiments communaux - Fourniture de mobilier, d'appareils divers et de produits moulés au ciment - Marchés.

Des maisons très spécialisées nous ont fourni en I950 du mobilier de bureau, des appareils de contrôle, des produits en matière moulée au ciment, des appareils sanitaires, des radiateurs de chauffage par le gaz, des sièges et des meubles en bois courbé. Le montant des dépenses faites chez les fournisseurs ci-après désignés ayant dépassé la somme de 250.000 francs, il est nécessaire de régulariser cette situation par la passation de marchés écrits en vertu des dispositions légales, ceci pour permettre le règlement des dépenses - Ci-après la liste des fournisseurs et le montant de chacun des marchés.

Mobilier de bureaux -

Centre de Mécanographie Moderne I5, avenue de la Marne à Marcq-en-Baroeul	260.000 F.

Appareils de physique de contrôle et accessoires

MM. A. REY et V. GIROD, I3, rue Esquermoise à Lille	300.000 F.

Produits en fibro-ciment

Etablissements JOLY & Cie rue Armand Carrel à Lille	300.000 F.

Appareils sanitaires et robinetterie

M.P. BRAMS, 30, rue du Plat à Lille	500.000 F.

Radiateurs de chauffage par le gaz

MM. MULLE, PATTYN et Cie
4I, rue des Tanneurs à Lille — 400.000 f.

Sièges et meubles en bois courbé

Société Anonyme D.G. FISCHEL Fils
Siège Social à Paris (I9°)
39, rue de Tanger - Usine à Wissembourg (Bas-Rhin) — 285.000 f.

Les dépenses sont à imputer, suivant leur destination sur les différents crédits inscrits au Budget de l'exercice I950 .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 325 - Temple protestant - Exécution de travaux à frais communs Participation du Culte - Admission en recette.

Une grande humidité s'étant manifestée dans une partie de mur du temple, il a été nécessaire, pour éviter une aggravation des dégâts, de remplacer un tuyau en zinc servant à l'écculement des eaux pluviales de la toiture.

Il a été constaté, d'autre part, que les marches en pierre du perron donnant accès à l'entrée de l'édifice étaient disjointes et qu'il y avait nécessité d'en opérer le rejointoiement.

L'ensemble de ces travaux entrainera une dépense approximative de 22.600 francs.

Le Culte a donné son accord de participation pour moitié dans la dépense. Il y a donc lieu d'admettre en recette la somme de II.300 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

AFFAIRES DIVERSES

N° 326 - Halles Centrales - Exécution de travaux en asphalte - Avenant au marché.

La Société Anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies, en vertu d'un marché passé le 20 Janvier I950 avec la Ville, a effectué des travaux de revêtement en asphalte aux Halles Centrales.

Certains travaux, en raison de l'occupation permanente des Halles, ont du être effectués le dimanche, ouvrant ainsi à la main-d'oeuvre employée, le droit de réclamer une augmentation de I00 % sur les salaires.

Pour permettre le règlement du supplément de prix de main-d'oeuvre, évalué à I3.570 frs, un avenant au marché du 20 Janvier est à passer avec l'entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

n° 327 - Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Deuxième phase de travaux - Quatrième lot - Dépenses autorisées.

Au cours de sa séance du 20 Juillet I950, le Conseil Municipal a arrêté le montant des lots I à 6 relatifs à la deuxième phase de travaux de reconstitution de la Colonie de vacances de Wormhoudt.

Le lot n° 4 concernant le carrelage et les revêtements des murs a été évalué, rabais déduit, à 52I.400 francs.

Par suite de modifications reconnues intéressantes en cours d'exécution, le montant de ce lot s'élèvera approximativement, rabais déduit, à 660.000 francs.

Il est demandé d'arrêter à ce chiffre le montant des dépenses autorisées pour ce lot.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 328 - Grand Théâtre - Remise en état du réservoir d'eau sous pression alimentant les appareils de lutte contre l'incendie - Marché.

L'Association des Propriétaires d'Appareils à vapeur, chargée de contrôler différentes installations appartenant à la Ville, a constaté l'insuffisance que présentait le rivetage des parois métalliques du réservoir d'eau sous pression alimentant les appareils automatiques d'extinction au Grand Théâtre.

Etant donné l'urgence qu'il y avait à remédier à cette grave situation, M. Decoster, à Lille, spécialiste en la matière, a été appelé à procéder aux réfections nécessaires.

Le travail était très important. La dépense totale est évaluée à 700.000 frs environ. La passation d'un marché écrit est nécessaire pour le règlement à M. Decoster.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 329 - Vente de pierres provenant de démolitions. - Admission en recette.

Un lot de pierres d'un volume approximatif de seize mètres cubes provenant de démolitions diverses et entreposées au Magasin Brûlé, avenue du Peuple Belge, n'avaient jusqu'à présent pu être mises en vente faute d'acquéreurs. Elles n'étaient pas susceptibles d'être remployées par les Services Municipaux.

M. André Lys, Architecte, 39 rue Berthelot à La Madeleine, a proposé l'achat à raison de 200 frs le mètre cube, enlèvement à ses frais.

La proposition de M. Lys est intéressante pour la Ville.

Il est proposé d'admettre en recette le produit de la vente, soit la somme de 3.200 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 330 - Urinoirs publics.

Un crédit de 2.500.000 Frs a été inscrit à la Section extraordinaire du Budget Primitif de l'exercice I950.en vue de procèder au remplacement de certains urinoirs en tôle situés sur les places et voies publiques. Prècèdemment, trois maquettes à échelle réduite ont été soumises à la Commission.

Deux modèles avaient été retenus par celle-ci.

Des maquettes en bois à l'échelle grandeur ont été exécutées par l'Atelier de la Menuiserie de la Porte des Postes. A leur examen, des modifications ont été apportées. Finalement, un modèle-type est maintenant au point. D'encombrement aussi réduit que possible, cet urinoir à deux places, a 3 m 20 de longueur sur I mètre de largeur et 2 m. de hauteur. Sa construction est prévue en ciment moulé de 6 centimètres d'épaisseur. Il sera surmonté d'une dalle plate en béton lorsque sa situation offrira une vue plongeante aux riverains.

Avis favorable de la Commission.

Il sera proposé à l'Administration Municipale une liste d'urinoirs à remplacer par ordre d'urgence.

N° 33I - Travaux Municipaux - Décès d'un entrepreneur. Continuation des travaux.

M. POTIGNY, entrepreneur d'installations électriques, 23-25, rue d'Arras à Lille, titulaire de marchés de travaux avec la Ville est décédé le 26 Octobre I950.

Le cahier des clauses et conditions générales stipule qu'en cas de décès de l'entrepreneur, le contrat est résilié de droit, sauf au Conseil Municipal à accepter, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des travaux.

Aux termes d'un accord intervenu entre les héritiers, c'est Mme Vve POTIGNY qui va continuer l'exploitation du fonds de commerce, sous la raison R. POTIGNY.

Mme Vve POTIGNY demande par suite à assurer la continuation des travaux dont avait été chargé son mari.

Il s'agit d'une entreprise très sérieuse qui a toujours donné toute satisfaction à la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Séance commencée à I8 heures, terminée à 20 h. 20.

Hôtel de Ville, le I8 Novembre I950.

Le Chef de Bureau, secrétaire
Paul LEVRAGUE

VU :
L'Adjoint délégué aux Travaux
H. MAIRE

VU :
Le Directeur, Architecte en Chef
FAUVET

1D6/26

VILLE de LILLE

Travaux Municipaux

Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 9 Janvier 1951

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 9 Janvier 1951 à 18 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : M.M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
Léopold LEROY, Conseiller Municipal
MILLEVILLE, -d°-

Excusés : M.M. DECAMPS, Adjoint au Maire
DOYENNETTE, Conseiller Municipal
HANSKENS, -d°-

Absents : M.M. COQUART, Conseiller Municipal
MOITHY, -d°-
VALBRUN, -d°-

Assistaient également à la séance :

M.M. FAUVET, Directeur-Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur principal
GOULARD, Ingénieur Subdivisionnaire
P. LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 1950 est approuvé sans observation.

Questions diverses : néant.

N° 332 - Marché de la Nouvelle Aventure - Travaux d'aménagements intérieurs - Crédit -

Des crédits importants ont été votés en 1949 et en 1950 en vue de la remise en état du bâtiment des Halles Centrales. Des travaux similaires sont à effectuer au Marché de la Nouvelle Aventure.

Au cours de sa séance du 30 novembre 1950, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution des travaux de façade, relatifs au remplacement des baies vitrées et des deux entrées principales; il y a lieu maintenant d'envisager l'exécution de travaux à l'intérieur du marché.

Le devis établi par le Service s'élève à 18.000.000 frs environ.

La Commission des Finances, appelée à se prononcer sur le financement de la dépense, a proposé le prélèvement de 5.000.000 frs sur les fonds généraux et l'inscription d'une somme de 13.000.000 frs sur un programme d'emprunt.

Les travaux seront, suivant leur caractère, confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien ou feront l'objet d'appels d'offres.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 333 - Lycée Faidherbe - Chauffage Central - Transformation et extension de l'installation - Troisième stade de travaux - Crédit -

Au cours de sa séance du I4 décembre I948, le Conseil Municipal a décidé la transformation et l'extension de l'installation de chauffage du Lycée Faidherbe en prévoyant la réalisation en trois stades. Les opérations des premier et deuxième stades ont donné lieu au vote des crédits nécessaires et leur réalisation est en cours.

La dépense pour le troisième stade s'élève à 3.350.000 francs, subventionnable, par l'Etat à 50%.

La Commission des Finances a proposé le financement par prélèvement sur les fonds généraux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 334 - Stade d'athlétisme "Citadelle" au Petit Paradis - Crédit -

Au cours de sa séance du 24 janvier I950, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet d'aménagement du Stade d'Athlétisme "Citadelle" évalué approximativement à 60.000.000 frs et a voté un premier crédit de 22.000.000 frs pour le début de la réalisation.

Trois lots de travaux ont donné lieu à l'établissement de projets et devis qui sont actuellement soumis à l'examen de l'Autorité supérieure.

Il est demandé maintenant d'allouer un crédit de 25.000.000 frs devant permettre le financement des lots suivants.

La Commission des Finances a proposé de prélever I6.250.000 frs sur les fonds généraux, cette somme représentant le montant de la subvention calculée au taux de 65%, et d'inscrire une somme de 8.750.000 frs à un programme d'emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 335 - Bâtiments Communaux - Abattoirs - Gros travaux de pavage, de réfection de canalisations et travaux divers - Crédit.

Après la campagne de dératisation, les services de la 5ème Division ont demandé de compléter l'action dans ce domaine en mettant en oeuvre les moyens susceptibles de neutraliser toute nouvelle infestation dans certains Bâtiments Communaux et, en particulier, aux Abattoirs qui sont, par excellence, le refuge type des rongeurs.

Après une visite de cet établissement, il a été constaté que toute la partie Ouest, cours et bâtiments, ne constituait qu'un immense terrier dont la suppression est indispensable. Le sous-sol est complètement miné par des galeries souterraines qui provoquent des affaissements de chaussée et des sols pouvant entraîner des accidents graves.

Le Service a établi le programme des travaux qui comprennent notamment des démolitions de pavage et le repavement, la réfection des canalisations des eaux usées.

Le devis s'élève à la somme de 9.000.000 frs environ.

La Commission des Finances a proposé le financement à raison de trois millions frs par prélèvement sur les fonds généraux et six millions frs par voie d'emprunt.

Des dispositions seront prises ultérieurement pour l'exécution des travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N°336 - Electrification des Ecoles Communales- Dernière phase de travaux- Crédit -

Au cours de sa séance du I6 Novembre I949, le Conseil Municipal a approuvé le programme de I950 des travaux d'électrification des écoles communales comprenant les dernières écoles primaires restant à électrifier et une importante série d'ecoles maternelles .

La dernière phase de travaux comprend l'électrification de sept écoles maternelles.

La dépense pour l'achèvement des travaux est évaluée à 3.500.000 Frs, subventionnable par l'Etat, à 50%. La Commission des Finances propose l'inscription du crédit au Budget Primitif de I95I.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°337 - Bâtiments Communaux- Musée Commercial- Amènagement d'une Salle d'Arts Graphiques - Crédit.

Le Conservateur du Musée Commercial, rue du Lombard, a demandé l'aménagement, au 3ème étage de cet établissement, d'une salle destinée à l'installation d'une collection d'Arts Graphiques.

Au préalable, quelques travaux de transformation et de remise en état sont à effectuer. Le devis établi par le Service s'élève à 300.000 Frs environ.

M. l'Adjoint aux Finances a estimé ne pas pouvoir financer actuellement l'opération.

Dans ces conditions, la Commission décide d'abandonner provisoirement le projet.
Dossier retourné au Service.

N°338 - Ancienne Ecole Wicar- Garderie d'enfants- Remise en état d'habitabilité du logement- Crédit.

L'ancienne Ecole Wicar, qui a été transformée en garderie d'enfants, comporte au premier étage un appartement actuellement occupé, mais qui doit être rendu libre afin de loger la jardinière d'enfants qui dirige la garderie.
Avant d'attribuer ce logement à sa nouvelle occupante, il y a lieu de procéder à la remise en état des locaux.

Le service a établi le devis des travaux à exécuter. Il se monte à 600.000 Francs environ.

La Commission des Finances a proposé l'inscription du crédit correspondant au budget primitif de I95I.

Les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des Bâtiments Communaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 339 - Bâtiments Communaux " Les P'tits Quinquins"- Aménagement de locaux et d'installations complementaires- Crédit .

A la demande de Mme L'Adjointe au Service de la Famille, il est envisagé la construction aux "P'tits Quinquins" de nouveaux locaux devant permettre l'aménagement d'une salle d'isolement et d'une pièce réservée aux réunions des mamans.

.....

De plus, pour tenir compte des observations des Services de la Santé Publique, quelques modifications doivent être apportées aux dispositions existantes.

Le devis des travaux, établi par le Service, s'élève à I.500.000 Frs .

L'exécution sera confiée aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien. Les dépenses seront financées par un crédit d'égale importance que la Commission des Finances a proposé d'inscrire au budget primitif de I95I.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

A la demande de M.l'Adjoint Henri MAIRE, M.Lemoine fournira des précisions sur l'exécution des travaux et les installations aux "P'tits Quinquins", et sur les modifications ayant été demandées au cours des réalisations .

N°340 - Monuments Historiques.-Travaux de grosses réparations- Participation de la Ville -

L'Architecte en Chef des Monuments Historiques a examiné avec le Service le programme des travaux à prévoir aux édifices communaux classés et, plus particulièrement, ceux à proposer pour une exécution en I95I.

Ces derniers concernent l'Eglise Saint-André, l'Eglise Saint-Maurice, la Porte de Gand et notamment son pont-levis, l'Hospice Comtesse et le Palais-Rihour.

Les devis correspondants, à soumettre par les Services des Beaux-Arts à l'approbation de M.le Ministre de l'Education Nationale, s'élèvent au total à 32 millions de francs, dépenses qui entraînent pour la Ville une participation, au taux de 50%, de I6 millions de francs.

La Commission des Finances appelée a examiner cette demande de crédit a proposé de prélever 3 millions sur les fonds généraux et d'inscrire la somme de I3 millions à un programme d'emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 34I -Hôtel de Ville- Acquisition de mobilier - Crédit .

Pour permettre de terminer l'aménagement en mobilier du bureau d'Etudes et de Dessin et de remplacer partiellement les chaises en bois courbé et les chaises pliantes du Service du Matériel, il est demandé l'inscription, au Budget Primitif de I95I, d'un crédit de un million de francs.

La Commission des Finances a donné son accord.

Les acquisitions feront l'objet d'appels d'offres.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 342 - Bâtiments Scolaires-Revêtement des sols de cours.Achèvement-Crédit.

Au cours de sa séance du 24 Janvier I950, le Conseil Municipal a décidé l'exécution de revêtements dans les cours d'écoles et voté un crédit de I5.000.000 francs pour la réalisation d'une première tranche de travaux.

Ceux-ci sont entrepris.

Il est demandé de décider la réalisation de la seconde tranche de travaux dont le coût est évalué à I8 millions frs environ.

.....

La Commission des Finances propose de financer l'opération par voie d'emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Sur sa demande, il est indiqué à M. le Conseiller MILLEVILLE que l'école maternelle Jean Jaurès a été inscrite à la première tranche de travaux actuellement adjugée.

N° 343 - Lycée Fénelon, annexe rue Brûle Maison - Travaux de remise en état - Crédit.

Les Services de l'Inspection Académique qui s'étaient installés durant l'occupation ennemie dans le bâtiment en façade de l'annexe du Lycée Fénelon, rue Brûle Maison, viennent de libérer les locaux qu'ils utilisaient.

Cet immeuble va, par suite, être remis à la disposition du Lycée Fénelon pour les services de l'Internat. Au préalable, il est indispensable d'y effectuer des travaux de remise en état et d'entretien. La dépense est évaluée à 2.500.000 Frs. La Commission des Finances a proposé l'inscription d'un crédit d'égale importance au Budget Primitif de 1951.

Les travaux, en raison de leur diversité et de leur caractère, seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des Bâtiments Communaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 344 - Bâtiments Communaux - Fournitures et travaux divers - Marchés.

Au cours de sa séance du 30 Novembre 1950, le Conseil Municipal a approuvé la passation de marchés pour 1951 avec des négociants et des entreprises en vue de la fourniture de produits divers et de l'exécution de travaux à caractère spécial.

Il est demandé de compléter la liste précédemment établie par la passation de marchés avec les cinq firmes suivantes :

	Dépenses approximatives prévues pour 1951
Fourniture de toiles, rideaux de scène, textiles divers et travaux de pose	
Ets DEBIEUVRE, 7 rue d'Aboukir à Lille	400.000 Frs
Fourniture de limes, scies, petit outillage, aciers spéciaux, etc...	
Ets NICOLLE, 8 rue Pasteur à Ronchin	600.000 Frs
Travaux de pierres dures et tendres	
LEBON, 61-63 rue Léonard Danel à Lille	500.000 Frs
Acquisition de bois	
Sté Immobilière et Forestière, rue d'Alger à Saint-André-lez-Lille	275.000 Frs
Sté THOMAS & Cie, 4 quai Géry Legrand à Lille	400.000 Frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 345 - Bâtiments Communaux - Fourniture de métaux en I950 - Marché.

Le montant des achats de fers divers, tôles laminées, rivets et accessoires au dépôt de Marcq de la Société DAVUM a atteint pendant l'année I950 la somme de 3II.000 Frs. Cette situation exige la passation d'un marché avec cette firme pour permettre le règlement des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis a l'Administration Municipale.

N° 346 - Ecoles Communales - Travaux subventionnables de grosses réparations.

Par circulaire du II Octobre I950, M. le Préfet a signalé qu'un crédit allait être mis à la disposition du Département au titre de I950 pour le subventionnement de grosses réparations à effectuer aux écoles, et a souligné l'intérêt qui s'attachait à lui soumettre une demande de subvention.

Il a donc été choisi un certain nombre d'écoles parmi celles où les travaux apparaissent importants et les plus urgents. Le montant approximatif des dépenses s'élève à I7.844.8I6 Frs. C'est sur cette somme qu'il sera demandé à l'Etat une subvention aussi élevée que possible. L'imputation des dépenses ne fera pas l'objet d'une demande d'ouverture de crédit, les travaux étant prévus au programme de l'entretien à répartir sur plusieurs exercices.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

TRAVAUX AUX EGLISES

N° 347 - Eglise Saint-Sauveur - Réparations à la toiture.

Montant des dépenses : I3I.792 Frs
Participation du Culte : 65.896 Frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 348 - Eglise St-Pierre St-Paul - Réparation à la couverture.

Montant approximatif des dépenses : 37.600 Frs
Participation du Culte : I8.800 Frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 349 - Eglise Saint-Etienne - Remise en état du paratonnerre - Réparation à la couverture.

Montant approximatif des dépenses : 80.000 Frs
Participation du Culte : 40.000 Frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 350 - Ecole Maternelle Ruault - Asphaltage de la cour de récréation - Réception définitive - Décompte définitif.

La commission de réception est formée de M. l'Adjoint Henri MAIRE, MM. les Conseillers Léopold LEROY et VILLEVILLE, MM. FAUVET, directeur-architecte en chef et LEMOINE, Ingénieur principal.

Le montant du marché s'élevait à 550.000 frs, celui du décompte à 492.6II frs 08.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 35I - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Continuation des travaux - Mise en adjudication.

Par arrêté du I3 octobre I950, M. le Préfet a approuvé une nouvelle tranche de travaux du projet de reconstitution de l'Ecole de Plein Air montant à IO millions de frs et décidé que ces travaux feraient l'objet d'une adjudication publique.

Il est indiqué à la Commission que le Conseil d'Administration a décidé la reconduction pure et simple de ce qui existait à l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe sauf toutefois en ce qui concerne les W.C. et urinoirs qui seront rapprochés des bâtiments scolaires. Par conséquent, excepté cette modification, la reconstruction sera faite à l'identique.

M. René DELANNOY, architecte D.P.L.G. chargé d'établir le projet de remise en état de l'Etablissement, a établi un devis en sept lots pour la reconstitution du bâtiment des classes, garçons et filles, lavabos, réfectoire et douches.

Le montant du devis s'élève à II.550.000 frs. Compte tenu des rabais probables, la dépense restera dans le cadre des crédits autorisés.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour mise au point de l'adjudication.

N° 352 - Lycée Fénelon - Façade rue Alexandre Leleux - Remise en état - Décomptes définitifs.

Les travaux de remise en état de la façade du Lycée Fénelon, rue Alexandre Leleux et retour rue Jean Sans Peur sont terminés. Ils ont fait l'objet d'une réception provisoire.

La dépense initiale du lot de l'Entreprise générale BURETTE et Cie (revêtement en plaquettes) fixée à 3.046.000 frs, est portée à 3.I57.95I frs 57 par suite de quelques modifications apportées en cours d'exécution, de l'application de la formule de révision figurant au Cahier des Charges et d'une déduction des prévisions de frais de timbre et de droits d'enregistrement prévus à tort au forfait. En ce qui concerne le lot de travaux de M. BARTHELS, la dépense initiale de I.4I3.200 frs passe à I.443.774 frs 25 en raison de l'application de la formule de révision et de la déduction de la prévision pour frais de timbre et droits d'enregistrement.

La Commission approuve ces deux décomptes.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 353 - Dommages de Guerre - Grand Palais de la Foire Commerciale - Chauffage central - Marché "Chauffage automatique du Nord" Réception définitive - Décompte définitif.

Commission de réception : M. l'Adjoint Henri MAIRE, MM. les Conseillers Municipaux Léopold LEROY et VILLEVILLE, MM. FAUVET, Directeur-Architecte en chef et LEMOINE, Ingénieur Principal, MM. René BONTE, architecte D.P.L.G. et Paul RETTEL du Service Technique de la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale.

Les travaux se rapportaient à l'équipement de la chaudière, à la fourniture de brûleurs, tuyauteries, raccords et réservoir de stockage de Fuel Oil léger, au montage électrique, à la construction d'un conduit de fumée et à l'exécution de travaux divers.

Le montant des dépenses prévues était de I.955.000 frs.

Le montant du décompte s'élève à I.975.620 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

AFFAIRES DIVERSES

N° 354 - Groupe scolaire du Faubourg de Béthune - Reconstruction des clôtures endommagées par faits de guerre - Dépenses autorisées.

Les travaux de reconstruction des clôtures endommagées par faits de guerre au groupe scolaire du Faubourg de Béthune sont terminés.

Au cours de l'exécution, les dommages subis par les clôtures ont été reconnus plus graves qu'on ne le prévoyait et la récupération des dalles et des poteaux n'a pas été aussi importante que celle escomptée, de sorte qu'il a été nécessaire de recourir à la fourniture d'un plus grand nombre d'éléments nouveaux.

Par suite, le montant de la dépense qui avait été fixée approximativement à 500.000 frs, s'élèvera à 625.000 frs environ.

Il est demandé de fixer à ce dernier chiffre le montant des dépenses autorisées.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 355 - Dommages de Guerre - Groupe scolaire Albert Samain-Léon Trulin et école maternelle Jean Aicard - Remise en état de la façade sur rue - Marché.

Au cours de sa séance du 29 mars 1950, le Conseil Municipal a décidé l'exécution des travaux visant la réfection de la façade sud rue des écoles Léon Trulin-Albert Samain et, à cet effet, un marché d'un montant de 800.000 frs a été passé avec M. G. DUVEILLIE, entrepreneur à Marcq-en-Baroeul.

Les travaux ont été entrepris et le montant du marché ayant été atteint, M. SEGERS, architecte chargé de procéder à la reconstitution de ces établissements scolaires, a obtenu de M. DUVEILLIE les mêmes conditions que précédemment pour l'achèvement des travaux aux deux écoles primaires et l'exécution de ceux de l'Ecole Maternelle Jean Aicard.

La dépense, à imputer sur les crédits affectés à la réparation des dommages de guerre, se chiffre approximativement, pour l'ensemble, à I.400.000 frs.

Un nouveau marché est à passer avec M. DUVEILLIE.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 356 - Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - Deuxième phase de travaux - Lots n° 3 et 6 - Dépenses autorisées.

Au cours de sa séance du II juillet I950, le Conseil Municipal a homologué une nouvelle répartition des lots I à 6 de la deuxième phase de travaux de la colonie de vacances de Wormhoudt, telle qu'elle avait été présentée par M. STEVENS, architecte.

Cette seconde phase de travaux comprenait la construction en dur de deux grands dortoirs, d'un hall d'entrée, d'une travée complémentaire dans un dortoir transversal existant, de quatre pavillons d'extrémité pour lavabos, urinoirs et water-closets.

A la suite de l'examen des comptes d'entrepreneurs, établis par un métreur-vérificateur patenté et visés par l'architecte, il y a lieu d'examiner à nouveau les chiffres des 3ème et 6ème lots, dont la situation se présente comme suit

N°s des lots	Désignation des travaux	Montant de l'adjudication	Montant approximatif des dépenses
3	charpente, planchers menuiserie, quincaillerie	2.097.I00	2.762.000
6	peinture - vitrerie	475.200	640.000

Les augmentations de dépenses enregistrées correspondent à des travaux réellement effectués, elles résultent surtout d'ommissions faites par l'architecte dans le devis primitif et de modifications apportées au cours de l'exécution.

Pour permettre le règlement d'acomptes aux entrepreneurs jusqu'à concurrence des neuf dixièmes des dépenses faites, il est nécessaire de modifier le montant des dépenses autorisées et de les fixer aux chiffres de la colonne de droite du tableau-ci-dessus.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 357 - Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - Troisième phase de travaux - Lot N° I - Dépenses autorisées.

La troisième phase de travaux de la Colonie de vacances de Wormhoudt, qui comprend la construction de deux pavillons indépendants pour le régisseur-économe et pour le concierge, est en cours de réalisation.

Le montant du prix d'adjudication, rabais déduit, s'élevait à 2.640.000 frs.

En raison des hausses qui se sont produites sur les prix de Série et par suite d'omissions faites par l'Architecte dans le devis primitif et de modifications apportées au cours de l'exécution, il y a lieu de prévoir une augmentation de dépense de I.080.000 francs environ, ce qui porte à 3.720.000 francs, le montant rectifié du Ier Lot.

Pour permettre le règlement d'acomptes à l'entrepreneur jusqu'à concurrence des neuf dixièmes des dépenses, il est nécessaire de fixer à 3.720.000 francs, le montant des dépenses autorisées de ce lot.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ \+

Séance commencée à I8 heures, terminée à I9 h 45

Hôtel de Ville, le II Janvier I95I

Le Chef de Bureau, secrétaire,

Paul LEVRAGUE

Vu:

L'Adjoint délégué aux Travaux

H. MAIRE

Vu :

Le Directeur, Architecte en Chef,

FAUVET

1D6/26

VILLE de LILLE
Travaux Municipaux
Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du IO Juillet I95I

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi IO juillet I95I, à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : M.M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
COQUART, Conseiller municipal
DOYENNETTE, -dº-
HANSKENS, -dº-
MILLEVILLE, -dº-

Excusé : M. DECAMPS, Adjoint au Maire

Absents : M.M. Léopold LEROY, Conseiller Municipal
MOITHY, -dº-
VALBRUN, -dº-

Assistaient également à la séance :

M.M. FAUVET, directeur-architecte en Chef
GOULARD, Ingénieur subdivisionnaire
P. LEVRAGUE, chef de bureau des Services Techniques.

- - - - - - - - - - - - - -

Le procès-verbal de la réunion du 9 janvier I95I est approuvé sans observation.

Questions diverses -

Kiosque à musique de la Place Catinat -

M. MILLEVILLE, Conseiller Municipal attire l'attention de la Commission sur l'état particulièrement mauvais du kiosque à musique de la Place Catinat et demande que des mesures urgentes soient prises.

Le Service d'Architecture examinera la question, à savoir : Remise en état du kiosque ou suppression.

Des propositions seront faites à la prochaine réunion de Commission.

Nº 358 - Dommages de guerre spéciaux - Désignation d'expert -

Le Colonel Laboureur, qui s'était vu confier la mission d'expert-vérificateur pour le mobilier et le matériel détruits ou spoliés par faits de guerre, est décédé. Il est proposé de le remplacer par M. G. VOISIN, agréé par le M.R.U.

Les attributions de M. Voisin seraient les mêmes que celles du Colonel Laboureur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

Nº 359.- Dommages de guerre spéciaux - Institut Denis Diderot - Extension de la mission d'un expert -

M. DUPRET avait été désigné pour les opérations de Dommages de Guerre relatives aux installations électriques des Bâtiments Communaux. Pour raisons de santé, M. Dupret, démissionnaire, a été remplacé par M. MOUREY à qui sont confiées les missions de M. Dupret. Il est demandé d'étendre au petit outillage, aux machines-outils et au chauffage central de l'Institut Denis Diderot, la mission de M. Mourey, celle-ci au titre d'expert-réalisateur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 360.- Dommages de guerre spéciaux - Désignation d'un expert pour la restauration des orgues de l'Eglise Saint-Pierre Saint Paul -

Les orgues de l'Eglise Saint-Pierre, Saint-Paul ont été gravement endommagées par faits de guerre. Pour leur reconstitution, il est nécessaire de désigner un expert spécialiste. Il est proposé de charger de cette mission, M. Laprestre à Paris, agréé par le M.R.U. au titre d'expert-réalisateur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 361.- Dommages de guerre - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux - Travaux de reconstruction - Modification des dépenses autorisées-

Les travaux de reconstruction du groupe scolaire Bracke-Desrousseaux sont sur le point d'être terminés.
Par suite, d'une part, de la hausse des prix survenue entre la date d'établissement des devis et la période d'exécution des travaux et, d'autre part, de l'augmentation imprévisible du volume des travaux pour certains lots, des augmentations de dépenses sont constatées.

Par ailleurs, les devis ayant servi de base à l'adjudication reprenaient strictement la nomenclature des travaux de réparation pris en considération par les services du M.R.U. et au cours de l'exécution, ces derniers ont été amenés à approuver certains additifs au devis des dommages.

Pour permettre le règlement des dépenses, celles-ci étant réglées à la mesure des travaux et par conséquent d'après les quantités réellement mises en place, il est nécessaire de réajuster le montant de chacun des lots.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale..

Nº 362.- Dommages de guerre - Palais des Beaux-Arts - Réparation de façades-Marché -

Par suite de la chute d'une bombe le 9 mars 1944, les façades du Palais des Beaux-Arts, sur les rues de Valmy et Gauthier de Châtillon ont particulièrement souffert. La maçonnerie de pierre comprend de nombreux trous et éclats et la balustrade formant couronnement au pourtour du chéneau situé aux abords de la Rotonde de la cage d'escalier, ainsi que la balustrade au premier étage de cette cage sont à restaurer.
La dépense est évaluée à la somme de I.500.000 frs environ.
La Société Moderne de maçonnerie, qui habituellement effectue les travaux de pierre et de ravalement au Palais, consent un rabais de I2%

...

sur les prix de la Série du Bâtiment de la Région du Nord. Ce rabais s'apparente à ceux que nous avons obtenus des adjudicataires de l'entretien. L'offre est donc intéressante pour la Ville. Un marché est à passer avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

Au sujet du Palais des Beaux-Arts M. le Conseiller Coquart fait remarquer le désordre qui règne dans le petit jardinet longeant la façade ouest du Palais. Des pierres, des vieilles ferrailles jonchent le sol. Cette situation sera améliorée dès que les travaux d'enlèvement des grilles se poursuivront, le jardinet en cause devant être aménagé comme le reste des espaces verts autour de l'édifice .

N° 363 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot-Reconstitution-Travaux de charpente métallique et de ferronnerie- Marché.

Le lot de charpente métallique et de ferronnerie mis en adjudication le II Juillet 1950 n'avait pu être adjugé faute de soumissionnaires. Un seul entrepreneur avait remis une offre, mais sa soumission était extra- conditionnelle.

Les Architectes chargés de la direction des travaux, après avoir pressenti sans succès plusieurs entreprises, ont finalement obtenu l'accord de l'entreprise Henri Gobert à Lomme. Celle-ci consent à exécuter les travaux moyennant un rabais de 10% sur les prix de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord. Cette proposition est acceptable. La dépense évaluée approximativement à I.500.000 Frs, nécessite la passation d'un marché avec M. Gobert.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 364 - Dommages de guerre - Immeuble 23 rue de la Madeleine à Douai.- Travaux de maçonnerie, de plafonnage, d'enduits et de carrelage. Marché. -

L'immeuble 23 Rue de la Madeleine à Douai provenant du legs Crépin et ayant été particulièrement touché par faits de guerre, est en cours de restauration.

Les travaux de maçonnerie, de plafonnage, d'enduits et de carrelage d'un montant approximatif de 400.000 Frs ont été confiés à M. H. Dangleterre, entrepreneur à Douai. Celui-ci a fait des propositions intéressantes pour la Ville en consentant sur les prix figurant à la Série de prix de la Région du Nord, un rabais de 14%. L'importance de la dépense nécessite la passation d'un marché avec cet entrepreneur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 365 - Dommages de guerre- Groupe Scolaire "Léon Trulin-Albert Samain"-Remise en état de la façade sur rue -Réception définitive - Décompte définitif -

Commission de réception : M.M. Henri Maire, Adjoint au Maire. M.M. L. Leroy et Milleville, Conseillers Municipaux. Fauvet, directeur-Architecte en Chef- Segers, Architecte .

La Commission a reconnu que les travaux exécutés par M. Duveillié satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entre-

....

tien. Le délai de garantie étant expiré, la réception définitive peut être prononcée. Le décompte définitif s'élève à 826.508 Frs 54,le marché avait été évalué à environ 800.000 Francs. Il est demandé d'approuver le décompte.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 366 - Dommages de guerre - Groupe Scolaire "Léon Trulin-Albert Samain" et école maternelle "Jean Aicard"-Remise en état de la façade sur rue - Décompte définitif -

Ces travaux qui font suite à ceux réceptionnés au paragraphe précédent,sont terminés. Ils ont égelement été exécutés par M.Duveillié. Le décompte définitif a été établi. Les dépenses prévues au marché s'élevaient à I.400.000 Francs. Par suite des hausses survenues sur le prix des matériaux et de la main d'oeuvre, le décompte définitif se monte à I.685.I62 Frs 40. Il est demandé de l'approuver.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 367 - Dommages de Guerre- Grand Palais de la Foire Commerciale- Réfection du plafond de la salle du restaurant et du vestibule. Réception définitive - Décompte définitif -

Commission de réception : M.M. Henri Maire,Adjoint au Maire-L. Leroy et Milleville, Conseiller Municipaux, Fauvet, directeur-Architecte en Chef, René Bonte, Architecte .

Les travaux qui ont été exécutés par l'entreprise A.Robert de Montmorency peuvent être réceptionnés définitivement. Le montant des dépenses autorisées s'élevait à 2.500.000 Frs. Le décompte définitif atteint la somme de 2.284.470 Frs 54, compte tenu d'une réduction de I00.000 Frs opérée sur le montant des factures en raison de ce que certaines parties d'enduits au plâtre n'ont pas été exécutées exactement aux conditions du marché. Il est demandé d'approuver les dispositions qui précèdent.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 368 - Dommages de guerre- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe- Remise en état du Pavillon Médical et du pavillon du Concierge. Installation du chauffage central - Marché -

Les travaux de remise en état du pavillon médical et du pavillon du concierge de l'Ecole de Plein Air sont sur le point d'être achevés. Toutefois il reste encore à désigner l'entreprise qui sera chargée de l'installation du chauffage central . Après un appel d'offres,c'est la Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène à Lille qui a présenté les propositions les plus intéressantes. Celles-ci s'élèvent à 615.000 Frs. Il y a nécessité de passer un marché avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 369 - Legs de Mme Fiew-Durut - Immeuble I45 rue du Long-Pot à Lille- Dommages de Guerre- Honoraires d'Architecte -

Par testament, Mme Fiew-Durut a légué à la Ville plusieurs immeubles dont l'un ,situé à Lille I45 rue du Long-Pot a été détruit en I944 par suite des bombardements aériens.

Avant son décès en I946 Mme Fiew-Durut avait chargé M.A.Piat,Architecte,d'établir le dossier de dommages de guerre.

....

Après le décès de la testamentaire, nous avons demandé à M.PIAT de poursuivre pour le compte de la Ville, la constitution du dossier dont il avait été chargé.

Ce dossier est maintenant déposé au M.R.U. et M. PIAT a fait parvenir sa note d'honoraires montant à 24.987 Frs 83. Il est demandé d'autoriser le règlement à M. PIAT de ses honoraires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 370 - Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux - Reconstruction des bâtiments sinistrés - 5ème Lot - Peinture-vitrerie - Substitution d'entreprise.

Mme Marie DEMANNE a cessé d'exploiter son fonds d'entreprise de peinture et de vitrerie et propose le transfert à M. R. TEFFRI qui l'accepte, des marchés dont elle est actuellement titulaire.

Il est demandé d'autoriser ce transfert.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 371 - Château de la Carnoy - Projet de reconstruction des dépendances et aménagement du 2ème étage - Examen de la question.

L'Inspection Principale de l'Enseignement Technique qui occupe le Château de la Carnoy à Lambersart a soumis à l'Administration Municipale un avant-projet pour la reconstruction des dépendances sinistrées et l'aménagement du deuxième étage du Château en dortoirs.

La Ville de Lille, jusqu'à ce jour, n'a pas envisagé la reconstruction des dépendances qui comprenaient des remises et des écuries. D'autre part, l'importance des colonies de vacances ne justifie pas la construction de nouveaux locaux. L'Enseignement Technique propose, d'une part, de grouper tous les dommages de guerre dont on dispose (soit 7.162.996 Frs valeur avril 1951) pour l'aménagement du 2ème étage du Château en dortoirs, et offre, d'autre part, de prendre à sa charge la reconstruction des dépendances pour l'aménagement de salles de cours d'enseignement professionnel.

La Commission des Bâtiments émet un avis favorable. En raison de l'effort financier prévu par l'Inspection principale, celle-ci a proposé de passer une nouvelle convention avec la Ville afin, en particulier, d'augmenter la durée du bail.

Le rapport sera transmis à l'Administration Municipale pour décision à prendre après avis du Service du Contentieux.

N° 372 - Eglise St-Pierre St-Paul - Deuxième tranche de reconstruction - Transept - Réception définitive.

Commission de réception : M.M. Henri MAIRE, adjoint au Maire, L. LEROY et MILLEVILLE, conseillers municipaux; FAUVET, directeur-architecte en Chef, SARAZIN, architecte.

Les travaux reconnus conformes aux conditions du marché peuvent être réceptionnés définitivement.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 373 - Electrification du groupe scolaire Buffon-Montaigne - Réception définitive - Décompte définitif.

Commission de réception, M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire, M.M. L. LEROY et MILLEVILLE, Conseiller municipaux, FAUVET, directeur architecte en Chef, LEMOINE, Ingénieur Principal, DEFRETIN, Ingénieur Chef du Service Electrique de l'Association des Industriels du Nord de la France.

Les travaux ont été effectués par la Société d'Installations Electriques du Nord S.I.N.O.R. à Lille.

Reconnus conformes aux conditions du marché, ils peuvent être réceptionnés définitivement

Le marché s'élevait à I.340.II5 Frs, le décompte définitif monte à I.647.880 Frs 42. Le dépassement est dû à l'application de la formule de revision des prix et à quelques travaux supplémentaires qu'il a été reconnu nécessaire d'effectuer au cours de l'exécution.

Avis favorable de la Commission pour la réception et la présentation du décompte.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 374 - Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" - Aménagement d'une salle de dessin - Décomptes définitifs.

Les décomptes définitifs n'ayant pas été présentés sous la forme habituelle, ont été retournés à l'Architecte pour mise au point.

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission.

N° 375 - Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé"- Aménagement d'une salle de dessin - Crédit complémentaire.

Un crédit de 2.300.000 Frs avait été inscrit au budget supplémentaire de I950 pour couvrir les dépenses de l'aménagement d'une salle de dessin au collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé".

En raison des hausses constatées depuis l'établissement du devis, le montant des travaux s'élève à 2.900.000 Frs environ. Il est demandé de voter un crédit complémentaire de 600.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 376 - Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" - Aménagement d'une salle de dessin - Subvention complémentaire.

Il est sollicité de l'Etat un complément de subvention, au taux de 50 % sur la base des dépenses supplémentaires dont il a été fait mention au paragraphe précédent.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 377 - Halles Centrales. Réfection des baies vitrées. Décompte définitif . Réception définitive.

Commission de réception : M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire, M.M. L. LEROY et MILLEVILLE, Conseillers Municipaux, FAUVET, directeur, Architecte en Chef, DELANNOY, Chef de Bureau des Services techniques.

Les travaux, exécutés par les Etablissements JONCQUEZ, ont été reconnus conformes aux conditions du marché. Il est prévu de les réceptionner définitivement.

Le décompte définitif est égal au montant du marché, soit I.739.251 Fr.

Avis favorable de la Commission pour la réception des travaux et pour l'approbation du décompte.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 378 - Halles Centrales. Réfection des deux entrées principales. Décompte définitif -

Ces travaux sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire.

Le marché avait été fixé à 830.000 francs.

Par suite de l'application de la formule de révision prévue au contrat, des hausses de salaires s'étant produites, il est constaté une augmentation de I70.200 francs sur les dépenses, ce qui porte le décompte définitif à I.000.200 francs.

Il est demandé de l'approuver.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 379 - Bâtiments Communaux. Palais des Beaux Arts. Aménagements d'un tambour d'entrée. Réception définitive. Décompte définitif.

Commission de réception : M. Henri MAIRE, Adjoint aux Travaux, M.M. L. LEROY et MILLEVILLE, Conseillers Municipaux, FAUVET, directeur, architecte en Chef, MOLLET, architecte.

Les travaux, exécutés par M.M. JOUNOT, RIMEUR et Cie, à MELUN, ont été reconnus comme satisfaisants aux conditions du marché.

Ils peuvent être réceptionnés définitivement.

En outre, le décompte définitif, égal au montant du marché, soit 480.000 francs, peut être présenté.

Il est demandé d'approuver les dispositions précédentes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

Nº 380 - Abattoirs - Acquisition de treuils d'applique - Réception définitive - Décompte définitif -

Commission de réception : M. Henri MAIRE, Adjoint aux Travaux, M.M. L. LEROY et MILLEVILLE, Conseillers Municipaux, FAUVET, Directeur, Architecte en Chef, LEMOINE, Ingénieur Principal.

Les fournitures livrées par la Société Outillage et Matériel à Paris, satisfont aux conditions du marché.

Il peut être procédé à leur réception définitive.

En outre, le décompte, égal au montant du marché, soit I.732.087 francs 50, peut être approuvé.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 381 - Hôtel de Ville - Bureau de dessin - Acquisition de classeurs - Réception définitive - Décompte définitif -

Commission de réception : M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire, MM. LEROY et MILLEVILLE, Conseillers Municipaux, FAUVET, directeur, architecte en Chef, LEMOINE, Ingénieur principal.

Le mobilier livré par M.F. SCOUVEMONT à Lille répond aux conditions du marché et se trouve en bon état d'entretien. Il peut être réceptionné définitivement.

D'autre part le décompte définitif s'élevant à 301.924 Frs 30 ne dépasse que de I.924 Frs 30 le montant du marché. Il est proposé de l'approuver.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 382 - Maison natale de Raphaël DUFLOS, artiste dramatique - Apposition d'une plaque commémorative -

Il a été demandé par l'Administration Municipale de faire apposer une plaque sur l'immeuble situé à Lille, I2 rue de la Monnaie, où est né Raphaël DUFLOS, devenu artiste dramatique et qui fut par la suite sociétaire de la Comédie Française, afin de perpétuer le souvenir de cet artiste. Il est signalé, à la demande de M. le Conseiller COQUART, que cette plaque sera posée aux frais de la Ville.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au titre des dépenses imprévues.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 383 et N° 384 - Bâtiments Communaux. Vente de vieux métaux Admission en recette.

Pour permettre l'achat de métaux neufs pour l'exécution de travaux par le Service des Travaux en régie et par le Service électrique il a été repris par les Etablissements BROSSETTE et fils à Lille, 385 k. de vieux zinc pour le prix de 42.778 frs et 36k500 de fil en cuivre rouge usagé pour la somme de 5.637 frs.

Il est demandé d'admettre en recette ces sommes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Monuments Historiques

N° 385 - Porte de Gand. Réparation du pont d'accès

M. le Ministre de l'Education Nationale ayant donné son approbation à l'éxécution de travaux au pont donnant accès à la Porte de Gand, et pour lesquels le devis s'élève à 2.950.454 frs, il est demandé à la Ville de concourir pour I.475.000 frs, soit environ pour la moitié de la dépense totale.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 386 - Palais Rihourt. Mise en état de l'intérieur

M. le Ministre de l'Education Nationale ayant donné son approbation à l'exécution d'un devis de I.500.000 frs visant l'exécution de travaux de mise en état de la Salle du Conclave, de la Chapelle, de la Salle des Gardes, de la cage d'escalier et de locaux annexes du Palais Rihourt, il est demandé à la Ville la prise en charge totale des dépenses en raison du caractère des travaux prévus.

Avis favorable de la Commission qui émet le voeu qu'un musée soit créé dans cet édifice afin de le mettre plus en valeur.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 387 - Eglise Saint André. Réparation des toitures. Participation de la Ville.

Des réparations importantes étant à effectuer aux toitures de l'Eglise Saint André, M. le Ministre de l'Education Nationale a donné son approbation à l'exécution d'un devis montant à I.601.434 frs, il a demandé que la Ville concoure pour la moitié dans les dépenses, soit pour 800.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 388 - Hospice Comtesse. Equipement et remise en état des salles du rez-de-chaussée de la Communauté.

M. le Ministre de l'Education Nationale a donné son accord à l'exécution du devis établi par l'Administration des Beaux Arts montant à I.492.663 frs visant le remise en état des peintures

.../...

intérieures, le remplacement des vitres brisées, la réparation des boiseries et des menuiseries la fourniture de plusieurs portes et l'installation de l'éclairage électrique dans les salles du rez-de-chaussée de la Communauté.

Les travaux prévus, destinés à mettre en valeur l'édifice sont entièrement à la charge de la Ville.

Avis favorable de la Commission qui toutefois insiste pour que la convention avec les Hospices devant accorder un bail à la Ville, intervienne rapidement.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 389 - Monuments historiques. Eglise Saint Maurice. Sacristies.

I° - Restauration des façades.

2° - Réparation des couvertures

Participation de la Ville

M. le Préfet a transmis en Août I950 un devis de travaux de restauration extérieure des sacristies de l'Eglise Saint Maurice s'élevant à II.I8I.099 frs, en spécifiant qu'en raison des ressources extrèmement limitées dont dispose la Direction des Monuments historiques, celle-ci ne pouvait pas assurer la remise en état des maçonneries et des sculptures. Ce point de vue fut confirmé tant par l'Administration des Beaux Arts que par M. le Ministre de l'Education Nationale.

Une nouvelle étude a permis de réduire le montant du devis par la suppression de certaines parties sculptées et par le remplacement des balustrades par des murets pleins

Ce devis rectifié comportait:

I/ travaux maconnerie et sculpture:	7.479.I80 frs.
2/ réfection des couvertures	783.398 frs.

M. le Ministre de l'Education Nationale a donné son approbation à ce dernier devis, en précisant que la ville aurait à prendre en charge la totalité de la dépense relative aux travaux de maçonnerie et de sculpture et la moitié de celle se rapportant à la réfection des couvertures.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 390 - Lycée Fénelon. Façade rue Alexandre Leleux. Remise en état. Réglement des travaux. Limitation de la retenue de garantie

Les décomptes définitifs de ces travaux ont été approuvés le 26 janvier I95I. Le délai de garantie n'étant pas expiré, il a été opéré sur les sommes dûes aux deux entrepreneurs une retenue de garantie de IO %.

Compte tenu de ce que les travaux n'ont pas donné lieu à observations et que leur bonne tenue a été constatée, il apparait que la retenue du dixième excède la proportion nécessaire à assurer la garantie.

.../...

Il est proposé de réduire la garantie au vingtième environ.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 391 - Salle des Amicales Laïques - Place de Sébastopol.
Fourniture et installation d'une chaudière.
Imputation de la dépense

Dans les obligations qui incombent à la Ville et dérivant de la convention de sous-location de la Salle des Amicales Laïques, Place de Sébastopol, à la Fédération des Amicales laïques de Lille, la Ville est tenue d'assurer le chauffage des locaux.

Or, la chaudière de chauffage central étant devenue inutilisable, il a été nécessaire de la remplacer aux frais de la Ville dans le courant de l'année 1950. La dépense s'est élevée à 321.061 francs.

M. le Receveur Municipal demande de faire ratifier par le Conseil Municipal et approuver par M. le Préfet, l'exécution des travaux et l'imputation de la dépense.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 392 - Edifices religieux appartenant à la Ville - Travaux à frais communs avec les différents cultes.
Admission en recette des participations.

		dépenses prévues	participation des cultes
Eglise St Etienne -	zingage	150.000	75.000
	réparation de vitraux	10.000	5.000
Eglise St Michel -	zingage et couverture en ardoises	50.000	25.000
Temple Protestant -	chêneaux et couverture en ardoises	30.000	15.000
Synagogue -	enduits à l'intérieur de la fosse d'aisances	70.000	35.000

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 393 - Eglise Saint Martin d'Esquermes

I - Travaux de réparation
II - Marché
III - Participation du Culte
IV - Admission en recette

Des réparations importantes doivent être envisagées à l'Eglise Saint Martin d'Esquermes pour assurer sa conservation.

Il s'agit de travaux de maçonnerie et charpente en bois, de

...../

couverture, de serrurerie et de peinture vitrerie de certains chassis métalliques.

Le devis s'élève à 4.050.575 francs.

Pour les travaux les plus importants qui concernent la maçonnerie et la charpente, il a été demandé des propositions aux Etablissements JONCQUEZ à LILLE qui, habituellement sont chargés de l'exécution des travaux de leur spécialité à cette Eglise. Le rabais de 9% consenti par cette firme est acceptable. Un marché sera à passer avec l'entreprise.

Les autres travaux à entreprendre sont comparables à ceux effectués par les adjudicataires de l'entretien dans les Bâtiments communaux.

Par ailleurs, le Clergé a accepté de participer à raison de 50% dans la dépense totale. Il a demandé, toutefois, de pouvoir se libérer en trois annuités.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 394 - Eglise Saint-Etienne - Travaux à frais communs, Participation du Culte - Admission en recette

La présence d'un champignon dans le linteau d'une ancienne porte de l'Eglise St Etienne a été constatée. Les dégâts causés par ce parasite sont importants. Les travaux consistent dans le démontage des menuiseries, la suppression des éléments atteints, la remise en état des ouvrages.

Le montant des travaux est évalué à environ 250.000 francs.

Le Culte s'est engagé à participer pour 50% dans la dépense.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 395 - Eglise Saint-Vincent de Paul - Réparations aux toitures - Participation du Culte - Admission en recette.

A la demande du Clergé, une visite a été effectuée à l'Eglise Saint-Vincent de Paul où il a été constaté que des travaux de remise en état des toitures s'imposaient.

D'autre part, les pierres supportant les chêneaux sont effritées à certains endroits et une révision est à faire.

Le devis établi monte à 2.000.000 frs environ.

Le clergé qui a accepté de participer à raison de 50% dans la dépense a demandé de pouvoir se libérer en quatre annuités.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 396 - Eglise Sainte Catherine - Réparation à la couverture, aux chêneaux, à la corniche et aux voûtes intérieures. Insuffisance de crédit

Il a été décidé précédemment l'exécution de travaux de réparation

..../

à la couverture, aux chéneaux, à la corniche et aux voûtes intérieures de l'Eglise Sainte Catherine et à cet effet un crédit de I.960.000 Frs avait été inscrit au budget supplémentaire de I950.

En raison des hausses survenues entre la date d'établissement du devis et celle de l'exécution des travaux, les dépenses dépassent d'environ 250.000 Frs le montant du crédit primitif.

Il est demandé l'inscription d'un crédit complementaire de 250.000 Frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 397 - Collège technique de jeunes filles Valentine Labbé, rue de Thionville - Aménagement d'une salle de dessin - Installations diverses - Marché.

Dans le cadre des aménagements de la salle de dessin du Collège de jeunes filles Valentine Labbé, des travaux comprenant le chauffage central et l'installation sanitaire ont été prévus au projet.

Des propositions ont été demandées à plusieurs maisons spécialisées et c'est la Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène qui a présenté l'offre la plus intéressante pour la Ville.

La dépense totale est de l'ordre de 325.000 Frs - La passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 398 - Halles Centrales - Acquisition d'une bascule - Marché

Pour les besoins du marché de la viande, le service des Halles et Marchés a demandé de procéder à l'acquisition d'une nouvelle bascule d'une force de I.000 kilogrammes, et a insisté pour que le nouvel réponde aux mêmes caractéristiques que ceux actuellement en service.

Ces derniers proviennent de la Société des Brevets BERKEL.

Cette firme, consultée pour la livraison de la nouvelle bascule propose un appareil absolument semblable à ceux existant aux Halles pour le prix de 450.000 Frs, transport en sus, mais compris mise en place.

Cette offre est intéressante pour la Ville, compte tenu de la qualité, éprouvée depuis longtemps déjà, du matériel proposé.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 399 - Halles Centrales - Rejointoiement des Façades - Marché

Pour achever la remise en état complète des façades des Halles Centrales, il est nécessaire d'effectuer le rejointoiement des faces extérieures des cloisons en briques. Il s'agit d'un travail pour lequel il est indiqué de faire appel à un entrepreneur spécialisé.

...../

Des propositions ont été demandées à M.G. DUVEILLIE, qui, pour des travaux sanitaires, a donné entière satisfaction à la Ville.

M. DUVEILLIE accepte d'exécuter le travail moyennant un rabais de 2,50% sur les prix de la série. Ce rabais est normal, en raison des difficultés du travail de piquetage des joints.

La dépense évaluée à 350.000 Frs, nécessite la passation d'un marché avec l'Entrepreneur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 400 - Travaux de nettoyage des écoles communales et du mobilier scolaire pendant les grandes vacances de l'année I95I - Nettoyage des bâtiments communaux - Marché

Un marché pour les travaux de nettoyage des écoles communales et du mobilier scolaire avait été passé en I950 avec l'Entreprise Ferroviaire à la suite d'un appel d'offres.

Cette firme nous a adressé des propositions visant au renouvellement de son marché pour I95I sur la base des prix remis en Juin I950 avec rajustement tenant compte des hausses intervenues sur les salaires, le matériel, les ingrédients de nettoyage, et d'un relèvement de la taxe à la production sur les prestations de services.

Les offres de la Société Ferroviaire ont été étudiées par le Service et ont été reconnues intéressantes pour la Ville.

Il est demandé, en outre, d'étendre l'effet du marché à passer avec l'Entreprise aux bâtiments communaux qui ne sont pas à usage scolaire.

La dépense est de l'ordre de I.900.000 Francs.

La commission émet un avis favorable à ces propositions mais demande que les agents communaux chargés de la surveillance des travaux de nettoyage dans les écoles s'assurent que ceux-ci sont exécutés dans de bonnes conditions afin d'éviter des récriminations semblables à celles faites l'année dernière par certains directeurs et directrices d'établissement. La Commission insiste en outre pour que tous les travaux de nettoyage soient terminés pour fin Septembre.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 40I - Collège technique de jeunes filles Valentine Labbé - Aménagement d'un atelier de couture - Chauffage Central - - Marché -

Dans le cadre de l'aménagement du nouvel atelier de couture du Collège technique Valentine Labbé, il a été prévu l'installation du chauffage central.

La puissance calorifique des chaudières ne permettant aucune extension, il a été envisagé un chauffage indépendant au gaz par aérothermes et radiateurs - En outre, il a été prévu deux tables chauffantes munies de rampes à gaz pour fers à repasser.

Des propositions ont été demandées à plusieurs installateurs et c'est la Société Moderne de chauffage et d'hygiène qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour la Ville

.../

La dépense évaluée à 603.830 frs nécessite la passation d'un marché avec cette firme.

M. le Conseiller COQUART se déclare hostile au chauffage au gaz dans des locaux scolaires. Il est toutefois décidé de tenter l'expérience et de faire le point après une saison de chauffe pendant laquelle, à l'aide des procédés actuellement connus, on s'inquiétera de la qualité de l'air dans la salle de couture.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 402 - Jardin des Plantes - Construction de l'Orangerie - Fourniture et pose de chassis en Béton Armé - Marché.

Le Ier lot de travaux de l'Orangerie, comprenant le terrassement, la maçonnerie, le béton armé, le cimentage et les canalisations, est en cours d'exécution.

L'état d'avancement du bâtiment nous met dans l'obligation de prévoir la réalisation des travaux des autres corps d'état et en particulier la pose de chassis de vitrage en ciment armé M.T.

Ces chassis font l'objet d'un brevet qu'exploite la "Société Française pour la Fabrication des chassis de vitrage en ciment armé M.T."

Aussi il a été indiqué de demander à cette firme de nous faire des propositions.

L'étude remise accuse une dépense de 753.300 frs pour la fourniture et la pose de 259 m2 de chassis, soit un prix moyen de 2900 frs au m2.

Cette offre a été reconnue intéressante pour la Ville.

Un marché est à passer avec l'entreprise précitée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 403 - Maison des Etudiants - Réfection de la façade. Menuiseries métalliques - Marché.

L'avancement des travaux de maçonnerie à la façade de la Maison des Etudiants permet d'envisager la fermeture des baies. A cet effet, l'Architecte a prévu des menuiseries métalliques.

En raison du caractère spécial et de l'importance de ce lot de travaux, il n'a pas été possible de le confier aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien ou titulaires de marchés.

Des propositions ont donc été demandées à des maisons spécialisées. Six d'entre elles ont été consultées. Deux ont présenté des offres.

La plus avantageuse pour la Ville est celle de la Société Saint Sauveur Arras dont la proposition se monte à I.42I.2I0 frs, ce prix comprenant la fourniture, le transport et la pose de I8 chassis métalliques faisant l'objet du lot.

Un marché est à passer avec cette Entreprise.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale

+

+ +

La Commission, estimant que les travaux trainent en longueur, demande qu'ils soient poussés plus rapidement et qu'une surveillance plus active soit opérée sur ce chantier.

N° 404 - Lycée Fénelon - Matériel de cuisine - Marché.

Le gros matériel de cuisine de l'Internat du Lycée Fénelon ne donne plus satisfaction et il est devenu insuffisant pour assurer les repas des internes et des demi-pensionnaires. Il a donc été envisagé de doter l'Internat d'une installation moderne devant permettre la préparation des repas pour un effectif moyen de 450 personnes.

Treize maisons spécialisées ont été consultées. Huit d'entre elles nous ont remis des offres.

Ce sont les propositions faites par la Société BERGERAND de JOLY et Cie à Paris qui ont été reconnues les plus intéressantes pour la Ville.

Elles s'élèvent à la somme de I.800.000 frs pour deux fourneaux de grande cuisine chauffés au gaz de Ville; l'une avec ses deux marmites et accessoires revient à I.000.800 frs, l'autre avec ses deux bacs à friture, sa marmite et ses accessoires revient à 800.000 frs

Il a été prévu que le premier fourneau serait pris en charge par la Ville et que le second serait mis au compte de l'Internat.

Deux marchés distincts sont proposés.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 405 - Bâtiments Communaux - Acquisition de matériel et de mobilier Marchés.

"Le Centre de mécanographie moderne " à Marcq en Baroeul a livré du mobilier destiné aux Bâtiments Communaux pour une dépense supérieure à 250.000 frs.

De même "La Machine-Outil moderne" à Lille a fourni de l'outillage aux Ateliers municipaux pour une somme également supérieure à 250.000 frs .

Les dispositions légales nous obligent à passer des marchés écrits avec ces firmes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 406 - Grand Théâtre - Entretien du rideau de fer et du monte-décors Marché.

L'entretien du mécanisme commandant le fonctionnement du rideau de fer et du monte-décors du Grand Théâtre est assuré depuis avant guerre par la Société "Ascenseur Edoux-Samain" à Paris.

Le réglement des dépenses a été effectué jusqu'à présent sur la base d'un prix annuel.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du I5 Juillet I946 entérinant les décisions n° 57 et 64 du Comité d'Organisation des Industries de la Construction Electrique et imposant aux Entreprises de

.....

n'exécuter l'entretien des ascenseurs qu'en appliquant des conditions normalisées d'abonnement, il y a lieu de passer avec la Société "Ascenseurs Edoux-Samain" un contrat d'entretien des appareils du Grand Théâtre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 407 - Ancienne Ecole Wicar - Installation d'une garderie-jardin d'enfants - Insuffisance de crédit - Crédit complémentaire.

Un crédit de 3.200.000 frs avait été inscrit au Budget de I950 pour l'exécutionde travaux à effectuer àl'ancienne Ecole Wicar dans le but d'y installer une garderie-jardind'enfants.

En raison de l'exécution dequelques travauxcomplémentaires indispensables un crédit supplémentaire de I60.000 frsest nécessaire pour le règlement total des dépenses.

L'inscriptionen est demandée au budgetadditionnel de l'exercice encours.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis àl'Administration Municipale.

nº 408 - Conservatoirede Musique - Equipement dela salle d'auditions- Crédit.

M. le Directeur des Arts et des Lettres ayant demandé quelles mesures la Ville comptait prendre pour améliorerl'équipement de la salle d'auditions duConservatoire de Musique, undevis montant à 3.6I0.000 francs et prévoyantl'installationde nouveaux fauteuilset la fourniture etla pose de tapis bullgomme dans la Salleet les Galeries, lui fut adressé.

M. le Ministre de l'Education Nationale a, par arrêtédu 3I décembre I950, prévu une subvention de I.580.000frs autitre de participation de l'Etatà la condition que la Ville engage la dépense prévue au devis.

Cette opération nécessite le vote d'uncrédit de 3.6I0.000frs.

L'inscription en est demandée au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 409 - Annexe de l'Ecole maternelle La Fontaine, rue du Faubourg de Roubaix - Travaux d'entretien et d'aménagements supplémentaires - Crédit .

Un crédit de4.500.000 frs a étéprévu pourl'aménagement d'une écolematernelle annexe de l'école La Fontaine dans les locaux des immeubles portant les Nos 25Ià 255 rue du faubourg de Roubaix. Les travauxd'aménagement sont en coursd'exécution.

....

Les travaux d'entretien proprement dits n'ont pas été compris dans le programme et il est indispensable de les entreprendre.

Ils concernent les toitures et les parquets. En outre, en vue du fonctionnement de la cantine, ilya lieu de prévoir maintenant la fourniture et l'installation dumatérielde cuisine.

Le chauffage central doit, d'autre part, être révisé et amélioré.

Pour tous les travaux et fournitures énumérés ci-dessus, la dépense a été chiffrée par le Service d'Architecture à 2.000.000 de frs.

L'ouverture d'un crédit est nécessaire.

Avisfavorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 4I0 - Lycée Fénelon - Aménagement du laboratoire des Sciences - Crédit complémentaire.

Un projet d'aménagement d'un laboratoire des Sciences avait été approuvé par le Conseil Municipal le 26 Janvier I95I et un crédit de 3.000.000 frs voté afin de financer les travaux.

M. l'Inspecteur Général, chargé des constructions au Ministère de l'Education Nationale, a demandé de modifier le projet en s'inspirant de ce qui existait au Lycée Janson de Sailly à Paris ou au Lycée de Montmorency.

Le projet a été rectifié en conséquence, mais le devis se trouve ainsi porté à 4.620.000 frs.

Un crédit supplémentaire de I.620.000 frs est nécessaire.

L'inscription au Budget supplémentaire en est demandée.

M. Fauvet expose que les travaux auront une durée de près de trois mois et qu'ils ne peuvent, pratiquement, être effectués qu'au cours d'unepériode degrandes vacances. Dans ces conditionsct compte tenude ce que leprojet a reçul'agrément de M. l'Inspecteur Général des Constructions scolaires et que le principe d'une subvention de l'Etat a été admis, la Commissionestime qu'il estindiqué d'entreprendre de suite les travaux,

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 4I0bis - Lycée Fénelon - Aménagement dulaboratoire des Sciences - Demande de subvention.

M. le Ministre de l'Education Nationale ayant fait connaître qu'il était disposé à subventionner les travaux repris au chapitre précédent, il est demandé de solliciter de l'Etatet du Département uneparticipation aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 4II.- Centre Médico-scolaire - Continuation des Travaux - Rajustement de la dépense - Travaux en supplément - Demande de crédit -

Au cours de sa réunion du II juillet I950, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un Centre Médico-Scolaire et d'un Centre de Vaccination et a voté à cet effet un crédit de 45.500.000 Frs pour financer l'opération.

Les travaux du gros-oeuvre sont actuellement en cours d'exécution.

Depuis l'établissement du projet, les prix de construction ont subi d'importantes augmentations. Aussi il a été nécessaire de rajuster les devis des autres lots de travaux.

C'est ainsi que le nouveau devis établi s'élève maintenant à 78.I00.000 frs, y compris une somme de I.800.000 frs pour quelques travaux supplémentaires apparus nécessaires pour la parfaite réalisation du Centre.

Les crédits disponibles, compte tenu de la subvention de l'Etat et de la désaffection d'un crédit précédemment inscrit et non employé, se montent à 55.250.000 frs environ. L'insuffisance ressort par suite à 23.000.000 frs environ.

La Commission des Finances, saisie de cette demande de crédit supplémentaire, a émis l'avis que le financement complémentaire, en raison de son importance, ne pouvait être effectué que par voie d'emprunt.

La Commission enregistre cette décision et donne son accord pour la transmission du rapport à l'Administration Municipale.

x
x x

La Commission, estimant la subvention accordée nettement insuffisante compte tenu de l'importance de la dépense à engager par la Ville pour la construction de l'édifice, demande que des démarches soient entreprises sans délai pour un rajustement de la subvention.

Nº 4I2.- Palais des Beaux-Arts - Suppression des oculus - I - Crédit - II- Marché.

Les oculus existant dans les quatre angles du Palais des Beaux-Arts devaient, dans l'esprit des constructeurs de l'édifice, faciliter la ventilation naturelle entre le rez-de-chaussée et l'étage. Or cette disposition présente plus d'inconvénients que d'avantages depuis l'installation du chauffage à vapeur avec des dispositifs mécaniques de ventilation et de correction de l'état hygrométrique de l'air dans les salles d'exposition.

L'oculus situé dans l'angle Est a été supprimé. Le résultat obtenu étant fort satisfaisant, il est envisagé de supprimer les trois autres.

Le devis des travaux établi par M. Mollet, architecte chargé de la Direction des travaux au Palais des Beaux-Arts, s'élève à 3.780.000 frs.

La Commission des Finances, saisie de la demande d'ouverture d'un crédit d'égale importance au budget supplémentaire de l'exercice en cours, a proposé de reporter à la Section extraordinaire du budget primitif de I952, l'ouverture du crédit sollicité.
Avis favorable de la Commission pour l'exécution des travaux en I952.
Dossier retourné au Service. Le crédit sera prévu au prochain budget.

...

4I2bis - Oeuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière -Travaux d'entretien et aménagements divers - Crédit -

A dater du Ier Janvier I95I la Ville a pris en charge le Centre Social de Fives dont la gestion était précédemment confiée au Bureau de Bienfaisance.

Aucune dépense pour l'entretien des Bâtiments n'avait été prévue au Budget de I95I,celui-ci ayant été établi par le Service d'Architecture avant l'opération indiquée ci-avant.

Les bâtiments sont constitués par des baraquements dont l'entretien est nécessaire pour assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement normal du Centre. D'autre part, quelques aménagements nouveaux sont à prévoir et il est indispensable de mettre à la disposition des Services du mobilier supplémentaire. La dépense totale s'élève pour l'ensemble à 2.000.000 francs .

L'ouverture d'un crédit spécial est demandée au budget supplémentaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 4I3 - Maison des Etudiants, rue de Valmy -Transformation de la façade - Dépenses supplémentaires -

Le 27 Juillet I949, le Conseil Municipal a approuvé le projet de transformation de la façade de la Maison des Etudiants.La dépense globale avait été évaluée à l'époque à 4.200.000 francs .

Par suite des hausses constatées sur les prix des travaux et en raison des aléas qui se présentent lorsqu'il est procédé à des transformations de bâtiments existants,le montant de la dépense à engager dépasse celui des prévisions .

Il est demandé de décider que les dépenses supplémentaires engagées ou encore à prévoir seront imputées sur le crédit inscrit à l'article I5I du Budget supplémentaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 4I4 - Ecole Maternelle Pape-Carpentier - Travaux de transformation définitive - Deuxième phase -

En octobre I938, l'Ecole Baggio, rue Racine, était rendue libre par suite du transfert de ses services dans les locaux de l'Institut Diderot.

Pour permettre le fonctionnement de l'école maternelle Pape Carpentier dans les locaux rendus libres, deux tranches de travaux avaient été prévus en I942.

La première, qui a été réalisée,comportait les travaux indispensables pour permettre le transfert rapide de l'école maternelle.

La seconde tranche, destinée à terminer l'aménagement de l'ecole, n'a pas encore été entreprise. M.Willoqueaux, Architecte D.P.L.G,chargé en I942 d'étudier les projets, a établi un devis visant :

.....

I° la transformation du préau existant côté rue Corneille en salle de récréation;
2° l'aménagement d'une salle de repos dans l'ancienne salle du transformateur;
3° l'installation de W.C. etde lavabos avec fosse septique pour les enfants dans l'ancienne salle de dépôt dematériel;
4° l'installation de W.C. pour institutrices et femmes de ménage;
5° l'agrandissement de baies et l'abaissement des allèges.

L'estimation de cette deuxième tranche de travaux ressort à 4.620.000 Frs.

L'inscription d'un crédit d'égale importance est demandée au Budget supplémentaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 415 - Ecole maternelle Pape Carpentier - Travaux de transformation définitive - Deuxième phase - Demande de subvention.

Une subvention aussi élevée que possible del'Etat et du département est demandée pour les travaux prévus au chapitre précédent.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 416 - Ecole Maternelle Pape Carpentier - Travaux de transformation définitive - Deuxième phase - Désignation d'un architecte.

M. WILLOQUEAUX, Architecte D.P.L.G. à Lille, a été chargé, en 1942, de l'étude en deux phases du projet d'aménagement de l'école maternelle Pape Carpentier dans les locaux de l'ancienne école Baggio rue Racine.

La première phase a été réalisée.

Il est demandé de confirmer la désignation de M. WILLOQUEAUX pour l'étude et la direction des travaux de la seconde phase.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 417 - Ecole maternelle Philippe de Comines.
I - Création d'une annexe.
II - Aménagement d'une cantine.

Mme l'Inspectrice Départementale des Ecoles Maternelles a demandé l'extension des locaux de l'école maternelle Philippe de Comines en raison du nombre, sans cesse croissant, des enfants fréquentant cet établissement. Il n'existe dans cette école aucun local disponible; par ailleurs, l'exiguité de la cour ne permet pas d'envisager de nouvelles constructions.

Une annexe peut être aménagée dans le bâtiment où est installée la cantine Fénelon, située à deux cents mètres de l'école. Des travaux importants sont à prévoir pour la création de deux classes; l'aménagement de W.C. et la démolition du baraquement existent dans la cour. D'autre part, l'école Philippe de Comines doit être pourvue d'un réfectoire car les repas sont actuellement servis dans la cuisine, de surface déjà réduite, et où la proximité des foyers n'est pas sans danger pour la sécurité des enfants.

Or une pièce de l'ancien poste de pompiers désaffecté de la rue de Fontenoy est libre et il est possible de l'aménager en cantine.

Les projets pour l'ensemble de ces travaux ont été établis par le service d'Architecture et acceptés par Mme l'Inspectrice départementale des Ecoles maternelles ; le devis s'élève à 8.I20.000 Frs. La Commission des Finances, saisie d'une demande de crédit de cette importance, a décidé de proposer le vote d'un crédit de 6.000.000 de Fr au budget supplémentaire de l'exercice en cours et de prévoir le surplus, soit 2.I20.000 frs, au Budget primitif de I952.

La Commission enregistre ces propositions, donne un avis favorable au projet et décide la transmission du rapport à l'Administration Municipale.

Nº 4I8 - Ecole Maternelle Philippe de Comines.

I - Création d'une annexe
II - Aménagement d'une cantine

Demande de subvention -

Pour les travaux précités, repris au chapitre précédent, il est demandé de l'Etat et du Département une subvention aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 4I9 - Ecole Cabanis, rue Cabanis
Aménagement d'une classe supplémentaire. Travaux.

En raison du nombre sans cesse croisant d'enfants fréquentant l'Ecole Cabanis, l'ouverture d'une classe supplémentaire a été demandée par M. l'Inspecteur d'Académie. En accord avec le Directeur de cet Etablissement, il a été envisagé d'affecter à cet effet un local de 8 m 45 sur 7 m 65 situé au second étage du bâtiment. Des travaux d'aménagement, d'appropriation et de remise en état sont à entreprendre ; d'autre part cette nouvelle classe devra être dotée de mobilier neuf. Le devis établi, suivant un projet dressé par le Service d'Architecture, s'élève à I.750.000 Frs. Un crédit disponible sur un chapitre réservé aux Bâtiments Communaux permettra de financer les travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 420 - Ecole Cabanis - rue Cabanis - Aménagement d'une classe supplémentaire - Demande de Subvention.

Pour les travaux indiqués au précédent chapitre il est demandé une subvention de l'Etat et du Département aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 421 - Jardin des Plantes. Construction de l'Orangerie. Charpente métallique. Plomberie sanitaire. Electricité. Adjudication. Concours.

Les travaux du gros oeuvre du bâtiment de l'Orangerie du Jardin des Plantes sont déjà bien avancés. Les murs en élévation atteignent la hauteur du deuxième étage. Il convient maintenant de procéder à la mise en adjudication des autres corps d'état afin d'assurer sans interruption la continuité des travaux.

C'est ainsi qu'il est proposé de lancer les lots de charpente métallique, de plomberie sanitaire et d'électricité par voie d'adjudication, concours.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 422 - Jardin des Plantes. Construction de l'Orangerie. Charpente bois. Menuiserie, quincaillerie. Couverture.

Pour les raisons exposées ci-dessus, les lots de charpente bois, menuiserie, quincaillerie et couverture peuvent faire l'objet d'une adjudication au rabais sur les prix de la série de prix du Bâtiment de la Région du Nord, le dossier technique ayant été mis au point par l'Architecte chargé de la direction des Travaux.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 423 - Jardin des Plantes. Construction de l'Orangerie. Installation du chauffage central. Marché.

Dans le cadre des aménagements du bâtiment de l'Orangerie du Jardin des Plantes figure l'installation du chauffage central.

Ce sont les Etablissements DUMOUTIER et Cie qui ont aménagé la chaufferie et procédé à l'équipement thermique des six serres, à la suite d'une adjudication-concours.

Il était indiqué de demander à cette firme des propositions pour l'extension de l'installation existante. Les propositions qu'elle a présentées comprenant une étude et des prix sont satisfaisantes.

La dépense s'élève à la somme forfaitaire de 2.222.800 frs. Les travaux comportent, indépendamment du circuit complémentaire de canalisations avec radiateurs et vannes, l'installation d'une chaudière destinée à assurer le service de l'Orangerie et à permettre, dans l'avenir, le chauffage des quatre grandes serres qui restent encore à construire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 424 - Statue de Jeanne d'Arc. Remise en état. Examen de la question.

Un projet de remise en état du socle et de l'entourage de la statue de Jeanne d'Arc a été établi par le Service d'Architecture. Il comprend le remplacement des blocs de granit du socle, qui ont été cassés, par des blocs neufs, la réfection de la maçonnerie intérieure et la réparation des pierres endommagées de l'entourage (Pierres de Soignies)

.../...

1D6/26

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 9 Novembre I95I.

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 9 novembre I95I, à I8 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, adjoint délégué aux Travaux.

Présents: M.M. Henri MAIRE, Adjoint au Maire,
COQUART, Conseiller Municipal,
DOYENNETTE, dº
Léopold LEROY, dº
MILLEVILLE, dº

Excusés: M.M. DECAMPS, Adjoint au Maire
VALBRUN, Conseiller Municipal

Absents: M.M. HANSKENS, Conseiller Municipal
MOITHY, dº

Assistaient également à la séance:
M.M. FAUVET, Directeur, Architecte en Chef,
GOULARD, Ingénieur principal,
P. LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le procès-verbal de la réunion du I0 Juillet I95I est approuvé sans observation.

QUESTIONS DIVERSES.-

Kiosque à musique, place Catinat.-

A la demande de la Commission formulée au cours de la réunion du I0 Juillet dernier, le Service a procédé à une visite détaillée du kiosque à musique de la place Catinat.

Le devis approximatif des dépenses pour la remise en état monte à plus de 500.000 francs. Compte tenu du peu d'utilisation de cette construction, le Service estime qu'il y a lieu d'envisager sa suppression.

La Commission se range à cet avis et propose la démolition.

Affaire transmise à l'Administration pour décision.

CREDITS COMPLEMENTAIRES

En raison des hausses très importantes des prix de matériaux et de main d'oeuvre survenues au cours de l'année I95I, les crédits inscrits au Budget pour des travaux à effectuer à divers Bâtiments Communaux sont devenus insuffisants pour permettre le règlement définitif des dépenses. C'est ainsi qu'il est demandé l'ouverture, au Budget supplémentaire de l'exercice en cours, des crédits additionnels ci-après désignés :

nº 427 - Collège Technique de jeunes filles Valentine Labbé, rue de Thionville. Aménagement d'un atelier de couture. Modification du montant des dépenses autorisées. Crédit complémentaire.

Crédit voté à l'origine :	4.200.000 f.
Dépenses à prévoir :	5.500.000 f.
Insuffisance :	I.300.000 f.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de I.300.000 francs.

...

N° 428 - Collège technique de Jeunes Filles Valentine Labbé. Aménagement d'un atelier de couture - Subvention complémentaire.

Les travaux repris au précédent chapitre étant subventionnables, il sera demandé à l'Etat et au Département un complément de subvention. Au taux de 50 %, une recette prévisionnelle de 650.000 frs sera inscrite au Budget.

N° 429 - Collège technique de Jeunes Filles Valentine Labbé. Aménagement d'une salle de dessin. Crédit additionnel.

Crédit voté à l'origine	:	2.900.000 frs
Dépenses à prévoir	:	3.200.000 frs
Insuffisance	:	300.000 frs

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de 300.000 frs.

N° 430 - Collège technique de Jeunes Filles Valentine Labbé. Aménagement d'une salle de dessin. Rajustement de la subvention.

Les travaux cités en référence étant subventionnables, il est proposé de demander à l'Etat et au Département, en raison des dépenses supplémentaires engagées, un rajustement de la subvention.

N° 431 - Halles Centrales - Aménagement intérieur - Continuation des travaux - Crédit complémentaire.

Dépenses prévues à l'origine	:	30.000.000 frs
Crédit à prévoir pour l'achèvement des travaux	:	34.500.000 frs

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de 4.500.000 frs au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

N° 432 - Lycée Fénelon. Remise en état des deux escaliers principaux. Crédit complémentaire.

Dépenses prévues à l'origine	:	I.400.000 frs
Dépenses totales à prévoir	:	I.500.000 frs

soit une insuffisance de : I00.000 frs qui fera l'objet de l'ouverture d'un crédit au Budget supplémentaire du présent exercice.

N° 433 - Lycée Fénelon. Aménagement du Laboratoire des Sciences. Crédit complémentaire.

Dépenses prévues à l'origine	:	4.620.000 frs
Dépenses totales à prévoir	:	4.820.000 frs
soit une insuffisance de	:	200.000 frs

L'ouverture d'un crédit supplémentaire de même importance sera demandée au Budget supplémentaire.

N° 434 - Théâtre Sébastopol. Agrandissement du logement du concierge. Crédit complémentaire.

Dépenses prévues au devis	:	I.750.000 frs
Insuffisance à prévoir	:	I.300.000 frs

Une dotation supplémentaire de même importance est demandée au titre du Budget supplémentaire.

Il est à noter que des travaux supplémentaires ont du être effectués au cours de l'exécution par suite de la présence en sous-sol d'ouvrages en maçonnerie et de canalisations dont la présence était ignorée

....

Nº 435 - "Les P'tits Quinquins" - Aménagement de locaux et d'installations complémentaires - Exercice I95I - Crédit complémentaire.

Crédit inscrit au Budget : : I.500.000 Fr
Insuffisance à prévoir : 800.000 Fr

Le vote d'un crédit de même importance est demandé au titre du budget supplémentaire.

Nº 436 - Mobilier et Matériel des Bâtiments scolaires - Achats - Entretien - Exercice I95I - Crédit complémentaire

Crédit ouvert au budget primitif de I95I : 4.000.000Fr
Insuffisance résultant des hausses de prix et de l'acquisition de nouveau mobilier par suite de l'accroissement des effectifs scolaires I.850.000Fr

Il est demandé l'ouverture au Budget supplémentaire d'un crédit de même importance.

Nº 437 - Square Dutilleul - Construction d'un pavillon de gardes Crédit complémentaire

Montant du crédit ouvert : 500.000 Fr
Insuffisance à prévoir : 400.000 Fr

Il est demandé de voter un complément de crédit de même importance à inscrire au Budget supplémentaire.

Nº 438 - Bâtiments communaux - Travaux de grosses réparations et d'aménagement divers - Crédit complémentaire.

Deux crédits, l'un de 50.000,000 Fr, l'autre de 20.000.000 Fr avaient été ouverts au Budget en vue de l'exécution de travaux de grosses réparations et d'aménagements divers dans des bâtiments communaux.

Par suite des hausses importantes intervenues, il est nécessaire de voter un complément de crédit de 7.750.000Fr Il en est demandé l'inscription au Budget supplémentaire.

Nº 439 - Entretien des propriétés communales - Travaux, fournitures et aménagements divers - Exercice I95I - Crédit complémentaire.

En raison des hausses importantes intervenues sur le prix des matériaux et de la main d'oeuvre au cours de l'exercice I95I, le crédit affecté aux travaux d'entretien des propriétés communales est devenu insuffisant. Il est demandé l'inscription d'un supplément de crédit de I2.000.000 Fr afin de faire face aux dépenses à effectuer jusqu'à la fin de l'année.

Nº 440 - Mobilier et matériel des bâtiments communaux - Réparations Entretien - Achats - Exercice I95I - Crédit complémentaire

Crédit inscrit au Budget primitif : 3.000.000 Fr
Renforcement du crédit demandé : 500.000 Fr

Le vote d'un crédit d'égale importance est demandé au titre du Budget Supplémentaire.

\+ +
\+

La Commission émet un avis favorable à toutes les demandes de crédits complémentaires ci-dessus-

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

N° 441 - Hôtel de Ville - Entretien des ascenseurs du bâtiment administratif - Règlement de redevances complémentaires

La Société " Ascenseurs EDOUX SAMAIN ", qui assure l'entretien des ascenseurs du bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville, a fait parvenir un décompte reprenant le détail des sommes qu'elle aurait dû normalement percevoir entre le Ier Juillet 1948 et le 31 Décembre 1950. Ayant omis de faire jouer les fluctuations intervenues depuis le Ier Juillet 1948, cette firme réclame le paiement d'une somme de 53.387 frs 91 représentant la différence entre la somme qu'elle aurait dû normalement toucher et celle qu'elle a perçue. Cette demande est justifiée. Il est proposé le vote d'un crédit spécial pour couvrir la dépense.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

Au sujet des ascenseurs, M. FAUVET signale qu'il a demandé au Service Electrique d'envisager le remplacement des quatre ascenseurs de l'Hôtel de Ville, ceux-ci se trouvant en très mauvais état. L'opération pourrait s'étendre sur plusieurs exercices. Un projet sera établi par le service électrique.

D'autre part, les ascenseurs ayant à supporter des surcharges importantes, il pourrait être mis à l'étude la construction d'un monte-charge à installer au 2è ou au 3è pavillon, à l'emplacement des locaux des femmes de service.

Ce projet se révélant très important fera l'objet d'une étude de la part du Service.

N° 442 - Ecole Maternelle Auguste Comte, IO rue de Thionville Locaux occupés par le Collège de Jeunes Filles. Construction d'un escalier en béton armé. Travaux connexes. Augmentation de la dépense.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité contre l'incendie des étages de l'école maternelle Auguste Comte occupés par le Collège Technique de Jeunes Filles, il a été construit un escalier en béton armé.

Par suite de la hausse importante des prix, de la difficulté de l'exécution, de la nécessité reconnue au cours de la réalisation d'entreprendre différents travaux connexes et aussi de la sous-estimation par l'architecte du devis initial, celui-ci complété et revalorisé s'élève à I.500.000 francs.

L'insuffisance ressort à 850.000 francs.

Il est demandé l'ouverture au Budget supplémentaire d'un crédit d'égale importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 443 - Institut Denis Diderot- Dommages de Guerre- Reconstitution Première tranche de travaux -- Modification du montant des dépenses autorisées.

Par suite des hausses importantes survenues depuis l'établissement des devis ayant servi de base à l'adjudication et en raison de l'augmentation en volume de certains lots de travaux ayant fait d'ailleurs l'objet d'additifs au Devis général des Dommages, le montant de chacun des lots a été revalorisé afin de permettre le

réglement aux entrepreneurs des dépenses faites.

C'est ainsi que le montant total des prix d'adjudication fixé à 21.030.401, se trouve porté après rabais, à 36.615.300 frs. Les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits ouverts au budget pour la réparation des dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 444 - École de Plein Air Désiré Verhaeghe - Remise en état du pavillon du concierge et du pavillon médical - Modification des dépenses autorisées.

Les travaux de remise en état du pavillon du concierge et du pavillon médical sont sur le point d'être achevés.

Par suite des hausses importantes constatées depuis l'établissement des devis ayant servi de base à l'adjudication, il est nécessaire, pour permettre le règlement des travaux, de revaloriser le montant des prix d'adjudication.

Le montant total de ces derniers fixés à 5.270.742 frs passe après revalorisation à 6.161.165 frs.

Les suppléments de dépenses seront imputés sur les crédits ouverts au budget pour la réparation des dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 445 - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe Remise en état des bâtiments scolaires - Modifications des dépenses autorisées.

Les travaux de reconstruction des bâtiments scolaires de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe ont été entrepris. Certains lots sont en cours d'exécution, d'autres lots n'ont pas encore été commencés.

Toutefois, en raison des hausses très importantes survenues depuis l'établissement des devis ayant servi de base à l'adjudication et de l'augmentation imprévisible du volume des travaux pour certains lots, il a été nécessaire, pour permettre le règlement des dépenses de revaloriser le montant des prix d'adjudication.

Le montant total de ces derniers fixé à 7.792.250 frs, passe à 11.889.050 frs après revalorisation.

Les suppléments de dépenses seront imputés sur les crédits ouverts au budget pour la réparation des dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 446 - Plaque apposée sur la maison natale du Général de Gaulle Honoraires de l'Architecte.

Au cours de sa séance du 16 novembre 1949, le Conseil Municipal avait décidé l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale du Général de Gaulle.

C'est M. Henri BASELIS, Architecte D.P.L.G. qui a été chargé d'établir les plans puis de faire procéder à l'exécution. Il est demandé d'autoriser le règlement des honoraires à M. BASELIS se montant à 8.500 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 447 - Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux - Reconstruction des Bâtiments sinistrés - Travaux de peinture et de vitrerie. Appel d'offres.

La Société DEMANNE 77 rue Jacquemars Giélée à Lille avait été déclaré adjudicataire du lot de peinture et de vitrerie pour la reconstruction du Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux.

Cette firme a entrepris l'exécution puis a été mise en liquidation judiciaire. M. TEFFRI, entrepreneur de peinture et de vitrerie à Lille, avait accepté, dans le but de venir en aide à la Société DEMANNE, de poursuivre les travaux aux lieu et place de cette dernière, mais des difficultés ayant été soulevées en ce qui concerne le transfert du marché, celui-ci n'a pas eu lieu.

Un appel d'offres a donc été lancé entre des entrepreneurs spécialistes, pour la partie des travaux restant à faire et pour lesquels le devis revalorisé monte à I.850.000 Fr. Sept firmes ont été consultées. Six d'entre elles ont remis des propositions. C'est M. J Julien FACON, I38, rue d'Artois à Lille qui a consenti le délai d'exécution le plus réduit et des rabais intéressants pour la Ville, soit : 33% sur la vitrerie et 42% sur les travaux de peinture.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour la réparation des Dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 448 - Travaux de remise en état des camps de vacances municipaux. Exercice I95I - Crédit complémentaire.

Un crédit de 4.4I4.7I6 Fr a été inscrit à l'article I62 du Budget supplémentaire de I95I sous la rubrique "Travaux de remise en état des camps de vacances".

Par suite des hausses de prix survenus depuis le début de l'année, il faut tabler sur une insuffisance de 700.000 Fr pour laquelle il est demandé au budget supplémentaire l'ouverture d'un crédit d'égale importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 449 - Entretien des propriétés communales - Travaux à exécuter du Ier Avril I952 au 3I Mars I954.

Les marchés d'entretien des propriétés communales ayant été passés par voie d'adjudication publique viennent à expiration le 3I Mars I952.

Au début de l'année I952, il sera procédé à une nouvelle adjudication des travaux d'entretien à exécuter dans les bâtiments communaux à partir du Ier Avril I952 et pour une durée de deux années.

Il est demandé d'approuver le Cahier des charges particulières.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 450 - Services Municipaux - Fournitures et travaux divers - Marchés pour 1952.

Les dispositions légales obligeant la Ville à passer des marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses se renouvelant périodiquement au cours d'une même année et dont le montant annuel est prévisible et dépasse 250.000 Frs, il est proposé de passer, pour 1952, des marchés de gré à gré avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières premières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main d'oeuvre municipale et avec les maisons qui nous livrent des objets fabriqués et du mobilier.

Il y a lieu également de passer des marchés avec certaines entreprises pour des travaux de caractère spécial pour lesquels il n'est pas possible de prendre la série de prix comme base de règlement.

Il est demandé, par suite, de passer des marchés avec 67 firmes pour les travaux ou fournitures ci-après :

- Fourniture de mobilier, entretien et travaux divers d'ébénisterie
- Travaux d'ameublement et de tapisserie
- Entretien d'installations thermiques et mécaniques
- Travaux de chaudronnerie, de fumisterie et calorifugeage
- Fourniture de bois de toutes essences
- Travaux de sciage et transport des bois en grume

Eclairage des Bâtiments communaux:

a) Fourniture de matières et d'objets fabriqués
b) Travaux d'installations électriques et fournitures de matériel
- Travaux de pierres dures et tendres, granito et pierre reconstituée
- Clôtures et moulages en ciment armé

Travaux divers :

- Vidange et curage de fosses
- Vitrerie spéciale et vitraux
- Réparation et entretien de parquets
- Travaux d'étanchéité sur toitures et remise en état de conduites d'eau potable

Fournitures et divers

- Quincaillerie - Outillage
- Matériaux de construction
- Revêtements métalliques
- Métaux ferreux
- Métaux non ferreux et ferreux
- Echafaudages tubulaires
- Fourniture et pose de linoléum et couvre-parquets divers.

Brosserie - divers

- Outillage et machines-outils
- Produits divers - Couleurs - Vernis - Essence - Produits chimiques
- Matériel de décoration
- Matériel sanitaire et matériel de chauffage et de ventilation
- Fourniture et pose de charpente en fer
- Fournitures de toiles - rideaux de scènes et textiles divers.

Travaux de pose .-

- Fournitures de limes, scies, petit outillage, aciers spéciaux, etc...
- Achat de mobilier
- Fournitures diverses - en caoutchouc, amiante, cuir, tuyaux, joints, courroies et transmissions, etc...

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 451 -Statue de Jeanne d'Arc- Remise en état du socle et de l'entourage - Travaux de dommages de guerre -

Le socle de la statue de Jeanne d'Arc et de son entourage ont subi des dommages importants au cours des combats livrés dans la Ville en mai 1940.

Des travaux provisoires de consolidation ont été entrepris en 1940. Il est envisagé maintenant d'effectuer les travaux définitifs de remise en état, ces dommages ayant été repris en priorité par les services du M.R.U. Un projet a été établi par le Service pour la mise en adjudication des travaux, les dépenses devant être imputées sur le crédit ouvert au Budget pour la réparation des Dommages de Guerre.

Il est demandé d'approuver ces dispositions .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 452 -Dommages de guerre- Colonie de Vacances de Wormhoudt-Deuxième phase de travaux .

Ier lot : terrassement, maçonnerie, béton armé
6ème lot: peinture, vitrerie .
I - Réception définitive
II- Décompte définitif

Commission de réception - M.M. Henri Maire, adjoint au Maire, Léopold Leroy et Milleville, conseillers municipaux, Fauvet, directeur-architecte en chef, Stevens, architecte.
La commission a reconnu que les travaux des Ier et 6ème lots, exécutés respectivement par M. Alfred Savesio, entrepreneur à Dunkerque, et par la Société Lefebvre à Lille peuvent être réceptionnés définitivement .

	dépenses autorisées	Montant des décomptes
Lot N° I : terrassement, maçonnerie, béton armé :	6.702.885 Fs	6.222.127 f 74
Lot N° 6 : peinture, vitrerie	640.000 "	638.734 f 28

Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 453 - Ecole de Plein Air Désiré-Verhaeghe-Remise en état du pavillon du concierge et du pavillon médical-Lot N° 4-carrelages. Décompte définitif -

Les travaux ci-dessus indiqués ont fait l'objet d'une réception provisoire. Le décompte définitif nous a été transmis. Il s'élève

.....

à 707.930 frs, somme légèrement inférieure au montant des dépenses autorisées fixées à 709.345 frs.

Il est demandé d'approuver ce décompte.
Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 454 - Jardin des Plantes - Continuation des travaux de bâtiment Construction de deux serres - Décomptes définitifs -

Les travaux susvisés sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire.

La situation des dépenses se présente comme suit :

Indication des Travaux	Noms des Entrepreneurs	Montant des dépenses autorisées	Montant des décomptes
Ier lot a)terrassement,maçonnerie et béton	M.M. L.FONTANA & H. CADENNE à Lille	I.250.000 F.	937.862.59
Ier lot b)chauffage des serres	Etablissements DUMOUTIER & Cie à Lille	635.000 F.	723.455.50
Ier lot c)construction des serres	M.Pierre DEVEUGLE à Neuville en Ferrain	2.708.788 F.	3.06I.98I.I7
		4.593.788 F.	4.723.299.26

Le montant total des décomptes accuse une augmentation de I29.5II.26 sur celui des dépenses autorisées. Le supplément des dépenses, dû surtout à la hausse des prix, sera imputé sur le crédit ouvert au buget " pour la continuation des travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes " .

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 455 - Groupe scolaire Léon-Trulin - Albert-Samain et Ecole Maternelle Jean Aicard - Remise en état de la façade sur rue. Réception définitive.-

Commission de réception: M.M. Henri MAIRE, adjoint au Maire, L. LEROY et MILLEVILLE, conseillers municipaux, FAUVET, directeur-architecte en chef, SEGERS, architecte.

La Commission a reconnu que les travaux peuvent faire l'objet d'une réception définitive. Il est rappelé que le décompte définitif a été approuvé par le Conseil Municipal en sa séance du 26 Juillet I95I.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 456.- Collège Technique de Jeunes Filles " Valentine Labbé " - Aménagement d'une salle de dessin - Décomptes définitifs -

Les travaux d'aménagement de la salle de dessin du Collège Technique de Jeunes Filles " Valentine Labbé " sont terminés; ils ont été réceptionnés provisoirement.

La situation des dépenses se présente comme suit :

Indication des travaux	Noms des entrepreneurs	Montant des dépenses autorisées	Montant des décomptes définitifs
Ier Lot - Charpente-menuiserie	M. Joseph SARRAZIN I20. r.de la Riande-rie à Marcq-en-Baroeul	975.000Frs	I.246.I24F.05
2ème Lot - Couverture-zingage	S.A.R.L.-Entreprise Alphonse LANDRIEUX, 5I rue Ste Thérèse Roubaix -	2I0.000Frs	394.358F.00
3ème Lot - Peinture-Vitrerie	Société LE TRAVAIL 89 r.Gantois-Lille	II8.000Frs	258.077F.80
	TOTAUX	I.303.000Frs	I.898.559F.85

Le montant total des dépenses accuse une augmentation de 595.559 Frs.85 sur celui des dépenses autorisées. Ce supplément dû surtout à la hausse des prix, sera imputé sur le crédit ouvert au budget pour les travaux susvisés.

Il est demandé d'approuver les décomptes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 457.- a) Halles Centrales - installation d'un monorail

b) Bains Municipaux, bd de la Liberté - installation d'un monte charges - Fourniture de deux diables porte-fûts.

Réception définitive - Décomptes définitifs -

Commission de réception : M.M. Henri MAIRE, adjoint au Maire; Léopold LEROY et MILLE VILLE, Conseillers Municipaux; FAUVET, directeur-architecte en chef, LEMOINE, ingénieur principal.

La Commission a reconnu que les travaux pouvaient être réceptionnés définitivement.

La situation des dépenses se présente comme suit :

Indication des travaux	Montant des forfaits fixés au marché	Montant des décomptes
Halles Centrales: Installation d'un monorail	56I.000 Frs	594.660 Frs
Bains Municipaux, boulevard de la Liberté Installation d'un monte-charge-Fourniture de deux diables porte-fûts	39I.000 Frs	4I4.460 Frs

Les prix forfaitaires initiaux se trouvent ainsi respectivement majorés de 33.660 frs et de 23.460 frs. Ces dépassements proviennent du calcul de révision des prix, conformément à la formule insérée au marché. Les dépenses supplémentaires seront imputées sur les différents crédits ouverts pour les installations précitées.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a proposé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

Il est demandé d'approuver ces dispositions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº458 - Halles Centrales - Etablissement d'un pont-bascule. Réception définitive. Décompte définitif.

Commission de réception: M.M. Henri Maire, Adjoint au Maire, L. Leroy et Milleville, Conseillers Municipaux, Fauvet, directeur-architecte en chef, Lemoine, ingénieur principal.

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du marché. Elle propose la réception définitive de l'installation.

Le décompte définitif s'élève à 793.429 f.50.

Le montant du marché ayant été fixé à 755.000 f, ce supplément de dépenses, dû à l'application de la formule de révision de prix, sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 85, chapitre XXXV du Budget supplémentaire.

Il est demandé d'approuver les dispositions qui précèdent.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 459 - Annexe du Lycée Fénelon, rue Brûle Maison. Modification et remise en état des installations de chauffage central. Réception définitive. Décompte définitif.

Commission de réception: M.M. Henri Maire, adjoint au Maire, Leroy et Milleville, Conseillers Municipaux, Fauvet, directeur-architecte en chef, Lemoine, ingénieur principal.

La Commission propose de réceptionner définitivement les travaux exécutés conformément aux conditions du marché.

Les dépenses réelles sont celles figurant au marché.

Avis favorable de la Commission pour la réception et l'approbation du décompte.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 460 - Ecoles Communales. Electrification. Réception définitive. Décomptes définitifs.

Le Service Electrique de l'Association des Industriels du Nord de la France n'ayant pas transmis ses rapports de réception, cette question est retirée de l'ordre du jour.

Elle sera soumise à la Commission lors de sa prochaine réunion.

....

N° 46I - Square Dutilleul- Construction d'un chalet de nécessité - Réception définitive - Décompte définitif.

Commission de réception : MM. Henri MAIRE, adjoint aux Travaux, L. LEROY et MILLEVILLE, conseillers municipaux, FAUVET, directeur, architecte en chef, DELAUNOY, chef du Bureau d'Architecture.

La Commission propose la réception définitive des travaux exécutés conformément aux conditions du marché.

Le montant du décompte accuse la même somme que celui du marché, soit 597.4I0 francs.

Il est demandé d'approuver les dispositions qui précèdent .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 462 - Place de la République- Construction et installation des urinoirs- Réception définitive- Décompte définitif-

Cette question qui n'est pas au point est retirée de l'ordre du jour.

N° 463 - Ecole Maternelle Auguste Comte, I0 rue de Thionville ., Exécution de parquets sans joints- Marché.

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution de parquets sans joints dans les classes de l'Ecole maternelle Auguste Comte occupées par le Collège technique de Jeunes Filles Valentine Labbé.

C'est la Société Terrazzolith qui a fait les propositions les plus avantageuses pour la Ville .

La dépense est évaluée approximativement à 52?.000 francs.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec cette firme

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 464 - Propriétés Communales - Travaux de revêtement de sols en asphalte et produits bitumeux. Etanchéité de terrasses - Travaux préparatoires divers - Marché.

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation de l'école Bichat, il a été reconnu nécessaire de procéder au revêtement de la cour de récréation.

En raison de l'importance réduite des travaux, ceux-ci ont été confiés à la Société Anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies qui, pour le compte de la Ville, a déjà exécuté des revêtements similaires de façon satisfaisante.

Les dépenses s'élèvent approximativement à 433.000 francs.

D'autre part, au cours de l'année, il a été commandé à cette firme quelques autres travaux de sa spécialité dont l'ensemble est évalué à 246.000 francs.

La passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 465 - Propriétés Communales - Acquisition de peintures et de produits accessoires - Achat de métaux ferreux - Acquisition de robinetterie et d'accessoires divers - Marchés

Au cours de l'année, des commandes ont été faites dépassant 250.000 Frs.

Il est nécessaire de régulariser ces opérations par la passation d'un marché.

Ci-après la nature des achats, la désignation des fournisseurs et le montant approximatif des dépenses :

Nature des acquisitions et désignation des fournisseurs	Dépenses approximatives
Peintures et produits accessoires	
Société des Peintures Astral Celluco, I4, place du Lion d'Or à Lille	350.000 Frs
Métaux ferreux	
Société d'Escaut et Meuse 34, boulevard Jean Baptiste Lebas à Lille	350.000 Frs
Robinetterie et accessoires divers	
CATRY Victor & Cie I2bis, rue des Bouchers à Lille	350.000 Frs

Les dépenses seront imputées, suivant leurs destinations respectives, sur les différents crédits inscrits au Budget de l'exercice I95I.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 466 - Ecoles Communales - Acquisition de mobilier scolaire - Marchés -

a) Collège technique de jeunes filles "Valentine Labbé" - Ecole Cabanis - Acquisition de mobilier scolaire - Marché

Par suite de l'accroissement des effectifs scolaires il a été nécessaire de procéder à un appel d'offres en vue de l'acquisition de mobilier pour salles de classes du Collège Technique "Valentine Labbé" et à l'école de garçons Cabanis.

Les propositions les plus intéressantes ont été faites par la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique et de Ferronnerie à Saint Dizier (Hte Marne).

Le montant total de la dépense s'élève à 4I2.720 Frs

La passation d'un marché avec cette firme est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+ +

\+

b) Collège technique de jeunes filles " Valentine Labbé "- Annexe Ecole Maternelle La Fontaine- Acquisition de mobilier scolaire - Marché

Pour équiper en mobilier la salle de dessin récemment aménagée au Collège Technique de jeunes filles " Valentine Labbé " et pour doter en matériel scolaire l'annexe de l'Ecole Maternelle La Fontaine nouvellement créée, il a été procédé à un appel d'offres.

C'est la maison F. SCOUVEMONT à LILLE qui a fait les propositions les plus intéressantes.

La dépense totale s'élève à 468.440 francs.

La passation d'un marché avec M. SCOUVEMONT est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 467 - Corps des sapeurs pompiers - Vente de tuyaux en toile réformés - Admission en recette

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la vente de tuyaux en toile devenus impropres, par suite de vétusté, à la lutte contre l'incendie.

Six négociants ont été consultés. Deux ont remis des propositions. La plus avantageuse pour la Ville est celle de M. MORE à THUMESNIL qui offre de reprendre les vieux tuyaux à raison de 37 frs 85 le kilogramme, soit un montant total de vente de 56.207 Frs.

Il est proposé d'admettre cette somme en recette.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 468 - Camp de Vacances rue Eugène Jacquet - Vente d'une grille d'entrée - Admission en recette.

Il a été demandé des propositions à plusieurs négociants en vieux métaux pour l'enlèvement de la grille d'entrée à deux vantaux du Camp de vacances de la rue Eugène Jacquet.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été remise par M. Jean CIBIE à LILLE qui propose la somme de IO.000 francs.

Il y a lieu d'admettre cette somme en recette.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 469 - Abattoirs - Acquisition de poulies pour treuils

Afin d'équiper les treuils installés aux Abattoirs, il était nécessaire d'acquérir III poulies spéciales pour une dépense supérieure à 250.000 francs qui aurait nécessité la passation d'un marché.

M. René LABBAYE à VALENCIENNES n'a été en mesure de fournir que 87 poulies.

La fourniture complémentaire de 24 poulies a été faite par la Société S.A.F.I.A. à LILLE.

La question ayant été posée par M. le Receveur Municipal à savoir s'il s'agissait bien de deux maisons distinctes, il a été répondu positivement à ce fonctionnaire.

La dépense pour chacune des deux livraisons étant inférieure à 250.000 francs, il n'y a pas lieu de passer de marchés.

...../

La Commission enregistre cette information.

Affaire retournée au service pour classement.

N° 470 - Habitations de fonctionnaires logés - Equipement de salles de bains - Prise en charge des dépenses par la Ville.

En I950 et dans le courant de la présente année, il a été procédé à l'équipement de salles de bains dans des logements de fonctionnaires logés.

Enfin de satisfaire une demande de M. le Receveur Municipal, il est nécessaire de faire ratifier l'exécution des travaux et la fourniture d'appareils sanitaires par une délibération du Conseil Municipal.

C'est là l'objet du rapport présenté.

Avis Favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 47I - Palais Rameau - Occupation par le Centre d'Accueil frontalier des prisonniers et rapatriés - Dégradations - Fixation de l'indemnité à verser par l'Etat à la Ville - Information.

Le Palais Rameau a été réquisitionné en I945 par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre pour permettre le triage des prisonniers de guerre de retour de captivité.

A cet effet, des travaux d'aménagements ont été effectués par le Service des Travaux de la Direction de l'Administration Générale du Ministère. D'autre part, des dégradations ont été occasionnées par les occupants. Aussi, une demande d'indemnité avait elle été formulée par la Ville. La demande s'élevait à 977.090 frs.

Le Ministère nous a fait tenir par lettre en date du 24 juillet I95I, ses observations que l'on peut résumer ainsi: " Compte tenu de ce que certains travaux effectués par les Services du Ministère sont récupérables et estimés à 408.299 frs et que le devis présenté par la Ville jugé trop élevé a été ramené à 4I0.I00 frs, il ressort que la différence au bénéfice de la Ville s'élève à I80I frs.

Le service a examiné avec soin les observations présentées. Il a été établi un rapport sur la question comprenant de nouvelles propositions. Le devis initial a été remanié. La somme réclamée par la Ville s'élève maintenant à 769.974 frs. Celle évaluée au titre des travaux récupérables est de 480.405 frs, soit une différence en faveur de la Ville de 289.569 frs, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter l'indemnité de réquisition accordée à la Ville, soit 72.I06 frs.

Les contre- propositions seront transmises au Service du Contentieux pour être adressées au Ministère.

La Commission prend acte de ces informations.

Dossier transmis au Service du Contentieux pour suite à donner.

N° 472 - Dommages de guerre - Palais des Beaux Arts - Réparation des façades - Avenant à un marché.

Il a été décidé, précédemment, l'exécution de travaux de réfection en façade du Palais des Beaux Arts, rues de Valmy et Gauthier de Chatillon ainsi que la restauration de deux balustrades.

A cet effet, un marché de I.500.000 frs a été passé avec la Société Moderne de Maçonnerie à Paris.

En raison de la hausse des prix, les prévisions de dépenses seront dépassées de 500.000 frs environ. Il est demandé de porter le montant du marché de I.500.000 frs à 2.000.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 473 - Dommages de guerre - Ecole Maternelle Jean Aicard - Remise en état de la façade principale - Marché.

Afin d'achever définitivement la remise en état de la façade principale du Groupe Scolaire du Faubourg de Béthune, il y a lieu de faire procéder au nettoyage et polissage des marbres, au frottage des grès, au ravalement des pierres et à divers raccords sur enduits ciment et ciment pierre de la façade de l'Ecole maternelle Jean Aicard.

M. SEGERS, architecte chargé de procéder à la reconstitution de cet établissement, a demandé des propositions à M.G. DUVEILLIE à Marcq-en-Baroeul qui a exécuté, à la satisfaction de la Ville, les premiers travaux de réparation de façade au Groupe Scolaire.

Les propositions faites par cet entrepreneur sont intéressantes. La dépense est évaluée à 600.000 Frs. Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec M. DUVEILLIE.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 474 - Jardin des Plantes - Construction de l'Orangerie

a) travaux de plâtrerie - Marché

b) barres à vitrage éclipse - Marché

La construction de l'Orangerie étant très avancée, il convient de prévoir l'exécution de la plâtrerie, celle des travaux du vitrage du lanterneau.

Pour les travaux de plâtrerie, nous avons demandé à M. PONCHAU, entrepreneur de l'entretien des Bâtiments Communaux, qui a consenti le rabais le plus intéressant, soit 20%, s'il acceptait d'effectuer les travaux, qui s'élèvent approximativement à I.I25.000 frs aux conditions de son marché d'entretien. M. PONCHAU, ayant répondu affirmativement, il y a lieu de régulariser cette opération par la passation d'un marché spécial.

Pour le vitrage du lanterneau, M. BRUNOT, architecte chargé des travaux, a retenu le procédé de vitrage "Eclipse" qui fait l'objet d'un brevet dont est titulaire la Société Anonyme "Le vitrage Eclipse" à PARIS.

Cette Société propose d'exécuter le travail compris toutes fournitures, façon et pose, pour la somme totale de 455.000 frs. Cette offre a été reconnu intéressante pour la Ville, en raison des avantages que présente ce procédé de construction et, notamment, une garantie d'étanchéité absolue pendant quinze années.

Un marché est également à passer avec cette firme.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Au sujet de vitrage, il est signalé le mauvais état des marquises du Grand Théâtre. De plus elle n'améliorent pas l'esthétique de cet édifice. Deux solutions sont envisagées : suppression ou remise en état. M. le Conseiller COQUART a constaté que les marquises sont utilisées par les usagers du Théâtres pendant les entr'actes.

.../

Toutefois il est d'accord pour qu'il soit procédé à une étude qui devra faire ressortir les avantages et les inconvénients de chacune des solutions envisagées.

x
x x

Il est ensuite question de la suppression de l'urinoir en sous-sol du Théâtre coté Boulevard Carnot, fermé par nécessité. L'utilisation du petit local ainsi libéré est envisagé, soit par location pour un petit commerce, soit par occupation par les Services du Théâtre; la Commission estime, en définitive, couvrir par une dalle en béton armé la descente d'escalier et de continuer le trottoir adjacent au théâtre.
Affaire transmise à l'Administration pour décision.

x
x x

475 - Dommages de Guerre - Eglise Saint-Pierre Saint-Paul - 3ème phase - Reconstruction des nefs.

Les deux premières tranches de travaux de reconstitution de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul sont achevées. Il reste à exécuter la reconstruction des nefs. Par suite des hausses fort importantes qui se sont produites, les devis initiaux correspondant à cette 3ème phase ont été mis en harmonie avec les prix actuels.

Ils s'élèvent aux chiffres ci-après :

Ier lot : voûtes légères : 6.292.8I5 Frs
2ème lot : béton armé - plaquettes de revêtement simili-pierre, enduits et dallage : 24.644.I93 Frs

Les deux entreprises ayant effectué les travaux des deux premières phases acceptent d'exécuter les travaux de la 3ème tranche, c'est-à-dire des trois nefs, avec application de rabais comparables à ceux qu'ils ont précédemment consentis, soit pour la première (M. MAZUEL à Paris) avec un rabais de 2I % et pour la seconde (M. LESTARQUIT à Hellemmes) avec un rabais de I7 %.

Ces propositions, intéressantes pour la Ville, doivent faire l'objet d'une convention réglementaire à passer avec ces deux entrepreneurs.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 476 - Terrain contigü à la Manufacture des Tabacs - Edification de maisonnettes préfabriquées.

L'attention de l'Administration Municipale a été attirée sur la situation de certains logements privés non seulement insalubres mais aussi dans un état de délabrement et de vétusté tel que la sécurité de leurs occupants est en perpétuel danger.

Afin, dans une certaine mesure, de remédier à cette situation, il a été envisagé l'installation, sur un terrain appartenant à la Ville et contigü à la Manufacture des Tabacs, de maisons provisoires destinées à assurer le relogement à titre temporaire des familles dont les habitations sont particulièrement en mauvais état en attendant que les immeubles soient remis en état.

Il a été recherché un type de maisonnettes individuelles ayant fait ses preuves. Il s'agit de celui de M. VANDECASTEELE à Tourcoing qui, en son temps, a été adopté par le M.R.U.

Le prix forfaitaire de la maisonnette terminée est de 62I.000 Frs. Il serait prévu l'édification de 20 maisonnettes.

M.le Conseiller Coquart demande quelques précisions et donne son accord, sous réserve toutefois que l'opération envisagée ait lieu à titre d'essai, que l'hébergement soit prévu à titre temporaire et qu'un compte spécial soit ouvert pour les travaux d'entretien à effectuer à ces constructions.

Avis favorable de la Commission.

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale.

N° 477 - Bâtiments Communaux - Vente de vieux métaux-Admission en recette -

Les Etablissements Brossette et Fils à Lille sont titulaires d'un marché avec la Ville pour la fourniture de métaux ferreux et non ferreux destinés au Service des Travaux en régie. En ce qui concerne les métaux non ferreux, nous devons remettre, en échange, de vieux métaux non ferreux dans des proportions bien définies, ces matières étant, à nouveau, soumises au contingentement.

C'est ainsi que nous avons cédé à cette firme du zinc, du plomb et du laiton fondu pour une somme totale de 79.330 francs.

Il est demandé l'admission de cette somme en recette.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 478 -Bâtiments communaux- Lycée Faidherbe-Aménagement d'une nouvelle chaufferie- Première tranche de travaux- Modification des dépenses autorisées .-

Les travaux de la première tranche de l'aménagement d'une nouvelle chaufferie au Lycée Faidherbe sont terminés. Ils ont été adjugés à M. Jean Stutel à Béthune.

Par suite de la hausse des prix et de l'exécution de travaux complémentaires reconnus nécessaires au cours de la réalisation, le prix d'adjudication d'un montant de 2.90I.I70 Frs est devenu insuffisant. Il est nécessaire de la porter à 5.800.000 Francs.

Le surplus de la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au Budget pour l'aménagement d'une nouvelle chaufferie au Lycée Faidherbe.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 479 - Maison des Etudiants- Transformation de la façade-

I - Ier lot - (démolitions, maçonnerie, revêtements, enduits).

II - Menuiseries métalliques-Modifications des dépenses autorisées

En raison de la hausse des prix survenue depuis la remise des propositions de M.P.Dhélin, entrepreneur adjudicataire du Ier lot de travaux de transformation de la façade de la maison des Etudiants et de celles de la Société Saint-Sauveur Arras pour le lot de menuiseries métalliques, il est nécessaire pour permettre le règlement des dépenses afférentes à ces deux lots, de modifier comme suit le montant des dépenses à prévoir :

Indication des Travaux	Montant des dépenses autorisées	Montant des dépenses à prévoir
Lot N° I- démolition, maçonnerie, revêtements et enduits	5.I42.000 Frs	6.000.000 Frs
Lot de menuiseries métalliques	I.42I.2I0 "	I.700.000 "

.....

Les dépenses supplémentaires seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget sous rubriques "Bâtiments Communaux, Travaux de grosses réparations ou d'aménagements divers".

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 480 - Affaires diverses -
Bibliothèque Municipale -

Lors de la dernière réunion de la Commission des Bâtiments, au cours de laquelle avaient été soumises les propositions de M. le Recteur tendant à remettre à la Ville un bâtiment dépendant de la Faculté de Médecine pour y installer la Bibliothèque municipale, il avait semblé à la Commission, à priori, que ce local ne paraissait pas être d'une surface suffisante pour abriter les importantes collections municipales et permettre l'aménagement des salles de lecture et des services. Il avait été décidé néanmoins de faire procéder à une expertise de l'immeuble par deux hommes de l'Art au courant des questions concernant les bibliothèques publiques. Par lettre du 5 octobre I95I, la bibliothécaire faisait connaître dans une lettre adressée à M. le Maire que le bâtiment de la rue Jeanne d'Arc ne convenait pas pour l'installation de la bibliothèque municipale, parce que ne présentant pas toutes les garanties nécessaires de sécurité pour abriter les collections dont certaines sont très précieuses. La bibliothécaire, tout en souhaitant que le projet aboutisse, déplorait l'exiguïté du local et faisait des réserves formelles sur la disposition intérieure actuellement prévue.

M. le Maire, qui avait demandé communication du dossier, estime impossible de donner suite au projet d'installation de la Bibliothèque Municipale dans le bâtiment proposé par M. le Recteur. Il ajoute qu'une autre affectation pourrait être donnée à ces locaux et qu'une enquête est en cours.

Dans ces conditions, il est décidé que contact sera pris avec M. l'Inspecteur Général des Bibliothèques; à ce sujet, Mlle CROMBEZ a fait connaître que ce haut fonctionnaire se rendra à Lille dans une quinzaine de jours afin d'examiner sur place la proposition du Recteur.

x
x x

M. le Conseiller COQUART donne lecture de l'article I3 de la Convention de I887 stipulant que " l'Etat n'a le droit de modifier l'affectation des Bâtiments qu'en accord avec la Ville ".

M. Coquart ajoute toutefois qu'il y a lieu de prendre acte de l'offre du Recteur mais qu'il faut avant tout sauvegarder les droits de la Ville.

Séance commencée à I8 heures, terminée à 2I heures 50.

Hôtel de Ville le 4 décembre I95I

Vu :
L'Adjoint délégué aux Travaux,
Henri MAIRE.

Le Chef du bureau des Services Techniques
Secrétaire,
Paul LEVRAGUE.

Vu :
Le Directeur, Architecte en Chef
FAUVET.

1D6/28

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 8 février 1952

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 8 février 1952, à 16 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, adjoint délégué aux Travaux.

Présents : M.M. Henri MAIRE, adjoint au Maire
COQUART, Conseiller municipal
DOYENNETTE, dº
Léopold LEROY, dº
MILLEVILLE, dº

Excusés : M. DECAMPS, adjoint au Maire

Absents : M.M. HANSKENS, Conseiller municipal
MOITHY, dº
VALBRUN, dº

Assistaient également à la séance :

M.M. FAUVET, architecte en Chef des Bâtiments Communaux
LEMOINE, Ingénieur principal
GOULARD, dº
P.LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1951 est approuvé sans observation.

Toutefois, M. le Conseiller COQUART demande où en est la question de la Bibliothèque municipale.

M. l'Adjoint Henri MAIRE indique que l'Inspecteur général des Bibliothèques est venu à Lille et a examiné la possibilité d'aménager la bibliothèque municipale dans le bâtiment faisant partie de l'ancienne Faculté de Médecine et proposé à la Ville par le Recteur de l'Académie.

De l'avis de cet Inspecteur Général, le bâtiment proposé ne peut convenir. Le même avis avait d'ailleurs été émis lors de l'examen de ce problème par la Commission le 9 novembre 1951.

En raison du prochain transfert à la Cité Hospitalière, des Services de l'Hôpital Saint-Sauveur, il est demandé si certaines salles de cet établissement ne pourraient pas être utilisées pour l'installation de la bibliothèque.

M. COQUART estime qu'il ne faut pas trop se reposer sur cette hypothèse et voudrait connaître, à priori, si la désaffectation de l'Hôpital ne soulève pas de difficultés juridiques. Il demande de poser sans tarder la question au Service du Contentieux et de rechercher, dès à présent, d'autres locaux afin de mettre sur pied un projet consistant.

M. COQUART termine en demandant à M. l'Adjoint MAIRE de suivre la question de près.

Nº 481.- Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - Programme de 1950 - Décompte définitif.

Les travaux ci-dessus indiqués ont fait l'objet d'une réception provisoire.

Le décompte définitif a été établi, il s'élève à 13.050.635 frs, accusant une augmentation de 1.750.635 frs sur le prix d'adjudication. Ce supplément de dépenses provient de l'augmentation du volume des travaux par suite de modification au cours de l'exécution des cotes de nivellement de certaines cours et de l'application de la formule de révision insérée au marché.

...

Il est demandé d'approuver les dispositions qui précèdent.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 482.- Dommages de guerre -Colonie de Vacances de Wormhoudt - Lots 3 et 4- Décomptes définitifs -

Les travaux de charpente-menuiserie (3ème Lot) et de couverture-zingage (4ème Lot) sont terminés. Les décomptes définitifs se présentent comme suit :

Indication des travaux	Noms des entrepreneurs	Montant des dépenses autorisées	Montant des décomptes
3ème Lot- Charpente-Menuiserie	C. GROUWET à Halluin	2.762.000	2.93I.7I0.8I
4ème Lot-Couverture Zingage	G. CARPENTIER à Armentières	948.750	I.I33.822.74
	Totaux....	3.7I0.750	4.065.533.55

Les augmentations de dépenses constatées, qui correspondent d'ailleurs à des travaux réellement effectués, résultent à la fois de la sous-évaluation des devis par l'Architecte et de l'élévation des prix de la Série du Bâtiment.
Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 483.- Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Troisième phase de travaux - Lots Nºs 2 à 4 -Décomptes définitifs-

Les travaux de carrelage et revêtement (2ème lot), de charpente-menuiserie (3ème Lot) et de couverture-zingage (4ème lot) sont terminés. Les décomptes définitifs de ces postes de travaux se présentent comme suit:

Indication des Travaux	Noms des entrepreneurs	Montant des dépenses autorisées	Montant des décomptes
2ème Lot-Carrelage-revêtement	Sté des Carrelages et Revêtements Industriels à Lille	I66.000	I83.847.76
3ème Lot- Charpente-Menuiserie	R. ROBITAILLIE à Steenvoorde	I.850.000	2.075.66I.24
4ème Lot-Couverture-Zingage	DEMARETZ & Cº- à Lille	444.000	389.069.60
	Totaux	2.460.000	2.648.578.60

L'augmentation des dépenses des lots 2 et 4 résulte de l'élévation des prix constatée entre la date d'établissement des devis et celle de l'exécution des travaux.
Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

nº 484 - Electrification d'écoles communales - Prpgrammes de I949 et de I950 - Décomptes définitifs .-

a) Programme de I949

Les travaux sont terminés. Les décomptes définitifs se présentent comme suit :

Désignation des écoles	Noms des Entrepreneurs.	Prix d'adjudication	Montant des décomptes
Ecole Arago	POTIGNW à Lille	755.000	772.937
Ecole George Sand	Sté E.I.F.E.L. à Wattignies	536.I22	569.834.I5
Ecole Lamartine	Sté Ch.MILDE Fils et Cie à Lille	503.750	503.750
Ecole Viala	M. G. CALLENS, à Lille	602.903	602.903
Ecole Voltaire	Sté d'Installations de Lumière et Force	6I3.000	626.I29.I5
	TOTAUX	3.0I0.775	3.075.553.30

b) Programme de I950

Les travaux sont terminés. Les décomptes définitifs se présentent comme suit :

Désignation des écoles	Noms des Entrepreneurs	Prix d'adjudication	Montant des décomptes
Ecole Pasteur	Sté E.L.F.E.L. à Wattignies	46I.082	494.556.I9
Ecole Monge	Sté Ch. MILDE Fils et Cie, à Lille	396.430	396.430
Ecoles Colbert et Lamennais	dº	6I9.032	634.074.48
Ecole Jacquart	M.G.CALLENS à Lille	438.342	438.342
Ecole André	Sté d'Installation de Lumière et Force Electriques	329.992	329.992
Ecole Bara	Sté Ch. MILDE &Cie à Lille	5I3.7II	526.I94.I8
Ecole Camille Desmoulins	Sté Installations de Lumière et Force électriques à Lille	5I7.I70	5I7.I70
Ecole Jean Bart	dº	587.743	587.743
Ecole Jenner	M.M. COULON à Lille	297.000	297.000
Ecole La Fontaine	M.R.POTIGNY à Lille	344.750	35I.485
Ecole Philippe de Comines	Sté E.I.F.E.L. à Wattignies	434.362	483.389.90
Ecole Ruault	Sté Ch.MILDE Fils & Cie à Lille	452.550	463.546.96
Ecole V.Hugo	M.G.CALLENS à Lille	399.082	4I2.638.45
	TOTAUX :	5.79I.246	5.932.562.I6

Les dépassements de dépenses enregistrés pour certaines écoles proviennent, d'une part du calcul de revision du prix conformément à la formule insérée au cahier des charges, et, d'autre part, de travaux d'installations supplémentaires ou de diverses modifications dans la fourniture d'appareillages qu'il a été reconnu nécessaire d'effectuer en cours d'exécution.

Il est demandé d'approuver lesdécomptes tels qu'ils ont été établis.
Avis favorable de la Commission.
Rapports transmis àl'Administration municipale.

Nº 485 - Abattoirs - Travaux urgents de modernisation des locaux. Achèvement d'une salle de vente - Equipement moderne de l'abattoir des porcs et d'une porcherie - Marché.-

Au cours d'une précédente séance de la Commission, celle-ci avait donné un avis favorable au projet comportant un ensemble de travaux de transformation et d'équipement à effectuer aux Abattoirs et formant une première tranche pour un total de 28.000.000 frs.

Conjointement, le Service d'Architecture et celui des Abattoirs ont procédé à une étude complémentaire de la question et ont établi un programme comprenant : Iº l'achèvement de la halle d'inspection et de viandes foraines et viandes fraiches.

2º- la modernisation de l'abattoir des porcs.

Les travaux repris au 2è § comprennent : la construction d'un bâtiment de 21m50 sur 8m. qui prolongera la salle d'abatage actuelle, une partie équipement mécanique de la salle de travail et une partie alimentation des cuves à échauder.

En ce qui concerne l'équipement mécanique de la salle de travail et partiellement, celui de la salle des ventes, contact a été pris avec la Société " La Manutention Rationnelle " à Paris, maison très spécialisée et titulaire d'un brevet de fabrication qui a, en outre, réalisé tous les abattoirs modernes de France.

Il est demandé d'approuver l'exécution du projet pour lequel les travaux de bâtiment proprement dits seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien ou titulaires d'un marché. Un marché sera passé avec la Société " La Manutention Rationnelle "; quant à l'installation d'une bascule automatique reliée au rail aérien, il sera procédé à un appel d'offres.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 486 - Grand Théâtre - Entretien d'un ascenseur.
Groupe scolaire des Bois-Blancs - Entretien d'un monte-charges.
Contrats.-

L'ascenseur du Grand Théâtre ainsi que le monte-charge du groupe scolaire des Bois-Blancs sont entretenus périodiquement depuis de nombreuses années par la Société " Ateliers Otis Pifre " .

L'exécution de cet entretien ne correspond plus aux dispositions de la décision nº 57 du Comité d'Organisation des Industries de la Construction Electrique qui a imposé des conditions normalisées pour différentes catégories d'abonnements. Un arrêté ministériel en date du

I5 Juillet I946 a maintenu jusqu'à nouvel ordre l'application de cette décision.

Conformément à ces prescriptions, la Société en question a fait parvenir des propositions. Parmi celles-ci, c'est l'entretien par abonnement complet des appareils qui présente le plus d'avantages pour la Ville. Il est demandé de passer avec cette Société un contrat dans ce sens .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°487-Hôtel de Ville -Beffroi et tourelle aile du Beffroi. Entretien des deux ascenseurs - Engagement d'entretien -

Les deux ascenseurs dont il est question sont entretenus périodiquement depuis de nombreuses années par M. Robert d'Halluin, entrepreneur spécialisé à Roubaix.

Jusqu'au Ier juillet I95I, cet entrepreneur a effectué un entretien comprenant le nettoyage et le graissage des organes mécaniques au cours de visites mensuelles des installations.

A partir de cette date, il a été invité par le Service à procéder à un entretien simple des appareils comme auparavant, mais comprenant des visites bi-mensuelles en vertu des dispositions de la décision N° 57 du Comité d'Organisation des Industries de la Construction Electrique .

M. D'Halluin a fait parvenir ses nouvelles propositions pour l'entretien des deux appareils selon la nouvelle formule .

Les conditions faites sont intéressantes pour la Ville.

Un contrat d'entretien est à passer avec M. d'Halluin.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

\+

\+ +

Au sujet de l'ascenseur du Beffroi, il sera demandé à la Télévision Française de participer aux dépenses d'entretien, leurs services installés à l'Hôtel de Ville faisant un très grand usage de l'appareil.

N°488-Collège Moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" -Acquisition de tables individuelles et de chaises tubulaires - Marché .

Afin de faire face à l'accroissement de l'effectif scolaire du Collège Moderne "Jean Macé", il a été demandé à la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique à Saint-Dizier la fourniture de 60 tables individuelles et de 60 chaises pour élèves.

Les prix de 3.960 Frs pour une table et de I.668 Frs pour une chaise, pratiqués l'an dernier, sont maintenus par cette firme. Ils sont avantageux pour la Ville .

La dépense qui s'élève à 337.680 Francs, nécessite la passation d'un marché.

Avis favorable de la Commission,

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N°489-Bâtiments Communaux- Acquisition de mobilier métallique-Marché.

Il est prévu d'équiper en mobilier métallique le nouveau foyer de lecture du Collège Moderne de Jeunes Filles "Jean Macé". En outre, des équipements en mobilier métallique peuvent être décidés dans d'autres bâtiments communaux pendant l'année I952.

....

Il est prévu à cet effet de passer un marché avec la Société Commerciale Nord-Alpes-Schwartz-Hautmont à Paris. Cette firme, déjà titulaire d'un marché en I950, pour des articles de cette catégorie, a donné satisfaction dans les livraisons qu'elle a effectuées.
Le marché à passer est évalué à 400.000 francs pour l'année I952.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 490.-Conduite du chauffage dans différents bâtiments communaux-Avenants aux marchés de gré à gré .

La Société " Chauffage-Service" à Saint-André-lez-Lille, assure la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des installations dechauffage central dans différents bâtiments communaux et, à cet effet, trois marchés ont été passés à la date du 3 Août I945, englobant les bâtiments suivants :

I°- Ecoles, crêches et salle des Fêtes de Fives .

Ecoles Renan-Turgot; Groupe scolaire Albert-Samain Léon Trulin ; Groupe scolaire Aristide Briand Ferdinand Buisson; Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux; Groupe scolaire des Bois-Blancs; Crèche Déliot; Crèche et salle des Fêtes de Fives; école Valentine Labbé; Groupe scolaire Anatole France Marcel Sembat; Groupe scolaire Montaigne-Buffon.

2°- Palais des Beaux-Arts, Grand Théâtre, Musée d'Histoire Naturelle .

3°- Institut Denis Diderot .

Ces marchés sont encore en vigueur jusqu'au 30 septembre I954 et sont susceptibles d'être renouvelés pour des périodes de cinq années chacun .

Afin de parer à toute éventualité la Société sus-visée effectue pendant l'été des approvisionnements importants de combustibles ce qui lui permet, en même temps, de profiter des facilités qu'offre la belle saison pour cette opération.

En ce qui concerne ces approvisionnements, des paiements formant avances sur livraisons avaient été consentis à la Société "Chauffage-Service", toutefois, la clause insérée dans les trois marchés et portant règlement des combustibles au Ier octobre de chaque année avait été maintenue.

En raison de la fréquence actuelle des fluctuations économiques, il apparaît souhaitable, dans l'intérêt de la Ville, d'assurer le règlement des combustibles suivant leurs prix en vigueur au moment des stockages; ces prix étant ceux arrêtés pour la Région par l'Autorité Supérieure et compte tenu des réductions accordées pour tonnages importants .

D'autre part, la période de chauffe avait été fixée, aux différents marchés, à six mois, avec départ au Ier Octobre de chaque année.

Cette date ne correspond pas toujours aux nécessités d'allumage et il conviendrait de déterminer, en principe, la durée de fonctionnement des installations à I82 jours par an quelle que soit la date de départ .

Suivant cette conception, le début et la fin de la période de chauffage seraient fixés, suivant les nécessités, par l'Administration Municipale qui pourrait ainsi, à son gré, augmenter ou diminuer le nombre de journées prévu initialement .

....

Les jours de chauffe en plus ou en moins par rapport aux I82 jours seront, suivant le cas, facturés ou déduits conformément aux conditions des marchés.

Toutefois, le début et la fin d'une période de chauffe nécessitant un apport de combustible inférieur à la moyenne hivernale, on peut admettre que le tonnage moyen du charbon consommé durant ces journées est inférieur de 35% aux quantités moyennes prévues aux contrats.

Dès lors, le règlement du combustible pour les jours de chauffe en plus ou en moins serait effectué suivant cette base et selon les cours officiels pratiqués aux époques de chauffage supplémentaire ou d'arrêt, sauf en ce qui concerne l'Institut Denis Diderot dont la clause du marché relative au calcul d'augmentation ou de diminution du prix pour les journées de chauffe en plus ou en moins est à maintenir car elle tient compte d'un emploi de combustible réduit, équivalent à 35%, au début et à la fin de chaque saison de chauffe.

Le Conseil Municipal, en sa séance du 23 Novembre I95I, a adopté des propositions identiques visant la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des installations de chauffage central de l'Hôtel de Ville par la Compagnie Générale de Chauffe.

Par ailleurs, à la suite de l'aménagement d'une annexe de l'école maternelle La Fontaine dans l'immeuble sis 257 rue du Fg de Roubaix, il est intéressant d'incorporer la conduite, l'entretien et l'approvisionnement de l'installation de chauffage central de cet établissement dans le marché relatif aux écoles.

Consultée à ce sujet, la Société "Chauffage Service" accepte sur la base des chiffres forfaitaires suivants :

Combustible : 26 tonnes de coke 40/60
Personnel : 3.000 francs (base du I5 Décembre I939)
Entretien : 500 francs (base du I5 Décembre I939)

Ces propositions, reconnues normales par le Service chargé de la surveillance des installations de chauffage, nécessitent la passation d'avenants aux trois marchés du 3 Août I945.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Au sujet du chauffage, M. le Conseiller COQUART fait connaître qu'il lui a été signalé que la température est basse dans certains bureaux de l'Hôtel de Ville. M. LEMOINE fait remarquer que les courbes des graphiques des thermomètres enregistreurs sont normales. Toutefois, une enquête sera faite pour constater les insuffisances de température et des mesures seront prises pour pallier les inconvénients signalés.

M. COQUART demande, en outre, que les textes des avenants soient joints au rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 49I - Halles Centrales - Installation de deux grilles roulantes à commande électrique - Marché.

Dans le cadre des travaux de modernisation des Halles Centrales, il est prévu d'installer aux entrées principales deux grilles roulantes à commande électrique.

Consultés à ce sujet, les Etablissements MINEUR-BECOURT et fils à Valenciennes, particulièrement qualifiés pour ce genre d'installation, ont présenté des propositions intéressantes.

La dépense, qui est de l'ordre de 850.000 Frs, nécessite la passation d'un marché.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 492 - Bâtiments Communaux - Acquisition de fontes pour foyers - Marché.

Un appel d'offres a été adressé à douze maisons spécialisées en vue de la fourniture d'articles en fonte réfractaire pour les remplacements à effectuer en 1952 aux appareils de chauffage installés dans les bâtiments communaux.

Deux maisons ont répondu et adressé des propositions.

C'est la maison LALAU, à Marcq-en-Baroeul, qui a fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville, au prix de 107 Frs le kilogramme.

Il est proposé de passer avec cette firme un marché de 500.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 493 - Grand Théâtre - Fourniture de 18 postes d'incendie - Marché.

Au cours de l'année 1949, il a été établi un programme de travaux imposés par la Commission Municipale de Sécurité dans différents bâtiments communaux, et particulièrement au Grand Théâtre où avait été prévue l'installation de nouveaux postes d'incendie.

Un appel d'offres a eu lieu pour l'acquisition de ces appareils. C'est la Société MATHER et PLATT, à Paris, qui a fait les propositions reconnues les plus intéressantes pour la Ville.

La dépense s'élèvera à 1.050.000 Frs environ. La passation d'un marché avec cette firme est nécessaire.

Avis favorable de la Commission des Bâtiments.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Demande de crédits pour l'exercice 1952
au titre de la Section extraordinaire

N° 494 - Annexe de l'école maternelle La Fontaine, rue du Faubourg de Roubaix - Travaux d'entretien et d'aménagements supplémentaires.

L'ouverture d'un crédit de 4.000.000 Frs est demandé en vue de l'exécution de certains travaux d'entretien, en particulier le remplacement du carrelage de la cuisine, de l'acquisition de matériel pour l'équipement de ce local et de modifications à apporter à l'installation existante de chauffage central.

D'autre part, en raison de la hausse des prix, le crédit demandé servira au règlement des dépenses engagées en 1951 qui n'ont pu être imputées sur les crédits précédemment mis à disposition et devenus insuffisants.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 495 - Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté - Remplacement de chaudières et d'échangeurs -

Lors d'une visite par les techniciens de l'Association des Propriétaires d'Appareils à vapeur des appareils thermiques qui fournissent à l'Etablissement des Bains Municipaux du Boulevard de la Liberté et de la rue d'Hazebrouck les calories nécessaires au fonctionnement de la piscine et des bains-baignoires, il a été reconnu en particulier que les chaudières installées depuis I924 étaient vétustes. Après avoir subi quelques réparations de fortune, le fonctionnement de ces générateurs a été toléré pour une durée d'un an.

Le moment est venu d'envisager leur remplacement.

Pour profiter de la technique moderne, une étude a été demandée à l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur. En accord avec le service d'architecture, cet organisme a proposé un système de chauffage avec chaudières à basse pression présentant les avantages suivants:

- risques d'explosion considérablement réduits
- économies de combustible et de main d'oeuvre
- robustesse des chaudières même
- suppression des visites annuelles et décennales de l'Association, visites qui provoquaient un arrêt parfois prolongé de l'établissement.

Le fait de fonctionner en basse pression nécessite le remaniement de l'ensemble des échangeurs déjà usagés.

Une première évaluation situe l'importance de la dépense à I4.000.000 frs. Les travaux de bâtiment et d'appareillage thermique de moyenne importance seront confiés à des entreprises adjudicataires de l'entretien ou titulaires d'un marché; l'acquisition et, le cas échéant, l'installation du matériel plus important, feront l'objet d'appels d'offres qui seront soumis ultérieurement à l'approbation du Conseil Municipal.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 496 - Camps de vacances municipaux - Travaux de remise en état - Aménagements divers -

Le service, en accord avec la 4ème Division, a établi un programme comportant des travaux de remise en état des camps de vacances et l'acquisition de matériel de cuisine.

Les prévisions de dépenses pour ces diverses opérations s'élèvent à 4.500.000 frs.

Les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien et l'acquisition du matériel de cuisine fera l'objet d'appels d'offres.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 497 - Station de télévision - Travaux divers -

Les aménagements de locaux et les travaux divers à exécuter en I952 à la station de télévision installée à l'Hôtel de Ville sont évalués à 2.000.000 frs. Il est rappelé qu'aux termes d'un accord passé entre la Ville et la Radiodiffusion, les dépenses consécutives aux travaux exécutés pour le compte de cette Administration doivent être remboursées à la Ville. Il est demandé pour ces travaux l'ouverture d'un crédit de 2.000.000 frs

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 498 - Ecole Maternelle Louis Blanc - Aménagement d'une cuisine, d'un réfectoire et de locaux scolaires.

L'ouverture d'un crédit de 3.000.000 frs est demandée en vue d'aménager une classe à l'école maternelle Louis Blanc et de doter d'un matériel neuf la cuisine et le réfectoire récemment construits dans cet établissement.

Les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien et les fournitures seront commandées à des firmes titulaires d'un marché.

Une demande de subvention aussi élevée que possible sera sollicitée de l'Etat et du Département.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 499 - Groupe scolaire Turgot - Renan - Remise en état des cours de récréation.

Le sol des cours de récréation de ce groupe scolaire est en très mauvais état et présente des dangers pour les évolutions des élèves. Il est prévu de procéder à un revêtement plastique similaire à ceux de certaines chaussées. La dépense est de l'ordre de I.400.000 frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance. Un marché sera passé ultérieurement avec une entreprise spécialisée.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 500 - Hôtel de Ville - Eclairage électrique - Travaux divers aux installations -

Pour répondre aux prescriptions réglementaires en vigueur et pour assurer la sécurité de l'exploitation du personnel et du matériel, la Compagnie "Electricité de France" a prescrit l'exécution d'aménagements d'ordre technique concernant les cellules de coupure qui alimentent en haute tension l'éclairage et la force motrice de l'Hôtel de Ville.

La dépense qui est de l'ordre de 800.000 frs, nécessite l'ouverture d'un crédit.

Les travaux seront confiés, indépendamment de ceux qui obligatoirement seront assurés par le Réseau, aux entrepreneurs titulaires d'un marché avec la Ville.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 50I - Lycée Faidherbe - Aménagement d'une nouvelle chaufferie -

En raison de la hausse des prix, le crédit initial de 23.850.000 frs prévu pour l'aménagement au Lycée Faidherbe d'une nouvelle chaufferie s'avère insuffisant. Pour le réglement définitif des dépenses, il est nécessaire de demander l'ouverture d'un crédit de 3.000.000 frs.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 502 - Promenades - Jardins Publics - Pose de bancs

La création de nouveaux jardins et la necessité de remplacer les bancs usagés des promenades et voies publiques nous conduisent à prévoir la fabrication et la pose de nouveaux bancs.

.../

Leurs flasques sont fabriquées par un entrepreneur spécialiste en pierre reconstituée, les planches de chêne sont livrées par un négociant qualifié, quant au montage et à la pose, ceux-ci sont assurés par le service municipal des Travaux en Régie.

La dépense pour I952 est évaluée à 2.000.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 503 - Hôtel de Ville - Acquisition de chaises en bois courbé et de matériaux pour fabrication de chaises en tubes et tôle.

Le mobilier de l'Hôtel de Ville est actuellement insuffisant en chaises.

Pour y remédier, il est prévu en I952, d'une part, l'acquisition de chaises en bois courbé et, d'autre part, l'achat de tubes et de tôle pour la fabrication, par l'Atelier municipal des Travaux en Régie, de chaises entièrement métalliques.

Les prévisions de dépenses pour ces opérations s'élèvent à I.000.000 Frs. L'ouverture d'un crédit de même importance est demandée.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 504 - Ecole maternelle Pape-Carpentier - Travaux de transformation définitive.

Ces travaux ont été approuvés par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 26 Juillet I95I. Ils sont en cours d'exécution. Toutefois, en raison des hausses importantes constatées depuis l'établissement des devis ayant servi de base à l'adjudication, il a été nécessaire, afin de permettre le règlement des travaux, de revaloriser le montant du devis. Celui-ci qui s'élevait à 4.620.000 frs atteint maintenant la somme de 6.620.000, accusant ainsi une augmentation de 2.000.000 Frs. Il est donc demandé l'ouverture d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 505 - Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Revêtement en terrazzolith d'une salle de gymnastique.

Le Centre de Rééducation physique pour les enfants des écoles publiques communales, précédemment installé dans une salle du sous-sol de l'Hôtel de Ville, a été transféré à l'école de plein air dans une salle de gymnastique.

Le sol de cette salle est en granit. Or, ce matériau ne convient pas pour un Centre où les enfants effectuent nu-pieds les exercices de rééducation physique.

Il est proposé de faire exécuter un revêtement en terrazzolith, et, à cet effet, de passer un marché avec la firme qui est spécialisée dans ce genre de travail. La dépense est évaluée à 300.000 Frs.

Un crédit d'égale importance est à ouvrir au Budget.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

..../

N° 506 - Bâtiments scolaires - Achat de mobilier et de matériel. Emprunt. Emploi.

Le rapport préparé au sujet de cette question est à annuler, le service des Finances, sur proposition de M. l'Adjoint aux Finances, ayant en effet inscrit la totalité des crédits à la Section ordinaire du Budget Primitif de I952.

N° 507 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle - 3ème tranche de travaux, Emprunt - Emploi.

Les travaux d'aménagement du Stade de la Citadelle sont évalués à la somme de 58.9I6.000 Frs. Les crédits votés jusqu'à ce jour atteignent un total de 47.000.000 Frs. L'insuffisance ressort donc à près de I2.000.000 FRs, Il est envisagé pour le moment l'exécution d'une tranche de 7.000.000 frs de travaux.

Avis favorable de la Commission.

Le Service des Finances en a prévu le financement par voie d'emprunt.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 508 - Edifices communaux classés - Fonds de concours - Remise en état de monuments historiques - Emprunt - Emploi.

M. Paul GELIS, Architecte en Chef des Monuments historiques, envisage en I952 la continuation des travaux entrepris ou prévus dans les édifices communaux classés, en particulier à l'Hospice Comtesse et à l'Eglise Saint-André.

Les devis correspondants, s'ils sont admis par M. le Ministre de l'Education Nationale, seront, le moment venu, soumis à la Commission.

La dépense prévue pour I952 est de l'ordre de 20.000.000 Frs soit au taux de 50% de participation de la ville, un fonds de concours de I0.000.000 frs, pour lequel l'ouverture d'un crédit est demandée.

Avis favorable de la Commission.

Le Service des Finances prévoit le financement par voie d'emprunt.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 509 - Jardin des Plantes - Continuation des travaux - Emprunt - Emploi.

Au cours de précédentes réunions, il a été décidé de poursuivre la réalisation du nouveau jardin des Plantes par la construction de deux grandes serres et de l'orangerie.

Ce programme est en voie d'achèvement.

Un nouveau programme prévoit encore la création de quatre serres semblables à celles existantes, l'installation du chauffage électrique des couches et la construction d'un grand bassin.

Les dépenses pour cette tranche de travaux s'élèvent à 20.500.000 Fr

Un crédit d'égale importance est à inscrire au Budget.

Avis favorable de la Commission.

Le Service des Finances prévoit le financement par voie d'emprunt.
Rapport transmis à l'Administration municipale.

..../

Nº 5IO - Lycée Fénelon - Travaux de réfection et aménagements divers - Emprunt - Emploi -

D'importants travaux de réfection et d'aménagements divers sont devenus indispensables au Lycée Fénelon.

Le programme de I952 comprend :

Iº - la réfection de la façade rue Jean Sans Peur

2º - l'achévement des travaux rue Alexandre Leleux, en remplaçant les fenêtres et en dotant de jalousies celles des logements

3º - le remplacement du gittage ou plafond dans le dortoir du 3ème étage de la rue Jean Sans Peur

Les prévisions de dépenses pour l'ensemble de ces travaux atteignent la somme de IO.555.000 Fr pour laquelle l'ouverture d'un crédit d'égale importance est demandée à la Section extraordinaire du Budget.

Avis favorable de la Commission.

Le Service des Finances a prévu le financement par voie d'emprunt.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 5II & Nº 5I2 - Palais des Beaux-Arts - Travaux divers - Emprunt - Emplo Demande de subvention pour le bouchement des oculus -

Le programme de travaux entrepris en I95I au Palais des Beaux-Arts sera poursuivi cette année. Il s'agit du bouchement des trois oculus encore existants, de l'enlèvement des grilles entourant le jardin et de la remise en état des murs bahuts. D'autre part, afin de rendre plus pratique l'entrée et la sortie du matériel, il y aurait lieu de construire un plan incliné devant la sortie de l'atelier de menuiserie.

Les prévisions de dépenses pour ces travaux s'élèvent à 9.400.000 Fr

Les travaux de bouchement des oculus peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat.

Il est demandé, en conséquence :

a) l'ouverture d'un crédit s'élevant à 9.400.000 Fr

b) la participation de l'Etat dans les travaux de suppression des oculus

Les travaux seraient exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, sauf en ce qui concerne ceux de maçonnerie des oculus qui seraient confiés à la Société Moderne de maçonnerie avec qui un marché est à passer.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 5I3 - Bâtiments communaux - Travaux de grosses réparations - Emprunt - Emploi -

Au cours de sa séance du 23 Novembre I95I, le Conseil municipal a été appelé à porter de 70.000.000 à 77.750.000 Fr le montant d'un programme de travaux de grosses réparations et d'aménagements divers

dans les bâtiments communaux.

En raison de la hausse des prix constatée depuis l'établissement des devis, le programme n'a pu être réalisé que partiellement. Afin de le poursuivre, il est nécessaire de prévoir une nouvelle tranche de crédit de 20.000.000 Fr.

Avis favorable de la commission.

Le Service des Finances prévoit le financement par voie d'emprunt.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 5I4 - Jardin des Plantes - Construction de l'Orangerie - Augmentation du montant des dépenses autorisées -

Par suite des hausses importantes constatées depuis l'établissement des devis, il est nécessaire, pour permettre le règlement des travaux de revaloriser le montant des prix d'adjudication.

Le total des dépenses autorisées s'élevait à 22.725.065 Fr.

Le total des dépenses à prévoir est actuellement de 28.725.000 Fr.

Il est demandé d'approuver ce nouveau montant des dépenses.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 5I5 - Construction d'un Centre médico-scolaire et d'un centre de vaccinations - Crédit .

Depuis l'estimation du projet de construction des centres, les prix de main d'oeuvre et de matériaux n'ont cessé d'augmenter. Aussi les crédits affectés à cette construction seront insuffisants pour couvrir les dépenses restant à engager.

Une dotation complémentaire de I7.200.000 Fr est devenue nécessaire.

Il est donc demander l'ouverture d'un crédit correspondant.

Avis favorable de la commission.

Le Service des Finances envisage le financement par voie d'emprunt.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 5I6 - Construction d'un Centre médico-scolaire et d'un centre de vaccinations - Augmentation du montant des dépenses autorisées.

Par suite des hausses importantes constatées depuis l'établissement des devis, ayant servi de base aux adjudications, il est nécessaire, afin de permettre le règlement des travaux, de revaloriser le montant des prix d'adjudication.

Il y a eu lieu également d'ajouter au programme initial certains suppléments qui sont apparus nécessaires pour la parfaite réalisation du centre.

Le montant des dépenses autorisées s'élevait à 6I.406.000 Fr. Les dépenses à prévoir sont maintenant de l'ordre de 77.500.000 Fr.

Il est demandé d'approuver ce nouveau chiffre de dépenses.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 5I7 - Bâtiments Communaux - Travaux de nettoyage en I952 et en I953 Adjudication en deux lots.

Les marchés passés, d'une part pour le nettoyage des bâtiments communaux et du mobilier scolaire (Ier lot), d'autre part pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (2ème lot), sont arrivés à expiration le 3I Décembre I95I.

Il est demandé d'approuver le cahier des charges dressé en vue de proceder à une adjudication publique en deux lots pour l'exécution des travaux de nettoyage à partir du Ier Avril I952 pour une durée de deux années.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 5I8 - Stade de la Citadelle - Ferronnerie - Serrurerie - 6ème lot Adjudication.

Le 4ème lot de travaux pour l'aménagement du Stade d'Athlétisme de la Citadelle comporte des ouvrages en ferronnerie et des clôtures métalliques.

Le projet dressé par MM. CORBEAU et BOYER, architectes chargés de la direction des travaux, s'élève à la somme de 2.896.798 Fr, compris sommes à valoir et honoraires.

Il est demandé d'approuver la mise en adjudication des travaux.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 5I9 - Eglise Sainte Marie-Madeleine - Travaux de réparation aux toitures, aux menuiseries et aux enduits.

Le curé de l'Eglise Sainte Marie-Madeleine avait signalé dans une lettre adressée à M. le Maire, que des réparations étaient à effectuer à des plateformes et chéneaux de l'église ainsi qu'à des menuiseries attaquées par le champignon et qu'il y avait lieu de faire exécuter quelques raccords d'enduits.

Le service a établi le devis des travaux. Celui-ci s'élève à 6I2.950 Frs.

Appelé à participer dans les dépenses au taux de 50 % le représentant du Culte se recuse, signalant que le Conseil paroissial ne peut prendre aucun engagement nouveau avant que celui pris pour la réfection du dôme ait été intégralement exécuté.

La Commission regrette cette décision et estime ne pouvoir prendre à sa charge exclusive le montant des depenses.

Il est décidé de faire connaître au Curé de la paroisse que la Ville dégage toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir en raison de l'état précaire de la partie de bâtiment en cause.

...../

De même, le retard qui sera apporté à l'exécution des travaux ne pouvant, par suite, être imputé à la Ville, celle-ci ne pourra, en aucun cas, accepter dans l'avenir de participer au supplément de dépenses résultant, d'une part de ce que les dégâts actuellement constatés vont s'amplifier s'il n'y est pas immédiatement apporté remède, et, d'autre part, de l'augmentation possible du prix des travaux.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

Nº 520 - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Achèvement des travaux de reconstitution.

M. le Directeur des Dommages de Guerre a confirmé que la priorité d'achèvement des travaux de reconstitution de l'Ecole de Plain Air Désiré Verhaeghe était conférée à la Ville.

En conséquence; M. René DELANNOY, architecte de cet établissement scolaire, a établi le devis des travaux restant à exécuter. Ceux-ci comportent les ouvrages n'ayant pas été compris dans la 2ème phase du programme, les lavabos, les douches, les réfectoires, la cuisine, les bureaux, les logements et les clôtures.

Le devis s'élève à 30.000.000 Frs

Il est demandé l'autorisation de mettre en adjudication les lots du gros oeuvre, de plâtrerie, de carrelage, de menuiseries, de plomberie sanitaire, de serrurerie-ferronnerie, de peinture-vitrerie et de clôture.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 521 - Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt Quatrième phase de travaux - I - Projet II - Adjudication

La troisième phase de travaux de reconstruction de la Colonie de Vacances de Wormhoudt est terminée.

Au cours de sa séance du II Juillet I950, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de la 4ème phase suivant le projet établi par M. STEVENS, architecte.

Ce projet n'a pas été transmis à M. le Préfet car au moment où il devait l'être, le Service a eu connaissance du montant de l'indemnité de reconstruction arrêtée provisoirement par M. le Délégué Départemental à la Reconstruction.

Afin de rester dans la limite des dépenses admissibles, il a été nécessaire de remanier le projet en réduisant la surface bâtie, mais sans compromettre toutefois les nécessités de l'exploitation de la Colonie.

C'est ainsi que le nouveau projet étudié par M. STEVENS prévoit une surface totale bâtie de I.I02 m2 et comporte les installations ci-après :

a) Deux réfectoires de 228 m2 chacun, susceptibles de recevoir ensemble 400 colons et surveillants

b) Deux groupes de vestiaires, lavabos, W.C. et urinoirs de 54 m2 chacun.

...../

c) une cuisine de II2 m2 avec ses magasins à provisions.
d) huit chambres pour le personnel.

Ce projet, sur les bases actuelles, est chiffré à 45 millions non compris l'éclairage électrique, le matériel et le mobilier.

Il est demandé d'approuver ce projet et d'autoriser la mise en adjudication des travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Affaires diverses

nº 522 - Dommages de Guerre - Immeuble, 23 rue de la Madeleine à Douai - Travaux de charpente et de menuiserie.

Des travaux de charpente et de menuiserie pour un montant de 330.I42 f. ont été exécutés, au titre des dommages de guerre, à l'immeuble sis 23 rue de la Madeleine à Douai, provenant du legs Crépin, par l'entreprise Demesse Frères à Douai. La dépense, supérieure à 250.000 frs, nécessite la passation d'un marché avec M.M. Demesse.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 523 - Marché de la Nouvelle Aventure - Réfection des baies vitrées et des deux entrées principales - Décompte définitif.

Les travaux effectués par les Etablissements Joncquez frères à Lille sont terminés. Le décompte définitif a été établi. Il s'élève à la somme de 4.249.8II frs en augmentation de 602.468 f. sur le prix d'adjudication. Ce supplément provient uniquement de l'application de la formule de révision.

Il est demandé d'approuver le décompte.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 524 - Ecole Maternelle Broca - Reconstruction - Avant-projet - Demande de subvention.

L'Ecole Maternelle Broca, 2 rue Broca, a été entièrement détruite au cours des nombreux bombardements de Fives.

A la suite du remembrement de ce quartier, l'emplacement réservé en vue de la reconstruction de cette école est situé dans un îlot limité par la rue du Commerce, la rue de l'Eglise Saint Louis et la rue Broca déplacée.

Le projet de reconstruction de cette école est inscrit sous le nº 5 de la liste de priorité départementale des constructions scolaires, il est donc possible d'envisager dans un proche avenir le début des travaux.

Un avant-projet a été étudié par M. BASELIS, architecte D.P.L.G. désigné au cours de votre séance du 2I Mars I95I pour les opérations de reconstruction de cette école. Il a été établi en conformité des directives arrêtées d'un commun accord entre Mlle MINNE, Inspectrice départementale des Ecoles Maternelles, M. CORBEAU, architecte des Bâtiments de France et votre Service d'Architecture.

Il comprend: trois classes avec possibilité d'en aménager une quatrième, une salle de repos, une salle de jeux de I20 m2, des services annexes: réfectoire et cuisine, un bureau de directrice et un préau de II0 m2. Au premeer étage est prévu un logement pour la directrice.

L'ordre de grandeur de la dépense est de 35.000.000 frs. L'indemnité de reconstruction devant être versée à la Ville sera basée sur la valeur de l'ancienne école; elle ne permettra donc pas le financement complet du nouveau projet en raison des améliorations et des embellissements qu'il est indiqué de prévoir dans une réalisation nouvelle. Toutefois une subvention est susceptible d'être allouée à la Collectivité sur la fraction de la dépense qui ne sera pas prise en charge par le M.R.U.

Il est demandé d'approuver l'avant-projet de reconstruction de l'école maternelle Broca et de solliciter de l'Etat et du Département une subvention aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 525 - <u>Eglise Saint-Martin d'Esquermes - Travaux de réparation - Augmentation des dépenses autorisées.</u>

Des travaux importants destinés à assurer la conservation de l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes sont en cours d'exécution. Par suite des hausses intervenues depuis l'établissement des devis, il est nécessaire de revaloriser le montant initial des dépenses fixé à 4.050.575 Fr

Celles à prévoir s'élèvent à 6.400.000 Fr.

Il est demandé a) d'approuver ce nouveau chiffres de dépenses,
b) d'autoriser la passation avec les Etablissements Joncquez d'un avenant au marché dont ils sont titulaires pour les travaux de maçonnerie et charpente en bois,
c) d'accorder au Culte, pour le versement de sa quote-part dans les dépenses, un délai de quatre ans en raison de la participation supplémentaire qu'il est appelé à verser.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 526 - <u>Stade d'Athlétisme de la Citadelle - Canalisation souterraine haute tension - Examen de la question.</u>

Au cours des travaux de terrassement, l'entreprise a découvert, dans le terrain où doivent être aménagés les tennis, un câble électrique haute tension.

Ce câble étant gênant et dangereux, il a d'abord été prévu de le détourner le long du trottoir extérieur. La dépense serait de l'ordre de 750.000 frs. Une autre solution a alors été envisagée suivant laquelle le câble suivrait son tracé actuel sous le tennis mais serait davantage enfoncé; dans ce cas, la dépense n'atteindrait que I75.000 Fr.

La Ville étant concessionnaire du terrain, c'est elle, de l'avis du Service du Contentieux, qui doit supporter la dépense.

Il est proposé d'opter pour la seconde solution.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service.

n° 527 - Transfert au Collège Technique Baggio du Centre d'Apprentissage annexé à l'E.N.I.A.M.

Le service de la 4ème Division a adressé; pour être soumis à la Commission des Bâtiments, le projet de transfert au Collège technique Baggio du Centre d'apprentissage annexé à l'E.N.I.A.M. Ce projet est exposé à la Commission qui prend onnaissance de la lettre du Ier février de M. DEGEORGE, Inspecteur d'Académie. Au cours d'un échange de vues dans lequel sont notamment intervenus M. l'Adjoint Henri MAIRE et M.le Conseiller COQUART, il a été rappelé qu'avant-guerre l'installation d'un Centre d'apprentissage avait été projeté à l'annexe Charles Saint-Venant, rue des Sarrazins, devenue disponible à la suite du transfert à l'Institut Denis Diderot de l'école pratique Baggio.

La Commission estime que le but principal qui devrait être poursuivi serait la recherche d'un établissement susceptible d'accueillir dans des conditions satisfaisantes le Collège moderne Franklin. Le Collège technique pourrait alors facilement s'étendre dans le cadre général de l'organisation de l'Enseignement technique.

En ce qui concerne le transfert d'un Centre d'apprentissage à l'Institut Diderot, la Commission, estimant qu'elle n'est pas actuellement suffisamment renseignée pour pouvoir prendre nettement position, ne donne pas un avis favorable au projet.

Elle demande, si l'affaire est présentée au Conseil Municipal, que les copies des conventions à passer soient annexées au rapport de M. le Maire.

Elle demande enfin, si le projet était pris en considération, que les travaux d'aménagement en réfectoire de deux locaux en sous-sol de l'Institut Diderot soient exécutés en accord avec le Service d'Architecture.

Dossier à adresser à M. le Secrétaire Général avec les observations présentées par la Commission.

n° 528 - Ecole Maternelle Mozart - Agrandissement - Crédit complémentaire et n° 529 - Subvention complémentaire.

Le projet d'agrandissement de l'école Maternelle Mozart est rentré approuvé le 20 Novembre I95I. Les dossier pour mise en adjudication sont prêts. Toutefois, par suite des hausses importantes constatées depuis l'établissement des devis, le crédit de I0.500.000 frs affecté à ces travaux s'avère insuffisant. Revalorisé, le montant des dépenses s'élève à I7.500.000 frs, accusant ainsi une insuffisance de 7.000.000.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance et la participation de l'Etat pour un complément de subvention qui, au taux de 50 %, serait de l'ordre de 3.500.000 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

n° 530 - Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" - Travaux d'aménagements sportifs subventionnables - Crédit - Admission en recette.

Il a été procédé, en décembre I95I, à l'exécution de travaux aux installations sportives du Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé", en accord avec les Services départementaux de la Jeunesse et des Soprts, qui ont promis de verser à la Ville une participation de 65 % sur le montant des dépenses. Celles-ci se sont élevées à I82.588 francs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance et d'admettre en recette le montant de la subvention soit II8.682 Frs.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Séance commencée à I6 heures, terminée à I9 heures 40

Hôtel de Ville, le I2 Mars I95I

Le Chef de bureau des Services Techniques
Secrétaire,

Paul LEVRAGUE.

Vu :
l'Adjoint délégué
aux travaux,

Henri MAIRE.

Vu :
l'Architecte en Chef des
Bâtiments Communaux,

O. FAUVET.

1D6/243

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE MAIRIE

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 8 Avril 1952

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 8 avril 1952, à 16 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, adjoint délégué aux Travaux.

Présents: M.M. Henri MAIRE, adjoint au Maire
COQUART, Conseiller Municipal,
DOYENNETTE, dº
MILLEVILLE, dº

Excusés: M.M. DECAMPS, adjoint au Maire
Léopold LEROY, Conseiller municipal

Absents: M.M. HANSKENS, Conseiller municipal
MOITHY, dº
VALBRUN, dº

Assistaient également à la séance :

M.M. FAUVET, Architecte en Chef des Bâtiments Communaux
LEMOINE, Ingénieur Principal
GOULARD, dº
P. LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le procès-verbal de la réunion du 8 février 1952 est approuvé sans observations.

QUESTIONS DIVERSES.-

Kiosque à musique, place Catinat.

Au cours de sa réunion du 9 novembre 1951, la Commission avait proposé la démolition du kiosque de la Place Catinat.

L'Administration Municipale n'ayant pas fait encore connaître sa décision, la Commission demande de rappeler la question à M. le Maire.

Pont Neuf.

M. le Conseiller Milleville signale le mauvais état du Pont Neuf. Il demande d'envisager des réparations.

Cet ouvrage étant inscrit à l'inventaire des édifices susceptibles de classement parmi les Monuments Historiques, la question intéresse l'Administration des Beaux-Arts.

M. CORBEAU, architecte départemental des Monuments classés sera saisi de cette affaire.

Ascenseur du Beffroi.

Suite à la demande de la Commission des Bâtiments (réunion du 8 février 1952), tendant à faire participer les Services de la Radiodiffusion et de la Télévision françaises dans les frais d'entretien de l'ascenseur du Beffroi, cette Administration a fait savoir qu'elle acceptait de prendre en charge 80 % des dépenses.

...

Une note sera adressée au Service de la 3ème Division pour l'établissement d'un titre de recette.

x
x x

Au sujet des ascenseurs, M. le Conseiller Coquart signale l'usage abusif de l'ascenseur du Ier pavillon par les Services de la Radiodiffusion et de la Télévision françaises qui l'utilisent pour le transport de charges lourdes. Il vient encore de le constater en se rendant à la réunion de la Commission.

Il estime, et la Commission partage le même avis, que cet appareil devrait être exclusivement réservé aux Services Municipaux.

Bibliothèque Municipale.-

Sur demande de M. le Conseiller Coquart, M. l'Adjoint Henri Maire fait savoir à la Commission qu'il a reçu, de M. le Maire, une lettre lui signalant que l'idée d'installer la Bibliothèque Municipale dans les locaux de l'Hôpital Saint-Sauveur doit être définitivement abandonnée et que le terrain appartenant à la Ville rue Edouard Delesalle est retenu pour la construction de cet édifice, les services de l'Urbanisme ayant, en effet, donné leur accord sur cette affectation.

M. le Conseiller Coquart indique que la Ville a autorisé l'occupation du terrain par l'Office Départemental des H.L.M. pour entreposer, pendant deux années, les matériaux nécessaires à la construction du nouveau groupe d'habitations entrepris rue du Molinel.

M. le Conseiller Coquart propose qu'un avant-projet sommaire de Bibliothèque municipale soit arrêté en accord avec l'Inspecteur Général des Bibliothèques, puis soumis à la Commission à sa prochaine réunion avec tous éléments d'information nécessaires.

Il demande, en outre, que soient examinées avec l'Office départemental les dispositions à prendre pour que le terrain soit libéré des matériaux qui y seraient encore entreposés si la Ville devait entreprendre la construction de la bibliothèque avant l'achèvement du groupe d'H.L.M.

nº 531 - Halles aux Sucres - Incendie de 1951 - Réparation des dégâts - Crédit.

Au cours de sa séance du 23 Novembre 1951, le Conseil Municipal a décidé d'admettre en recette la somme versée par la Compagnie d'assurances, soit 2.198.169 frs, à la suite d' l'incendie survenu le 10 Juillet 1951 à la Halle aux Sucres.

Pour permettre de réparer les dégâts, il est demandé l'ouverture d'un crédit de 2.122.224 francs, montant de l'indemnité payée à la Ville, déduction faite d'une somme de 75.945 frs, représentant les frais et honoraires réglés au Cabinet Galtier frères et Cie, expert de la Ville.

Le surplus éventuel des dépenses serait prélevé sur les crédits d'entretien des Bâtiments Communaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°532 - Hôtel de Ville - Construction d'un garage pour automobile - Crédit.

Les garages actuellement installés au droit de l'impasse bordant en partie l'Hôtel de Ville, côté rue Saint Sauveur, sont devenus insuffisants au regard du nombre de véhicules automobiles municipaux qui doivent y être abrités.

Il est projeté la construction, en prolongement des garages existants, d'un hangar fermé de I2 mètres de largeur sur I8 mètres de profondeur.

La dépense de construction, d'installation électrique et d'équipement est évaluée à 2.000.000 frs.

Il est demandé l'inscription d'un crédit de cette importance au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

Il est signalé à la Commission que le bâtiment construit récemment à la suite des garages est destiné à entreposer le gros matériel du Service électrique municipal.

N°533 - Grand Théâtre - Remise en état de l'installation de détection automatique d'incendie de la grande salle, de dégagements et d'escalier. Marché.

La réfection des installations de détection automatique faisant partie de l'appareillage de lutte contre l'incendie au Grand Théâtre s'impose pour la grande salle, les dégagements et les escaliers accèdant aux galeries supérieures.

La Société " Le Téléautomate" à Paris, titulaire d'un brevet pour cette spécialité, a fait une proposition s'élevant à la somme de 2.I70.000 frs avec délai d'exécution de quatre mois et prix révisable compte tenu des fluctuations économiques.

Il est demandé d'autoriser la passation d'un marché avec cette Société.

Les dépenses seront prélevées sur un crédit existant sous rubrique "Travaux imposés par la Commission Municipale de Sécurité".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

Il est signalé à la Commission que le fait de doter le Grand Théâtre d'installations assurant à l'édifice une plus grande sécurité, entraîne pour la Ville une diminution du montant des primes d'assurances.

....

N°534 - Conservatoire de Musique. Fourniture et pose de fauteuils et strapotins en remplacement . Marché.

Cette affaire, n'ayant pu être mise au point pour la date de la Commission, est retirée de l'Ordre du jour.

Il s'agit de remplacer les banquettes usagées de la grande salle par des fauteuils basculants. Ceux-ci, compte tenu de leur encombrement, réduisent sensiblement le nombre de places.

Une nouvelle étude sera entreprise et la question sera soumise à la prochaine réunion de la Commission.

N° 535 - Institut Denis Diderot - Fourniture de matériel pour équipement de dix huit postes d'incendie - Marché.

Dans le cadre de la réparation des dommages causés pour faits de guerre à l'Institut Denis Diderot, il est prévu l'équipement de I8 postes d'incendie.

La proposition de la Société Parisienne de protection à Paris, qui s'élève à 928.764 frs pour la fourniture de ce matériel, est reconnue avantageuse pour la Ville et le service propose de la retenir.

En raison de l'importance de la dépense, un marché est à passer avec cette Société.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°536 - Etablissements Scolaires - Fourniture de tables et de chaises individuelles - Marché.

Les Collèges modernes de garçons et de jeunes filles, ainsi que certaines écoles primaires manquent de tables d'une taille suffisante pour installer convenablement les élèves les plus âgés.

Afin de parer à cette pénurie, il a été procédé à un large appel d'offres auprès de maisons spécialisées pour l'acquisition d'un mobilier à ossature tubulaire composé de 2I0 tables individuelles et I70 chaises.

La comparaison des offres a fait apparaître que la proposition de la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique et de Ferronnerie à Saint Dizier était la plus avantageuse pour la Ville.

La dépense, évaluée à I.227.550 frs, sauf révision éventuelle en cas de variations économiques, nécessite la passation d'un marché avec cette firme.

Les crédits ont été inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°537 - Bâtiments Communaux - Fourniture et réparation, en I95I, d'appareils de cuisine et d'accessoires - Marché.

Le fonctionnement des cuisines municipales installées dans différents bâtiments communaux a nécessité, au cours de l'année I95I,

.....

diverses acquisitions d'appareils de cuisine et d'accessoires ainsi qu'une réparation de matériel.

Ces fournitures et cette réparation ont été demandées à la Compagnie HOBART de Paris, maison très spécialisée qui possède une succursale à Lille et qui, antérieurement a fourni, dans des conditions avantageuses pour la Ville, différents équipements de cuisine.

Le montant des dépenses qui, pour l'année 1951, a atteint la somme de 340.131 Fr nécessite la passation d'un marché.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 538 - Etablissement de bains, Boulevard de la Liberté - Abonnement d'entretien du monte-charge - Marché

Il est demandé l'autorisation de passer avec M. Jean DIDIER, à Lille, un contrat d'entretien du monte-charge de l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté.

L'entretien proposé se réfère aux conditions d'abonnement simple prescrites par la décision nº 57 du Comité d'Organisation des Industries de la Construction électrique dont un arrêté ministériel du 15 Juillet 1946 a maintenu l'application jusqu'à nouvel ordre.

Le montant annuel de cet entretien est fixé à 19.635 Fr, puis révisable selon les propositions autorisées par les organismes officiels.

L'engagement prendrait effet le 1er Avril 1952.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

Nº 539 - Groupe Scolaire Bracke Desrousseaux
Abonnement d'entretien du monte-charge - Marché

Dans les mêmes conditions que ci-avant, il est proposé de passer un contrat avec la Société "Ateliers OTIS PIFRE" pour l'entretien du monte-charge du Groupe Scolaire "Bracke Desrousseaux.

Le montant annuel de cet entretien est fixé à 26.000 Fr, l'engagement prenant effet du 1er Avril 1952.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 540 - Halles Centrales - Abonnement d'entretien du monorail - Marché

M. Jean DIDIER, constructeur à Lille, a fabriqué et installé en 1950 un monorail aux Halles Centrales. Il a fait parvenir une proposition d'entretien consistant en visites périodiques, au nettoyage, au graissage des organes mécaniques et aux dépannages à la demande.

Le montant annuel de cet entretien est fixé à 16.000 Fr l'engagement prenant effet au 1er Avril 1952.

...../

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 541 - Bâtiments Communaux - Acquisition de fournitures diverses - Marchés -

En vue de l'acquisition de bois de contreplaqués et de tubes en acier et raccords divers pour l'exécution de travaux confiés à divers services et établissements municipaux, il est proposé de passer d'une part, un marché d'un montant de 400.000 Fr avec les Etablissements Ernest HUGUES à Wisches (Bas-Rhin), ayant un dépôt rue d'Arras à Lille, pour la fourniture de bois contreplaqués et d'autre part, un marché de même montant avec la Société d'Escaut et Meuse à Lille pour des tubes et raccords divers en acier.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 542 - Bâtiments Communaux - Travaux de sculpture et de staff - Marché

Il est proposé de passer un marché d'un montant de 400.000 Fr avec MM. BORREWATER et Fils sculpteurs à La Madeleine pour les travaux de staff, d'ornementation et de sculpture à effectuer au cours de l'année 1952 dans les Bâtiments Communaux, et notamment au Palais des Beaux-Arts où les travaux de suppression des oculus vont nécessiter l'intervention d'un entrepreneur spécialiste.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 543 - Entretien des propriétés communales - Transfert d'un marché -

Le 21 Février 1952, il a été procédé à l'adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales à exécuter entre le 1er Avril 1952 et le 31 Mars 1954.

M. A VANDEN ABEELE, 115, rue du Marché, a été déclaré adjudicataire du 18ème lot qui concerne des travaux de zingage, recouvrements, couverture en plomb, moyennant un rabais de 36 %.

M. Edouard BEHIN Fils, 32-34, Place Louise de Bettignies, s'est vu attribuer un lot de couverture en ardoises, en pannes ou en tuiles.

Par leurs lettres en date du 25 Février 1952, ces deux entrepreneurs demandent que le marché relatif au 18ème lot et passé avec M. VANDEN ABEELE soit transféré à M. Edouard BEHIN Fils.

Cette opération n'est pas de nature à causer un préjudice à la Ville du fait que le rabais de 36 % consenti ne sera pas modifié ; d'autre part, elle facilitera la bonne marche des travaux en raison de ce que, dans une même propriété communale, un seul entrepreneur pourra être chargé de l'ensemble des travaux de couverture, chêneaux, recouvrements.

Le service propose le transfert du marché envisagé.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...../

Nº 544 - Hôtel de Ville - Conduite et entretien du chauffage - 2ème avenant au marché -

Le règlement du prix du combustible nécessaire au chauffage de l'Hôtel de Ville est basé sur I82 journées de chauffage par saison de chauffe.

Certaines saisons, en raison d'une température extérieure particulièrement douce, pourraient comprendre moins de I82 jours de fonctionnement du chauffage.

Il y a intérêt, pour éviter des difficultés comptables, de ne pas faire reverser par l'entreprise la valeur du combustible approvisionné et payé par la Ville pour la saison considérée, la Ville demeurant propriétaire de l'excédent de combustible stocké. Celui-ci viendra en diminution de la quantité prévue au titre de l'approvisionnement pour la saison de chauffe suivante.

Un avenant réglant la question dans ce sens est à incorporer au cahier des charges annexé au marché.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 545 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Reconstitution - Travaux de charpente métallique et de ferronnerie - Augmentation du montant du marché -

Les chéneaux de l'Institut Denis Diderot ayant été détruits par faits de guerre, des ouvrages provisoires ont été installés afin d'assurer l'écoulement normal des eaux pluviales. Or, le moment est venu de remplacer ces ouvrages provisoires par des chéneaux en fonte semblables à ceux qui existaient avant la guerre.

La dépense est évaluée à environ 400.000 Fr. M. Henri GOBERT, chargé de la remise en état des ouvrages métalliques de l'Institut Denis Diderot, accepte d'entreprendre l'installation des chéneaux manquants aux conditions du marché dont il est titulaire.

Il est demandé, en conséquence, de porter le montant du marché de M. GOBERT de I.500.000 Fr à I.900.000 Fr.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 546 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Achèvement des travaux de reconstitution -

Par lettre du 26 Décembre I95I, M. le Directeur des Dommages de guerre a confirmé que la priorité d'achèvement des travaux de reconstitution de l'Institut Denis Diderot était conférée à la Ville de Lille.

Il a donc été demandé à MM. CHENAL, M. LENGLART et F. LENGLART, architectes de cet établissement scolaire, d'établir le devis des travaux restant à exécuter. Ceux-ci concernent le bâtiment des ateliers et le bâtiment principal. Le devis s'élève à II.799.000 Fr, non compris les honoraires de l'Architecte.

...../

Les prévisions de dépenses se répartissent comme suit :

lot nº	I	Ferronnerie	213.000 Fr
"	2	Couverture en tuiles et zinc	471.000 Fr
"	3	Asphaltage des terrasses	I.440.000 Fr
"	4	Platrerie	4.500.000 Fr
"	5	Plomberie	500.000 Fr
"	6	Carrelages et revêtements	775.000 Fr
"	7	Menuiserie	480.000 Fr
"	8	Miroiterie	2.550.000 Fr
"	9	Peinture vitrerie	780.000 Fr
		Total	II.799.000 Fr

Il est proposé de mettre en adjudication les lots 3, 4, 6, 8 et 9 et de confier, en raison de leur montant peu élevé, les lots I, 2, 5 et 7 aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux, aux conditions des marchés dont ils sont titulaires.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 547 - Lycée Fénelon - Travaux connexes à la transformation d'une nouvelle cuisine - Imputation de la dépense -

Au cours de sa séance du 26 Juillet, le Conseil Municipal a décidé de doter la cuisine du Lycée Fénelon d'une installation moderne devant permettre la préparation des repas pour un effectif moyen de 450 personnes.

Celle-ci a entraîné des modifications dans les canalisations et caniveaux sous le carrelage et l'exécution de travaux de bâtiment ayant été confiés à un entrepreneur de l'entretien.

Les dépenses ont atteint la somme de 328.704 Fr.

Il est demandé de prévoir l'imputation de cette dépense sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 548 - Dommages de guerre - Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Remise en état du pavillon médical et du pavillon du concierge - Lot nº I et 7 - Décomptes définitifs -

L'adjudication des travaux de remise en état du pavillon du concierge et du pavillon médical a été prononcée le 22 Mars I950 et approuvée le I3 Avril I950 par M. le Préfet.

Les travaux sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire.

Les décomptes définitifs des lots I et 7 se présentent comme suit :

...../

Indication des Travaux	Nom de l'entreprise adjudicataire	Montant des dépenses autorisées	Montant des décomptes définitifs
Lot I - Terrassement - Maçonnerie	Etablissements REVILLION 244, rue des Bois Blancs à Lille	2.300.000	2.I2I.749,78
Lot 7 - Peinture-Vitrerie	Société L. & J. LEFEBVRE I04, rue du Port-Lille	468.000	528.369,47
	Totaux	2.768.000	2.650.II9,25

Seul, le lot n° 7 accuse un dépassement résultant de l'élévation des prix constatée entre la date d'établissement des devis et celle de l'exécution des travaux.

Il est demandé d'approuver les décomptes tels qu'ils sont établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 549 - Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Troisième phase de travaux - 6ème Lot - Décompte définitif.

L'adjudication des travaux de la troisième phase de reconstruction de la Colonie de Vacances de Wormhoudt a été prononcée le Ier Février I950 et approuvée le I4 Février I950 par M. le Préfet.

Les travaux sont terminés et ont fait l'objet d'une réception provisoire. Le décompte définitif du lot n° 6 se présente comme suit:

Indication des Travaux	Nom de l'entreprise adjudicataire	Montant des dépenses autorisées	Montant du décompte définitif
6ème Lot			
Peinture-Vitrerie	Société L. & J. LEFEBVRE I04, rue du Port à Lille	207.400	324.899,4I

L'augmentation de dépense résulte de l'élévation des prix constatée entre la date d'établissement du devis et celle de l'exécution des travaux.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

..../

N° 550 - Collège Technique de Jeunes Filles " Valentine Labbé" Aménagement d'un atelier de couture - 5ème Lot - Décompte définitif.

L'adjudication des travaux d'aménagement d'un atelier de couture au Collège Technique de Jeunes Filles " Valentine Labbé " a été prononcée le 25 Octobre I950 et approuvée le IO Novembre I950 par M. le Préfet.

Les travaux du lot n° 5 comprenant la couverture en zinc et les installations sanitaires et de gaz sont terminés. Ils ont fait l'objet d'une réception provisoire. Le décompte définitif se présente comme suit:

Indication des Travaux	Nom de l'entreprise adjudicataire	Montant des dépenses autorisées	Montant du décompte définitif.
5ème Lot - Couverture en zinc - Sanitaire - Gaz	Société P. LECOUR Fils et Cie 73, rue des Postes- Lille	500.000	509.857,02

L'augmentation de dépense résulte de l'élévation des prix constatée entre la date d'établissement du devis et celle de l'exécution des travaux

Il est proposé d'accepter le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 55I - Lycée Faidherbe - Aménagement d'une nouvelle chaufferie - Installation de chauffage central avec Centrale de chauffe - Décompte définitif.

L'adjudication des travaux d'aménagement d'une nouvelle chaufferie au Lycée Faidherbe - Installation de chauffage central avec Centrale de chauffe - a été prononcée le I7 Janvier I95I et approuvée le 26 Janvier I95I par M. le Préfet.

Les travaux sont terminés. Ils ont fait l'objet d'une réception provisoire.

Le décompte définitif se présente comme suit:

Indication des Travaux	Nom de l'entreprise adjudicataire	Montant des dépenses autorisées	Montant du décompte définitif.
Aménagement d'une nouvelle chaufferie Installation de chauffage central avec Centrale de chauffe	Etablissements DUMOUTIER 2I, rue Roland Lille	I3.480.500	I7.443.990,92

L'augmentation de dépense provient, d'une part, de l'application de la formule de révision conformément aux termes du marché et, d'autre part, de l'exécution de quelques travaux non prévus reconnus nécessaires au cours de la réalisation de l'installation et dont le coût ne s'est élevé qu'à 275.204 francs.

..../

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 552 - Eglise Saint-André - Salle de catéchisme - Travaux de réparation à frais communs - Participation du Culte - Admission en recette.

M. le Chanoine BASQUIN, doyen de Saint André, a demandé à la Ville de faire procéder à des réparations d'enduit au plafond de la salle de catéchisme attenante au vieux clocher de l'Eglise.

Afin de limiter les dommages, il y a lieu de faire exécuter, préalablement, des réparations de zinc au chéneau de ce local.

L'Eglise Saint-André étant classée parmi les monuments historiques, le Service intéressé à été consulté. Il a fait savoir que la partie du bâtiment faisant l'objet de la demande du Curé ne présentait pas pour lui un intérêt particulier et qu'il y avait lieu pour la Ville et le Culte d'en assumer la charge à frais communs.

Sollicité d'accorder sa participation, le Clergé a fait connaitre qu'il acceptait d'intervenir à raison de 50% dans la dépense évaluée approximativement à 47.I20 francs.

Il est demandé de décider l'exécution des travaux et d'admettre en recette la participation du Culte évaluée à 23.560 francs environ.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 553 - Eglise Sainte Marie Madeleine - Bâtiment de la sacristie - Travaux de remise en état - Participation du Culte - Admission en recette -

M. le Chanoine DUBOIS, Doyen de Sainte Marie Madeleine, à signalé le mauvais état dans lequel se trouvent actuellement la couverture en zinc de la sacristie de l'église ainsi que les menuiseries attaquées par le champignon dans ce même local.

Le devis estimatif établi par le Service municipal d'Architecture s'élève à la somme de 6I2.950 francs.

Sollicité d'accorder sa participation aux frais nécessités par cette remise en état, le Clergé a accepté de prendre à sa charge 50% de la dépense. Toutefois, étant donné ses engagements antérieurs importants pour la restauration de la coupole de l'église, il a demandé que sa nouvelle quote-part soit payable dans les mêmes conditions que celle qu'il acquitte actuellement pour les travaux du dôme, c'est à dire en cinq annuités à partir de I952.

Il est demandé de décider l'exécution des travaux, d'admettre en recette la participation du Culte évaluée approximativement à 306.475 frs et d'approuver le versement de cette participation en cinq annuités.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

N° 554 - Eglise Sainte-Catherine - Transformation des parties basses des chéneaux à droite du choeur - Participation du Culte - Admission en recette.

Les parties basses des chéneaux situés à droite du choeur de l'Eglise Sainte-Catherine ne permettent pas actuellement un écoulement convenable des eaux pluviales; de ce fait, elles doivent être modifiées.

La dépense consécutive aux travaux nécessaires est é valuée approximativement à I00.000 francs. Le Clergé a accepté de prendre en charge 50 % de cette dépense.

Il est demandé de décider l'exécution des travaux et d'admettre en recette la participation du Culte évaluée à 50.000 Frs environ.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 555 - Eglise Saint-Martin d'Esquermes - Augmentation du volume des travaux prévus.
Avenant au marché - Participation du Culte - Admission en recette.

Par suite d'une extension imprévue des travaux de grosses réparations entrepris à l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes, vous nous avez autorisé, en votre séance du 22 Février I952, à passer un avenant avec les Etablissements JONCQUEZ Frères. Cet avenant avait pour but de porter de 2.544.359 francs à 4.250.000 francs le montant du marché dont cette firme est titulaire.

Il est apparu, par la suite, que la charpente supportant la couverture du transept était attaquée par le champignon et qu'il était urgent d'exécuter le remplacement des pièces de bois endommagées ainsi que le renforcement des entraits de fermes à cet endroit.

Le devis établi à cet effet prévoit une dépense de 2.290.I82 Frs qui vient s'ajouter aux estimations précédentes.

Les remplacements et renforcements susvisés nécessitent l'installation d'échafaudages importants ainsi que des travaux de maçonnerie, charpente et ferronnerie.

Il y a intérêt, en conséquence, à en confier l'exécution à l'entreprise qui se trouve déjà sur place avec son matériel.

Les conditions figurant au marché initial continueront à être observées notamment celles relatives au règlement des travaux.

Par ailleurs, le Clergé a accepté de participer, à raison de 50 %, dans la dépense supplémentaire. Il a demandé toutefois de pouvoir se libérer par paiements échelonnés venant après le versement des quatre annuités précédemment prévues pour ses engagements antérieurs.

Il est demandé, en conséquence, de passer avec les Etablissements JONCQUEZ un 2ème avenant à leur marché, d'admettre en recette la participation supplémentaire du Culte évaluée à environ I.I43.000 Frs et d'autoriser son versement en deux fois dans les deux années qui suivront le paiement afférent à des engagements antérieurs prévu en quatre annuités.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 556 - Centre d'Education Physique "Wazemmes" - Construction du logement de gardien - Exécution des travaux.

Le projet de construction du logement de gardien du Centre d'éducation physique "Wazemmes" a été établi par le Service d'Architecture.

La prévision de dépense est de 5.000.000 Frs se répartissant comme suit :

Ier lot	: Terrassement, maçonnerie, béton, canalisations, cimentage	2.360.000
2è lot	: Charpente, menuiserie	I.I25.000
3è lot	: Couverture en aluminium	324.000
4è lot	: Plâtrerie	240.000
5è lot	: Carrelage, revêtement	350.000
6è lot	: Plomberie sanitaire, gaz	267.000
7è lot	: Electricité	I20.000
8è lot	: Peinture, vitrerie	84.000
9è lot	: Persiennes mécaniques	I08.000
	Divers	22.000
	Total ..	5.000.000 F.

Le financement des travaux a été envisagé par remploi d'indemnités de dommages de guerre allouées à la Ville pour des habitations qu'elle possédait dans le quartier de Fives et qui ne seront pas reconstruites.

Il est proposé la mise en adjudication publique des lots les plus importants, soit les Ier et 2ème lots, les autres lots devant être confiés à des entrepreneurs adjudicataires de l'entretien ou titulaires de marchés annuels aux conditions qu'ils ont souscrites.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Il est signalé à la Commission que l'Etat a notifié sa décision d'allouer une subvention à la Ville, de l'ordre de 900.000 Frs pour la construction de cette habitation.

N° 557 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle.- Construction du logement de gardien - Exécution des travaux.

Le projet de construction du logement de gardien du Stade d'Athlétisme au Petit Paradis a été établi par MM. CORBEAU & BOYER, Architectes du Stade.

La prévision de dépense est de 6.430.000 Frs, non compris les honoraires, se répartissant comme suit :

Ier lot	- Gros oeuvre	2.870.000
2è lot	- Plâtrerie	30I.000
3è lot	- Carrelages et revêtements	236.000
4è lot	- Charpente et menuiserie	I.950.000
5è lot	- Couverture, zingage	398.000
6è lot	- Plomberie, sanitaire	3I0.000
7è lot	- Ferronnerie	53.000
8è lot	- Peinture, vitrerie	2I0.000
9è lot	- Electricité	I02.000
	Total ..	6.430.000 F.

Le financement des travaux a été envisagé par remploi d'indemnités de dommages de guerre allouées à la Ville pour des habitations qu'elle possédait dans le quartier de Fives et qui ne seront pas reconstruites.

Il est proposé la mise en adjudication publique des lots I à 6 et du lot 8, le lot 7 étant confié à un entrepreneur adjudicataire de l'entretien des Bâtiments Communaux et le lot 9 à un entrepreneur titulaire d'un marché annuel.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ \+

Les membres de la Commission s'étonnent toutefois de la différence importante constatée sur le montant des devis pour la construction de deux logements qui, apparemment, devraient être à peu près similaires.

L'examen des plans des logements fait apparaitre des différences sensibles dans la conception des immeubles.

En effet, le logement du terrain de Wazemmes, par raison d'esthétique, ne doit pas se trouver à l'alignement de la Place des Quatre Chemins. Un emplacement a été recherché à l'intérieur du Centre d'Education physique à une courte distance de la clôture ce qui a conduit à prévoir une construction à rez-de-chaussée seulement avec toiture, terrasse. Le logement comprend I salle de séjour, 2 chambres, I salle d'eau, I W.C., I débarras, I cave.

Par contre au Stade de la Citadelle, la situation est toute différente et l'esthétique ainsi que l'emplacement réservé au logement y demandent une construction à étage et toiture traditionnelle en tuiles. Le logement comprend au rez-de-chaussée I porche d'entrée, I salle de séjour, I cuisine, I chambre, I W.C. à l'étage; 2 chambres avec placards, I débarras, au second étage I grenier avec accès par une trappe.

La différence dans les estimations résulte surtout de ce que la surface bâtie du logement à rez-de-chaussée de Wazemmes est de 84 m2 75 alors qu'à la Citadelle la surface du premier étage ajoutée à celle du rez-de-chaussée forme un total de I36 m2 50, la différence de surface en plus entraînant des lots plus importants en gros oeuvre, plâtrerie et surtout en charpente - menuiserie - escaliers.

Il est à signaler d'autre part que le projet de construction pour le Stade de Wazemmes a été établi par le bureau municipal d'Architecture et que celui du Stade de la Citadelle l'a été par M.M. CORBEAU et BOYER Architectes.

N° 558 - Stade d'athlétisme "La Citadelle" - Logement de gardien - Demande de subvention -

Il est proposé de solliciter l'octroi d'une subvention pour aider la Ville dans le financement des dépenses de construction du logement de gardien.

Il est signalé, à cet effet, que l'Etat a déjà apporté des participations pour les travaux de terrassement, de drainage et d'aménagement des sols.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 559- Aménagement d'une pouponnière- Avant-projet -

La Commission prend connaissance de l'avant-projet d'aménagement d'une pouponnière dans une propriété libre, sise à Lille 86 rue des Meuniers, dont l'acquisition est envisagée par la Ville.

La Commission estime que la transformation d'un immeuble existant et ancien afin d'y installer un service public est généralement une opération à la fois peu intéressante et coûteuse.

Elle croit que l'emplacement de la propriété dont les abords sont tristes et ne semblent pas suffisamment salubres ne donnera pas satisfaction pour l'aménagement d'une pouponnière .

En outre, il n'existe pas d'égoût au droit de l'immeuble et la Commission n'a pas l'assurance qu'il sera possible d'en construire un avec radier suffisant bas pour recevoir l'effluent de la fosse septique.

Elle est tout à fait d'accord sur le principe de la création d'une pouponnière,mais elle verrait volontiers son installation dans un bâtiment neuf à la périphérie de l'agglomération,loin des usines et dans un cadre accueillant .

La Commission, regrettant vivement que le dossier de l'affaire ne lui soit parvenu qu'à l'ouverture de la séance et n'ait pu être étudié préalablement par le Service, a néanmoins examiné les plans et le rapport des Architectes; les éléments d'information qui lui sont soumis ne sont pas suffisants pour lui permettre de prendre position.En particulier, le chiffre de 50.000.000 Frs apparaît d'ailleurs, tant au Service qu'à la Commission, comme étant nettement sous-estimé. Elle ne pourra se prononcer que sur le vu d'un projet bien arrêté avec devis estimatif.

La Commission est pas opposée à l'acquisition de la propriété,si on peut lui donner une destination intéressante autre que celle d'une pouponnière et si son prix est avantageux pour la Ville.

A cet égard, il semble d'ailleurs que l'estimation faite par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines est nettement inférieure au prix proposé par le vendeur.

En conclusion, la Commission unanime s'abstient de s'engager tant qu'elle ne sera pas en possession d'éléments plus complets d'information .

N° 560- Ecole Pape-Carpentier- Travaux de transformation définitive- Installation d'une fosse septique - Marché -

Dans le cadre des travaux de transformation définitive de l'école maternelle Pape-Carpentier,il est prévu l'installation d'une fosse septique .

L'Architecte chargé des travaux a demandé des propositions à une entreprise spécialisée de Roubaix. Il s'agit de la Société "L'Assainissement Rationel" qui pour le prix net et forfaitaire de 277.048 Frs peut assurer la fourniture des appareils nécessaires au fonctionnement de la fosse septique. La proposition est intéressante pour la Ville.La dépense supérieure à 250.000 francs, nécessite la passation d'un marché avec cette Société.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

....

N° 56I- Ecole Pape-Carpentier -Travaux de transformation définitive- Modification du montant des dépenses autorisées .

En raison I°) des hausses importantes constatées depuis l'établissement des devis ayant servi de base aux adjudications, 2°) des travaux supplémentaires reconnus nécessaires et demandés par Mme l'Inspectrice des Ecoles Maternelles, il y a lieu, afin de permettre le règlement des dépenses, de revaloriser les devis. La situation peut être résumée par le tableau suivant :

Désignation des lots	Devis initial	Rabais	Montant après rabais	Devis revalorisé (I4°correctif)	Suppléments	Total devis + suppléments.	Montant nouveau après rabais
Ier Lot Maçonnerie	I.607.000	23%	I.237.390	2.I45.000	I.865.000	4.0I0.000	3.087.700
2° Lot carrelages	530.000	I5	467.500	765.080	II0.000	875.000	744.000
3° Lot-charpente,menuiserie .	887.000	26	656.380	I.260.000	240.000	I.500.000	I.II0.000
4° Lot-Plomberie sanitaire	604.000	2I	477.I60	795.000		795.000	628.050
5° Lot-Peinture .	292.000	40,2	I74.6I6	394.000	85.000	479.000	286 4[illegible]
6° Lot-Electr.	72.000		non adjugé .	II5.000			II5.000
7° Lot-fosse septique	388.000		277.408(marché)				277.408
	4.400.000						6.248.600

Il faut ajouter qu'en prévision des hausses susceptibles à intervenir,un crédit de 2.000.000 Frs avait été inscrità la section extraordinaire du Budget primitif de I952 et que compte-tenu de la nouvelle répartition des dépenses, le montant total de celles-ci reste dans le cadre des crédits disponibles .

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 562- Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins-Désignation d'un architecte- Contrat de prestation de services -

Le 22 Février I952,le Conseil Municipal a décidé l'aménagement de la propriété acquise par la Ville à Brighton-les-Pins en vue de l'installation d'une Colonie de Vacances. La désignation de M.FLORY,Architecte à Cayeux-sur-Mer,pour diriger les travaux à exécuter ayant été approuvée par M.le Préfet, il y a lieu de passer,avec cet homme de l'Art,un contrat de prestation de services .

Avis favorable de la Commission .
Rapport transmis à l'Administration Municipale .

.....

Nº 563.- Eglise Saint-Vincent de Paul - Réparation de toitures - Travaux supplémentaires imprévus - Participation du Culte - Admission en recette -

Des travaux de remise en état des toitures sont en cours à l'Eglise Saint-Vincent de Paul. L'évaluation primitive était de l'ordre de 2.000.000 de Frs, mais en raison de la vétusté de certains éléments, des réserves avaient été faites sur le montant du devis.

Il est apparu au fur et à mesure de l'exécution que les dépenses dépasseraient sensiblement la prévision établie à l'origine.

La nouvelle évaluation s'élève à 3.500.000 Frs, en augmentation de I.500.000 Frs.

Le Clergé accepte de participer pour 50% dans la dépense complémentaire et demande de se libérer en trois annuités supplémentaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 564.- Etablissements scolaires - Acquisition de mobilier - Marchés sur concours -

Une certaine quantité de mobilier du Collège Technique Baggio et du Collège Moderne Franklin, tous deux installés à l'Institut Denis Diderot, a été détruite par faits de guerre ou a disparu durant l'occupation ennemie de I940-44.

Depuis I945, le premier de ces établissements a pu fonctionner en utilisant des tables et des chaises désaffectées en raison de leur vétusté et provenant de Centres d'apprentissage.

Actuellement, ce matériel désaffecté a atteint la limite de son utilisation.

Par suite, il y a nécessité urgente à acquérir le mobilier neuf désigné ci-après :

Iº - Collège Technique Baggio :

- 300 tables à 2 places à ossature métallique tubulaire laquée, dessus chêne verni, conformes aux types imposés par l'Administration Centrale-
- 600 chaises à ossature métallique tubulaire laquée, siège et dossier en chêne verni
- Armoires vestiaires métalliques analogues à celles en service et se décomposant comme suit :
  80 armoires à 3 cases chacune
  25 armoires à I case chacune

2º - Collège Moderne Franklin -

- 70 tables à 2 places
-I40 chaises

Ce mobilier sera semblable à celui prévu pour le Collège Technique Baggio.

Par ailleurs, en vue de faire face à l'accroissement de l'effectif scolaire de nos écoles primaires et moderniser en même temps un matériel ancien et vétuste, il y a lieu de prévoir l'acquisition de mobilier individuel à ossature métallique tubulaire comprenant II20 tables et II20 chaises capable d'équiper cette année 28 classes primaires de grands élèves.

...

L'importance des acquisitions prévues nous a conduit à établir un devis programme des fournitures envisagées en vue d'un concours à ouvrir permettant la passation des marchés nécessaires.

Compte tenu du résultat d'appels d'offres récents, le montant approximatif des dépenses peut s'établir comme suit :

Collège Technique Baggio :

- Tables et chaises . . . . . 3.500.000 Frs
- Armoires vestiaires. . . . . I.700.000 Frs

Collège Moderne Franklin :

- Tables et chaises . . . . . 820.000 Frs

Ecoles primaires : . . . . . 7.000.000 Frs

Etant donné la diversité des fournitures envisagées, il y a lieu de les scinder en deux lots comprenant :

- d'une part, les tables et les chaises en bois et tubes métalliques
- d'autre part, les armoires vestiaires.

Il est demandé d'approuver ce projet d'acquisition de mobilier scolaire et d'adopter le devis-programme ainsi établi.

Il y a lieu de noter que les crédits pour ces diverses acquisitions ont été prévus au Budget Primitif de I952.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 565.- Ouverture de cours professionnels de teinturiers-dégraisseurs au Collège Technique Valentine Labbé, II rue de Thionville à Lille - Projet de convention -

La Commission est saisie d'un projet de convention à passer entre la Ville et le Groupement professionnel régional d'Apprentissage des Teinturiers-Dégraisseurs du Nord, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser dans les locaux du Collège Technique Valentine Labbé, II rue de Thionville à Lille, des cours professionnels pour la formation technique et générale des apprenties titulaires d'un contrat d'apprentissage et travaillant dans les firmes adhérant dudit Groupement.

La Commission remarque d'abord que des conventions intervenues antérieurement et relatives à l'utilisation de locaux de l'Institut Denis-Diderot par des groupements professionnels pour la formation d'apprentis ne lui ont pas été soumises.

En ce qui concerne le projet de convention passé avec le Groupement des Teinturiers-Dégraisseurs du Nord, la Commission constate :

Iº- que la convention est muette sur la fourniture du gaz et de l'eau destinés à alimenter la chaudière à vapeur;

2º- que la convention est également muette sur la prise en charge des dépenses a) de fourniture et d'installation des lignes électriques, des appareils d'éclairage, des appareils de protection, de ceux de démarrage, du raccordement à l'égout; b) de la mise en place et de l'entretien du matériel et des installations nouvelles;

...

3º- qu'il n'est pas prévu la participation du groupement dans les dépenses de consommation de gaz, d'électricité (lumière et force), d'eau, ainsi que pour les réparations locatives, contrairement à ce qui avait été envisagé dans la convention établie en vue du transfert du Centre d'Apprentissage de l'E.N.I.A.M.

4º- qu'il ne figure aucune clause au sujet de l'enlèvement du matériel et des installations ainsi que de la remise en état des locaux lorsque se produira la résiliation du contrat.

La Commission constate, en outre, que la présence d'un matériel tel que celui prévu est de nature à aggraver les risques d'incendie et qu'il convient par conséquent de saisir de cette question le Service du Contentieux afin, éventuellement, de prévoir les nouveaux risques à la police d'assurance.

Pour ces différentes raisons, la Commission estime ne pouvoir émettre un avis favorable à la prise en considération de la convention telle qu'elle lui a été soumise.

Nº 566 - Etablissements de Bains du boulevard de la Liberté - Remplacement des chaudières.

Un crédit de I4.000.000 f. a été inscrit au Budget primitif de l'exercice I952 en vue du remplacement des chaudières et des échangeurs ainsi que des travaux connexes en résultant.

Avant de statuer sur cette affaire, M. le Préfet invite l'Administration Municipale à faire parvenir un devis-programme des travaux et fournitures autres que ceux à exécuter par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien.

Ce devis-programme sera établi pour la mise au concours des travaux entre maisons spécialisées.

La Commission prend acte de cette communication.

Une Commission spéciale examinera les propositions à la suite des appels d'offres en vue de la passation des marchés nécessaires.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

nº 567 - Immeuble de la Ville, boulevard du Maréchal Vaillant.

Il est signalé que des travaux d'aménagement sont actuellement en cours dans cet immeuble, en vue de la création d'appartements.

A la demande de M. le Conseiller Doyennette, il est indiqué que les dépenses sont imputées sur les crédits d'entretien.

Certains membres de la Commission estimant qu'il ne s'agit pas d'entretien, regrettent, d'une part, qu'un crédit spécial n'ait point été demandé pour ces travaux et, d'autre part, que le projet n'ait point été soumis à la Commission.

.....

MM. les Conseillers COQUART et DOYENNETTE demandent que le procès-verbal de la réunion soit transmis, si possible, avant la séance du Conseil Municipal du 22 Avril prochain.

\+

\+ \+

Séance commencée à I6 heures, terminée à I9 heures 20

Hôtel de Ville, le I2 Avril I952

Le Chef de bureau
des Services Techniques,
Secrétaire

P. LEVRAGUE.

Vu :

L'Adjoint délégué
aux travaux

Henri MAIRE.

Vu :

L'Architecte en Chef
des Bâtiments Communaux,

O. FAUVET.

1D6/26

VILLE DE LILLE

Travaux Municipaux
Service d'Architecture

ARCHIVES MUNICIPALES MAIRIE DE LILLE
26/8/1/1

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 8 Juillet I952

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 8 Juillet I952 à I6 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
MILLEVILLE, Conseiller Municipal

Excusés : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire
DOYENNETTE, Conseiller Municipal
Léopold LEROY, dº

Absents : MM. COQUART, Conseiller Municipal
HANSKENS, dº
MOITHY, dº
VALBRUN, dº

Assistaient également à la séance :

MM. FAUVET, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur principal
GOULARD, dº
Paul LEVRAGUE, Chef de bureau technique

Le procès-verbal de la réunion du 8 Avril I952 est approuvé sans observation.

QUESTIONS DIVERSES -

I - Kiosque de la Place Catinat -

A la demande de M. le Conseiller MILLEVILLE, il est signalé que des ordres ont été donnés au Service des Travaux en régie pour que soit effectuée la démolition du kiosque. La Commission exprime le désir que ce travail soit exécuté aussi rapidement que possible.

Confirmation sera adressée au Service intéressé.

II - Bibliothèque municipale -

M. l'Adjoint Henri MAIRE donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Maire, précisant que le terrain de l'Ancienne Salpétrière, rue Edouard Delesalle, est définitivement réservé pour la construction de la Bibliothèque Municipale et qu'à l'aide de subventions importantes il sera possible de reprendre le projet dans les années à venir.

Le Bureau d'Architecture a établi un plan de masse et un schéma de distribution des services.

Dossier retourné au service pour poursuivre l'étude.

Nº 568 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Architectes chargés de la direction des travaux -

Le 8 Février I947, le Conseil Municipal a chargé MM. CHENAL, Maurice et Paul LENGLART, architectes, d'établir les projets de reconstruction de l'Institut Denis Diderot endommagé par faits de guerre.

M. CHENAL étant décédé le 27 Mai I95I, MM. Maurice et Paul LENGLART ont assuré, jusqu'à ce jour, à la satisfaction de la Ville, la continuation des affaires confiées à l'ancien cabinet d'architectes.

Il est demandé de confirmer cette situation de fait et de désigner, par conséquent, ces deux hommes de l'Art en qualité d'architectes des travaux de reconstruction de l'Institut Denis Diderot.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 569 - Stade d'Athlétisme "Citadelle" au Petit Paradis - Architectes - Contrat de prestation de services -

Au cours de sa réunion du I4 Décembre I948, le Conseil Municipal a décidé de confier à MM. CORBEAU et BOYER les missions incombant à l'Architecte, c'est à dire l'étude d'ensemble et la direction des travaux de bâtiment, et ceux relatifs aux murs de soutènement et aux clôtures, pour la construction du Stade d'Athlétisme "Citadelle". L'article I2 du décret du 7 Février I949 prévoit la passation d'un contrat de prestation de services avec les architectes désignés.

Il est demandé d'approuver le contrat établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 570 - Jardin des Plantes - Continuation des travaux - Construction de quatre grandes serres - Marché - Avenant -

Le 8 Février I947, le Conseil Municipal avait décidé la mise en adjudication d'un groupe de serres qui entrait dans le programme d'aménagement du nouveau Jardin des Plantes. L'adjudication fut prononcée le I8 Octobre I947 au profit de l'Entreprise FONTANA & GADENNE pour le terrassement et la maçonnerie, des Etablissements DUMOUTIER & Cie pour le chauffage central, de la Maison Pierre DEVEUGLE pour la construction des serres.

Lors de l'examen des offres, des hausses importantes avaient été constatées et le bureau d'adjudication avait alors décidé que la dépense à engager serait limitée au montant des crédits disponibles. Ceux-ci ne permirent que la construction de quatre grandes serres.

Au cours de sa réunion du I4 Décembre I948, le Conseil Municipal avait décidé la continuation des travaux et approuvé le programme d'une deuxième phase comprenant la construction de deux serres semblables aux précédentes. Ces travaux firent l'objet d'un avenant en date du 8 Juillet I950 passé avec les trois entreprises adjudicataires et approuvé par M. le Préfet le 29 Juillet I950.

Enfin, en sa séance du 22 Février I952, il a approuvé le programme d'une troisième et dernière phase de travaux comprenant la construction de quatre nouvelles serres et voté les crédits permettant de financer cette opération.

...../

Nous vous soumettons aujourd'hui les dispositions envisagées en vue de l'exécution des travaux.

Ier lot - Terrassement, transports, béton de fondation, maçonnerie, béton armé, cimentage.

C'est à MM. FONTANA & GADENNE, déclarés adjudicataires le 18 Octobre 1947 que nous devions nous adresser, mais cette Maison n'est pas actuellement en mesure d'entreprendre les travaux.

Dans ces conditions, il a été procédé à un large appel d'offres. Onze firmes ont été consultées et six d'entre elles nous ont fait des propositions. C'est M. Jean PREVOT, 28 rue Guillaume Werniers à LILLE qui, avec un rabais de 20 % sur les prix de la Série du Bâtiment de la Région du Nord de la France, a fait l'offre la plus intéressante pour la Ville. Rabais déduit, cette offre atteint la somme de 2.975.646 Frs.

2º lot - Chauffage des serres.

3º lot - Construction des serres.

M. BRUNOT, Architecte D.P.L.G. chargé de la direction des travaux et votre Service d'Architecture ont déterminé, avec les entrepreneurs déclarés adjudicataires, le 18 Octobre 1947, le montant de chacun de ces lots en partant du prix de revient des deux dernières grandes serres construites et en appliquant la formule de révision afin de tenir compte des variations constatées dans les prix.

On obtient ainsi les chiffres ci-après :

2º lot - Chauffage des serres -

Etablissements DUMOUTIER & Cie ..... I.777.352 Frs

3º lot - Construction des serres -

Maison Pierre DEVEUGLE, entrepreneur ..... 8.039.567 Frs

Il est demandé l'autorisation :

1º- de passer un marché avec M. Jean PREVOT pour les travaux du 1er lot

2º- d'approuver un avenant avec les Etablissements DUMOUTIER et Cº et la Maison Pierre DEVEUGLE pour les travaux des 2ème et 3ème lots.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

Nº 571 - Conservatoire de Musique - Fourniture et pose de fauteuils et strapontins de remplacement - Marché.

Le Conseil Municipal a autorisé, en sa séance du 26 Juillet 1951, l'exécution des travaux d'aménagement et de rééquipement de la salle d'auditions du Conservatoire de Musique et voté, à cet effet, un crédit de 3.610.000 Frs, ces travaux étant subventionnables par l'Etat (Arrêté du 31 Décembre 1950 de M. le Ministre de l'Education nationale).

Le projet établi comportant notamment l'installation de fauteuils et de strapontins en remplacement des banquettes usagées existant actuellement dans la salle, il a été procédé à un appel d'offres auprès de

...../

dix maisons spécialisées de la Région parisienne, du Nord et du Pas-de-Calais.

Cinq de ces entreprises ont adressé des offres parmi lesquelles se sont dégagées comme étant les plus intéressantes pour la Ville, celles des Etablissements ROMPAIX Frères, MARQUILLY & Cº, à Harnes (Pas-de-Calais)

A la suite de l'examen des modèles présentés par cette Société, différents types de fauteuils ont été retenus en accord avec M. le Directeur du Conservatoire.

Le montant de la dépense résultant de l'appel d'offres s'élève à 2.984.400 frs.

Ce prix est révisable dans le cas d'une variation des conditions économiques entre la date du marché et celle de la livraison. Il comprend les différentes taxes fiscales à l'exception de la taxe de transaction qui sera comptée en sus.

Le délai de livraison et de pose est fixé à deux mois à partir de la commande.

Il est demandé d'approuver le marché à passer avec les Etablissements ROMPAIX Frères.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

\+ \+

\+

Il est signalé que des séances de cinéma ont lieu au Conservatoire pour les Scouts. En raison des dégradations généralement commises par ces jeunes gens dans les locaux qu'ils occupent, la Commission demande que la salle d'auditions du Conservatoire ne soit plus utilisée pour les séances de cinéma réservées aux Scouts lorsque le nouveau mobilier sera installé.

Nº 572 - Bâtiments Communaux - Equipement de postes d'incendie.- Fournitures de tuyauteries en caoutchouc - Marché -

Dans le cadre des travaux prévus pour assurer la sécurité dans les bâtiments communaux, il a été prévu de remplacer les tuyaux de toile équipant les postes d'incendie par des tuyauteries en caoutchouc, conformes aux normes en vigueur.

Le matériel dont la fourniture est envisagée comprend 80 tuyauteries en caoutchouc semi-rigide, armé de spirales noyées, de 30 mm de diamètre intérieur et d'une longueur de 20 mètres chacune.

A cet effet, vingt-quatre maisons ont été consultées.

L'offre la plus intéressante pour la Ville a été présentée par les Etablissements HUTCHINSON, 124 Avenue des Champs Elysées à Paris (VIIIº) qui propose la fourniture indiquée au prix de 570 Frs le mètre, toutes taxes comprises.

La dépense s'élèvera à 912.000 Frs.

...../

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec les Etablissements HUTCHINSON.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 573 - Bâtiments Communaux - Postes d'incendie - Fournitures d'accessoires - Marché.

Pour compléter la fourniture mentionnée au chapitre précédent il est prévu de remplacer 45 postes d'incendie équipés en tuyaux de toile par despostes dévidoirs orientables, alimentation axiale pour tuyauteries en caoutchouc.

La fourniture comprend 45 dévidoirs orientables, 45 lances en cuivre de 40 mm munies de robinets en bronze, 45 raccords symétriques s'adaptant sur les lances, tambours et tuyauteries et 45 supports de dévidoirs.

A cet effet, des propositions ont été demandées à onze maisons spécialisées dans la fabrication de ce genre de matériel.

L'offre la plus intéressante a été faite par la Société Parisienne de Protection, 24, rue du Mont Thabor à Paris (Ier), qui propose la fourniture des accessoires sus-indiqués pour un prix total de I.594.665Fr

Cette proposition est reconnue avantageuse pour la Ville.

Il est demandé de la retenir et de passer un marché avec cette firme

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 574 - Centre Médico-scolaire et centre de vaccinations
Revêtement de sols en linoléum - Marché

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre médico-scolaire et du Centre de Vaccinations, il est prévu des revêtements en linoléum dans plusieurs salles formant une surface totale de 523 m^2.

A la suite de l'appel d'offres auquel il a été procédé le 20 Mai I952, la proposition de la Société Lino-Confort, 57, rue Gustave Delory à Lille, parmi les neuf propositions qui ont été recueillies, est la moins élevée.

Elle comprend la fourniture et la pose d'un linoléum uni et coloré dans la masse, de 3mm d'épaisseur, pour le prix net et forfaitaire de 772.560 Fr.

Il est demandé de retenir cette offre et de proposer la passation d'un marché avac la Société Lino-Confort.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 575 - Centre Médico-scolaire et centre de Vaccinations -
Acquisition de mobilier - Marchés -

Le moment est venu d'envisager la fourniture du mobilier devant

..... /

garnir le Centre médico-scolaire et le Centre de vaccinations dont la construction est maintenant très avancée.

Il est prévu d'équiper ces Centres d'un mobilier métallique moderne, comprenant des bureaux, un matériel spécial destiné aux différentes salles de contrôle médical et de vaccinations, de bancs et banquettes pour les salles d'attente et de mobilier scolaire.

Pour toutes ces fournitures il a été procédé à un large appel d'offres auprès de maisons spécialisées.

La comparaison des propositions remises a fait apparaître comme étant les plus intéressantes pour la Ville celles présentées par les maisons désignées ci-après :

- Société des Ateliers Jean PROUVE, de Maxéville (Meurthe et Moselle) en ce qui concerne le mobilier scolaire ;
- Compagnie du Roneo pour la fourniture de bureaux métalliques et de sièges ;
- M.F. SCOUVEMONT de Lille, pour le mobilier divers tel que bancs, banquettes, chaises, tables, etc...

La proposition de la Société des Ateliers Jean PROUVE comporte la fourniture de 3 bureaux et chaises de maître et de 84 pupitres scolaires composés d'une table et d'un siège solidaires avec dispositif de réglage de la hauteur pour enfants de cinq à quatorze ans.

Montant du lot :..... 897.000 Fr

La proposition de la Compagnie du Ronéo concerne la fourniture de :

- 3 bureaux de I.42 x 0.7I
- 23 tables métalliques de I.02 x 0.7I
- 29 chaises assorties

Montant du lot :..... 773.425 Fr

Quant à la proposition de M. F. SCOUVEMONT elle comprend la fourniture de :

- 59 bancs et 60 banquettes à ossature en tube d'acier et garniture de simili-cuir ;
- 35 chaises métalliques ;
- 2I bancs individuels ;
- 3 tableaux muraux de 2.50 x I.00 ;
- 3 tables métalliques recouvertes de matière plastique pour examen médical ;
- I table métallique de I.00 x 0.70 ;
- 2 lits pliants ;
- I28 portemanteaux :

Montant du lot :..... I.560.335 Fr

La dépense totale s'élevera approximativement à 3.200.000 Fr. Un crédit a été inscrit au budget à cet effet.

Il est demandé l'autorisation de passer avec ces trois firmes les marchés nécessaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...../

N° 576 - Halles de la Nouvelle Aventure - Rejointoiement des façades en briques - Crédit - Marché.

Il a été procédé à la réfection des baies vitrées et des deux entrées principales des Halles de la Nouvelle Aventure.

Il est indiqué, pour terminer les travaux extérieurs de ces halles, d'effectuer le rejointoiement des façades en briques ainsi qu'il a été procédé aux Halles Centrales.

Des propositions ont été demandées à M. G. DUVEILLIE à Marcq-en-Baroeul, qui a exécuté, à l'entière satisfaction du Service, des travaux similaires aux Halles Centrales.

Le rabais proposé de IO% sur les prix de la Série de Prix du bâtiment de la Région du Nord est intéressant pour la Ville.

La dépense est évaluée à I.200.000 francs environ.

Il est prévu de passer avec M. DUVEILLIE le marché nécessaire et il sera demandé à la Commission des Finances l'ouverture d'un crédit d'égale importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 577 - Lycée Fénelon -

I°- Réfection de la façade rue Jean sans Peur - Adjudication
2°- Remplacement des chassis rue Alexandre Leleux - Marché

Le 22 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé un programme de travaux au Lycée Fénelon comprenant notamment la réfection de la façade côté rue Jean Sans Peur et le remplacement d'un certain nombre de fenêtres rue Alexandre Leleux.

Un crédit de IO.550.000 francs a été inscrit à cet effet au Budget Primitif. Il doit être financé par voie d'emprunt. Celui-ci n'est pas encore réalisé.

Toutefois, afin de permettre d'entreprendre les travaux dès que les fonds seront disponibles, il a été demandé à M. R. DELANNOY, architecte du Lycée Fénelon, de mettre au point le dossier technique.

Les cahiers des charges ont été établis pour la mise en adjudication en deux lots des revêtements en plaquettes et de ceux en mosaïque de hasard, prévus sur la façade rue Jean Sans Peur.

Un marché a été rédigé en vue de traiter avec MM. DELOOSE et Cie à Lille pour la fourniture et la pose au rez-de-chaussée et au premier étage rue Alexandre Leleux de quarante chassis à guillotine brevetés " ROT " semblables à ceux que cette maison a déjà installés dans le laboratoire des Sciences du Lycée Fénelon.

Les prévisions de dépenses sont les suivantes:

pour la réfection de la façade	5.I00.000 Frs
pour le remplacement des chassis	2.500.000 Frs

Il est demandé d'approuver les cahiers des charges et la passation d'un marché avec MM. DELOOSE et Cie.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

..../

N° 578 - ECOles Turgot-Renan - Revêtement du sol des cours - Marché

Le 22 février I952, le Conseil Municipal a voté un crédit de I.400.000 francs pour la remise en état des cours des Ecoles Turgot-Renan.

Des propositions ont été demandées pour leur réfection aux Etablissements CARETTE-DUBURCQ Fils à ROUBAIX, qui, en I933, avaient procédé au revêtement en tarmacadam de ces cours.

Le prix offert est intéressant pour la Ville. Il s'élève à 786 frs le mètre carré, comprenant la préparation de la forme et le revêtement en matériaux enrobés de 3 cm d'épaisseur de même constitution que ceux employés lors des premiers travaux.

Ces derniers ayant donné entière satisfaction à la Ville et la proposition étant reconnue avantageuse, il est demandé l'autorisation de passer avec les Etablissements CARETTE-DUBURCQ Fils, le marché nécessaire. La dépense sera de l'ordre de I.200.000 francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 579 - Centre d'éducation physique " Wazemmes " - Ier Lot - Décompte définitif.

Les travaux du Ier lot de travaux d'aménagement du Centre d'Education physique et sportive " WAZEMMES " place des Quatre Chemins, ont été réceptionnés définitivement.

Le décompte se présente comme suit:

Indication des travaux	Montant de l'adjudication	Montant du décompte
Premier lot : Terrassement, démolitions, draînage, maçonnerie	3.3I7.060 Frs	3.799.390 Fr 80

L'augmentation de dépenses ressort à 482.330 Frs 80, soit à environ I4,50%. Elle se justifie notamment par les considérations ci-après:

a)- application de la formule de révision figurant au cahier des charges;
b)- cube des déblais transportés à la décharge supérieur à celui porté au devis;
c)- cube des démolitions d'anciennes maçonneries rencontrées dans les fouilles, également plus élevé que celui prévu au devis;
d)- présence en contrebas du niveau du sol d'ouvrages en béton armé d'un volume de plus de 80 m3. Plus-value au prix de démolition de maçonnerie ordinaire prévu au devis mais en limitant toutefois le cube porté en compte aux deux tiers du cube réellement démoli.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...../

N° 580 - Lycée Fénelon - Remise en état des deux escaliers principaux Décompte définitif -

Les travaux de remise en état des deux escaliers principaux du Lycée Fénelon ont été réceptionnés.

Les Etablissements MARIN avec qui un marché avait été passé pour l'exécution du travail, ont adressé leur décompte qui se présente comme suit :

Indication des travaux	Nom de l'Entrepreneur	Montant des dépenses autorisées	Montant du décompte
Remise en état des deux escaliers principaux du Lycée Fénelon	Etablissements MARIN 2I, rue Camille Desmoulins - Lille -	I.266.000 frs	I.344.05I frs

L'augmentation de 78.05I frs constatée provient uniquement de l'application de la formule de révision portée au marché.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 58I - Collège Technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" Aménagement d'un atelier de couture - Chauffage Central - Décompte définitif.

Les travaux indiqués ci-avant ont fait l'objet d'une réception provisoire.

La Société Moderne de chauffage et d'Hygiène, à qui avaient été confiés les travaux, a adressé le décompte définitif qui se présente comme suit :

Désignation des travaux	Nom de l'entreprise	Montant des dépenses autorisées	Montant du décompte définitif
Installation de chauffage dans l'Atelier de Couture.	Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène, 70 rue du Marché à Lille	603.830f.	727.494 f

L'augmentation de dépense de I23.664 frs constatée provient uniquement de l'application de la formule de révision portée au marché.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

TRAVAUX AUX EGLISES, A FRAIS COMMUNS

N° 582 - Eglise Notre Dame de Consolation

Remplacement de chéneaux en zinc

Réparation de couverture en ardoises

Evaluation approximative des dépenses : 350.000 frs

Accord du Culte pour participation pour moitié dans les dépenses. Il est demandé d'approuver l'exécution des travaux et d'admettre en recette d'une somme de I75.000 frs représentant la part du Culte.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 583 - Eglise Anglicane

Réparation à la couverture en zinc et en ardoises.

Evaluation approximative de la dépense I50.000 frs

Accord du Consul de Grande Bretagne à Lille pour participation pour moitié dans la dépense.

Il est demandé d'approuver l'exécution des travaux et d'admettre en recette une somme 75.000 frs représentant la part du Consulat.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 584 - Eglise Sainte Marie Madeleine

M.Louis DESROUSSEAUX, propriétaire d'un immeuble contigü à l'église Sainte-Marie-Madeleine et situé 25 rue du Pont Neuf, a procédé, récemment à la remise en état d'une canalisation passant sous la chaussée pour le renvoi à l'égout des eaux pluviales et usées de sa propriété.

Cette remise en état, effectuée à la suite de l'injonction qui lui en avait été faite par les Services municipaux de la Voirie, lui à coûté I3.I58 frs.

Etant donné qu'il n'est pas seul intéressé dans la réfection de ce branchement à l'égout puisque les eaux provenant de l'église utilisent le même conduit, M. DESROUSSEAUX réclame à la Ville, propriétaire de cet édifice, le remboursement de la moitié du montant des travaux dont il a fait l'avance, soit 6.579 frs.

La demande de M. DESROUSSEAUX est fondée et il y a lieu d'y faire droit.

Toutefois, le Clergé de la Paroisse a accepté de participer, pour moitié, dans la part de dépense incombant à la Ville, soit 3.289 frs.

Il est demandé l'autorisation de payer à M. DESROUSSEAUX la somme de 6.579 frs et d'admettre en recette la participation du Culte soit 3.289 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

Nº 585 - Salle des Amicales Laïques, place de Sébastopol Remplacement d'un tapis moquette sur la scène - Réparation de rideaux - Prise en charge par la Ville - Imputation de la dépense

A la demande de M. le Receveur Municipal, un rapport du Conseil Municipal a été établi afin de permettre

Iº - l'approbation des travaux et fournitures dont le détail figure ci-avant

2º - l'imputation de la dépense sur le budget communal

La convention de sous-location de la Salle des Amicales Laïques n'a pas précisé la question de l'entretien du mobilier. Toutefois, conformément à la pratique suivie jusqu'à présent pour ce local, le Service a commandé les travaux ci-avant indiqués. Il est demandé d'approuver les dispositions prises par le Service.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 586 - Bâtiments Communaux - Remise en état d'une clôture mitoyenne, 87-9I, rue de Lannoy - Admission en recette.

Une partie de la clôture mitoyenne entre la propriété de la Ville, 9I, rue de Lannoy et la propriété des Anciens Etablissements BARROIS, 87, rue de Lannoy, était en mauvais état.

Elle a été réfectionnée par les soins de la Ville. La dépense, imputée sur le crédit d'entretien des propriétés communales, s'est élevée à I6.225 frs.

La direction des Anciens Etablissements BARROIS a accepté d'en prendre la moitié en charge.

Il est demandé d'admettre en recette la somme de 8.II2 frs, montant de la part du propriétaire voisin.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 587 - Hospice Comtesse - Travaux de remise en état - Information

Des travaux de remise en état à l'Hospice Comtesse ont été envisagés. Le financement en était assuré partie par la Ville, partie par la Direction des Musées de France. Par lettre du 3 juillet I952, le Directeur des Musées de France a précisé

Iº - que les dossiers avaient été examinés par l'Inspection générale des Musées de Province mais qu'ils ne pouvaient être soumis à l'approbation du Conseil Général des Bâtiments de France qu'après le vote du chapitre du Budget.

2º - que les réponses au questionnaire du Plan quinquennal d'Equipement avaient été incorporés aux prévisions établies par la direction des Musées de France. Ce plan étant actuellement à l'étude, cette Administration ne dispose, de ce fait, d'aucun crédit lui permettant d'octroyer une participation de l'Etat aux travaux à effectuer dans les musées

.....

.....

3º - que le service de constructions scolaires ne peut malheureusement déterminer le montant de la dépense subventionnable que dans le seul cas où les travaux ne sont pas entrepris.

Le Directeur des Musées termine sa lettre en demandant la possibilité de retarder l'emploi de nos crédits jusqu'au vote par le Parlement des crédits du plan.

Dans ces conditions, il sera demandé de reporter les crédits prévus au Budget pour la remise en état de l'Hospice Comtesse jusqu au moment où la Direction des Musées se sera engagée à participer dans la dépense.

Avis favorable de la Commission

Dossier retourné au Service

Nº 588 - Caserne de sapeurs-pompiers Bouvines - Remise en état de la porte d'entrée - Proposition.

La grand'porte d'entrée de la Caserne des sapeurs-pompiers "Bouvines" fortement endommagée avant-guerre, avait été démontée et remplacée par une porte provisoire en bois.

M. DUCLERMORTIER, architecte de la Caserne, a établi le projet d'une nouvelle porte.

Celui-ci prévoit l'installation d'une porte métallique basculante, avec auto-équilibrage par lestage de la partie supérieure, dont le prix est de 940.000 francs.

La Commission fait sienne la remarque transmise par M. l'Adjoint DECAMPS suivant laquelle une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers devra, d'ici quelques années, être construite et que, dès lors, il n'est pas indiqué d'engager une dépense d'environ un million de francs pour installer une porte de fabrication spéciale qui devra être remplacée par une autre lorsque le bâtiment actuel aura une autre destination.

Il est décidé qu'une nouvelle étude sera demandée à M. DUCLERMORTIER. Il lui sera indiqué d'orienter son projet vers une porte en tube et grillage, d'un prix de revient beaucoup moins élevé. M. LEMOINE se mettra d'ailleurs en rapport avec l'Architecte pour les directives à donner.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au service.

Nº 589 - Aménagement de classes provisoires - Crédit.

L'accroissement des effectifs scolaires nous conduit à prendre des mesures urgentes pour pallier l'insuffisance de classes dans certaines écoles primaires. En particulier, il est devenu indispensable, en attendant que des constructions définitives soient édifiées, de prévoir l'installation et l'aménagement de trois classes provisoires démontables au groupe scolaire Anatole France-Marcel Sembat, rue Alphonse Leroy et la transformation et l'aménagement d'une grande salle située à l'étage de l'école Michelet, rue Fabricy, afin de doter cette école de deux classes supplémentaires.

.....

La dépense à engager pour ces deux réalisations s'élève à environ 8.800.000 Frs.

Il est demandé d'ouvrir un crédit de cette importance et de décider que les travaux, en raison des nombreux corps d'état appelés à intervenir, seront confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions et rabais qu'ils ont consentis lors de l'adjudication.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 590 - Propriété de la Carnoy - Occupation par le Centre d'apprentissage des jeunes batelières - Modification de la convention.

Au cours de sa réunion du II Mars I949, le Conseil Municipal, à la demande de M. l'Inspecteur principal de l'Enseignement technique, a mis à la disposition du Centre d'Apprentissage des bateliers la propriété de la Carnoy à Lambersart, aux conditions ci-après :

I°- Concession pour une durée de douze années;
2°- Entretien des locaux et du matériel ainsi que tous travaux d'aménagement, notamment réorganisation du chauffage et installation de l'eau à la charge de l'Enseignement technique;
3°- Frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, de vidange et de curage des fosses d'aisance, supportées par l'Enseignement technique;
4°- Usage des lieux obligatoirement réservés aux Colonies de Vacances de la Ville de Lille pendant les vacances scolaires, du I5 Juillet au 30 Septembre de chaque année.

Le 22 Avril dernier, M. le Recteur de l'Académie (Inspection principale de l'Enseignement technique) nous signalait qu'en raison d'une part de l'accroissement du nombre des élèves, d'autre part de la précarité des installations de l'annexe du Centre située à Lomme, il était désireux de transférer l'annexe à la Carnoy et de prévoir dans cette propriété les mesures de nature à assurer le plein épanouissement de l'école des jeunes bateliers.

A cet effet, M. le Recteur nous a demandé :

I°- l'autorisation de prévoir sur fonds d'Etat un programme de travaux pouvant atteindre 50.000.000 Frs environ pour l'installation définitive du Centre d'apprentissage des bateliers avec internat, une partie de cette somme devant être affectée à la construction et à l'aménagement d'un vaste réfectoire et d'une cuisine moderne de cantine dont la Ville aurait la disposition durant la période de fonctionnement de ses Colonies de vacances.

2°- l'affectation à la mise en état et à l'aménagement du bâtiment principal existant ainsi qu'à l'exécution de travaux de clôture extérieur, de la fraction disponible de l'indemnité de reconstruction à allouer à la Ville au titre des dommages causés à la propriété par faits de guerre.

3°- la possibilité de réviser les conditions de durée de l'occupation de la propriété de la Carnoy en raison même de l'ampleur du programme à la charge de l'Etat.

Des pourparlers ont été engagés avec M. l'Inspecteur principal de l'Enseignement technique aux termes desquels un projet de nouvelle convention a été arrêté prévoyant :

a) une concession de soixante années consécutives à partir du I5 Juillet I953, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de dix ans et fixant les droits et obligations des deux parties en fin de concession;

b) l'affectation à des travaux de mise en état et d'aménagement de la fraction restant disponible de l'indemnité de reconstruction à allouer à la Ville au titre des dommages de guerre;

c) les conditions de répartition des charges devant incomber à la Ville et à l'Enseignement technique concernant les réfections, les réparations les travaux d'entretien à exécuter pendant la durée de la concession, l'assurance contre l'incendie;

d) la répartition des dépenses de consommation d'eau, de gaz, d'électricité;

e) l'utilisation des locaux par les Colonies de Vacances de la Ville de Lille;

f) l'octroi à l'Enseignement technique d'un droit de préemption en cas de vente de la propriété.

Ces propositions étant intéressantes pour la Ville, la Commission émet un avis favorable à la signature de la convention.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 59I - Eglise Saint Pierre - Saint Paul - Réparation du clocher - Information.

L'attention du service d'Architecture a été attirée à plusieurs reprises sur l'état devenu inquiétant du clocher de l'Eglise St-Pierre St-Paul.

Certains travaux de réfection sont en effet nécessaires, le clocher est construit en pierre de Lezennes, pierre très gélive et qui n'a pas résisté aux endroits exposés aux intempéries. La pierre s'effrite petit à petit; c'est le cas notamment des piliers à hauteur des abat-son qui se désagrègent et laissent tomber des morceaux de pierre sur la nef, brisant ainsi les ardoises de la couverture et risquant de provoquer de sérieux accidents.

Les travaux de réfection consisteraient à remplacer tous les blocs endommagés par des blocs de pierre, pierre plus dure, en Savonnières par exemple.

Après avoir consulté des spécialistes en la matière, nous avons évalué à environ I0 millions le montant de cette dépense, compte tenu de la construction d'un échafaudage de 50 m. de hauteur permettant le montage des matériaux.

Le Culte devant intervenir pour 50 % dans la dépense, a été verbalement invité à souscrire son engagement mais il a répondu, verbalement également, par un refus.

Il est décidé d'exposer par lettre la situation au curé de la Paroisse, en lui signalant que la Ville accepterait l'étalement sur plusieurs années de la participation demandée au Culte.

Dans le cas d'une réponse encore négative, l'Evêché serait mis au courant de cette situation, qui, si elle se prolongeait, devrait conduire la Ville à prendre des mesures spéciales pour assurer la sécurité.

Avis favorable de la Commission.
Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N°. 592 - Abattoirs-Plan de modernisation- Emprunt et institution de la surtaxe de modernisation.

La Commission des Bâtiments a pris connaissance du rapport établi par M.POULAIN et relatif à la modernisation des Abattoirs .

Ce rapport comporte les grandes lignes du Programme des travaux projetés et envisage les voies et moyens de nature à assurer le financement de l'opération estimée à 200.000.000 Francs.

Seul le programme des travaux concerne la Commission des Bâtiments.

Celle-ci reconnait que les Abattoirs actuels ne remplissent pas, tant du point de vue des locaux que du matériel, les conditions auxquelles devrait satisfaire un Centre d'abatage régional tel que celui de Lille .

La Commission donne par suite un avis favorable à l'adoption du programme des travaux.

Il ne s'agit du reste que d'un avis de principe, l'exécution étant en effet subordonnée à la possibilité pour la Ville de se procurer les fonds nécessaires, pour partie, par voie d'emprunts gagés par le produit d'une surtaxe de modernisation et par une fraction du produit des taxes municipales sur la viande, pour le surplus, à l'aide de subventions de l'Etat.

Communication de cet avis sera adressé au Service de la 3ème division.

N° 593 - Collège technique de Jeunes Filles " Valentine Labbé"- Travaux imposés par la Commission Municipale de Sécurité .

La Commission Municipale de Sécurité a prescrit au Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" l'exécution de travaux visant la sécurité de cet important établissement.

Il s'agit de la construction de deux escaliers de secours: l'un devant permettre, en cas de sinistre, l'évacuation des élèves du cours de dessin situé au troisième étage, l'autre, devant assurer une liaison supplémentaire entre les classes du deuxième étage et celles du premier étage de l'immeuble II rue de Thionville.

La dépense, fixée approximativement à 2.300.000 Frs, nécessite l'ouverture d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission .

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 594 - Transfert au Collège technique Baggio du Centre d'Apprentissage annexé à l'E.N.I.A.M. -

Cette affaire a été examinée par la Commission au cours de sa réunion du 8 Février 1952. La Commission, estimant à cette date qu'elle n'était pas suffisamment renseignée pour pouvoir prendre nettement position, n'avait pas donné un avis favorable au projet de transfert.

Depuis, le dossier a été complété par la correspondance échangée entre M.le Maire et M.le Recteur .

La lettre du 5 Juillet de M.le Recteur est ainsi conçue :

" Je vous remercie de votre lettre du 4 juillet relative au transfert du Centre d'Apprentissage. Je vous remercie de l'avoir étudié attentivement.

" J'apprends, par ailleurs, à la date de ce jour, que du fait de la reconstruction d'un certain nombre de salles dans le Collège Baggio, (partie technique de l'Institut Denis Diderot), celui-ci peut désormais

....

"héberger entièrement le Centre d'Apprentissage dans ses propres locaux, "sans empiéter sur la partie " Collège moderne". Je vous serais donc re- "connaissant de vouloir bien donner votre accord sur cette nouvelle so- "lution, infiniment plus aisée, du problème, de façon à permettre le "transfert du Centre pendant les vacances

" Du même coup, la question épineuse de la Cantine se trouve résolue"

" Veuillez ....."

En ce qui concerne la reconstitution de l'Institut Denis-Diderot, il est signalé, à la demande de la Commission, qu'une adjudication aura lieu le IO juillet et qu'elle est relative à l'achèvement des travaux de bâtiment. Ceux-ci doivent être terminés avant la fin de la présente année .

La Commission : a)faisant état des déclarations de M.le Recteur; b) estimant en outre que la demi-pension qui sera gérée par le Centre d'Apprentissage rendra service non seulement au Collège technique, mais également au Collège moderne .

déclare maintenant donner un avis favorable au transfert à l'Institut Denis Diderot du Centre d'Apprentissage annexé actuellement à l'école nationale des Arts et Métiers .

Le dossier est retourné à la 4ème Division pour suite à donner .

Séance commencée à I6 heures, terminée à I8 heures 30 .

Hôtel de Ville, le II Juillet I952

Vu:
l'Adjoint délégué aux Travaux,
H. MAIRE .

Le Chef de bureau technique,
Secrétaire ,
Paul LEVRAGUE .

VU:
l'Architecte en Chef des Bâtiments Communaux,
O. FAUVET .

1D6/26

VILLE DE LILLE
TRAVAUX MUNICIPAUX
SERVICE D'ARCHITECTURE



COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 22 octobre I952

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 22 octobre I952 à I6 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DOYENNETTE, Conseiller Municipal
Léopold LEROY, dº
MILLEVILLE, dº

Absents : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire
COQUART, Conseiller Municipal
HANSKENS, dº
MOITHY, dº
VALBRUN, dº

Assistaient également à la séance :

MM. LEMOINE, Ingénieur principal
GOULARD, dº
Paul LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques
Mme DELACHERIE, rédactrice principale, secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet I952 est approuvé sans observation.

QUESTIONS DIVERSES

a) Urinoirs

Pour répondre à une question posée, il est indiqué que le programme I952 d'installation d'urinoirs est en cours d'exécution. En effet, deux édicules type Ville de Lille ont été édifiés, l'un place des Quatre Chemins, l'autre à l'angle de la rue de Wazemmes et du boulevard Victor Hugo.

Deux autres sont en cours d'installation place Catinat. Deux autres encore seront posés cette année.

Le programme de I953 a été établi. Il prévoit dix nouveaux emplacements.

Une ouverture de crédit sera demandée à cet effet au Budget Primitif de I953

...../

b) Bibliothèque Municipale

L'étude de l'avant projet de construction de la Bibliothèque Municipale a été poursuivie ainsi que la Commission des Bâtiments en avait exprimé le désir le 8 juillet dernier.

C'est ainsi que le schéma de distribution des Services a été arrêté en accord avec la bibliothécaire. Sur cette base, le bureau d'Architecture a dressé un avant-projet du rez-de-chaussée qui prévoit une salle de prêt de la section enfantine, une salle de lecture, une salle de réunions et d'expositions, des salles pour les périodiques et une réserve, un hall d'entrée et un dégagement permettant la distribution des différentes salles et des locaux réservés à la loge du concierge et aux services intérieurs.

L'ensemble est construit sur une surface de 3.100 m2 ; l'excédent du terrain, soit 1.700 m2 est prévu en espaces verts.

Le bâtiment comportera des étages destinés à recevoir les magasins de livres et les logements de la Bibliothécaire et du concierge.

La Commission a enregistré cette communication.

Dossier retourné au Bureau d'Architecture pour mise au point de l'avant-projet après avis et observations de la Bibliothécaire à qui le plan a été soumis.

---

c) Parvis du Souvenir - Place du Palais Rihour

La Commission est informée que le Parvis du Souvenir va être remis en état au titre des réparations dues aux Dommages de Guerre.

Les dalles de marbre avec inscription, dont la plupart sont cassées ou fendues, seront descellées. Le niveau général du parvis sera rehaussé légèrement. Les dalles en bon état seront replacées, celles en mauvais état seront remplacées. Pour éviter que les piétons ne passent sur le parvis, un dispositif de protection a été étudié par le Bureau d'Architecture. Il est prévu, parallèlement à l'axe longitudinal du parvis et de part et d'autre de ce dernier, de poser une clôture composée de bornes en fonte de un mètre de hauteur avec motif ornemental rappelant la fleur d'iris des Armes de Lille, ces bornes étant reliées entre elles par un gros câble torsadé.

Après échange de vues, il est décidé de prévoir une chaîne à la place d'un câble. Cette chaîne à gros maillons, d'apparence lourde, serait fabriquée en aluminium, cuivrée ou bronzée ensuite. Les chaînes comprises entre les deux grands intervalles vers le Monument aux Morts seraient amovibles. Pendant les manifestations au Monument, elles seraient enlevées et rabattues vers les bornes opposées afin de permettre le dégagement du public défilant devant le Monument. En temps ordinaire, elles seraient cadenassées à leurs bornes.

Le concierge de la Salle Roger Salengro pourrait avoir la consigne de ce service.

La clôture ne sera établie qu'après la remise en état du Parvis.

Dossier retourné au Bureau d'Architecture pour étude de la chaîne.

...../

N° 595 - Ecole Maternelle Pape-Carpentier -Salle de gymnastique du rez-de-chaussée - Modification du montant des dépenses autorisées .- CREDIT -

Les travaux de transformation définitive de l'école maternelle Pape-Carpentier sont sur le point d'être achevés. Les installations sanitaires,en particulier, sont terminées.Il a semblé indiqué de prévoir celles de la grande salle de gymnastique existant dans l'établissement, la fosse septique de l'école étant commune aux deux installations .

Par suite de ces travaux supplémentaires, de modifications jugées opportunes au cours de l'exécution et des hausses constatées entre la date d'établissement des devis et celle de l'exécution,le montant total des devis revalorisés passe de 6.620.000 francs à 7.670.000 Frs, soit une augmentation de I.050.000 francs .

Il est demandé de voter un crédit d'égale importance pour permettre le règlement des dépenses et de fixer à 7.670.000 Frs le nouveau montant des dépenses autorisées.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 596 - Ecole de Jussieu -Annexe rue des Poissonceaux.Sinistre du 30 septembre I952. Travaux. CREDIT .

L'incendie du 30 septembre I952,qui s'est déclaré dans les combles de cet établissement, a occasionné des dégâts très importants à l'immeuble .

La couverture est détruite sur I20 m2. La charpente et les chassis du toit sont à remplacer. Le plancher du grenier est très endommagé.Une mansarde a été complétement sinistrée.Les plafonds des classes sous le grenier ont souffert de l'humidité. La cage d'escalier doit être remise en état.

De gros travaux sont à entreprendre sans tarder.Le devis s'élève à 4.300.000 Frs. Les Compagnies d'assurances ont fixé,après expertise, à 2.575.000 Frs l'indemnité de sinistre.

Il est demandé, en conséquence :

I°- d'autoriser, sans délai, la remise en état de l'immeuble.

2°- d'ouvrir un crédit de 4.300.000 Frs pour financer les dépenses de réparations .

3°- d'admettre en recette l'indemnité à verser par les Compagnies d'Assurances .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

A l'occasion de ce sinistre, il a pu être constaté que la Ville était mal assurée, les valeurs vénales sur lesquelles sont basées les primes d'assurance datent de I950,or on peut considérer que depuis cette époque,le coût des travaux de bâtiment a presque doublé.

Cette observation sera communiquée au Service du Contentieux.

N° 597 - Entretien des Propriétés Communales -Fournitures pour travaux en régie - Crédit Complémentaire .

Le crédit de I00.000.000 francs inscrit au Budget Primitif de I952 et affecté à l'entretien des propriétés communales s'est avéré

...

insuffisant.Déjà en juillet dernier un crédit complémentaire de 5.000.000 frs avait été voté en raison du volume important des dépenses engagées pour l'entretien au cours du premier semestre.

Le crédit total de I05.000.000 Frs est maintenant totalement engagé.

Il est demandé l'ouverture d'un nouveau crédit complémentaire de 3.000.000 Frs pour permettre l'achat des matériaux et des fournitures nécessaires au fonctionnement, jusqu'à la fin de l'année, du Service des Travaux en Régie.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+
\+ +

Au sujet du crédit d'entretien des propriétés communales pour I952, il est signalé que sur un montant de justifications de 300.000.000 fr, le service avait sollicité une somme de I50.000,000 Frs. La Commission des Finances avait réduit ce crédit à I00.000.000 frs. A la demande de certains membres de la Commission, il est indiqué que le budget de I953 est actuellement établi et qu'au titre de l'entretien il sera prévu une somme de I50.000.000 Frs plus une dotation spéciale de I2.000.000 frs pour l'entretien des édifices cultuels .

N° 598 - Hôtel de Ville - Aménagements - Travaux divers- CREDIT COMPLEMENTAIRE .

Le crédit de I.800.000 Frs voté le 22 février dernier et inscrit au Budget Primitif de I952 sous la rubrique "Hôtel de Ville-Aménagements-Travaux divers-Achat de mobilier" s'avère insuffisant.

Une somme de 500.000 Frs est encore nécessaire d'ici la fin de l'année pour faire face aux demandes d'exécution de travaux et de fournitures de mobilier .

Il est sollicité l'ouverture d'un crédit de même importance au Budget supplémentaire de l'exercice en cours .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 599 - Chauffage des Bâtiments Communaux -CREDIT COMPLEMENTAIRE.

Le crédit de 27.000.000 frs, inscrit au Budget Primitif de I952 sous la rubrique "Chauffage des Bâtiments Communaux", de 3.000.000 frs inférieur à celui proposé par le Service d'Architecture, sera insuffisant.

Compte tenu de la réduction ainsi opérée, de l'augmentation de la consommation de gaz résultant de la mise en service de nouvelles installations et de l'élévation de prix du mètre cube de gaz, une somme de 5.500.000 Frs est nécessaire pour le règlement des dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance au Budget supplémentaire de l'exercice en cours .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 600 - Chauffage des bâtiments scolaires -CREDIT COMPLEMENTAIRE.

Les prévisions de dépenses de "chauffage des Bâtiments scolaires" avaient été chiffrées à 49.000.000 frs. Le crédit inscrit à ce titre au Budget primitif de I952 a été fixé à 45.000.000 frs. Compte tenu de la réduction opérée de l'élévation du prix du mètre

....

cube de gaz, des dépenses faites, de celles engagées et de celles restant à engager jusqu'à la fin de l'année, une somme supplémentaire de 4.800.000 frs sera encore nécessaire.

Il est demandé l'ouverture au Budget supplémentaire d'un crédit d'égale importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 601 - Création de jardins d'enfants au Square Lardemer et du Square Henri Ghesquière - Construction et installation de deux urinoirs - Crédit -

Un marché pour la construction et l'installation de huit urinoirs dans les jardins de la Place de la République avait été passé avec M. Camossaro, entrepreneur spécialiste.

Au cours de l'aménagement de la place, il a été décidé de n'installer que quatre urinoirs, les autres devant être placés ailleurs.

Deux édicules furent montés au nouveau jardin de la Place Philippe de Girard et un autre au Square Lardemer.

Le dernier, actuellement fabriqué aux Ateliers de l'entrepreneur, doit être monté au Square Henri Ghesquière.

La dépense consécutive aux six premiers a été imputée sur le crédit ouvert pour l'aménagement et la transformation de la Place de la République. Ce crédit est maintenant épuisé.

Pour permettre le règlement des dépenses relatives aux deux derniers urinoirs une dotation de 600.000 frs est nécessaire.

Il est demandé l'inscription au Budget supplémentaire d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission qui regrette toutefois que le sous-crédit nécessaire au règlement des huit urinoirs n'ait pas été réservé.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 602.- Aménagement des camps de vacances -Crédit supplémentaire -

Le crédit de 4.500.000 frs relatif à l'aménagement des camps de vacances est insuffisant.

Les dépenses prévisionnelles ont été dépassées très sensiblement par suite de travaux supplémentaires demandés avant l'ouverture des camps.

C'est ainsi que les dépenses engagées dépassent de I.I09.000 frs le montant du crédit alloué.

Pour parer à cette situation, il est demandé l'ouverture d'un crédit de 900.000 frs au Budget supplémentaire, le solde, soit 209.000 frs étant prélevé sur un reliquat disponible reporté à l'article I54, chapitre XXXV du B.S. de I952.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 603 - Aménagement des terrains de sports - Crédit complémentaire -

Le crédit inscrit au titre de l'"aménagement des terrains de sports" est épuisé.

Les travaux effectués au nouveau terrain de la rue Anatole de la Forge ont été plus importants que ceux prévus à l'origine, de telle sorte qu'il reste des factures impayées pour un montant approximatif de 250.000 frs.

...

Il est demandé l'ouverture d'un crédit d'égale importance devant permettre le règlement des dépenses engagées.
Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 604.- Caserne des sapeurs-pompiers " Bouvines " - Aménagement du Foyer - Crédit -

Le foyer des sapeurs de la Caserne Bouvines est installé dans un local sombre et en mauvais état.
Le Commandant du Corps a demandé un aménagement convenable de cette pièce. Les travaux comprennent le remplacement de fenêtres, le percement d'une porte, l'aménagement d'un dépôt pour le cantinier, la réfection du dallage et l'application de peinture sur les menuiseries et sur les murs intérieurs.
Un crédit de 400.000 frs est nécessaire. Il est proposé d'en demander l'inscription au Budget supplémentaire.
Il y a lieu de noter que l'application des peintures sera assurée par le personnel de la Caserne, les produits nécessaires étant livrés par le Service d'Architecture.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 605.- Jardin des Enfants de la Citadelle - Installations complémentaires - Crédit -

Pour permettre d'assurer l'hivernage des animaux exposés au Jardin des Enfants de la Citadelle et afin de les présenter au public pendant la mauvaise saison, il est prévu de compléter les installations existantes par l'édification d'un jardin d'hiver et une volière.

Ceux-ci comprendraient un ensemble de parcs grillagés, complétés chacun par un abri construit en dur et alignés de part et d'autre d'une allée centrale ouverte au public, l'ensemble étant adossé au mur extérieur de la deuxième enceinte de la Citadelle au Nord-Ouest du jardin, sur une longueur de 80 mètres environ, à l'emplacement du fossé remblayé.
Il est prévu en outre des installations d'eau, d'éclairage ainsi que le chauffage de certains parcs.
La dépense, qui ne comprend que l'achat des matériaux et des fournitures nécessaires à l'édification des installations, est évaluée à 5.000.000 frs environ, la construction et la pose étant assurées par la main-d'oeuvre municipale.

Le crédit demandé monte à 6.000.000 frs, la différence soit I.000.000 frs serait réservée à l'achat de nouveaux animaux en vue de compléter la volière.
M. le Conseiller MILLEVILLE réserve son avis, estimant qu'il n'y a pas lieu de transformer le jardin en parc zoologique. Le jugeant déjà petit du fait de la foule qui le fréquente, il croit que la présence de nouveaux animaux va susciter la curiosité d'un public encore plus nombreux, ce qui n'est pas recommandé dans un jardin réservé aux enfants.
M. le Conseiller DOYENNETTE déclare qu'il s'abstient de donner un avis.
Le rapport sera transmis à l'Administration Municipale. Les observations des membres de la Commission y seront consignées.

...

nº 606 - Ecole maternelle La Fontaine, rue Saint-Gabriel - Construction d'un réfectoire et aménagement d'un vestiaire - Crédit.

L'école maternelle La Fontaine, dotée d'une cuisine bien équipée, ne possède pas de réfectoire. Actuellement, les enfants prennent leur repas dans le couloir d'accès aux classes dont la cloison sur cour est en très mauvais état; ce couloir sert également de vestiaire.

Il est nécessaire de compléter les locaux de cette école par la construction d'un réfectoire et l'aménagement d'un vestiaire.

La dépense est évaluée à I.600.000 frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit d'égale importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 607 - Colonie de Vacances de Brigthon-les-Pins - Travaux d'aménagements et de transformations - Crédit.

Afin de permettre d'envoyer en 1953 à la Colonie de Brighton-les-Pins, un nombre plus important d'enfants et de les abriter dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, il est prévu certains aménagements complémentaires et l'agrandissement des locaux existants.

Le devis établi par M. Flory, architecte chargé de l'établissement du projet et de la direction des travaux, s'élève à 8.285.447 frs. Y compris les honoraires, le crédit à prévoir monte à 8.700.000 frs.

Il en est demandé l'inscription au Budget supplémentaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 608 - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Travaux d'aménagements et de transformations - Honoraires de l'Architecte.

En raison du délai assez long s'étendant entre la date de l'établissement du projet et celle de son exécution en 1953, M. Flory, architecte, demande une avance sur ses honoraires. Celle-ci, calculée selon la proportion indiquée à l'article 2 du décret nº 49-165 du 7 février 1949 portant règlement du tarif des architectes travaillant pour le compte des collectivités publiques, s'élèverait approximativement à 163.000 frs.

Il est demandé d'autoriser le règlement de cette avance à M. Flory.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 609 - Grand Théâtre - Installation de douches pour les artistes et le personnel - Crédit.

La Direction des Théâtres demande l'installation à l'Opéra de deux douches au troisième étage pour le personnel du corps de ballet et d'une douche à l'entresol pour les artistes qui, dans certaines représentations, sont obligés de se maquiller entièrement.

La dépense est évaluée à I.000.000 de frs.

Il est demandé l'ouverture au Budget supplémentaire d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 6I0 - Institut Denis Diderot - Consommation de gaz pendant les années I949, I950 et I95I - Crédit - Mandatement des dépenses.

La défectuosité d'un compteur à gaz placé à l'Institut Denis Diderot n'a pas permis durant les années I949, I950 et I95I d'en enregistrer les index.

La Compagnie "Gaz de France" a évalué, en accord avec le Service municipal compétent, les quantités de gaz consommées pendant la période sus-visée. Elle vient de nous faire parvenir la facture de cette consommation, soit I55.827 frs.

Il est demandé d'autoriser le mandatement de cette somme à la Compagnie, après l'inscription au Budget supplémentaire d'un crédit d'égale importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 6II - Bâtiments Communaux - Fourniture et réparations, en I952, d'appareils de cuisine et d'accessoires - Marché.

Il a été passé, en I952, à la Compagnie Hobart de Paris, succursale à Lille, Bd de la Liberté nº 23I, un montant de commandes évalué approximativement à 700.000 frs. Cette Compagnie est spécialiste en appareils de cuisine et d'accessoires et c'est elle qui en assure les réparations.

Les dispositions légales nous obligeant à passer un marché écrit pour toute dépense annuelle dépassant 500.000 francs, il est demandé l'autorisation de passer avec cette firme un marché de 700.000 frs pour l'année I952.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 6I2 - Fourniture de scories, de schiste et de matériaux divers. Marché.

Pour les mêmes raisons que celles exposées au chapitre précédent, un marché doit être passé pour l'année I952 avec M. E. Vandenabelle, 32 rue du Bourg à Lambersart, qui a fourni à la Ville et qui aura encore à livrer au cours de l'année des scories et du schiste, matériaux nécessaires à l'exécution des travaux assurés par la main d'oeuvre municipale.

Il est demandé, en conséquence, l'autorisation de passer un marché de 700.000 frs pour I952 avec M. Vandenabelle.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 6I3 - Bâtiments Communaux - Fournitures et travaux divers pour l'année I953 - Marchés.

Comme les années précédentes, il est envisagé de passer des marchés pour I953 avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières premières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main d'oeuvre municipale et avec les maisons qui nous livrent des objets fabriqués et du mobilier.

Il y a lieu également de passer des marchés avec certaines entreprises pour des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable

aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord et qui, de ce fait, ne permettent pas de prendre celle-ci comme base de règlement.

Les prix des travaux et des fournitures envisagés ne pouvant être fixés par avance seront débattus d'accord avec le service intéressé avant exécution des commandes.

Il n'est pas possible à priori de fixer les quantités, les qualités et la nature des travaux et fournitures. Aussi il est prévu, comme les années précédentes de traiter avec des établissements ou avec des entreprises connus qui ont déjà travaillé pour la Ville et qui ont donné toute satisfaction.

Comme le plafond des dépenses sans marché est passé de 250.000frs à 500.000 frs, la liste des marchés prévus est plus réduite que les années précédentes.

Il est demandé l'autorisation de passer des marchés avec les firmes ci-après :

NATURE DES FOURNITURES & DES TRAVAUX & DESIGNATION DES FOURNISSEURS ET DES ENTREPRISES	Dépenses prévues pour 1953
Fourniture de mobilier, entretien et travaux divers d'ébénisterie.	
1 - HOUSSEN Pères et Fils, 82 rue St André à Lille	I.700.000
2 - DEVROUDT, 2 rue de l'Arbrisseau à Lille	700.000
3 - SCOUVEMONT, 51 rue Léonard Danel à Lille	I.500.000
Travaux d'ameublement et de tapisserie.	
4 - VERTEULEN, 9 rue Saint Gabriel à Lille	800.000
5 - A. LECOEUCHE, 50 rue de Gand à Lille	800.000
Entretien d'installations thermiques et mécaniques	
6 - Ets DUMOUTIER & Cie, 43 rue Roland à Lille	600.000
7 - VANSTASEGHEM, 51 rue de Maubeuge à Roubaix	900.000
8 - Société "Chauffage Service" 52 rue de la Gare à St André-lez-Lille	600.000
9 - Société Moderne de Chauffage et d'Hygiène 70 rue du Marché à Lille	600.000
Fourniture de bois de toutes essences	
10 - VITAL DELZENNE, HENOCQUE & LEGLAND, 25 rue Chalant à Ronchin (Nord)	I.500.000
11 - Société J. et L. BAUDUIN, 246 bis rue de Paris Lille	I.000.000
12 - J. TRIDON à Benoite-Vaux (Vosges)	I.000.000
Travaux de sciage et transport des bois en grume	
13 - VITAL DELZENNE, HENOCQUE & LENGLAND, 25 rue Chalant à Ronchin (Nord)	I.000.000
ECLAIRAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX	
a) Fourniture de matières et d'objets fabriqués	
14 - Compagnie Générale d'Electricité 287bis et 289 rue Solférino à lille	800.000
15 - Compagnie des Lampes "MAZDA" 29 rue de Lisbonne Paris	I.000.000
16 - Société de Dépôt et Vente de Matériel Electrique 5, rue de Thionville à Lille	600.000
17 - Comptoir d'Electricité Franco-Belge 30 rue de Mondres à Paris	600.000

b) Travaux d'installations électriques et fournitures de matériel.	
I8 - Société Force et Lumière Electrique "FORCLUM" I, rue du Bombardement à Lille	600.000
I9 - G. CALLENS, 83 rue Brûle Maison à Lille	600.000
20 - Entreprise d'Installations Electriques R.POTIGNY 23 - 25 rue d'Arras à Lille	I.000.000
2I - Entreprise Industrielle "Force et Lumière" I8, rue d'Haubourdin à Wattignies (Nord)	I.000.000
22 - Société A.C.M.E.N. 7, rue de Paris à Lille	I.000.000
Travaux de pierres dures et tendres, granito et pierre reconstituée	
23 - Etablissement MARIN 2I-23, rue Camille Desmoulins à Lille	I.000.000
24 - CAMOSSARO, I4bis rue Vieille à Lomme (Nord)	2.000.000
Réparation et entretien de parquets	
25 - Parqueterie des Flandres, I77 rue Delcenserie à Marcq-en-Baroeul (Nord)	I.000.000
26 - DURIEZ Fils, I43 rue Ferrer à Fâches-Thumesnil	700.000
Travaux d'étanchéité sur toitures- Travaux de conduite d'eau.	
27 - Entreprise E. DARTOIS, 30 rue des Tours à Lille	600.000
Fourniture de quincaillerie - Outillage.	
28 - Sté A. TAVERNIER et Cie VALKER Frères Succ. 342, rue Léon Gambetta à Lille	600.000
Fourniture de scories, schiste et matériaux divers.	
29 - E. VANDENABELLE, 32 rue du Bourg à Lambersart	600.000
Revêtements métalliques	
30 - HAVET, 20 rue Jeanne Maillotte à Lille	600.000
Métaux non ferreux et ferreux	
3I - Ets BROSSETTE & Fils 3, rue de la Madeleine, Lille	I.000.000
Echafaudages tubulaires	
32 - BOTTIN, 78 rue de Jemmapes à Lille	500.000
Matériel Sanitaire et matériel de Chauffage et de ventilation	
33 - E. DEVOS, 33 rue de la Justice à Lille	600.000
Fourniture et pose de charpente en fer	
34 - DEGRYSE et Cie, 8 rue Bellevue à Lille	800.000
Fourniture de toiles, rideaux de scènes et textiles divers	
35 - E. DELACHERIE, 3 rue des Célestines à Lille	2.000.000

Tubes et raccords divers

36 - Sté d'Escaut et Meuse, 34 Bd J. Bte Lebas à Lille : 500.000

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration municipale.

---

nº 614 - Centre Médico-scolaire et Centre de Vaccination :
I - Construction d'une clôture -
II- Marché sur concours -.

La construction du Centre médico-scolaire et de vaccination est actuellement en voie d'achèvement. Il convient maintenant de doter cet édifice d'une clôture en harmonie avec son caractère architectural.

Le projet établi par M. F.P. DELANNOY, Architecte du Centre médico-scolaire et de vaccination prévoit :

Iº la construction d'une clôture grillagée sur socle en briques de parement devant le Centre et le remplacement, par raison d'esthétique, de la clôture limitant vers la rue le jardin de la Noble Tour par une autre semblable à celle prévue au Centre.

2º la construction d'une clôture côté de la rue Paul Duez.

3º le remplacement par un treillage de la clôture provisoire de séparation entre la Faculté de Droit et le Centre Médico scolaire et de vaccination.

La dépense est de l'ordre de I.800.000 Frs.

Les travaux devant être exécutés aux abords immédiats de la Noble Tour, édifice classé, nous en avons présenté le projet à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques qui nous l'a retourné avec avis favorable.

Il est demandé d'approuver le projet et de décider un concours entre spécialistes sur la base d'un devis- programme pour la ferronnerie et la serrurerie établi à cet effet.

La Commission émet un avis favorable après qu'il est signalé que M. le Recteur s'est engagé à prendre en charge la moitié des dépenses de la nouvelle clôture à ériger entre la Faculté de Droit et le Centre -

La clôture en ciment existante sera démontée par la main-d'oeuvre municipale et entreposée dans nos Ateliers. Elle sera utilisée, au fur et à mesure des besoins, pour les Bâtiments communaux.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 615 - Centre Médico-scolaire et Centre de vaccinations -
Voies d'accès - MARCHE -

Parmi les aménagements des abords du Centre médico-scolaire et de vaccinations dont l'achèvement est imminent, il convient de prévoir la construction, dans la propriété, des voies d'accès permettant le passage des véhicules qui amèneront, aux contrôles médicaux, les enfants des écoles éloignées.

Le projet établi par votre Service d'Architecture comprend l'aménagement d'une chaussée de 5 mètres de largeur formant circuit, avec entrée et sortie et représentant une surface totale de 800 m^2. Cette chaussée sera constituée par une fondation de 0,20 d'épaisseur revêtue d'une couche de tarmacadam.

La Société SALVIAM, qui est adjudicataire d'importants travaux pour la réfection des rues de la Cité, consent à exécuter la fondation

.../

en laitier et le revêtement en tarmacadam du Centre médico-scolaire à des conditions qui ont été reconnues, par les Services compétents, intéressantes pour la Ville.

Le prix de revient d'une telle chaussée est de I.900 Frs le m^2, d'où une dépense totale de I.520.000 Frs pour l'exécution complète des 800 m^2.

L'importance de cette dépense nécessite la passation d'un marché avec la Société SALVIAM -

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 6I6 - Grand Palais de la Foire Commerciale. Décomptes définitifs.

Le 4 Août I947, le Conseil Municipal a décidé que les décomptes définitifs des travaux exécutés au Grand Palais de la Foire Commerciale seront soumis à son homologation comme l'étaient d'ailleurs, à cette date, ceux relatifs à tous les bâtiments communaux.

Or, il a été reconnu, depuis, que la réglementation administrative n'exige la sanction du Conseil Municipal que s'il y a augmentation du montant des dépenses autorisées.

Ces dispositions ont été mises en application.

Il est demandé de les étendre aux travaux exécutés au Grand Palais de la Foire Commerciale.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

nº 6I7 - Ecole Maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement

L'école maternelle Gounod, 70 rue des Stations, fonctionne actuellement dans des conditions extrêmement défectueuses en raison de l'exiguïté et de la vétusté de ses locaux. Cette école ne possède en effet qu'une seule classe; une deuxième salle trop petite tient lieu de classe supplémentaire et répond très mal à cette destination; on constate par ailleurs l'absence de réfectoire et la nette insuffisance du groupe de lavabos.

En raison de l'accroissement des effectifs scolaires et sur la suggestion de Mme l'Inspectrice départementale des écoles maternelles, il a été envisagé l'amélioration et l'agrandissement de cette école qui pourrait comprendre désormais deux salles de classe, une salle de repos, un réfectoire avec cuisine, une salle de propreté avec W.C. et urinoirs.

Cet agrandissement de l'école serait enfin complété par l'aménagement d'un appartement, faisant actuellement défaut, et destiné à la Directrice.

La présence d'un terrain contigü à l'école Gounod et appartenant à la Ville permet cette extension et la création d'une entrée Place Philippe de Girard.

Il est demandé d'adopter le principe des améliorations et de l'agrandissement de l'école Gounod et de solliciter l'inscription de cette école sur la liste départementale de priorité.

Les crédits nécessaires seront demandés ultérieurement -

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

TRAVAUX AUX EGLISES

Nº 6I8 - Eglise Saint Pierre Saint Paul - Remise en état de la toiture - Participation du Culte - Admission en recette -

Il s'agit de travaux de couvertures en ardoises et en zinc, d'étanchéité de certaines parties vitrées et du remplacement du dôme vitré du centre du transept par une couverture en ardoises sur une charpente en bois à constituer.

Montant prévisionnel des dépenses : I.55I.I00 Fr

Prise en charge par le Culte : 50 % des dépenses avec paiement en deux annuités : I953 et I954.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 6I9 - Eglise du Sacré-Coeur - Réparation des grilles extérieures - Participation du Culte - Admission en recette -

Il s'agit de faire réparer les grilles extérieures de l'Eglise et de les revêtir de couches de peinture.

La dépense est évaluée à I70.000 Fr avec participation du Culte à concurrence de 50 %.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 620 - Eglise Saint Michel - Exécution de travaux - Participation du Culte - Admission en recette -

Il s'agit de réparations à une grille en fer forgé, aux cadres grillagés placés devant les vitraux et à diverses parties métalliques de l'édifice, puis de leur revêtement de plusieurs couches de peinture.

En outre, les deux portails latéraux ainsi que les deux portes de la Sacristie doivent être revisés et repeints.

La dépense est évaluée à 953.000 Fr. Le Culte a accepté de prendre en charge 50 % de celle-ci.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 62I - Lycée Fénelon -
Iº - réfection des façades sur rues Jean Sans Peur et du Maire André
2º - remplacement des chassis rue Alexandre Leleux
Demande de subvention -

Un projet de travaux au Lycée Fénelon comprenant la réfection des façades situées rues Jean Sans Peur et du Maire André et le remplacement d'un certain nombre de fenêtres rue Alexandre Leleux, a été approuvé précédemment.

Cette réalisation sera financée par imputation sur un crédit de I0.500.000 Fr voté pour l'exécution d'un programme de travaux au Lycée Fénelon.

Il est maintenant sollicité de l'Etat et du Département les subventions les plus élevées possible.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...../

Nº 622 - Aménagement d'une pouponnière - Avant projet -

l'Administration Municipale ayant prévu l'installation en ville d'une pouponnière et décidé l'acquisition à cet effet d'une propriété libre, 86, rue des Meuniers, une étude a été demandée à un cabinet d'Architectes.

Une Commission spéciale composée de plusieurs personnalités du Corps médical a reçu mission d'étudier dans quelles conditions une pouponnière pouvait être aménagée dans cette propriété. MM.GHESQUIERS et HOMBECQ, architectes D.P.L.G., ont fait une étude suivant les directives de cette Commission.

L'étude comprend :

Iº - l'aménagement du bâtiment existant pour le logement du personnel et les services généraux

2º - la construction d'une aile devant constituer la pouponnière proprement dite

La dépense de travaux et fournitures, compris les honoraires des Architectes, s'élève à 96.000.000 Fr environ. Il est demandé d'adopter l'avant projet et de charger de l'établissement du projet définitif et de la direction des travaux MM. GHESQUIERS et HOMBECK, auteurs de l'étude.

La Commission est unanime à reconnaître la nécessité de la construction d'une pouponnière mais critique l'emplacement désigné qui ne semble pas répondre aux conditions d'hygiène, de salubrité et de viabilité exigées en pareil cas.

M. le Conseiller MILLEVILLE se fait préciser que cet établissement pourrait abriter 36 enfants et serait réservé uniquement aux enfants déficients de notre Ville.

Le rapport sera transmis à l'Administration Municipale avec une note consignant les observations de la Commission.

Nº 623 - Jardin des Plantes - Construction de l'Orangerie - Décomptes définitifs -

Les décomptes définitifs nous étant parvenus avec du retard n'ont pu être remis à temps au Service de la vérification en vue de leur examen.

Le rapport proposant leur approbation sera soumis à une séance ultérieure.

La question est, par conséquent, retirée de l'ordre du jour.

AFFAIRES DIVERSES

Nº 624 - Ecole maternelle Pape Carpentier - Remise en état de la charpente au bâtiment en retour sur rue Corneille - Crédit -

Une visite effectuée dans les combles de l'école maternelle Pape Carpentier a permis de constater que la charpente était en très mauvais état et que la toiture menaçait de s'effrondrer, n'étant plus retenue que par les cloisons et les murs de refends.

Des mesures de sécurité ont été prises aussitôt par le Service et les travaux de réparation qui s'avèrent très importants doivent être entrepris sans délai.

La dépense est évaluée à I.900.000 Fr.

Il est demandé l'inscription d'un crédit d'égale importance au Budget supplémentaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 625 - Centre d'Education physique " Wazemmes " - 4è Lot - Aménagement des sols - Décompte définitif.

Les travaux d'aménagement des sols du Centre d'Education physique " Wazemmes " sont terminés et le décompte général et définitif en a été dressé.

La Société générale d'entreprises, 220 rue Jean Jaurès à Flers-lez-Lille, avait un délai de quatre mois, mais en raison des difficultés qu'elle a rencontrées, en particulier pour assurer un approvisionnement en scories de bonne qualité, la période d'exécution s'est étendue sur huit mois. Votre Service d'Architecture, qui a suivi et contrôlé la marche du chantier, a été à même de constater l'impossibilité pour l'entreprise de réaliser l'ensemble du projet dans un délai inférieur à celui qui a été effectivement nécessaire.

La situation des dépenses s'établit comme suit:

Montant de l'adjudication	5.039.525 Fr
Montant du décompte définitif	5.273.373,65
L'augmentation de dépense de ..... soit 5%, résulte notamment de ce que le cube des terres d'apport a été supérieur à celui figurant au devis, de l'application de la formule de révision portée au cahier des charges et de l'exécution de divers travaux reconnus nécessaires en fin de chantier.	233.848,65

Il est demandé d'entériner l'allongement à huit mois du délai d'exécution et d'approuver le décompte.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 626 - Dommages de guerre- Institut Denis Diderot - Travaux de plâtrerie - Marché.

Le 6 Décembre I950, M. HAEST, 65 rue Gambetta à Armentières a été déclaré adjudicataire du troisième lot (plâtrerie) prévu pour la reconstruction de certaines sections de l'Institut Denis Diderot.

Cet entrepreneur a été mis en liquidation judiciaire le II Juillet I952 alors qu'il n'avait effectué qu'une partie des travaux qui lui incombaient.

Le I0 Juillet I952, il avait été procédé à une adjudication en vue de l'achèvement de la reconstruction de l'Institut Diderot et c'est à la Société A. PINARD qu'a été attribué le lot de Plâtrerie.

Nous avons demandé à cette Société si elle consentait à se charger, en plus des travaux venant de lui être confiés, de ceux n'ayant pas été exécutés par M. HAEST. La Société A. PINARD nous a donné son accord et, après discussion a accepté un rabais de 25% sur les prix de la Série, rabais légèrement supérieur du reste à celui qu'elle avait consenti à l'adjudication prononcée à son profit.

Le montant de ces travaux supplémentaires, chiffré par MM. LENGLART Frères, architectes de l'Institut Diderot, s'élève à environ 2.600.000 francs, rabais déduit.

Il est demandé d'accepter les propositions de la Société A. PINARD et d'approuver la passation d'un marché avec cette entreprise.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 627 - Hôtel de Ville - Ascenseur du Beffroi - Abonnement d'entretien- Participation financière des services de la Radiodiffusion et télévision françaises.

M. R. D'HALLUIN, constructeur à ROUBAIX, assure l'entretien de l'ascenseur du Beffroi de l'Hôtel de Ville moyennant une rétribution

..../

s'élevant annuellement, au Ier Janvier I952, à 22.4I3 francs. A ce prix, qui est révisable conformément aux tarifications officielles, s'ajoute la taxe locale.

Les Services de la Radiodiffusion et Télévision Françaises possèdent des installations émétrices de télévision dans un local dont ils disposent, dans le Beffroi. Pour y accéder, ils utilisent l'ascenseur dans une large mesure et ils ont donné leur accord, suivant la demande qui leur en a été faite, de participer, à raison de 80%, aux dépenses d'entretien de cet appareil.

Il est demandé d'approuver l'accord intervenu avec les services de la Radiodiffusion et télévision françaises et de proposer l'admission en recette de la participation de cette Administration.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 628 - Stade d'athlétisme de la Citadelle - Lots 3 et 4 - Modification du montant des dépenses autorisées.

Les troisième et quatrième lots de travaux du Stade d'Athlétisme de la Citadelle en cours d'exécution concernent l'un, la construction des soubassements des clôtures, de la porte d'entrée et des escaliers, l'autre, les travaux de ferronnerie, clôtures métalliques, au pourtour du Stade et autour de la rigole de dessèchement. Le montant de chacun de ces deux lots sera en hausse sensible sur les prévisions du devis et il y a lieu, par suite, de modifier le montant des dépenses autorisées.

Les augmentations sont dues :

I° à des modifications demandées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports au cours de l'exécution, en particulier l'embellissement de l'entrée du Stade, le remplacement de la brique ordinaire par de la brique de parement sur les faces extérieures des murs de clôtures et la construction d'un mur de clôture de 235 mètres de longueur sur les côtés sud-ouest et nord-ouest où il n'avait été prévu qu'un simple grillage posé sur potelets en béton armé.

2° au fait de la hausse des prix constatée entre la période d'établissement des devis et celle de l'exécution des travaux.

Le tableau ci-après résume la situation telle qu'elle se présente actuellement.

Désignation des lots (I)	Devis primitif (2)	Rabais consenti (3)	Dépenses autorisées (4)	Nouvelles dépenses à prévoir après rabais (5)
3è lot				
Murs de soutènement soubassement de clôtures escaliers	5.850.000	I9%	4.738.500	9.000.000
4è lot				
Ferronnerie, clôture métallique au pourtour et autour de la rigole de dessèchement	2.780.575	I5%	2.363.489	2.900.000

Il y a lieu de noter que tous les travaux sont réglés à la mesure, par conséquent, d'après les quantités réellement mises en place, avec application des prix unitaires de la Série et le rabais d'adjudication.

Il est demandé de fixer aux chiffres de la colonne 5 le nouveau montant des dépenses autorisées,

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

n° 629 - Vente de banquettes réformées de la salle d'auditions du Conservatoire de musique - Admission en recette.

A la suite du remplacement des banquettes en mauvais état de la Salle d'auditions du Conservatoire de Musique par des fauteuils à siège basculant, il a été adressé à plusieurs maisons, un appel d'offres en vue de la cession du matériel réformé.

Cet appel d'offres n'a donné aucun résultat.

Par ailleurs, M. l'Abbé GALLET, curé de Serques (P.D.C.) a adressé une proposition d'achat pour I50 banquettes à 50 frs l'unité, matériel enlevé par ses soins et à ses frais au magasin de la Ville, avenue du Peuple Belge.

Cette offre est intéressante pour la Ville.

Il est proposé d'agréer l'offre de M. l'Abbé GALLET et d'admettre en recette le produit de la vente, soit une somme de 7.500 frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 630 - Magasin de la Ville - Vente de vieux métaux - Admission en recette.

Les vieux métaux récupérés provenant du démontage d'installations thermiques et mécaniques vétustes et réformées et des Services techniques, en particulier de la section d'éclairage, sont entreposés au Magasin Brûlé, 67 Avenue du Peuple Belge et à l'ancien Atelier Pape Carpentier II6, rue Manuel. Il s'agit de fonte brulée, fonte grise, fers et déchets divers et platinage.

En raison de l'importance du stock ainsi constitué et en vue de débarrasser les dépôts, il a été procédé, le 9 Octobre I952, à un appel d'offres auprès de différents négociants pour la vente de ces vieux métaux inutilisables par les Services Municipaux.

Dix sept maisons ont été consultées. Huit d'entre elles ont fait des propositions.

Les offres les plus avantageuses pour la Ville ont été présentées par les Etablissements MERTENS 44, rue Philadelphie à Lille, qui ont proposé les prix suivants :

- Fonte brulée	la tonne	II.500 frs
- Fonte douce	-	I2.000 frs
- Fers	-	9.000 frs
- Platinage	-	4.000 frs

Monsieur MERTENS a pris possession de ces vieux matériaux.

Compte tenu des bons de pesées, les poids ayant été controlés par un agent du Service des Installations Thermiques et Mécaniques, la somme due par ce négociant s'élève à I.I64.783 frs.

Il est proposé l'admission en recette de cette somme.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Séance commencée à I6 heures, terminée à I9 heures I0.

Hôtel de Ville le 28 Octobre I952
La Rédactrice principale
Secrétaire de Séance

M.J. DELACHERIE

VU: L'Adjoint délégué
aux Travaux.

H. MAIRE

VU: Le Chef de bureau technique
Paul LEVRAGUE

VU: L'Architecte en Chef des Bâtiments Communaux
FAUVET

1D6/26

ARCHIVES MUNICIPALES LILLE

VILLE de LILLE

Travaux Municipaux

Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-Verbal de la réunion du 3 février 1953

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mardi 3 février 1953 à 16 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
DOYENNETTE, Conseiller Municipal
Léopold LEROY, -dº-
MILLEVILLE, -dº-

Excusés : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire
VALBRUN, Conseiller Municipal

Absents : MM. COQUART, Conseiller Municipal
HANSKENS, -dº-
MOITHY, -dº-

Assistaient également à la séance :

MM. FAUVET, Architecte en Chef
LEMOINE, Ingénieur principal
P. LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 1952 est approuvé. Toutefois, M. le Conseiller MILLEVILLE demande la suppression de l'avant-dernier paragraphe de la rubrique nº 622 " Aménagement d'une pouponnière- avant-projet " - Il déclare en effet qu'il n'est pas intervenu dans la discussion portant sur le nombre d'enfants à abriter dans l'établissement et n'a pas demandé que ce dernier soit uniquement réservé aux petits Lillois.

La Commission prend acte de la déclaration faite par M. le Conseiller MILLEVILLE.

Questions diverses

Il est signalé par M.M. LEROY et MILLEVILLE que les travaux de peinture intérieure effectués il y a quelque temps à l'école Fombelle, rue Paul Lafargue, n'auraient pas été exécutés dans de bonnes conditions. Cette information a été portée à leur connaissance par un artisan peintre d'une localité voisine. Des explications fournies il apparaît nettement que cette critique n'est pas fondée, les travaux étant suivis par les conducteurs, contrôlés par les Ingénieurs subdivisionnaires et supervisés par l'Ingénieur principal.

En conclusion, il semble que les réflexions faites l'ont été par un homme ignorant la pratique des travaux exécutés par le service de l'entretien des Bâtiments Communaux.

Nº 632.- Jardin des Plantes -Construction de l'Orangerie - Décomptes définitifs -

Les travaux de construction de l'Orangerie du Jardin des Plantes sont terminés et réceptionnés provisoirement.

...

Les dépenses de trois lots sont en augmentation sur les prévisions, par contre celles des onze autres lots sont inférieures aux dépenses autorisées.

Le montant des dépenses prévisionnelles et autorisées s'élevant à 29.430.143 frs - le montant total des décomptes définitifs accuse une somme de 27.732.945 frs.06.

Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 632 bis - Centre médico-scolaire et de vaccination - Construction d'une clôture - Marché - Admission en recette -

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'exécution d'une clôture métallique mitoyenne entre la Faculté de Droit et le Centre médico-scolaire. C'est l'entreprise Jean MALLET & Cie qui a fait la proposition la plus intéressante. La dépense s'élèvera à 558.600 Frs. L'Université a accepté de participer pour 50% dans les frais d'établissement.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec MM. Jean MALLET & Cie et de proposer l'admission en recette d'une somme de 279.300 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 633.- Ecole Maternelle Broca - Reconstruction - Projet - Crédit-Emprunt.

Il est proposé à la Commission de faire approuver le projet définitif de reconstruction de l'Ecole Maternelle Broca à Fives. Ce projet, conforme aux dernières instructions ministérielles en matière de constructions scolaires, comprend trois classes avec possibilité d'en aménager une quatrième, une salle de repos, une salle de jeux de 120 m2, des services annexes, réfectoire et cuisine, un bureau de directrice, un préau de 110 m2 et un logement de directrice au premier étage.

Les devis accusent une dépense de 40.000.000 frs. Le financement du projet est prévu comme suit :

a) par remploi d'indemnités de Dommages de guerre pour un montant total de 26.000.000 frs;

b) par un crédit de 7.000.000 frs à ouvrir au budget et à financer par voie d'emprunt;

c) par un crédit de 7.000.000 Frs représentant le remploi de subventions à provenir de l'Etat et du Département.

Il est demandé également l'autorisation de mettre en adjudication une première tranche de travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

A la suite de l'exposé visant le financement des travaux, M. le Conseiller MILLEVILLE regrette vivement que pour une somme de 7.000.000 frs "somme ridicule", dit-il, comparativement au budget général des dépenses prévues en 1953, soit 4 milliards frs environ,

...

on soit dans l'obligation de recourir à l'emprunt,retardant ainsi les travaux d'une école maternelle dont la reconstitution est urgente dans unquartier où la reconstruction est activement poussée.

M.le Conseiller Doyennette s'associe à cette observation,de même d'ailleurs que les autres membres de la Commission.

+
+ +

A l'occasion de l'examen de ce projet scolaire, M.Fauvet fait remarquer que la dépense prévue de 40.000.000 Frs pour la construction d'une école maternelle à trois classes peut paraître exagérée. Il signale, à cet effet, que la surface totale bâtie est de 784 m2, préau non compris, alors que la surface réservée aux trois classes est de 168 m2, comprise entre le quart et le cinquième de la surface totale bâtie. M.Fauvet rappelle que les instructions ministérielles exigent la construction d'une salle de repos, d'une salle de propreté, d'un bureau pour la directrice, d'un hall d'entrée, d'un couloir-vestiaire desservant les classes, d'une salle de jeux et d'un logement de Directrice. Pour sa part, la Ville a décidé d'adjoindre une cuisine et un réfectoire.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les dépenses atteignent le chiffre élevé de 40.000.000 francs .

N° 634 - Ecole maternelle Broca-Reconstruction-Demande de subvention-

La Ville étant susceptible d'obtenir des subventions pour la fraction de dépense s'élevant à 14.000.000 Frs pour extension et améliorations,c'est à dire pour la partie non remboursée au titre des dommages de guerre, il est demandé de solliciterde l'Etat et du Département une subvention aussi élevée que possible sur cette fraction de dépense.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 635 - Aménagement d'une pouponnière pour enfants débiles .Projet-Mise en adjudication des lots I à 6 -

A la séance précédente de la Commission, il vous a été soumis le projet d'aménagement d'une pouponnière,rue des Meuniers.

Le dossier technique ayant été préparé durant ce temps par M.M. Gresquiers et Hombeck, Architectes D.P.L.G., il est maintenant possible de soumettre à l'approbation de l'autorité supérieure le projet définitif .

La mise en adjudication des travaux ne pourra avoir lieu qu'après la réalisation de l'emprunt prévu pour le financement de l'opération.

Un cahier des charges sera établi pour les lots I à 6 d'abord.

Avis favorable de la Commission qui estime urgent, en raison de l'état lamentable dans lequel se trouve le Centre Social de Fives, la réalisation de la pouponnière.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

+
+ +

N° 636 - Aménagement d'une pouponnière-Contrat de prestation de services avec les Architectes .

Uncontrat de prestation de services sera passé avec les Architectes dès que l'emprunt ou une partie de l'emprunt sera réalisé et que, par conséquent, il sera possible d'entreprendre les premiers lots de travaux .

..

N° 637 - Groupe scolaire Lakanal-Campan- Programme de reconstruction-

L'école de garçons Lakanal et les écoles de filles Mme Campan et Jules Ferry ont été entièrement détruites au cours des bombardements de Fives.

A la suite du remembrement de ce quartier, un emplacement a été réservé à la Ville, rue du Long-Pot, pour la construction d'un groupe scolaire devant remplacer les écoles sinistrées et pour l'aménagement ultérieur d'un terrain d'éducation physique.

La reconstruction du Mont de Terre étant activement poussée, il est nécessaire de prévoir la reconstruction rapide du nouveau groupe scolaire qui devra accueillir les enfants dès le retour de la population.

Par ailleurs, l'école de garçons Paul Bert de la rue du Long-Pot, qui est située sur l'emplacement d'une voie urbaine projetée devant relier la rue de Bellevue à la rue Pierre Legrand, devra disparaître dans un délai plus ou moins rapproché; il est donc indiqué de prévoir, contre l'école Lakanal, l'emplacement nécessaire à la reconstruction des classes de l'école Paul Bert.

En vue de l'étude qui a été faite par M. BASELIS, Architecte D.P.L.G., désigné au cours de votre séance du 21 mars 1951, un programme a été établi en liaison avec M. l'Inspecteur d'Académie.

L'école des garçons comprendra : 3 classes avec possibilité de porter ce nombre à 12, afin de permettre, le cas échéant, son extension propre et celle qui résultera de la démolition de l'école Paul Bert, un préau, des privés, une salle de travaux manuels, un bureau de directeur, une pièce d'attente pour les parents, un logement de directeur.

L'école des filles comprendra : 3 classes avec possibilité d'en aménager 3 supplémentaires, un préau, des privés, une salle d'enseignement ménager, un bureau de Directrice, une pièce d'attente pour les parents, un logement de Directrice.

Le Groupe Scolaire sera complété par une cantine (deux réfectoires et une cuisine) et un logement de concierge.

L'indemnité de reconstruction devant être allouée à la Ville, sera utilisée à l'exécution des travaux.

Il est proposé de faire approuver la reconstruction des écoles de Fives sur les bases du programme ci-dessus et de solliciter l'inscription de ce projet sur la liste de priorité nationale.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 638.- Colonie de Vacances de Wormhoudt - Reconstruction - 4ème phase - Acquisition de matériaux spéciaux - Marché -

M. STEVENS, architecte chargé de la direction des travaux, n'a pas fourni en temps voulu les renseignements concernant cette affaire.

La question est par suite retirée de l'ordre du jour.

La Commission regrette ce fâcheux contretemps.

N° 639.- Stade de la Citadelle - Lot n° I - Modification du montant des dépenses autorisées.

Le montant des dépenses porté au procès-verbal d'adjudication s'élève pour le lot n° I des travaux du stade de la Citadelle à 20.238.431 frs.

...

Par suite d'une clause insérée au marché visant la fourniture de scories et compte tenu des achats de ces matériaux à l'extérieur de la banlieue lilloise, il y a lieu de prévoir l'application du prix supérieur fixé à 2I.20I.57I frs.

D'autre part des travaux imprévus et des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise.

Pour toutes ces raisons et par suite de l'application de la formule de révision portée au cahier des charges, le montant prévisionnel des dépenses du Ier lot s'élève à 26.437.735 frs.

Il est demandé d'arrêter à ce chiffre le montant des dépenses autorisées.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 640 - Centre d'Education Physique "Wazemmes" et "Stade de la Citadelle" - Acquisition de matériel d'équipement sportif - Marché.

Des propositions ont été demandées à deux maisons spécialistes en vue de l'acquisition et de l'installation du matériel d'équipement sportif du Centre d'Education physique "Wazemmes" et du Stade d'Athlétisme "Citadelle" au lieu dit "Le Petit Paradis".

Il s'agit de M.J. VROMAN, 30, rue du Grand Chemin à Roubaix et de l'Entreprise Industrielle et Financière pour les Travaux publics et le Bâtiment à Arbas (Haute-Garonne).

Ces deux propositions sont très voisines du point de vue du montant de la dépense et celle-ci sera de l'ordre de 2.800.000 frs.

Elles ont été étudiées par votre Service d'Architecture et sont actuellement soumises à l'examen de l'Ingénieur régional de l'Equipement sportif.

Dès accord de l'Ingénieur régional, un marché sera passé avec la Maison dont l'offre sera considérée comme la plus intéressante pour la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 64I - Grand Théâtre - Remise en état de l'installation de détection automatique d'incendie - Décompte définitif.

Le marché passé avec la Société "Le Téléautomate" à Paris, pour les travaux portés à la rubrique, prévoyait une dépense de I.486.000 frs.

Par suite de modifications intervenues dans les salaires et dans le prix des matières, la formule de révision a été appliquée et le décompte s'établit définitivement à I.676.I22 Fr I0.

Il est demandé de l'approuver tel qu'il est présenté et de solliciter un crédit spécial de I90.I22 frs pour solder la dépense.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 642 - Ancienne Recette Municipale, place Rihour. Bureaux de vote. Remboursement de consommation de gaz et d'électricité.

Les I6 et 30 novembre I952, deux bureaux de vote ont été installés dans les locaux de l'Ancienne Recette Municipale, occupés par les Services de la Fédération du Nord du Parti Socialiste.

Les fournitures de gaz et d'électricité indispensables au chauffage et à l'éclairage de ces locaux ont été assurées à cette occasion par le locataire.

...../

M. BERTRAND, Secrétaire administratif de la Fédération, demande le remboursement des frais de gaz et d'électricité occasionnés par cette occupation et se décomposant ainsi qu'il suit :

Gaz	: 20 m3 à I5 Fr 70	=	3I4 frs
Electricité	: 20 Kw à 25 Fr 40	=	508 frs
	Soit au total		822 frs

Il est décidé de faire droit à cette légitime demande.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 643 - Vente de vieux métaux provenant des Abattoirs de Lille - Admission en recette.

A la suite d'un appel d'offres en vue de la vente de vieux métaux provenant du démontage de l'installation de refoulement des eaux résiduaires des abattoirs, les Etablissements MERTENS à Lille ont proposé le prix le plus élevé, soit I2.000 frs la tonne de fonte douce.

Compte tenu des bons de pesée, la somme due par ce négociant s'élève à 40.896 francs.

Il est proposé d'admettre cette somme en recette.
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 644 - Vente de tuyaux de toile réformés provenant des sapeurs-pompiers Admission en recette.

A la suite d'un appel d'offres en vue dela cession de tuyaux de toile réformés provenant des sapeurs-pompiers, M. MŒRE, négociant à Lille, a proposé les prix les plus intéressants pour la Ville, soit 44 frs 80 le kilogramme.

Il y a lieu d'admettre en recette la somme de 27.I94 frs pour un poids total de 607 kgs de tuyaux réformés.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 645 - Eglise Saint-Etienne - Remise en état d'une cheminée et réparations à la couverture - Participation du Culte - Admission en recette.

Le mauvais état des cheminées de l'Eglise Saint-Etienne a nécessité des travaux qui, en raison du danger que présentait la situation, ont été commandés d'urgence aux entrepreneurs. Leur montant est évalué approximativement à I70.000 frs.

A titre de participation, le Clergé a accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses.

Il est demandé d'admettre en recette la somme due par le Culte, soit 85.000 frs environ.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 646 - Propriétés Communales - Pose de linoléum.

Il a été procédé à la fourniture et à la pose de linoléum dans des pièces delogements de fonctionnaires municipaux là où les planchers étaient vétustes ou les sols en mauvais état.

...../

A la demande du Receveur Municipal, il est indiqué d'approuver l'exécution de ces travaux dont le coût s'est élevé à II0.000 frs environ

Il est demandé en outre l'autorisation de procéder à des revêtements sanitaires chaque fois que le service le jugera nécessaire.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 647 - Services Municipaux - Acquisition de scies, limes, petit outillage, aciers spéciaux et divers articles métallurgiques - Marché

Un marché annuel est à passer avec les Etablissements NICOLLE à Ronchin pour les fournitures du petit outillage et d'aciers spéciaux nécessaires au fonctionnement des Ateliers de l'Institut Denis Diderot et des différents services municipaux en régie.

Ce marché est évalué approximativement à 600.000 frs
Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 648 - Propriétés Communales - Acquisition de machines-outils, quincaillerie et articles divers - Marché

Pour les mêmes motifs qu'au précédent chapitre, un marché, d'un montant prévisionnel de I.000.000 frs, est à passer avec les établissements TAMPLEU frères à Lille pour les livraisons de machines-outils, quincaillerie et articles divers.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 649 - Colonie de Vacances de Brighton les Pins - Relevé topographique Contrat de prestation de services avec le géomètre.

La constitution du dossier concernant le projet d'aménagement et de transformation de la propriété acquise par la Ville à Brighton les Pins pour l'installation d'une Colonie de Vacances a nécessité l'intervention de M. Mathieu, géomètre expert à Abbeville pour l'établissement du plan masse. Le montant des honoraires dus à M. Mathieu s'élève à I6.595 frs. Une convention est à passer avec le géomètre.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 650 - Hospice Comtesse - Charpente du Grand dortoir - Travaux d'achèvement -

Des travaux de restauration ont été entrepris à l'Hospice Comtesse classé parmi les Monuments Historiques et c'est ainsi qu'il a été effectué, en partie, la réparation de la charpente du Grand Dortoir.

M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a transmis à M. le Préfet un devis montant à 6.643.75I frs ayant pour objet l'achèvement de la réparation de la charpente et, de son côté, la Direction de l'Architecture sollicite de la Ville un fonds de concours de 3.322.000 frs représentant à peu près la moitié de la dépense totale.

Il est demandé d'agréer cette opération pour laquelle des crédits sont disponibles sur le chapitre de "Travaux de grosses réparations aux Monuments Historiques".

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 65I - Propriétés Communales - Travaux d'étanchéité de chéneaux - Revêtements en asphalte et "Bétonsmac" - Marché

Des travaux de revêtement en asphalte et "Bétonsmac" ont été effectués en I952, par la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies sur commandes faites par différents services municipaux.

.../

Leur montant qui s'élève à 6I6.7I6 frs, necessite la passation d'un marché.

Avis favorable de la Commission
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 652 - Chateau de la Carnoye - Acquisition des boiseries et des grisailles -

Par lettre du 28 Novembre I952, Mme SPRIET-BONTE, demeurant I75 Avenue de la République à La Madeleine, nous a proposé la cession de l'ensemble des boiseries anciennes et des grisailles qu'elle s'était réservées lors de la vente du Chateau de la Carnoye à la Ville de Lille.

Mme SPRIET demande pour cette cession le prix global de I50.000 frs

Ce chiffre correspond au montant des dépenses qu'il faudrait engager pour la remise en état des murs si les boiseries étaient enlevées.

Dans ces conditions, il apparaît que cette cession est intéressante pour la Ville.

Il est demandé l'autorisation de réaliser cette opération pour laquelle un avenant au contrat de cession sera nécessaire.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 653 - Grand Théâtre - Protection contre le vol - Dispositif électrique sonore -

Le Directeur des Théâtres Municipaux a demandé de faire procéder à l'installation d'un dispositif de protection contre le vol dans les Théatres, en raison des sommes importantes détenues par les agents du contrôle.

Renseignements pris auprès de la Société "Le Téléautomate", spécialisée dans le montage de ces installations, la dépense, y compris les canalisations électriques nécessaires au fonctionnement du dispositif, serait de l'ordre de 250.000 frs.

Compte tenu de ce que la Ville a contracté une assurance contre le vol dans les Théâtres Municipaux, il semble, a priori, que cette installation n'est pas indispensable pour le moment d'autant qu'aucun crédit n'a été prévu à cet effet.

La Commission se range à cet avis et décide de ne pas donner suite à la demande de la Direction des Théâtres.

Dossier retourné au Service pour classement.

N° 654 - Bains Municipaux du boulevard de la Liberté - Remplacement des chaudières et transformation des installations de chauffage - Crédit -

Au cours de la réunion du 8 février I952, il avait été décidé le remplacement des chaudières et la modernisation des installations de chauffage des bains municipaux du Boulevard de la Liberté. Un crédit spécial de I4.000.000frs avait été voté à la séance du Conseil Municipal du 22 février I952.

Les chaudières sont maintenant en place et les travaux connexes déjà très avancés.

Compte tenu des résultats des appels d'offres pour l'acquisition du matériel, du montant des dépenses engagées pour les travaux connexes et de celles qui ne le sont pas encore, le devis s'élève maintenant à I7.000.000 frs, accusant ainsi une insuffisance de 3.000.000 frs sur le montant du crédit ouvert.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit correspondant.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

N° 655.- Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - Phase d'achèvement - Crédit - Emprunt.

La seconde tranche de travaux relatifs au revêtement du sol des cours d'écoles vient de s'achever et il est maintenant envisagé l'exécution de la troisième et dernière tranche de l'important programme dont la réalisation a débuté en 1951. Cette phase d'achèvement comprend seize cours d'écoles primaires ou maternelles, la cour de l'Institut Denis Diderot, et celles des annexes Franklin et Legouvé du Lycée Faidherbe. L'ensemble de ces travaux représente une surface de 28.000 m2 environ. La dépense est évaluée 40.000.000 Frs. L'ouverture d'un crédit d'égale importance a été demandée. Toutefois, le Service des Finances n'a pu retenir cette dépense à la Section extraordinaire du budget primitif de 1953 et a prévu le financement par voie d'emprunt. Il est fait remarquer que ces dispositions sont de nature à ajourner sine die les travaux.

La Commission prend acte de ces informations. Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 656.- Cantines scolaires - Travaux et remplacement de matériel - Crédit.

Une visite des cantines scolaires a permis de constater qu'il y avait lieu d'effectuer d'urgence des travaux de remise en état des locaux, de remplacer en partie le matériel de cuisine, de réviser les installations d'eau et de chauffage et de pourvoir la cantine Dupleix d'un nouveau mobilier.

La dépense est évaluée à 6.600.000 Frs - En raison de son importance, le programme a été réparti en deux tranches dont la première s'élève : 3.000.000Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit équivalent. Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 657.- Terrains municipaux de sports et de jeux - Aménagement et Equipement - Crédit.

La Ville fait aménager deux nouveaux terrains de football, basket et volley-ball, rue Anatole de la Forge à Fives et derrière les Abattoirs, au lieu dit "Sainte-Hélène". Il convient maintenant de les clôturer, d'y installer le matériel sportif, les vestiaires, W.C. et postes d'eau.

Le terrain "Roger Salengro", rue d'Iéna, doit de même être pourvu d'un vestiaire à agencer sous un préau existant.

Le devis d'ensemble établi par votre Service d'Architecture atteint la somme de 6.000.000 Frs. Les travaux ont été répartis en deux tranches dont la première s'élève à 4.000.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance - Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 658.- Salle Municipale Roger Salengro - Remplacement de la couverture - Crédit.

La couverture en rubéroïd de la salle "Roger Salengro" en très mauvais état est arrivée à sa limite d'utilisation. Son remplacement s'impose ainsi d'ailleurs que celui du zinc garnissant les chéneaux.

La dépense est évaluée approximativement à 4.500 000. Frs.

Il est demandé de voter un crédit d'égale importance et de décider que les travaux feront l'objet d'appels d'offres très étendus.

.../...

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 659.- Fabrication et pose d'urinoirs publics - Programme de 1953 - Crédit.

Le programme de 1952 relatif au remplacement des urinoirs en tôle en mauvais état par des urinoirs en pierre reconstituée d'un type spécialement étudié par le Service est en voied'achèvement.

Une seconde tranche de travaux est prévue pour 1953, pour une dépense de 2.000.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit équivalent et proposé que la fabrication et la pose soient confiées à un entrepreneur spécialiste titulaire d'un marché avec la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N°660.- Promenades, jardins et voies publics - Fabrication etpose de bancs - Crédit.

La création de nouveaux jardins et la nécessité de remplacer les bancs vétustes des promenades et voies publiques nous conduisent à prévoir pour l'année 1953 la fabrication et lapose de nouveaux bancs du type étudié par votre Service d'Architecture.

La dépense à engager, à limiter à la somme de 2.000.000 Frs, comprend uniquement l'acquisition des pieds-droits en pierre reconstituée et l'achat du bois nécessaire à la confection des sièges et des dossiers, le montage et lapose étant assurés par le Service Municipal des Travaux en Régie.

Il est demandé de votër un crédit de 2.000.000 Frs devant servir à financer les travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 661.- Hôtel de Ville - Acquisition de chaises en bois courbé et achat de matériaux pour la fabrication de chaises métalliques Crédit.

Le stock des chaises nécessaires aux manifestations organisées par la ville comprend des chaises en bois courbé et des chaises métalliques, ces dernières étant fabriquées par l'Atelier Municipal des Travaux en régie.

Afin de remplacer celles devenues inutilisables, il est demandé l'ouverture d'un crédit de 1.000.000 Frs pour l'achat de nouvelles chaises en bois et l'acquisition de tubes et de tôles pour la fabrication des chaises métalliques.

Avisffavorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 662.- Hôtel de Ville - Installation d'un monte-charge au troisième pavillon - Crédit.

Les ascenseurs installés dans chacun des quatre pavillons du bâtiment administratif de l'hôtel de Ville sont en mauvais état et arrivés à leur limite d'utilisation. Leur remplacement devra, par suite, être prévu dans un proche avenir.

.../...

Installés à l'origine pour le déplacement du personnel, ils sont également utilisés pour le transport aux étages de charges parfois importantes et cela dans des conditions difficiles en raison de l'étroitesse de la cabine.

Il serait très intéressant de pouvoir séparer les transports de personnel de ceux de matériel en disposant, au troisième pavillon, d'un monte-charge spacieux d'une force minimum de I.000 kgs. Il pourrait du reste trouver place dans une série verticale de locaux servant de vestiaires.

La dépense prévue pour cette réalisation a été chiffrée approximativement à 5.000.000 Frs, ce prix comprenant les travaux de démolition de planchers et ceux de gros oeuvre, les réfections à entreprendre et la fourniture et l'installation complète du monte-charge.

Il est proposé l'ouverture d'un crédit de 5.000.000 Frs à la section extraordinaire du budget primitif de I953 pour cette opération.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 663 - Colonies et garderies de vacances - Travaux divers - Crédit

Des travaux sont à entreprendre d'urgence dans les colonies et garderies de vacances municipales, afin d'assurer convenablement le service à partir de juillet prochain.

La dépense est évaluée par le Service à 4.000.000 Frs.

L'ouverture au budget primitif de I953 d'un crédit équivalent a été demandée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 664 - Bains du Boulevard de la Liberté - Travaux de grosses réparations - Crédit - Emprunt.

L'établissement de bains du Boulevard de la Liberté est dans un état tel qu'il est devenu indispensable d'y effectuer d'importants travaux de réparation, notamment dans le bâtiment occupé par les cabines de déshabillage et dans le hall en béton armé des piscines; là, en effet, le parement se désagrège et les armatures métalliques apparaissent.

Il a donc été établi un programme dont la réalisation est urgente si l'on veut assurer la sécurité des usagers, d'une part, et éviter d'ici quelques années des travaux plus considérables encore, d'autre part.

Le devis, établi par votre Service d'Architecture, s'élève approximativement à la somme de 25.000.000 Frs.

Le Service a pris contact avec la direction des Finances et M. M. l'Adjoint délégué à ce service, pour le financement des travaux, celui-ci ne peut être prévu que par voie d'emprunt; quand il sera réalisé, les lots de travaux, les plus importants, feront l'objet d'une adjudication publique.

Avis favorable de la Commission qui espère que les fonds nécessaires aux travaux pourront être obtenus avant que la situation ne devienne dangereuse pour les usagers. S'il en était autrement, il faudrait alors prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement afin de ne pas engager la responsabilité de la Commune.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

..../

N° 665 - Bâtiments scolaires - Installation de douches - Crédit

Parmi les améliorations susceptibles d'être apportées dans l'équipement des bâtiments scolaires, l'installation d'une douche dans chaque école maternelle répond aux désiderata du personnel attaché à ces établissements et qui, chaque jour, doit effectuer dans des conditions souvent précaires la toilette d'enfants confiés à leurs soins.

Il est donc envisagé de placer dans la salle des lavabos de chaque école maternelle une petite installation de douche alimentée par un chauffe-eau au gaz.

La dépense prévue pour une installation s'élève à I00.000 Frs environ, ce prix comprenant la fourniture des appareils, leur mise en place, les branchements de gaz et d'eau et la canalisation d'évacuation des eaux usées.

Le programme se limiterait cette année à vingt cinq installations, ce qui entraîne une dépense prévisionnelle de 2.500.000 Frs.

La Commission approuve ces dispositions qui feront l'objet d'une demande d'ouverture d'un crédit équivalent au Budget Primitif de I953.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 666 - Monuments historiques - Hospice Comtesse - Remise en état du pignon sur rue Comtesse - Crédit.

Le pignon de l'Hospice Comtesse donnant sur la rue de même nom est en très mauvais état. Des pierres s'en détachent et il a fallu, afin d'éviter des accidents, faire établir un barricadage et interdire le passage dans cette voie publique.

S'agissant d'un édifice classé, le Service s'est mis en rapport avec l'Architecte départemental des Monuments Historiques qui a signalé à son Administration l'urgence des mesures à prendre.

La dépense à engager étant de l'ordre de 2.680.000 Frs, la Ville aura à fournir une quote-part qui, au taux de 50%, sera d'environ I.340.000 Frs.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de cette importance au Budget Primitif de I953.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 667 - Monuments historiques et Musées de France - Travaux à l'église Saint-André, au Palais Rihour et à l'Hospice Comtesse - Crédit - Emprunt.

Des travaux de restauration, des grosses réparations, des aménagements sont à exécuter dans plusieurs édifices communaux classés, soit par le Service des Monuments historiques avec la participation financière de la Ville, soit par la Ville avec une subvention de la Direction des Musées de France.

I - Service des Monuments historiques -

Les couvertures de l'Eglise Saint-André sont en mauvais état et l'Architecte en Chef des Monuments historiques a présenté un projet en vue de leur restauration; ce projet, réparti en six tranches, atteint la somme de I9.800.000 Frs. Une première phase de travaux comprenant les trois premières tranches s'élève à ..... 6.800.000 Frs

Au Palais Rihour, il est indispensable de procéder à la réparation de la plate-forme en zinc et la prévision de dépense atteint ..... 600.000 Frs

à reporter 7.400.000

..../

Report 7.400.000

A l'Hospice Comtesse, il est envisagé l'aménagement de deux salles communicantes, celles du fond devant être mise à la disposition de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres, l'autre réservée au Musée.

Les dépenses d'aménagement ont été divisées en deux parties, l'une prévue avec la participation des Monuments historiques, l'autre avec celle de la Direction des Musées de France.

La dépense à engager, à frais communs avec les Monuments historiques s'établit à I.374.500

Total . . . . . 8.774.500 Fr

Au taux de 50 %, la quote-part de la Ville est de . 4.432.250 Fr

II - Direction des Musées de France -

A l'Hospice Comtesse, il est proposé le remplacement du dallage et la réfection du parquetage du grand dortoir, l'aménagement d'une grande salle du premier étage et son équipement dans le bâtiment de la communauté.
L'évaluation ressort à . . . . . I2.857.456 Fr

Les travaux d'aménagement, à l'Hospice Comtesse, de deux salles communicantes dont l'une est à réserver à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres intéressant la Direction des Musées de France ont été évalués à . . . I.695.000 Fr

Total . . . . . I4.552.456 Fr

La dépense d'ensemble à prévoir est de :

Iº - quote-part de la Ville dans les dépenses devant être engagées par le Service des Monuments historiques . 4.432.250 Fr

2º - dépenses intéressant la Direction des Musées de France à engager par la Ville . . . . . I4.552.456 Fr

I8.984.706 Fr

soit . . . . . I9.000.000 Fr

La subvention accordée par la Direction des Musées de France se calcule habituellement au taux de 40 %. L'on peut donc tabler sur une prévision de I4.552.456 x 0.40 = 5.800.000 Fr environ.

La dépense à engager de I9.000.000 Fr sera financée par voie d'emprunt suivant décision de la Commission des Finances.

Avis favorable de la Commission quant au concours à apporter par la Ville dans la restauration et les grosses réparations à exécuter dans les Monuments historiques ci-avant désignés.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

..../

Nº 668 - Groupe scolaire Anatole France - Marcel Sembat - Construction d'une quatrième classe provisoire - Crédit -

Il a été aménagé dans ce groupe scolaire trois classes provisoires, soit deux à l'école des garçons et une à l'école des filles, pour pallier l'insuffisance des locaux.

A l'école des filles, une seconde classe provisoire est indispensable en raison de l'importance de l'effectif scolaire constaté à la rentrée d'octobre.

La dépense à envisager s'élève à I.700.000 Fr.

Elle a fait l'objet d'une inscription au Budget primitif de I953 (section extraordinaire).

Avis favorable de la commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 669 - Ancienne Ecole Baggio - Annexe Charles Saint Venant, rue des Sarrazins - Travaux de remise en état de l'atelier - Crédit - Emprunt -

Il est procédé actuellement à la remise en état des couvertures de l'Atelier de l'Annexe Charles Saint Venant de l'ancienne Ecole Baggio, rue des Sarrazins. Une dépense de près de 2.000.000 Fr prélevée sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux a déjà été engagée à cet effet.

Il y a lieu maintenant d'envisager la réfection complète des plafonds et des enduits et de procéder à l'exécution des peintures intérieures.

La dépense évaluée approximativement à 3.000.000 Fr s'avère trop importante pour être encore imputée sur le crédit d'entretien. Il est donc demandé l'ouverture d'un crédit spécial.

La Commission des Finances a décidé le financement par voie d'emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 670 - Centre d'Education physique "Wazemmes" - Continuation des travaux - Construction de vestiaires-douches - Marché - Crédit -

L'aménagement des aires sportives du Centre d'Education physique "Wazemmes" est terminé. Les plantations seront effectuées au printemps par votre Service des Promenades et Jardins. Il reste à acquérir et à mettre en place le matériel d'équipement sportif et à édifier une salle de gymnastique de 30 mètres de longueur sur I8 mètres de largeur et de 6 mètres de hauteur, flanquée à droite et à gauche de deux petits bâtiments devant abriter les W.C. - urinoirs, vestiaires, douches, réserve du matériel, chaufferie et locaux pour moniteurs.

En raison de l'importance de la dépense à engager pour cette construction, il n'est envisagé pour l'instant que l'aménagement de l'aile gauche du gymnase, soit un petit bâtiment de I8 mètres de longueur et 5 mètres de largeur comprenant W.C., un local pour moniteurs, des vestiaires-douches et une réserve pour le matériel.

Le gymnase proprement dit et les vestiaires-douches de l'aile droite seront envisagés dans l'avenir.

Le projet relatif à l'aile côté gauche est actuellement à l'étude, et, dès sa mise au point, un marché pour l'exécution des ouvrages en béton armé et moulé, fondations, couverture, devra être soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

...../

Le montant des dépenses restant à engager pour réaliser le programme réduit exposé ci-avant s'établit à 4.200.000 Fr

Il est demandé de décider l'exécution du programme ci-dessus soit : plantations, matériel sportif, vestiaires-douches côté gauche et de demander l'ouverture d'un crédit de 4.200.000 Fr à la section extraordinaire du Budget primitif de 1953.

Un marché sera passé, le moment venu, avec un entrepreneur spécialisé dans l'exécution des ouvrages en béton armé et coulé.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 671. - Hôtel de Ville - Construction d'un garage pour automobiles - Crédit complémentaire.

La construction du garage pour véhicules municipaux au droit de l'impasse bordant en partie l'Hôtel de Ville, côté rue Saint-Sauveur, est terminée.

L'exécution des travaux a comporté différents imprévus.

D'autre part, il est apparu indispensable de pourvoir ce nouveau local d'une installation de chauffage. Pour ces raisons la dépense, primitivement prévue à 2.000.000 Fr, s'élève à 3.000.000 Fr.

Il est nécessaire de demander le vote d'un crédit complémentaire de 1.000.000 Fr pour le règlement des dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 672. - Parvis du Souvenir - Remise en état - Appel d'offres.

Il est indiqué à la Commission qu'un appel d'offres sera lancé incessamment pour la remise en état du parvis du Souvenir. Il est rappelé que la dépense sera imputée sur le crédit "Dommages de guerre".

En ce qui concerne le dispositif de protection des dalles du parvis, par bornes et chaînes, le dessin est présenté aux Membres de la Commission.

A l'examen, il semble que la chaîne, fort ouvragée, va entraîner une dépense importante. Il sera demandé au Bureau d'Architecture de rechercher un modèle plus simple.

De toute façon, il faudra, pour ce travail, demander l'ouverture d'un crédit spécial le moment venu.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour suite à donner aux décisions prises.

Nº 673. - Eglise Saint-André - Grosses réparations - Crédit -

Deux contreforts de l'Eglise Saint-André sont devenus très dangereux pour les habitations voisines et déjà des blocs de briques et de pierres se sont abattus en provoquant des dégâts.

Cette église étant classée, le Service s'est mis en rapport avec l'Architecte départemental des Monuments historiques qui a signalé à son Administration l'urgence des mesures à prendre.

Les dépenses à engager étant de l'ordre de 715.000 Fr, la Ville aura à fournir une quote-part qui, au taux de 50 %, sera d'environ 358.000 Fr.

Il est proposé d'imputer cette somme sur le crédit inscrit à la section ordinaire du Budget primitif de 1953 sous la rubrique "Entretien des Edifices cultuels".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.../

N° 674. - Ecole Maternelle La Fontaine, rue Saint Gabriel - Construction d'un réfectoire et aménagement d'un vestiaire - Demande de subvention.

Un projet de travaux à l'Ecole maternelle La Fontaine, comprenant la construction d'un réfectoire et l'aménagement d'un vestiaire, a été décidé à la séance précédente.

Ces travaux, évalués 1.600.000 Frs, sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat et du Département.

Il est proposé de les solliciter à l'Autorité supérieure.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 675. - Ecole Rollin - Aménagement de deux classes supplémentaires.

Me Martinache, adjoint délégué à l'Instruction publique, a attiré l'attention de M. Henri Maire, adjoint délégué aux Travaux, sur la nécessité de créer deux classes supplémentaires à l'Ecole Rollin, où les classes existantes sont surchargées. Deux salles, précédemment occupées par le service médico-scolaire, ont été libérées par la mise en service du Centre médico-Scolaire. La remise en état de ces locaux et des installations y afférentes, et l'acquisition du mobilier scolaire nécessaire à leur fonctionnement entraîneraient une dépense de 1.050.000 Frs.

En raison de l'importance de la dépense, il n'est pas possible de prévoir l'imputation sur le crédit d'entretien. Elle devra faire l'objet d'une demande de crédit spécial.

D'ailleurs d'autres travaux, très importants eux aussi, ont du être ajournés, les demandes de crédit n'étant plus recevables actuellement par le Service des Finances.

La Commission prend acte de ces informations.

Dossier retourné au Service.

N° 676. - Ecole Maternelle Auguste Comte, rue de Thionville. Exécution de parquets sans joints - Décompte définitif.

Les travaux sont terminés et la dépense s'élève à 522.177,36 Frs. Le montant du marché avait été fixé à 522.000 Frs.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif tel qu'il est présenté.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 677. - Colonie de vacances de Brighton-les-Pins - Travaux d'aménagements divers - MARCHES.

Le 7 Novembre 1952, le Conseil Municipal a approuvé le projet relatif à l'exécution d'aménagements complémentaires et à l'agrandissement des locaux existants de la Colonie de la Ville à Brighton-les-Pins.

L'autorité supérieure ayant approuvé le 28 Janvier 1953 les dispositions, il est proposé de mettre ces travaux en chantier sans retard afin de permettre l'ouverture de la Colonie en Juillet prochain.

.../

A cet effet, il a été fait appel aux entrepreneurs locaux ayant été chargés, en I952, de la première phase. Ceux-ci acceptent d'ailleurs l'application de rabais légèrement supérieurs à ceux qu'ils avaient précédemment consentis. En raison de l'importance de chacun des postes de travaux, il est nécessaire de passer les marchés désignés ci-après :

DESIGNATION DES ENTREPRISES	NATURE DES TRAVAUX	Rabais	Montant approximatif des marchés
Sté d'Entreprise générale de Construction et Travaux publics BOCQUET, GERARD, CHATELET à Cayeux s/ Mer	Maçonnerie, béton enduits, carrelages	20 %	3.300.000.--
M. Gaston LEFEBVRE Fils à Cayeux s/ Mer	Charpente, menuiserie	27 %	I.900.000.--
Entreprise Emile BATEL à Cayeux s/ Mer	Peinture, vitrerie	32 %	I.300.000.--
Entreprise Albert BON à Cayeux s/ Mer	Couverture, singuerie installations sanitaires	27 %	I.I00.000.--
Entreprise LENGLET 4I, rue du Commerce à Cayeux s/ Mer	Installations électriques, lumière et force et prix débattus	30 %	600.000.--

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 678 - Collège Technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" Ecoles Michelet et Anatole France - Acquisition de mobilier scolaire - Marché.

L'accroissement de l'effectif scolaire du Collège Technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" a rendu nécessaire l'acquisition de 40 tables individuelles pour élèves et de 40 chaises.

D'autre part, par délibération en date du 22 Juillet I952, approuvée par M. le Préfet du Nord le I6 Septembre I952, le projet de construction de classes provisoires démontables au Groupe scolaire Anatole France- Marcel Sembat et celui d'aménagement de deux classes supplémentaires à l'école Michelet ont été adoptés.

La réalisation de ces projets a nécessité l'acquisition de 85 tables réglables, conformes aux normes établies par le Ministère de l'Education Nationale, soit 45 tables destinées à l'école Michelet et 40 tables à l'école Anatole France.

A la suite d'un large appel d'offres auquel il avait été procédé, celles de la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique et de Ferronnerie, 9I rue François Ier à Saint-Dizier (Haute-Marne) ont été retenues comme étant les plus intéressantes pour la Ville.

En raison du montant de la dépense, soit 894.650 frs, la passation d'un marché avec cette firme est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 679 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Adjudication du 6 Décembre I950 - Ier Lot - Retenue de garantie - Caution personnelle et solidaire.

M. Albert CHOQUEL, entrepreneur des travaux de reconstruction des parties détruites de l'Institut Denis Diderot, premier lot, en vertu de l'adjudication du 6 décembre I950, sollicite l'autorisation de fournir une caution personnelle et solidaire aux lieu et place de la retenue de garantie du dixième prélevée sur le montant des dépenses, cette caution personnelle et solidaire devant être choisie parmi les tiers agréés par le Ministère des Finances et acceptés par la Ville.

Il est proposé d'agréer la demande de M. CHOQUEL, de décider le remboursement des retenues déjà faites et de dispenser de retenue les acomptes restant à verser .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

\+

\+ +

Séance commencée à I6 heures, terminée à I8 h. 45

Hôtel de Ville le I2 février I953

Le Chef de Bureau
des Services Techniques
secrétaire

P. LEVRAGUE

VU :
l'Adjoint délégué aux travaux

H. MAIRE

VU :
L'Architecte en Chef
des Bâtiments Communaux

FAUVET

106/26
ARCHIVES MUNICIPALES * MAIRIE DE LILLE *

VILLE de LILLE
Travaux Municipaux
Service d'Architecture

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 8 avril 1953

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 8 avril 1953 à 16 heures, sous la présidence de M. Henri MAIRE, Adjoint délégué aux Travaux.

Présents : MM. Henri MAIRE, Adjoint au Maire
COQUART, Conseiller Municipal
DOYENNETTE, dº
MILLEVILLE, dº

Excusés : MM. Léopold LEROY, Conseiller Municipal
VALBRUN, dº

Absents : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire
HANSKENS, Conseiller Municipal
MOITHY, dº

Assistaient également à la séance :

MM. FAUVET, Architecte en Chef
GOULARD, Ingénieur principal
P. LEVRAGUE, Chef de bureau des Services Techniques.

Le Procès-verbal de la réunion du 3 février 1953 est adopté sans observation.

Nº 680.- Dommages de Guerre - Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux - Travaux de reconstruction - Décomptes définitifs -

Les travaux de reconstruction des parties sinistrées du Groupe Scolaire Bracke-Desrousseaux, au Faubourg d'Arras, sont terminés et réceptionnés provisoirement.

Les décomptes définitifs sont établis. Leur montant total accuse une dépense de 8.940.164 frs.01, en diminution sur le montant des dépenses autorisées qui s'élevait à 9.514.199 frs.

Il est demandé d'approuver les décomptes tels qu'ils sont établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 681.- Electrification d'écoles communales - Programme de 1951 - Décomptes définitifs -

Les travaux d'électrification d'écoles communales prévus au programme de 1951 sont terminés et la réception provisoire en a été prononcée.

Le montant des adjudications s'élevait à 3.799.447 frs, celui des décomptes définitifs atteint la somme de 4.296.870 frs.18, accusant ainsi un dépassement de 497.423 frs.18.

Cette augmentation est dûe :

...

a) à la révision des prix conformément à la formule insérée au marché, pour une somme de 363.667f.54

b) aux travaux supplémentaires et à diverses modifications, dans la fourniture d'appareillage qu'il a été reconnu nécessaire d'effectuer en cours d'exécution, pour une somme de I33.755f.64

Il est demandé d'approuver les décomptes tels qu'ils sont établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 682.- Centre d'Education physique "Wazemmes" - 3ème lot - Installation du réseau de distribution d'eau potable -Décompte définitif -

Ces travaux sont terminés et réceptionnés définitivement.

Le montant de l'adjudication s'élevait à 6II.650 frs, celui du décompte atteint la somme de 698.679 frs.53, en augmentation de 87.029f.53. Celle-ci est dûe, d'une part, à l'application de la formule de révision prévue au cahier des charges et d'autre part, à quelques travaux supplémentaires effectués au cours de l'exécution.

Il est proposé d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 683.- Construction de huit urinoirs publics -Décompte définitif -

Un marché pour la fabrication et la pose de huit urinoirs destinés à être placés en bordure des allées du jardin de la Place de la République a été passé le I8 janvier I950 avec M. CAMOSSARO, entrepreneur spécialiste à Lomme-lez-Lille.

Par suite de modifications intervenues au cours de la réalisation de ce jardin, quatre urinoirs seulement ont été placés à cet endroit.

Pour solder le marché, deux urinoirs furent ensuite placés au nouveau jardin édifié Place Philippe de Girard, un autre au Square Lardemer et le huitième au Square Henri Ghesquière.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 960.000 frs.

Par suite de la hausse des prix constatée entre les dates du marché et celles de l'exécution des quatre derniers urinoirs, il a dû être procédé à l'application de la formule de révision, de telle sorte que le décompte définitif s'élève à I.I58.9I4 frs.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

M. le Conseiller COQUART fait toutefois remarquer que des emplacements plus discrets eussent pu être trouvés pour l'installation d'urinoirs dans le quartier de la Place de la République, par exemple: dans les espaces perdus entre le Palais des Beaux-Arts et le Boulevard de la Liberté et la rue Gauthier de Chatillon au droit des faces latérales du Musée.

M. COQUART demande, avant de poursuivre le programme d'installation d'urinoirs, de se documenter auprès d'autres Villes.

...

Nº 684.-Maison des Etudiants, rue de Valmy - Transformation de la façade - Décompte définitif -

Les travaux de transformation de cette façade sont terminés et réceptionnés définitivement.

En raison de l'augmentation des prix, il avait été précédemment décidé de porter le montant de l'adjudication de 5.I42.000 frs à 6.000.000 frs.

Le décompte définitif établi s'élève à 6.024.277 frs.46.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le délai imparti à l'adjudicataire pour l'achèvement des travaux a été dépassé de deux mois et si M. DHELIN est partiellement responsable du retard constaté, celui-ci est également imputable à des causes indépendantes de la volonté de cet entrepreneur.

En raison de ces circonstances, il est proposé de ne pas réclamer de dommages-intérêts à M. DHELIN mais, par contre, de ne pas tenir compte, en ce qui concerne les travaux effectués après l'expiration du délai d'exécution, des augmentations survenues sur les prix ayant servi de base à la détermination du forfait.

Il est demandé d'approuver ces dispositions et le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 685.- Dommages de Guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Bâtiment des classes - 7ème lot - peinture - Décompte définitif-

Ces travaux sont terminés et réceptionnés provisoirement.

Le décompte définitif s'établit à 67I.I66 frs.08, la dépense autorisée montant à 669.900 frs.

Il est proposé d'approuver le décompte.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

A la demande de M. le Conseiller COQUART, il est précisé que les travaux de la phase d'achèvement de la reconstitution de cet établissement scolaire sont en cours d'exécution. Il y a tout lieu de croire que cette école pourra être remise en service à la rentrée d'octobre.

Nº 686.- Grand Théâtre - Remise en état de l'installation de détection automatique d'incendie de la grande salle, de dégagements et d'escaliers - Décompte définitif -

Les installations précitées sont terminées et réceptionnées provisoirement. Le marché passé avec la Société "Le Téléautomate" s'élevait à 2.208.600 Frs. Par suite d'une hausse de prix entre la date du marché et celle de la commande, la clause de révision a été appliquée au calcul du décompte qui accuse un total de 2.242.454 frs.76.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il a été établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

...

MM. les Conseillers COQUART et DOYENNETTE s'intéressant au fonctionnement de cette installation, il est décidé qu'une délégation de la Commission sera convoquée au Grand Théâtre lors de la réception définitive.

Nº 687.- Dommages de Guerre - Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul - Remise en état de la nef principale et des nefs latérales - Décomptes définitifs -

Les travaux susvisés sont terminés et réceptionnés provisoirement.

Le montant total des décomptes s'élève à 27.578.789 frs.55, en augmentation de 2.I52.785 frs.55 sur celui des dépenses autorisées. Le dépassement concerne le lot nº 2 (maçonnerie, béton armé, cimentage). Il résulte a) de travaux supplémentaires qu'il a été nécessaire d'effectuer en cours d'exécution; b) de l'application de la formule de révision prévue à la Convention passée avec l'entreprise LESTARQUIT.

Il est proposé d'approuver les décomptes tels qu'ils sont établis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

A la demande d'un membre de la Commission, il est signalé que pour achever les travaux de reconstruction de l'Eglise Saint Pierre Saint Paul, il ne reste a reconstituer que les installations de chauffage et d'éclairage.

Nº 688.- Jardin d'Hiver de la Citadelle - Installation de chauffage - Marché -

Le 7 novembre I952, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'un jardin d'hiver et d'une volière au Jardin des Enfants de la Citadelle.

Le projet prévoyait entre autres installations, celle du chauffage de certains parcs afin de permettre la mise à l'abri du froid et des intempéries certains animaux qui ne peuvent supporter la rigueur de la température.

Le service a recherché quel était, compte tenu des conditions particulières de fonctionnement prévues, le système de chauffage le plus indiqué et il a porté son choix sur la proposition faite par M. Roger DUCROUX, à Ronchin, qui présente une installation à air chaud pulsé, fonctionnant au mazout et pouvant assurer un débit de I20.000 calories/heure.

Le prix de la fourniture et de l'installation des appareils est de I.240.000 frs. Il nécessite la passation d'un marché avec M. R. DUCROUX.

M. le Conseiller MILLEVILLE estime que ce genre de chauffage ne convient pas pour la mise en température de la salle devant abriter des singes et des oiseaux exotiques.

M. le Conseiller COQUART se prononce contre le projet; il estime qu'il y avait lieu de faire une proposition d'ensemble sur la création de ce Jardin d'Hiver.

M. le Conseiller DOYENNETTE s'associe aux déclarations de M. COQUART.

D'autre part, M. MILLEVILLE s'étonne des modalités de financement proposées, à savoir le paiement à demi sur le crédit de l'entretien, l'autre moitié étant prélevée sur les crédits propres au Jardin d'Hiver. A ce sujet, il lui est indiqué qu'il s'agit d'une avance et que l.

...

somme imputée sera inscrite sous la forme d'un crédit d'égale importance au Budget supplémentaire.

Finalement, la Commission ne se prononce pas et le rapport ne comportera pas la formule " D'accord avec votre Commission des Bâtiments ".

Rapport et marché transmis à l'Administration Municipale.

Nº 689.- Services Municipaux - Fourniture et pose de bulgomme en revêtement sur sols ou sur mobilier - Fourniture et réparation de pneumatiques et de chambres à air - Marché -

Il est proposé de passer un marché de I.500.000 frs avec les Etablissements MATTHYS " La Maison du Pneu " pour toutes les fournitures relevant de leur spécialité et nécessaires aux différents Services Municipaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Au sujet de revêtements de sols, M. le Conseiller COQUART signale que de nombreux travaux de ce genre sont effectués chez des fonctionnaires logés et locataires de la Ville et particulièrement la pose de linoléum sur les planchers d'appartements.

M. FAUVET répond que des ordres ont été donnés à ce sujet au Service de l'Entretien pour qu'à l'avenir des propositions chiffrées lui soient soumises avant toute commande.

Nº 690.- Propriétés Communales - Acquisition de machines-outils, outillage, quincaillerie et articles divers - Marché -

Il est proposé de passer un marché de 600.000 frs avec les Etablissements René FLOHART à LILLE, spécialisés dans les fournitures indiquées en rubrique. Cette firme qui vend du bon matériel à des prix intéressants a, à maintes reprises pendant la guerre, dépanné différents Services Municipaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 691.- Etablissements scolaires - Fourniture de tables individuelles et de chaises - Marché -

Pour faire face, d'une part, à l'augmentation des effectifs et, d'autre part, permettre le remplacement du mobilier actuellement irréparable dans les écoles maternelles Jules Simon et Jean Macard, l'acquisition de I00 tables individuelles et de I00 chaises doit être envisagée.

Pour satisfaire à la demande de Madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles qui a exprimé le désir que le type de mobilier existant dans ces deux écoles soit maintenu, il a été fait appel aux Etablissements Léo WLART & Cie, I43 rue Pierre Legrand à Lille, fournisseur de ce mobilier, dont les modèles sont déposés.

Les prix remis par cette Maison sont intéressants pour la Ville.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec elle.

Avis favorable de la Commission.
Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

Nº 692.- Abattoirs - Equipement et modernisation - Acquisition d'une bascule automatique - Marché -

Il a été précédemment décidé de poursuivre les travaux de modernisation aux Abattoirs de Lille et en particulier d'achever l'équipement moderne de l'Abattoir des porcs. A cet effet, un crédit a été inscrit au Budget.

Cet équipement comportait notamment la fourniture et l'installation d'une bascule automatique reliée au rail aérien.

En vue de cette acquisition, il a été procédé à un large appel d'offres. La comparaison des soumissions a fait ressortir comme la plus intéressante pour la Ville, en raison de la qualité du matériel offert, celle de la S.A.R.L. "Etablissements ELWOR" dont le siège social est à Courbevoie (Seine), 323 Boulevard Saint Denis, concessionnaire de la TOLEDO SOALE Cº". Son offre reste dans le cadre du crédit disponible.

La dépense s'élève à I.I00.000 Frs. Elle nécessite la passation d'un marché avec les "Etablissements ELWOR ".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 693.- Etablissements scolaires - Fourniture d'armoires bibliothèques- Marché -

Dans le cadre d'application des dispositions de la Loi Barangé, divers appareils (électrophones, lanternes à projection, etc..) vont être livrés dans 55 établissements de l'enseignement primaire public et il est par suite indispensable de doter chacun d'eux d'une armoire-bibliothèque afin de permettre le rangement de ce matériel.

D'autre part, 25 bibliothèques sont nécessaires pour des classes insuffisamment pourvues en mobilier de ce genre. C'est donc en totalité 80 armoires-bibliothèques qu'il convient d'acquérir.

A cet effet, il a été procédé à un appel d'offres auprès de onze fabricants de meubles habituellement consultés par nos Services.

La comparaison des propositions a fait apparaître comme étant la plus intéressante pour la Ville celle de M. DESCAMPS, 60, 60bis rue de Flandre à LILLE.
Le prix remis par cet artisan est de 20.700 frs par bibliothèque conforme au modèle déposé au Service d'Architecture de la Ville.

La dépense totale s'élève à I.656.000 frs. Elle nécessite la passation d'un marché avec M. DESCAMPS.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

M. le Conseiller MILLEVILLE signale que l'inventaire du mobilier et du matériel effectué à l'Ecole Maternelle Jean Jaurès n'aurait pas été établi convenablement, une partie du mobilier existant n'ayant pas été repris à l'inventaire.

Le Service intéressé sera avisé et des ordres seront donnés pour compléter la liste établie.

...

Nº 694.-Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul - Remise en état de la maçonnerie de pierre du clocher.

D'importants travaux doivent être envisagés à l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul. Il s'agit de la réfection du clocher qui a subi de graves dégradations sous l'effet des intempéries. La lanterne de ce clocher est entièrement construite en pierre de Lezennes, pierre très gélive qui s'effrite et se désagrège petit à petit : en certains endroits des morceaux se sont déjà détachés des corniches et des colonnes à hauteur des abat-son, brisant la couverture de la nef et risquant de provoquer de graves accidents.

Le procédé le moins onéreux qui peut être employé pour remettre le clocher en état et pour limiter l'action des intempéries, consiste à recouvrir d'un voile de béton légèrement armé toutes les parties endommagées.

Le devis de cette réfection s'élève à 4.901.698 frs.

Ces travaux présentent un caractère tout à fait spécial et il ne semble pas indiqué de les mettre en concurrence; il apparaît au contraire souhaitable d'en charger une entreprise bien connue et réputée pour sa façon d'exécuter les ouvrages qui lui sont confiés.

Il a donc été demandé des propositions pour l'exécution de ces travaux aux Etablissements JONCQUEZ FRERES, rue Bonte Pollet qui d'ailleurs ont déjà réalisé des travaux similaires à l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes dans de bonnes conditions.

Cette firme consent pour la réfection du clocher de l'Eglise Saint-Pierre Saint Paul, un rabais de 10% (au lieu de 9% pour les travaux exécutés à l'Eglise Saint-Martin d'Esquermes) sur les prix de la Série du Bâtiment du Nord. Ce rabais a été reconnu acceptable par la Ville pour le genre de travail prévu.

Par ailleurs, le Clergé a accepté de participer dans la proportion de cinquante pour cent dans la dépense totale; il a cependant demandé, en raison des engagements qu'il a déjà contractés envers la Ville pour les travaux exécutés dans cette Eglise, de pouvoir se libérer en cinq annuités à partir de 1954.

En raison de l'importance de la dépense, un marché est à passer avec les Etablissements JONCQUET.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 695.- Stade d'Athlétisme de la Citadelle - Construction d'un ponceau en béton armé - Marché -

Le projet d'aménagement du Stade d'Athlétisme de la Citadelle, dressé par MM. CORBEAU & BOYER Architectes, prévoit, afin de donner accès aux tennis, la construction d'un ponceau en béton armé sur la rigole de dessèchement qui traverse le Stade de part en part.

Cet ouvrage de dix mètres de longueur sur trois mètres de largeur aura deux garde-corps métalliques avec panneaux grillagés.

M. l'Ingénieur régional de l'Equipement sportif a approuvé les dispositions envisagées.

En vue de l'exécution de cet ouvrage, à l'exclusion toutefois des deux garde-corps, il a été procédé à un appel d'offres.

Dix entreprises spécialisées ont été consultées. Cinq d'entre elles ont remis des propositions parmi lesquelles celle des Etablissements

...

CATTOIRE & ALLARD, 39 rue des Stations à LILLE, qui comporte un rabais de 27.60 % sur les prix de la Série du Bâtiment de la Région du Nord, est la plus intéressante pour la Ville.

Le montant de la dépense pour ce lot de travaux s'élève ainsi, rabais déduit, à 687.000 francs. Il nécessite la passation d'un marché avec les Etablissements CATTOIRE & ALLARD.

D'autre part, en raison de l'importance réduite des travaux relatifs aux garde-corps : ferronnerie et peinture, il est proposé de passer commande à des entreprises déjà adjudicataires de la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 696.- Dommages de Guerre - Institut Denis Diderot - Installations électriques - Désignation d'un expert -

Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 26 janvier 1951, désigné M. Georges MOUREY, ingénieur à LILLE, comme expert-réalisateur pour les installations électriques de l'Institut Denis Diderot endommagé par faits de guerre.

M. MOUREY demande que ses fonctions soient réduites et limitées à celles d'expert-vérificateur.

Il est proposé d'agréer la demande de M. MOUREY et de charger le service municipal des Travaux de la réalisation des installations susvisées.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

AFFAIRES DIVERSES

Nº 697.- Eglise Saint-André - Grosses réparations - Crédit complémentaire.

Le 20 février 1953, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution des travaux de consolidation de deux contreforts de l'Eglise Saint-André, classée parmi les Monuments historiques, et décidé que la quote-part de la Ville dans les dépenses, au taux de 50%, atteindrait environ 358.000 Francs.

M. l'Architecte en Chef des Monuments historiques s'est rendu sur place et a signalé qu'indépendamment des deux contreforts indiqués, ci-dessus, quatre autres, toutefois moins endommagés, lui paraissaient devoir être consolidés également d'urgence et trois enfin dans un délai aussi rapproché que possible.

La dépense à prévoir s'établit comme suit :

Chapitre I - Consolidation d'urgence de 5 contreforts : 1.356.000 Frs
Chapitre II - Consolidation de 3 autres contreforts : 954.000 Frs

Au taux de 50% la quote-part de la Ville sera de 678.000 Frs pour le chapitre I et de 477.000 Frs pour le chapitre II.

Il est proposé, pour le moment, l'exécution des travaux du chapitre I et de porter la quote-part de la Ville de 358.000 à 678.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...

Nº 698.- Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - Quatrième phase de travaux - 9ème lot - Fournitures de matériaux spéciaux - Marché -

Le Conseil Municipal a adopté le 22 février I952 le projet d'exécution de la quatrième phase de reconstruction de la Colonie de Vacances de Wormhoudt. Ce projet, établi par M. STEVENS, est relatif à l'installation de réfectoires, de cuisines, de vestiaires-lavabos et de chambres pour le personnel.

Les travaux ont été mis en adjudication le 9 octobre I952 à l'exclusion du lot Nº 4bis : pose de volets roulants et du lot Nº 9 :fourniture de panneaux acoutisques destinés aux réfectoires et de matériaux spéciaux pour habillage intérieur des murs.

Ce dernier lot a fait l'objet d'une demande de propositions auprès de maisons spécialisées. C'est la Société Ch. DUBOIS & Cie de Lille qui a fourni les prix les plus avantageux, à savoir :

Panneaux acoustiques Unitone :
580 m2 à 820 Frs le m2 ..... 475.600 Frs

Panneaux mi-durs Unitex :
I40 m2 à 305 Frs le m2 ..... 42.700 Frs

Panneaux laqués Unilac :
326 m2 à I.545 Frs le m2 ..... 503.670 Frs

soit un montant de .....I.02I.970 Frs

L'importance de la dépense nécessite la passation d'un marché avec la Société Ch. DUBOIS & Cie.
Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 699.- Groupe scolaire Lakanal-Campan - Etablissement de Bains à Fives -

A la demande de M. le Conseiller COQUART, il est signalé que la reconstruction de l'établissement de bains de la rue Dupuytren est prévue dans une parcelle de terrain réservée à la Ville de Lille comprise dans un îlot de remembrement en bordure des rues du Long Pot, du Moulin et Dupuytren.
Cette parcelle devant comprendre en outre le Groupe Scolaire Lakanal-Campan et un dispensaire, une étude est actuellement en cours en vue de répartir les surfaces pour chacun des projets.

Dès que l'emplacement de l'établissement de bains sera arrêté, un avant-projet sera dressé.

x
x x

Séance commencée à I6 heures, terminée à I9 heures I5

Hôtel de Ville le I5 Avril I953

VU
L'Adjoint délégué aux Travaux,
H. MAIRE

Le Chef de Bureau des Services Techniques
Secrétaire
P. LEVRAGUE

VU :
L'Architecte en Chef des Bâtiments Communaux,
O. FAUVET.

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du Ier Octobre 1953

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le jeudi Ier Octobre à 18 heures, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller Municipal délégué aux Travaux.

Présents: M.M. Jean ASTIE, Conseiller Municipal
BERTRAND, dº
DOYENNETTE dº
HANSKENS, dº
Me MOITHY, dº
M. RAMETTE dº
Me VEROONE, dº

ARCHIVES MUNICIPALES DE LILLE 1D6/25

Excusés: M.M. DANEL, dº
RONSE, dº

Absents: M.M. DECAMPS, Adjoint au Maire
DEFAUX, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance:

M.M. LEMOINE, Ingénieur Principal
GOULARD, dº
DEMENGE, Chef de bureau des Services Techniques
LEVRAGUE, dº
Mme DELACHERIE, Rédactrice principale, secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h.15.

M. ASTIE excuse M. FAUVET dont l'état de santé ne lui permet pas d'assister à cette séance.

M. DOYENNETTE, au nom de la Commission, forme des voeux pour son prompt rétablissement en souhaitant de le revoir bientôt.

Nº I - QUESTIONS DIVERSES.

a) Salle des Fêtes du Groupe scolaire du Faubourg de Béthune.

Il est signalé que, lors d'une récente fête des Amicales laïques ayant eu lieu dans cette Salle, celle-ci s'est avérée trop exiguë; le Directeur de l'école et le Président de l'Amicale ont insisté pour que des travaux d'agrandissement soient envisagés le plus rapidement possible et ont attiré l'attention des membres du Conseil Municipal présents sur le mauvais état du plancher.

M. GOULARD fait connaître qu'une étude est actuellement en cours à ce sujet et que le Service de l'Entretien des Propriétés Communales a été saisi de la question.

b) Réunions du Conseil Municipal et de la Commission des Bâtiments.

M. RAMETTE souhaiterait que le Conseil Municipal se réunît plus souvent afin d'éviter des séances trop chargées et de disposer d'assez de temps pour examiner les rapports et prendre position sur les questions soumises.

x
x x

Des membres de la Commission font observer l'importance de l'ordre du jour et demandent des réunions plus fréquentes.

M. LEVRAGUE fait remarquer qu'aucune réunion n'a pu avoir lieu avant la séance du Conseil Municipal du I9 Juin, les grandes Commissions n'étant pas constituées à cette époque. Le présent ordre du jour comprend donc à la fois les affaires qui auraient dû être examinées en Juin et celles venues s'y ajouter depuis. Par ailleurs, les renseignements qui étaient à fournir par les Services financiers visant les crédits et sous-crédits à inscrire au Budget supplémentaire de I953 viennent seulement de nous parvenir.

De plus, la fin de l'exercice approchant, il y avait lieu de soumettre à la Commission les marchés de gré à gré à passer en I954 avec divers fournisseurs et entrepreneurs ainsi que les conditions de l'adjudication à lancer pour les travaux d'entretien des Propriétés communales à exécuter à partir du Ier Avril I954, pour une période de deux années.

M. BERTRAND émet le voeu que la Commission se réunisse plus souvent d'une part et que, d'autre part, chaque session du Conseil Municipal comporte plusieurs séances.

M. ASTIE envisagera à l'avenir de réunir la Commission plus souvent, afin que l'ordre du jour à examiner soit moins chargé.

x
x x

c) Ecole Turgot.

Me MOITHY signale qu'une classe aurait été supprimée à l'école Turgot; en effet, durant l'année scolaire I952-I953, il y avait onze classes pour 320 élèves, il y a actuellement dix classes utilisées pour un effectif de 357 élèves.

M. LEMOINE précise que cette suppression de classe résulte de la décision de l'Inspection Académique de réduire à dix le nombre des instituteurs.

M. LEVRAGUE estime que cette question est du ressort de la direction de l'école qui doit en informer M. l'Inspecteur d'Académie.

Le Service de la 4ème Division sera toutefois saisi de cette question.

d) Ecole Carnot.

M. DOYENNETTE demande l'aménagement de classes supplémentaires à l'école Carnot.

M. GOULARD informe l'assemblée qu'il a eu un entretien avec le Directeur de cette école et qu'il a été décidé d'installer deux classes provisoires semblables à celles actuellement en cours d'édification par la main-d'oeuvre municipale au Groupe scolaire Marcel Sembat-Anatole France, en raison de l'accroissement important de l'effectif scolaire de cet établissement depuis la rentrée des classes.

M. LEVRAGUE rappelle que la question des écoles du Quartier Saint Sauveur n'avait pas échappé à l'attention du Service; en effet, le Plan Quinquennal d'Equipement scolaire établi en Mars I952 avait prévu la construction d'un groupe scolaire devant doubler les écoles primaires Carnot et Mme Récamier et l'école maternelle Ruault; ce nouveau groupe a d'ailleurs été prévu par l'Urbaniste en Chef dans le Plan Général d'Urbanisme de la Ville.

Ce plan quinquennal a été transmis le Ier Avril I952 à M. le Chef de la 4ème Division, à charge pour lui d'en saisir l'Autorité supérieure.

...

Afin de permettre aux membres de la Commission d'être renseignés sur la question des locaux scolaires, il est décidé qu'il leur sera adressé un exemplaire du dossier contenant le Plan Quinquennal.

\+
\+ +

A la suite d'un échange de vues et pour répondre à une observation visant ces constructions en bois, il est signalé que les classes provisoires sont construites en accord avec l'Inspection Académique.

En ce qui concerne particulièrement le Groupe Marcel-Sembat-Anatole France, une étude est en cours pour le règlement définitif de la question des locaux, soit par la surélévation des bâtiments existants, soit par la construction de nouvelles classes au-dessus des préaux. De l'avis de la Commission, il semble qu'il faille tendre vers cette dernière solution.

\+
\+ +

M. RAMETTE regrette vivement que l'on soit obligé de recourir à des solutions provisoires.

M. ASTIE déclare qu'il a estimé absolument indispensable de parer au plus pressé par la construction de locaux provisoires démontables. En effet, ces constructions peuvent être démontées facilement et rapidement remontées dans toute cour d'école dont l'effectif nécessiterait des locaux supplémentaires.

Nº 2 - <u>Hospice Comtesse - Bâtiment de la Communauté - Aménagement en Musée du premier étage - Marché - Crédit -</u>

Dans le cadre des travaux prévus en vue de la remise en état de l'Hospice Comtesse, M. Paul GELIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, envisage l'aménagement en musée de la grande salle du premier étage de la Communauté.

La dépense, qui a fait l'objet d'un devis, s'élèvera approximativement à 5.000.000 F. Toutefois, des subventions nous ont été promises par la Direction des Musées de France (2.000.000 F.) et par les Services de la Préfecture au nom du Conseil Général (500.000 F.) De cette façon, la participation financière de la Ville pour cette opération ne s'élèverait qu'à 2.500.000 F.

Il est demandé le vote du crédit de 5.000.000 F. à inscrire au Budget supplémentaire et l'admission en recette des subventions promises ainsi que la désignation de M. Paul GELIS au titre d'Architecte chargé de la direction des travaux. Cet architecte devant nous soumettre les marchés à passer avec les entreprises désignées pour l'exécution.

M. BERTRAND demande si les Services de la Ville ne seraient pas à même d'assurer la direction de ces travaux.

M. LEVRAGUE signale la nature spéciale des ouvrages à effectuer à l'Hospice Comtesse dont le caractère historique doit être absolument conservé. Il signale en outre qu'il apparait indiqué de confier cette mission à M. Paul GELIS, Architecte spécialiste des édifices classés.

A la suite de ces précisions, la Commission donne un avis favorable à l'ensemble du rapport.

<u>Rapport transmis à l'Administration municipale</u>.

Nº 3 - Groupe Scolaire Anatole France - Marcel Sembat - Construction de quatre classes provisoires - Crédit.

L'accroissement des effectifs scolaires au Groupe Marcel Sembat-Anatole France nous a obligés à édifier, dans chacune des cours de ce Groupe, deux classes provisoires qui sont prévues démontables. Le prix de revient de chaque classe s'élève à I.250.000 F. environ, soit:

800.000 F. pour les fournitures nécessaires à la construction;
290.000 F. pour le mobilier scolaire;
60.000 F. pour la chauffage;
I00.000 F. pour l'installation de l'éclairage.

Il est demandé d'approuver la construction de ces classes et de voter à cet effet le crédit de 5.000.000 F. nécessaire.

\+
\+ \+

M. DEMENGE indique qu'étant donné le remploi du bois de récupération provenant de la démolition de l'immeuble des Tabacs, rue des Canonniers, il lui sera possible de construire deux classes supplémentaires sans excédent de dépense au point de vue matériaux de construction.

Il est rappelé que ces deux classes seront d'ailleurs édifiées à l'école Carnot.

Cette façon de procéder en employant la main-d'oeuvre municipale aura permis à la fois d'assurer une exécution rapide des travaux et d'apporter une solution provisoire au problème de l'exiguité des locaux de ces établissements scolaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 4 - Ecole Pasteur - Ecole Mozart - Modernisation des installations sanitaires - Crédit - Marchés.

Les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Mozart comprenant la construction de trois nouvelles classes en élévation au-dessus du préau et de leurs salles de propreté sont maintenant achevés. Par ailleurs, pour permettre de recevoir l'effluent des W.C. et des lavabos des anciens locaux de l'école maternelle Mozart et de l'évole de filles Pasteur, des fosses septiques ont été aménagées.

Il convient maintenant de moderniser les installations sanitaires de ces deux écoles, installations nettement défectueuses et vétustes.

Le projet a été établi par le Service d'Architecture et la dépens s'élève à 4.000.000 F. environ. Il est proposé de passer des marchés avec chacun des entrepreneurs ayant assuré les travaux d'agrandissement de l'école Mozart aux conditions souscrites lors de la mise en adjudication de ces travaux soit avec des rabais de 2I, 26, 29 et 46 %.

Après quelques précisions fournies à M. RAMETTE concernant les aménagements opérés, la Commission donne un avis favorable à l'ensemble du projet et aux dispositions envisagées par le Service pour l'exécution des travaux dont le financement sera assuré par un crédit de 4.000.000 F. à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 5 - Jardin d'Hiver de la Citadelle - Travaux d'électrification-Crédit

Les travaux d'électrification définitive du Jardin d'Hiver de la Citadelle et des constructions annexes doivent être réalisés avant

....

l'hiver, l'installation provisoire actuelle ne pouvant être maintenue plus longtemps en raison des risques qu'elle présente.

Ces travaux comportent notamment la fourniture et la pose d'un câble armé de 380 mètres de longueur et la dépense est évaluée à 2.350.000 F. environ.

Il est demandé l'autorisation d'éxécuter ces travaux et de voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

\+
\+ +

Au nom du Groupe Socialiste, M. DOYENNETTE déclare s'abstenir pour le vote de ce crédit.

M. BERTRAND s'associe à son collègue et regrette que l'aménagement du Jardin d'Hiver n'ait pas fait l'objet d'un projet d'ensemble. Il constate qu'il a été donné connaissance de ces travaux par projets séparés et que le Conseil Municipal n'a d'ailleurs pas été appelé à donner son opinion sur la question.

A une demande de M. RAMETTE visant le financement des dépenses, M. DEMENGE rappelle que le Conseil Municipal, au cours de sa réunion de Novembre 1952, a voté un crédit de 6.000.000 F. soit 5.000.000 F. pour les installations proprement dites et 1.000.000 F. pour l'achat d'oiseaux.

Il évoque, à cette occasion, les installations similaires des villes d'Amiens et de Saint-Etienne. A Amiens, en particulier, il est procédé par phases successives à une installation de ce genre et un droit d'entrée est d'ailleurs perçu.

\+
\+ +

M. DEMENGE ajoute quelques précisions concernant les dispositions prévues pour sauvegarder les animaux fragiles en cas de panne de chauffage.

M. ASTIE fait remarquer qu'il s'agit maintenant de compléter une installation existante, très appréciée du public et qu'en conséquence le projet présenté ne peut pas être ajourné.

M. RAMETTE ne s'oppose pas au projet présenté.

- Avis favorable de la Commission à l'exception des membres socialistes qui déclarent s'abstenir.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 6 - Bâtiments Communaux - Installations diverses et travaux demandés par la Commission Municipale de sécurité - Crédit

A la suite de visites effectuées dans différents bâtiments communaux, la Commission Urbaine de sécurité a prescrit un certain nombre de travaux visant notamment la mise en conformité des installations existantes avec les dispositions du décret de 1941.

Les travaux imposés concernent principalement les Théâtres, la Maison des Amicales, le Conservatoire de Musique, le Collège technique Valentine Labbé et ses annexes et visent surtout les installations électriques.

Les dépenses prévues s'élèvent approximativement à 7.000.000 F.

Il est demandé d'autoriser le Service à exécuter les travaux et de voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

\+
\+ +

.../

A la demande des Membres de la Commission, il est spécifié que la Commission Urbaine de Sécurité se compose notamment d'un représentant de M. le Maire, d'un Inspecteur du Travail, du Commandant du Corps de Sapeurs Pompiers, d'un Ingénieur de l'E.D.F., du Directeur du Service d'Architecture, des Ingénieurs de la Ville et du Chef du Service Electrique.

N° 7 - Ecole Maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement- Avant-projet - Crédit.

L'école maternelle Gounod, située 70 rue des Stations, possède une salle de classe de dimensions normales et une deuxième salle trop petite, faisant l'office de classe provisoire. Les installations sanitaires sont nettement insuffisantes et cette école se trouve dépourvue de cantine.

Le Service, en liaison avec Mme l'Inspectrice des Ecoles maternelles, a étudié un avant-projet qui prévoit la transformation des locaux actuels et la création d'un nouveau bâtiment sur un terrain contigu à l'école qui comprendrait alors deux salles de classe, une salle de repos, un réfectoire avec cuisine et une salle de propreté.

L'entrée des enfants se ferait par la Place Philippe de Girard.

L'avant-projet a été complété par l'aménagement, au premier étage des nouveaux locaux, d'un appartement pour la Directrice actuellement non logée.

La dépense à prévoir pour la réalisation du programme est de l'ordre de 22.000.000 F. Le financement est proposé comme suit:

II.000.000 F. à prélever sur le crédit ouvert au titre de l'allocation scolaire (loi Barangé);
II.000.000 F. sur un crédit à inscrire à la Section extraordinaire du Budget supplémentaire de 1953.

Il est demandé d'approuver l'avant-projet présenté et de voter les crédits nécessaires.

M. BERTRAND suggère de solliciter de l'Etat et du Département des subventions aussi élevées que possible sur la part contributive de la Ville.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale

Loi Barangé -

Des circulaires en date des 15 Septembre 1952 et 7 Avril 1953 de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Education Nationale ont rappelé que l'article 19 de la loi du 7 Février 1953 prévoyait que les fonds des Caisses départementales scolaires devraient être désormais affectés, par priorité, à couvrir la part des Communes et des Départements dans la construction des bâtiments scolaires publics et la réparation des bâtiments scolaires publics existants.

Par ailleurs, M. le Préfet du Nord, dans une lettre du 17 Septembre 1953, nous a fait connaître que la participation de cette Caisse au titre de l'année scolaire 1952-1953 s'élèverait pour la Ville de Lille à 41.085.100 F. Le Service a donc procédé à l'établissement de projets jusqu'à concurrence de cette somme et a prévu, en particulier, le financement, par moitié, des travaux d'aménagement, de transformation et d'amélioration de l'école maternelle Gounod dont il est question ci-avant.

La Commission prend acte de ces informations.

N° 8 - Ecole Maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement- Demande de subvention.

Reprenant la suggestion faite par M. BERTRAND à l'occasion du

.../

rapport précédent, il est décidé de solliciter de l'Etat et du Département des subventions aussi élevées que possible sur la part de dépense à la charge de la Ville et s'élevant à II.000.000 Fr.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 9 - Cantines scolaires - Travaux et remplacement de matériel - Crédit -

Un devis a été établi, à la fin de l'année I952, en vue de la remise en état des locaux des cantines scolaires, du remplacement partiel du matériel de cuisine, de la révision des installations d'eau et de chauffage et du remplacement du mobilier de la cantine Dupleix.

Ce devis, qui s'élève à 6.600.000 Fr a été scindé en deux tranches. Un premier crédit de 3.000.000 Fr a été inscrit au Budget primitif de I953; pour permettre l'exécution de la 2ème Tranche de travaux, il est demandé le vote d'un crédit de 3.600.000 Fr à inscrire à la Section extraordinaire du Busget supplémentaire de I953.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° IO - Terrains municipaux de sports et de jeux - Aménagement et équipement - Crédit -

Un devis, dont le montant s'élevait à 6.000.000 Fr avait été établi à la fin de l'année I952, afin de poursuivre l'équipement et l'aménagement des deux terrains de football, basket-ball et Volley-ball sis rue Anatole de la Forge, au lieu dit "Sainte-Hélène" derrière les abattoirs de Lille et de doter de vestiaires le terrain Roger Salengro, rue d' Iéna.

Etant donné l'importance de la dépense, le programme a été sivisé en deux tranches; la première, qui s'élevait à 4.000.000 Fr a fait l'objet d'une inscription de crédit au budget primitif de I953. Il est demandé de voter, pour l'exécution de la deuxième tranche, un crédit à inscrire au Busget supplémentaire de l'exercice en cours.

Il est signalé toutefois que le crédit demandé est de 2.400.000 Fr et non de 2.000.000 Fr la somme supplémentaire de 400.000 Fr étant destinée à l'édification, à la limite du terrain de football du Chevalier Français, d'un écran en grillage pour protéger les jardins contigus.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale

x
x x

M. BERTRAND demande où en sont les travaux d'aménagement du Centre d' Education Physique "Wazemmes", Place des Quatre Chemins. Ce centre doit être complété d'un gymnase comportant notamment les locaux pour l'installation de douches et la réserve du matériel.

La construction de ce bâtiment, qui coûterait 30.000.000 Fr environ, ne peut être actuellement envisagée. Aussi, pour permettre l'utilisation prochaine du Centre, il a été prévu la construction de vestiaires-douches provisoires. A cet effet, un marché a été passé avec la maison PROCI de Saint-André-Lez-Lille en vue de l'édification d'un bâtiment provisoire et démontable, en poteaux et plaques de ciment armé. Ce marché est en instance d'approbation préfectorale.

La construction de la maison du gardien est en cours. Les travaux ont été retardés par suite des difficultés rencontrées en vue du financement de l'opération par remploi d'indemnités de dommages de guerre. La décision de transfert ne nous a en effet été signifiée que le 4 Février I953.

x
x x

.....

Me VERCONE attire l'attention de la Commission sur le manque de disponibilités à Lille en terrains de sports et insiste sur la nécessité de ne rien négliger dans ce domaine.

A une demande relative à un terrain libre situé au Sud du Groupe scolaire Briand-Buisson, il est répondu que ce terrain est réservé pou la construction d'une école maternelle.

Pour clore cette discussion M. ASTIE pense qu'il est préférable de se pencher sur la question de la construction de logements qui s'avère beaucoup plus impérieuse que celle de l'aménagement de terrain de sports.

N° II - LES "P'tits Quinquins" - Aménagement de locaux et installations complémentaires - Crédit -

Au cours des années précédentes, il a été procédé à l'aménagement de locaux et d'installations complémentaires au Jardin d'Enfants " Les P'tits Quinquins". Pour permettre le règlement des dépenses engagées, un crédit de 350.000 Fr est encore nécessaire. Il est demandé d'ouvrir un crédit de cette importance au Budget de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° I2 - Grand Théâtre - Travaux de Sécurité - Normalisation des serrures - Crédit - Marché -

La commission Urbaine de Sécurité a prescrit, pour le Grand Théâtre, la normalisation des serrures afin d'augmenter la sécurité de l'établissement. En effet, il s'agit, pour le Service d'Incendie et de Sécurité, de pouvoir procéder à l'ouverture rapide de toutes les portes en cas de sinistre.

Le Service a donc procédé à une étude qui prévoit l'acquisition de nouvelles serrures qui peuvent toutes être ouvertes avec un passe - partout général. Un marché est à passer avec la Société DENY & Cie à Paris et la dépense est d'un million de francs.

Il est demandé d'approuver l'exécution des travaux sus-visés, la passation du marché et le vote d'un crédit d'un million de francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I3 - Auberge de la Jeunesse - Travaux divers de réparations - Crédit -

L' Auberge de la Jeunesse, située à proximité du Grand Palais de la Foire Commerciale, Avenue Julien Destrée, est un bâtiment qui a été construit lors de l'exposition du Progrès - Social et qui a été remis à la Ville à la clôture de cette Exposition. L'entretien doit donc en être assuré, cet immeuble faisant partie du domaine communal.

Lors des tempêtes de la fin de l'année dernière, la toiture de l'Auberge a été endommagée et des infiltrations d'eau se sont produites. Par ailleurs, il y aurait lieu de procéder à la réfection des canalisations des eaux usées ainsi que des enduits et maçonneries détériorés par suite des infiltrations provenant de la défectuosité de l'installation de douches. Les peintures, tant intérieures qu'extérieures, doivent également être refaites.

Le devis des travaux s'élève à 2.200.000 Fr Il est demandé l'autorisation d'effectuer les travaux sus-visés et de voter un crédit correspondant à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x

x x

.....

M. LEVRAGUE signale que les locataires de l'immeuble se montrent très récitents pour le règlement des consommations de gaz et d'electricité. Il est à souhaiter que l'effort réalisé par la Ville pour la remise en état de l'Auberge soit compris par les intéressés et que les difficultés rencontrées ne se renouvellent pas.

N° I4 - Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Aménagement et équipement de la cuisine - Travaux de bâtiment et fourniture de matériel et divers - Mobilier - Crédit -

La construction de l'Ecole de Plein Air est sur le point d'être achevée; il convient maintenant de procéder à l'aménagement et à l'équipement de la cuisine et de ses annexes, afin de remettre cet établissement en service le plus tôt possible.

Les conditions actuelles ne permettent pas la réinstallation de cette cuisine telle qu'elle existait en I93I. Il y a lieu, en effet, de réaliser une installation moderne du genre de celles qui existent dans les établissements scolaires possédant un effectif important.

Le devis estimatif dressé par le Service s'élève approximativement à 9.000.000 frs, non compris le mobilier scolaire. Il est demandé l'autorisation de procéder aux aménagements et équipements envisagés, à exécuter sous la direction du Service, ainsi que le vote d'un crédit de 9.000.000 frs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration municipale

\+
\+ \+

M. LEMOINE signale qu'un nouveau Directeur a déjà été nommé. Il ajoute qu'il reste à effectuer dans l'établissement:

I° - les travaux de peintures intérieures qui n'ont pas été exécutés parce que l'installation de chauffage central n'a pas encore pu être entreprise; celle-ci a fait l'objet d'une adjudication dont le résultat n'est pas encore connu;
2° - la refection de l'installation électrique;
3° - l'équipement en mobilier scolaire.

Un appel d'offres sera lancé pour cette fourniture dès que le nombre et l'âge des enfants admis à fréquenter l'établissement seront connus.

Il y a lieu de noter que, pour la reconstitution de cet important établissement scolaire, les travaux ont dû être réalisés par phases successives, au fur et à mesure de l'allocation des crédits de dommages de guerre, ceux-ci ayant fait l'objet de trois autorisations en quatre années.

N° I5 - Halle aux Sucres - Travaux de couverture et de zinguerie - Ravalement des pierres sous chéneaux - Ière tranche de travaux - Crédit -

La couverture en ardoises de la Halle aux Sucres est en très mauvais état. Son remplacement s'impose ainsi d'ailleurs que celui du zinc et du plomb garnissant les chêneaux.

Il convient en outre de ravaler les pierres sous chéneaux et de remplacer les pierres manquantes.

Le devis établi par le Service s'élève à 6.000.000 frs. En raison de son importance, le programme a été réparti en deux tranches dont la première s'élève à 2.500.000 frs. Il est demandé le vote du crédit correspondant à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° I6 - Ecole Maternelle BROCA - Reconstruction - Part de la Ville dans les dépenses - Crédit -

Au cours de sa séance du 20 Février I953, le Conseil Municipal a approuvé le projet de reconstruction de l'école maternelle Broca et décidé les conditions de financements des travaux. Celui-ci était prévu, notamment pour une tranche de 7.000.000 frs, sur un crédit inscrit au Budget primitif de I953 et devait être obtenu par voie d'emprunt. Cet emprunt n'ayant pas été réalisé, les Services financiers envisagent de voter un crédit correspondant à prélever sur fonds généraux et à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice I953.

Le Service est satisfait de ces dispositions, le financement total de l'opération étant ainsi assuré.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

+
+ +

L'autorisation de construire ainsi que les limites d'alignement ont été demandées à la Délégation départementale du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Pour commencer les travaux, il suffit donc d'obtenir maintenant du Ministère l'avis de priorité.

N° I7 - Entretien des Propriétés Communales - Crédit complémentaire

Le crédit affecté à l'entretien des Propriétés communales, attribué au début de la présente année, s'élevait à I09.000.000 frs, chiffre nettement inférieur à celui proposé par le Service, qui était de I50.000.000 frs.

Or, des travaux d'entretien sont encore à effectuer d'urgence dans de nombreux bâtiments. Une somme de 25.000.000 frs est indispensable pour terminer le programme I953.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de I953.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale

+
+ +

Ce crédit ne permet pas d'assurer un entretien suivi de nos bâtiments dont la vétusté va s'accentuant. Il est fait remarquer que la valeur vénale du domaine public communal s'élève approximativement à dix milliards de francs et qu'il y aurait lieu de réserver chaque année une somme correspondant à 3% de cette valeur vénale, soit 300.000.000 frs pour un entretien normal.

La Commission reconnait à l'unanimité que le crédit mis à la disposition du Service pour l'Entretien des Bâtiments communaux est nettement insuffisant et souhaite qu'un crédit plus important lui soit accordé pour l'an prochain.

En outre, il est regrettable que les crédits supplémentaires soient toujours alloués en fin d'année, époque à laquelle il est parfois impossible, en raison des intempéries, d'exécuter certains travaux à l'extérieur des bâtiments communaux, notamment ceux de couverture qui s'avèrent encore plus nécessaires à l'entrée de l'hiver et qui devraient être effectués beaucoup plus tôt.

N° I8 - Hôtel de Ville - Réseau téléphonique municipal - Crédit complémentaire - Marché -

Le crédit affecté au Réseau téléphonique municipal s'est avéré insuffisant. En effet, les abonnements, l'entretien des appareils et les communications téléphoniques ont été plus importants que les prévisions. L'insuffisance peut être évaluée à I.200.000 frs.

Par ailleurs, les batteries d'accumulateurs de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville en service depuis I928 et réparées provisoirement pendant la guerre avec des matériaux de fortune, sont arrivées à leur limite d'utilisation.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec la Société "L'Accumulateur TUDOR" pour le remplacement des batteries et le vote d'un crédit pour permettre le règlement des dépenses prévues, soit 2.500.000 frs au total, les travaux à effectuer aux batteries s'élevant à I.300.000 Frs.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº I9 - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Aménagements - Crédit complémentaire - Avenants - Agrandissements-

Depuis l'établissement des devis par M. FLORY, Architecte chargé de la direction des travaux à la Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins, des aménagements et équipements complémentaires ont été reconnus indispensables, après une visite sur place de membres de l'Administration Municipale, pour augmenter la sécurité des jeunes colons.

La prévision de dépense, qui s'élevait à l'origine à 8.700.000Frs, s'est trouvée dépassée et un crédit complémentaire de 3.500.000 frs est encore nécessaire pour permettre le financement.

Il est demandé de voter un crédit d'égale importance et d'approuver, en raison de l'augmentation du volume des ouvrages effectués, les avenants à passer avec les entrepreneurs titulaires de marchés ayant déjà assuré l'exécution des travaux de la Colonie.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 20 - Marché de la Nouvelle Aventure - Travaux d'aménagements intérieurs - Crédit complémentaire -

D'importants travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs étaient indispensables pour remettre en état le Marché de la Nouvelle Aventure. A cet effet, un crédit de I8.000.000 Frs avait été attribué au Service en I95I.

Les ouvrages sont très avancés; divers aménagements non prévus à l'origine, notamment l'installation de rideaux de fermeture aux entrées principales et le revêtement des allées en "Bétonsmac" se sont révélés nécessaires. En outre, nous devons procéder à la continuation des travaux d'aménagement du marché à poisson. Ces transformations et améliorations permettront d'ailleurs de réviser les conditions de location des étaux.

Pour réaliser complètement le programme précité, un crédit de 9.000.000 frs est encore nécessaire. Il est demandé l'autorisation de poursuivre les travaux et de voter une première tranche de crédit de 4.000.000 frs à inscrire au Budget supplémentaire; la seconde tranche de 5.000.000 frs étant à prévoir sur les disponibilités du Budget primitif de I954.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 2I- Abattoirs- Travaux urgents de modernisation des locaux- Achèvement d'une salle de vente- Equipement moderne de l'Abattoir des porcs et d'une porcherie - Crédit complémentaire -

Au cours de sa séance du 22 février I952, le Conseil Municipal

...

a décidé de poursuivre, dans le cadre de la modernisation des Abattoirs, l'aménagement d'une salle de vente et l'équipement de l'Abattoir des porcs et d'une porcherie d'attente.

A cet effet, un crédit de I4.000.000 frs a été voté; une seconde tranche de I4.000.000 frs devait être prévue, suivant les disponibilités, au Budget de I953. Le crédit correspondant à cette dernière tranche n'a pas été inscrit. Toutefois, la réalisation de travaux a été reconnue indispensable au cours de la présente année, et, pour permettre le règlement des dépenses, un crédit de 9.000.000 frs est nécessaire.

Il est demandé de voter un crédit de cette importance à inscrire au Budget supplémentaire de I953.

x
x x

M. HANSKENS souhaite que le bâtiment actuellement en cours d'édification soit couvert le plus rapidement possible, afin d'éviter des dégradations et des frais supplémentaires ultérieurement.

Il est fait remarquer que le programme de modernisation des Abattoirs a été établi par M. POULAIN, Directeur et que la dépense, évaluée à 200.000.000Fs, devait faire l'objet d'un emprunt. Celui-ci n'est pas encore réalisé.

Les dispositions actuelles nous autorisent, en cas de modernisation des Abattoirs, à percevoir une taxe d'abatage de I fr par kilogramme de viande jusqu'à concurrence du montant de l'annuité d'amortissement de l'emprunt souscrit, d'où l'intérêt majeur que présenterait la réalisation d'un emprunt pour tous les travaux prévus aux Abattoirs.

- Avis favorable de la Commission sur le rapport présenté.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 22 - Bâtiments Scolaires - Ecole Sophie Germain - Travaux -Crédit supplémentaire-

A la suite d'une Convention passée le 7 janvier I952 entre la Ville de Lille et M. FAUCHILLE, propriétaire de l'immeuble abritant l'école Sophie Germain, Boulevard de la Liberté, la Ville a entrepris des travaux de charpente, de couverture et de zingage.

La prévision de dépense, arrêtée en I950 à 2.300.000 frs, a été légèrement dépassée et un crédit de 50.000 frs est encore nécessaire pour permettre le règlement des dépenses réellement effectuées.

Il est demandé le vote de ce crédit complémentaire.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x
x x

Il y a lieu de noter que le montant des travaux porté à la Convention passée en I952 s'élève à 2.6I8.000 frs, ce chiffre ayant été primitivement fixé à 2.300.000 frs au moment où le rapport d'expertise a été déposé par M. CORBEAU.

x
x x

Il est rappelé que M. FAUCHILLE, propriétaire de l'immeuble, se trouvant dans l'impossibilité d'assurer les réparations mises à sa

...

charge suivant un bail en date du 24 Octobre I939 d'une durée de I8 années, a offert d'exonérer la Ville du paiement du loyer jusqu'à l'expiration de ce bail, à la condition qu'elle fasse exécuter les travaux reconnus indispensables par M.CORBEAU, Expert désigné par Mr.le Président du Tribunal .

N° 23 - Services Municipaux- Fournitures et travaux divers pour l'année I953- MARCHES .

Les dispositions légales nous obligeaient à passer des marchés écrits lorsqu'il s'agissait de dépenses se renouvelant périodiquement au cours d'une même année et dont le montant annuel dépassait 500.000 francs .

M.le Receveur Municipal nous a signifié que pour des travaux ou fournitures entrant dans des catégories comparables, mais commandés à des firmes différentes, des marchés sont également à passer si l'ensemble des prévisions de dépenses pour ces mêmes fournitures ou travaux dépasse le chiffre de 500.000 Frs,ceci afin de ne pas faire perdre à l'Etat le bénéfice du droit d'enregistrement de I,80 %.

Pour ces raisons, il est proposé de passer 39 marchés de régularisation au titre de l'année I953 pour des livraisons ou travaux ayant déjà été exécutés et pouvant encore éventuellement être commandés d'ici la fin de l'exercice en cours.

M.BERTRAND s'étonne que de telles dispositions soient imposées.

Les membres de la Commission sont unanimes à reconnaître que ces exigences sont abusives.

M.LEVRAGUE donne lecture de l'extrait du Dictionnaire des Percepteurs,Tome II, Année I952, qui précise :

" Les Receveurs Municipaux doivent opposer des refus de paiement lorsqu'il est avéré qu'il y a eufractionnement de la dépense pour éluder la passation de marchés écrits" .

A la suite d'un échange de vues, il est décidé qu'une délégation aura un entretien avec M.le Trésorier Payeur Général afin de lui exposer cette question.

N° 24 - Services Municipaux - Fournitures et travaux divers pour l'année I954 - Marchés -

Pour les mêmes motifs que précédemment,le Service a établi,pour l'année I954, un certain nombre de marchés de gré à gré à passer avec divers fournisseurs et entrepreneurs .

Il convient,en effet, de passer des marchés avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières premières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main d'oeuvre municipale et avec les maisons qui nous livrent des objets fabriqués et du mobilier. Il est également prévu de passer des marchés avec certaines entreprises pour des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord .

Les dispositions prises par M.le Receveur Municipal nous obligent à envisager la passation de I38 marchés pour l'exercice à venir.

La Commission confirme son point de vue précédent et surseoit à prendre une décision avant le résultat de l'audience à demander à M.le Trésorier Payeur Général. La réponse de ce haut fonctionnaire conditionnera la présentation de ces deux derniers rapports.

o°o

Le I4 Octobre, une délégation comprenant M.ASTIE,Conseiller Municipal délégué aux Travaux,M.AUREL,Ingénieur en Chef des Services Techniques et M.Paul LEVRAGUE, Chef de Bureau des Services Techni-

.....

ques,s'est rendue auprès de M.RAMPONT,Trésorier Payeur Général,pour lui exposer la question de la passation de marchés telle que nous la connaissons .

L'affaire fut exposée dans son ensemble à M.le Trésorier Payeur Général;ce dernier, dans sa réponse, fut absolument affirmatif :

a)-Passation de marchés pour tous travaux ou fournitures dont la dépense annuelle dépasse 500.000 Francs pour un même fournisseur ou entrepreneur;

b)- Passation d'un marché par fournisseur ou entrepreneur lorsque l'ensemble de la dépense annuelle pour une même fourniture ou des fournitures similaires où pour des travaux de même corps d'état dépasse 500.000 francs .

La question a été ensuite posée de savoir ce qu'il fallait entendre par fournitures similaires.Quelques exemples furent donnés à M.RAMPONT.Finalement, il a été décidé que pour toute fourniture spéciale ne pouvant être acquise chez un fournisseur titulaire d'un marché ou pour tout produit breveté, la passation d'un marché n'était pas nécessaire si le maximum n'était pas atteint. Toutefois,tout mémoire présenté au Receveur Percepteur Municipal sera accompagné d'un certificat administratif justificatif.

Par lettre du 29 Octobre I953,M.RAMPONT a d'ailleurs confirmé ces dispositions .

Cette façon de faire nous permet de réduire à II9 le nombre des marchés à passer pour I954 .

\+
\+ +

En conséquence, les deux rapports ci-dessus seront transmis à l'Administration Municipale pour être soumis au Conseil Municipal.

N° 25 - Atelier de Décors - Contrat de M.MOLIERE - Avenant -

Le 22 Février I952, le Conseil Municipal a passé avec M.Gaston MOLIERE, Chef de l'Atelier de Décors, Conseiller Technique et artistique de la Ville, un contrat de prestation de services fixant notamment à 800.000 Frs par an le montant de ses émoluments .

L'importance des travaux demandés à M.MOLIERE,tant pour la préparation des motifs de décors de théâtre que pour les travaux de décoration dans d'autres bâtiments communaux, notamment dans les écoles,est telle que la somme de 800.000 francs fixée en I952 sera insuffisante pour le règlement des mémoires à payer en I953 à cet agent.

Dans ces conditions, il est proposé de fixer approximativement à I.000.000 Frs, à dater du Ier Janvier I953, le montant des honoraires à payer annuellement à M.MOLIERE .

Il est à noter qu'il y a lieu de déduire des émoluments de M. MOLIERE I8% au titre de l'impôt cédulaire et I,80% pour frais d'enregistrement du contrat.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 26 - Jardin d'Hiver de la Citadelle-Installation de chauffage-Marché - Avenant -

L'installation de chauffage du Jardin d'Hiver de la Citadelle a été étendue à un petit bâtiment annexe de la grande salle d'exposition, ce petit bâtiment devant servir de logement pour le gardien.

La dépense pour ce supplément d'installation s'élève à I79.000Frs

Pour le règlement de ces travaux,il est nécessaire de passer un avenant au marché de M.Roger DUCROUX,réalisateur de la première installation.

....

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 27 - Jardin d'Hiver de la Citadelle - Acquisition d'animaux - Marchés .-

Le I9 Juin I953, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'animaux, en vue de garnir la volière du Jardin d'Hiver de la Citadelle.

A cet effet, un marché a été passé avec la Société Anonyme du Parc Zoologique de Clères (Seine-Inférieure).

Ce fournisseur n'ayant pu satisfaire toutes les commandes, et notamment les demandes en oiseaux de parc et en oiseaux de volière, nous nous sommes adressés à des oiselleries de la Région : M.Jules SAELENS à Neuville en Ferrain et M. VERHEYLESOONE, rue des Postes à Lille.

En raison du montant des dépenses effectuées, il est nécessaire de passer, avec chacune de ces maisons, un marché de 500.000 frs.

Il est demandé d'approuver ces dispositions, le crédit inscrit au Budget pour l'aménagement du Jardin d'Hiver et la création de la volière étant suffisant pour les achats considérés.

x
x x

M. DOYENNETTE s'étonne que la Commission des bâtiments ait à prendre position pour l'achat d'oiseaux et demande le renvoi du dossier devant la Commission des Promenades et Jardins

M. DEMENGE rappelle que c'est la Commission des Bâtiments qui a, au cours de sa séance du 22 Octobre I952, été appelée à se prononcer sur l'installation du Jardin d'Hiver et de la volière ainsi que sur l'acquisition d'animaux.

M. LEVRAGUE fait remarquerqu'il s'agit, dans le cas présent, de marchés de régularisation.

Après un échange de vues, la Commission émet un avis favorable à la présentation du dossier.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 28 - Etablissements scolaires - Collège Moderne de Jeunes Filles Jean Macé - Acquisition de tables individuelles et de chaises à ossature tubulaire - Marché.

Pour pallier l'insuffisance en mobilier dûe à l'accroissement de l'effectif scolaire, Mme la Directrice du Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé a demandé la fourniture de 60 tables individuelles et de I00 chaises à ossature tubulaire du modèle déjà utilisé dans l'établissement et fourni par une firme de Saint-Dizier (M.A.A.M.F.) .

Ce matériel ayant été livré, il s'agit de passer un marché de régularisation évalué à 445.I00 frs.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 29 -Propriétés Communales - Travaux de revêtement de sols en asphalte et produits bitumeux - Etanchéité des terrasses - Marché

Dans le cadre des travaux d'entretien des propriétés communales, il a dû être procédé à l'exécution de travaux de réparation de toitures et de terrasses en asphalte à divers bâtiments communaux.

Les travaux ont été commandés à la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies , spécialiste en travaux de ce genre.

La dépense dépassant 500.000 frs, il est demandé l'autorisation de passer un marché avec cette entreprise.

- Avis favorable de la Commission .

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 30 - Etablissements scolaires - Ecoles maternelles - Acquisition de mobilier - Marché - Avenant.-

Au cours de sa séance du I9 Juin I953, le Conseil Municipal a autorisé la passation, avec la Société CIMEX de Paris, d'un marché pourla fourniture de mobilier scolaire destiné aux écoles maternelles de Lille.

Depuis lors, en raison de l'état d'avancement des travaux d'agrandissement de l'école Mozart, il a été nécessaire, pour permettre l'ouverture de nouvelles classes, d'acquérir du mobilier supplémentaire qui a d'ailleurs été commandé à la firme précitée.

La passation d'un avenant avec la Société CIMEX, d'un montant de 207.700 frs, est donc indispensable.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 3I.- Etablissements scolaires - Ecoles primaires - Fourniture et travaux de pose de rideaux d'obscurcissement - Marché.

Dans le cadre d'application de la Loi Barangé, les écoles primaires publiques ont été dotées d'appareils de cinéma; la plupart des écoles ne possédant pas de salles de projection, il est nécessaire d'occulter une salle par école primaire au moyen de rideaux opaques.

M. LEMAN, Artisan à Roubaix, nous a fait des propositions reconnues intéressantes.

Il est demandé de passer avec cet artisan un marché évalué approximativement à 500.000 frs, en vue de l'exécution des travaux envisagés ci-avant.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

x
x x

Il est signalé que certaines écoles, exemple le Groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain, ont été dotées d'aspirateurs électriques alors qu'aucune prise de courant n'existe dans ces bâtiments scolaires.
Le Service électrique municipal remédiera à cet état de choses.

Nº 32 - Etablissements Scolaires - Ecoles Maternelles - Fourniture de tables à sable - Marché.

Pour satisfaire les demandes de plusieurs Directrices d'écoles maternelles, demandes motivées par l'accroissement des effectifs scolaires, il est nécessaire d'acquérir des tables à sable.

Un large appel d'offres a permis de retenir la proposition la plus avantageuse pour la Ville présentée par une firme de Saint-Dizier (M.A.A.M.F.).

La dépense est évaluée à I40.490 frs.

Etant donné que les achats effectués à cette firme dépassent, pour I953, le maximum de 500.000 f. prévu, un marché est à passer pour l'acquisition de cette fourniture.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 33 - Ecole Maternelle Mozart - Nouveaux locaux - Installation du chauffage central - Marché.

Un appel d'offres a été lancé en vue de l'exécution de travaux d'installation de chauffage central dans les nouveaux locaux de l'école maternelle Mozart.

Parmi les propositions présentées, c'est celle des Etablissements DUMOUTIER, dont le montant est de 748.000 F. qui offre les conditions les plus avantageuses pour la Ville. Un marché est à passer avec cette entreprise.

-Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 34 - Dommages de guerre. Eglise Saint Pierre-Saint Paul - Installation du chauffage central - Marché.

Les travaux de reconstruction de dommages de guerre intéressant le gros-oeuvre sont terminés en ce qui concerne cet édifice.

En ce qui concerne le chauffage central, une étude a été faite par M. SARAZIN, Architecte D.P.L.G. chargé de la reconstruction de cette église.

Le projet présenté préconise l'installation de deux générateurs à air chaud pulsé alimenté au mazout.

A la suite d'un appel d'offres qui a eu lieu entre plusieurs maisons spécialisées, c'est la proposition de la Société Chauffage automatique du Nord à Lille, dont le montant est de 3.400.000 F., qui a été reconnue la plus intéressante.

Il est demandé d'approuver le marché à passer avec cette firme.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 35 - Centre Médico Scolaire et centre de vaccinations - Fourniture et pose de stores - Marché.

Différents renseignements ne nous étant pas encore parvenus, le dossier est retiré de l'ordre du jour et sera présenté à une séance ultérieure de la Commission.

....

Nº 36 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Travaux de couverture - Marché.

Une amélioration a dû être apportée à l'étanchéité de plusieurs bâtiments de la Colonie de Vacances de Wormhoudt situés dans une région où les vents sont très violents. Les dortoirs et les pavillons d'habitation, couverts par des tuiles mécaniques, ont eu à souffrir à plusieurs reprises d'infiltrations d'eau importantes.

Il a été envisagé de compléter les couvertures existantes par des sous-toitures imperméables constituées par des feuilles de rubéroïd. L'entreprise DEVOS, de Lille, a accepté de réaliser ce travail moyennant des conditions très intéressantes pour la Ville.

Un marché, dont le montant s'élève à 526.028 f. est à passer avec cette entreprise. Il est demandé d'approuver ces dispositions.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 37 - Jardin des Plantes - Construction d'un mur de soutènement Transport de pierres - Marché.

La construction d'un mur de soutènement en vue d'aménager une terrasse devant la façade de l'Orangerie du Jardin des Plantes nous a conduits à l'achat de pierres en provenance de la Région de Baincthum.

La Maison MORY, de Boulogne-sur-Mer a été chargée du transport de ces pierres à raison de 2.380 F. le mètre cube; un marché d'un montant de I05.000 F. est à passer avec cette Société.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 38 - Bâtiments Scolaires - Ecole de garçons Arago - Groupe Scolaire Anatole France - Marcel Sembat .
Acquisition de tables individuelles réglables avec sièges - Marché.

En raison de l'accroissement massif des effectifs lors de la rentrée scolaire, une création de classe a dû être envisagée à l'école Arago. Par ailleurs, la construction d'une seconde classe provisoire à l'école Marcel Sembat et l'édification de quatre nouvelles classes démontables dans ce même groupe scolaire nous a conduits à acquérir, d'urgence, I84 tables individuelles réglables conformes aux normes fixées par le Ministère de l'Education Nationale.

Parmi les fournisseurs agréés par ce Ministère, la Société Léo WIART & Cie à Lille s'est engagée à assurer la livraison du mobilier dans le délai réduit d'un mois.

La dépense totale est évaluée à I.288.000 F. Un marché est donc à passer avec cette firme.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

Nº 39 - Bâtiments scolaires - Ecoles primaires - Fourniture de tables individuelles réglables avec sièges - Marché.

Dans le cadre du programme de I953 consistant à poursuivre l'équipement en mobilier moderne des différentes écoles de la Ville, il a été décidé de procéder à l'acquisition de 660 tables individuelles. Un

...

vaste appel d'offres a été lancé auprès de trente deux maisons spécialisées dans la construction du mobilier tubulaire; dix-huit d'entre elles ont déposé des soumissions.

L'examen des offres, tant du point de vue prix unitaire que du point de vue technique, a fait apparaître comme étant la plus intéressante pour la Ville celle de la Société Vve Beaucamp et Fils à Ascq, en raison de la robustesse du mobilier présenté qui répond en outre en tous points aux normes du Ministère de l'Education Nationale.

Le montant total de la dépense s'élève à 6.50I.000 f.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec cette Société.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

nº 40 - Salle Municipale des Sports "Roger Salengro" - Remplacement de la couverture - Marché.

Le 20 Février I953, le Conseil Municipal a décidé de procéder, en raison de sa vétusté, au remplacement de la couverture en rubéroïd de la Salle Roger Salengro.

Un appel d'offres a été lancé; vingt-huit maisons ont été consultées et sept d'entre elles ont déposé une soumission. Les offres remises varient entre 2.329.954 f. à 5.936.245 f., cette dernière proposition ayant été faite pour une couverture en cuivre.

Après examen du point de vue technique, il a été reconnu que l'offre la plus intéressante pour la Ville était celle de la Maison Démretz et Cie à Lille, qui propose une couverture en zinc nº I4 pour le prix de 3.3I6.000 f.

Un marché est à passer avec cette entreprise; toutefois, en raison de travaux supplémentaires et actuellement imprévisibles, il est proposé de passer un marché évalué approximativement à 4.000.000 f.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

nº 4I - Chauffage du Centre Médico-Scolaire par la Société "Chauffage-Service" - Avenant au marché.

Les chaudières assurant la distribution des calories au Centre médico-scolaire et de vaccinationssont situées dans la chaufferie de la Faculté de Droit, bâtiment contigü à ce Centre. Par ailleurs, certains appareils du Centre médico-scolaire ont été reliés à cette chaufferie.

Etant donné que la Société "Chauffage-Service" assure la conduite du chauffage de la Faculté de Droit, il y aurait un intérêt évident à ce que la conduite, l'entretien et l'approvisionnement en combustible de l'installation de chauffage central du Centre médico-scolaire et de vaccinations fussent confiés à cette même Société. A cet effet, il est nécessaire de passer un avenant au marché du 3 août I945 qui nous lie avec la dite Société qui assure la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des chaufferies et installations de chauffage central et de distribution d'eau chaude d'un grand nombre de bâtiments communaux.

Il est demandé de bien vouloir approuver ces dispositions.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

nº 42 - Eglise Saint Michel - Travaux divers - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux divers de réparation de toiture, d'appuis de fenêtre en zinc, de grilles, de protège-vitraux et de soupiraux, la révision des portes et fenêtres et des ouvrages de peintures extérieures sont en cours d'exécution à l'Eglise Saint Michel.

La prévision de dépense s'élève approximativement à I.000.000 f. et le Culte accepte de verser à cet effet une participation de 500.000 f. Il est demandé d'admettre cette somme en recette.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

x^x x

Sur sa demande, M. DOMENNETTE est informé que les sommes admises en recettes et résultant de participation du Culte pour la réparation des Eglises ne sont pas ristournées au Service pour l'exécution d'autres travaux. Elles sont capitalisées à un article spécial du Budget, Section Recettes.

nº 43 - Eglise Saint Sauveur - Travaux de toiture - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux de grosses réparations de toiture sont à effectuer d'urgence à l'Eglise Saint Sauveur. Le devis des travaux et fournitures s'élève à I.400.000 f.

Le Clergé a accepté de participer à la dépense à raison de 50%; toutefois, étant donné le montant du devis, il a demandé à pouvoir se libérer par paiements échelonnés. Il est proposé de lui accorder le règlement en quatre annuités.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

nº 44 - Eglise Saint Etienne - Réparation et vérification de la plate forme et des chêneaux - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux destinés à assurer provisoirement l'étanchéité de la plate-forme et des chêneaux de l'Eglise Saint Etienne ont dû être exécutés d'urgence. Leur montant s'élève à 23.38I f.

Le Clergé a accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses et il est demandé, par conséquent, d'admettre en recette la participation du Culte évaluée à II.690 f.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

nº 45 - Eglise Anglicane - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux de couverture ont dû être exécutés d'urgence à l'Eglise Anglicane, rue Lydéric à Lille. Le montant de ces travaux s'élève à 40.000 f. et le Culte a accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses.

Il est demandé d'admettre en recette cette participation évaluée à 20.000 f.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 46 - Temple protestant - Travaux divers - Remise en état du perron Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux extérieurs ont été éxécutés au Temple de l'Eglise réformée de France. Le montant des dépenses s'élève à I20.000 Frs et le Culte a accepté de rembourser à la Ville, à titre de participation, la moitié du montant de cette dépense, soit 60.000 Frs. Il est demandé d'admettre cette somme en recette.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 46 bis - Temple Israëlite - Travaux de révision des chêneaux - Remplacement de tuiles - Participation du Culte - Admission en recette.

Il a été constaté que des infiltrations se produisaient au Temple Israëlite en raison de fuites de toiture. Le devis des travaux s'élève à 50.000 Frs environ et le Culte a donné son accord pour une participation fixée à 50%.

Il est demandé de bien vouloir admettre en recette le montant de cette participation, soit 25.000 Frs.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 47 - Entretien des Propriétés Communales - Travaux à exécuter du Ier avril I954 au 3I mars I956 - ADJUDICATION.

Les marchés d'entretien des propriétés communales viennent à expiration le 3I Mars I954. Il y a donc lieu d'envisager, pour le début de l'an prochain, une nouvelle adjudication devant permettre l'éxécution des travaux d'entretien du Ier Avril I954 au 3I Mars I956.

Il est demandé d'approuver le cahier des charges particulières devant servir de base à l'adjudication.

Quelques modifications ont été apportées au cahier des charges précédent:

a)-Chaque concurrent désirant soumissionner devra justifier de la possession d'un appareil téléphonique relié au réseau d'Etat;
b)-Il a été constaté l'insuffisance du nombre de lots de terrassement, maçonnerie, béton armé; en conséquence, le nombre de ceux-ci a été porté de 5 à 6 lots;
c)-Tout bon de commande portera la date à laquelle devront être entrepris les travaux et le délai d'éxécution exigé par le Service. L'entrepreneur disposera d'un délai de 48 heures, à réception du bon, pour faire connaître s'il est dans l'impossibilité de respecter le délai figurant au bon de commande. En cas de non réponse de sa part, le délai figurant au bon de commande sera considéré comme étant accepté. Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés à l'expiration de la période considérée, le travail lui serait retiré pour la partie restant à éxécuter. Des mesures pourront être prises à l'encontre de l'entrepreneur défaillant.
d)-Une clause spéciale (Article I5) prévoit la reprise du vieux zinc et du vieux plomb par les entrepreneurs adjudicataires des lots de zingage et de plomberie. Les quantités de vieux métaux ainsi récupérées seront pesées en présence d'un agent municipal et facturées à l'entrepreneur aux cours des vieux métaux en vigueur le jour du démontage des parties renouvelées. Les prix unitaires seront ceux figurant aux documents officiels fixant le cours des métaux non ferreux.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 48 - Bâtiments communaux - Travaux de nettoyage en I954 et I955 - Adjudication en deux lots.

Les marchés passés, d'une part, pour le nettoyage des bâtiments communaux et du mobilier scolaire et, d'autre part, pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux viennent à expiration le 3I Mars I954. Il est demandé l'autorisation de procéder à une nouvelle adjudication au début de l'année prochaine en vue de l'éxécution de ces travaux pour la période comprise entre le Ier Avril I954 et le 3I Mars I956.

M. LEMOINE signale qu'il a été saisi de nombreuses réclamations de la part de Directeurs d'écoles, suite aux travaux de nettoyage éxécutés pendant les vacances. En effet, des dégradations importantes ont été constatées dans plusieurs bâtiments scolaires et, pour parer à ces inconvénients, quelques modifications ont été apportées au cahier des charges préparé à cet effet:

a)- le nettoyage sera éxécuté à l'aide d'eau et de produits savonneux, à l'exclusion de tout autre produit;

b)- dans le cas où des dégradations seraient encore constatées, les travaux de remise en état jugés nécessaires par la Ville seraient confiés à un entrepreneur adjudicataire de l'entretien. Le montant des mémoires sera soumis pour acceptation à l'adjudicataire des travaux de nettoyage et un titre de recette sera établi par les Services financiers pour le recouvrement des sommes ainsi dues:

c)- Il est prévu une réception provisoire des travaux au fur et à mesure de leur éxécution. Le règlement sera effectué sur présentation de chaque mémoire, à concurrence des 9/I0 de leur montant; le solde, formant garantie pour la Ville, n'étant réglé qu'à la réception définitive fixée à deux mois après la réception provisoire.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 49 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle - 2ème lot - Installation du réseau de distribution d'eau potable - Décompte définitif.

Les travaux d'installation du réseau de distribution d'eau potable au Stade d'Athlétisme de la Citadelle sont terminés et réceptionnés définitivement.

Le montant des dépenses autorisées s'élève à I.6I7.924 F. 76; l'augmentation constatée résulte uniquement de l'application de la formule de révision prévue au cahier des charges.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 50 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Achèvement des travaux de reconstruction - Lot n° 6 - Carrelages - Revêtements - Décompte définitif.

Les travaux de carrelage et de revêtement constituant le 6ème lot de travaux de la phase d'achèvement de reconstitution de l'Institut Denis Diderot sont terminés et réceptionnés provisoirement.

Le montant des dépense s'élève à I.236.267 F. 2I. La différence de 639.5I7 F. constatée entre le montant des dépenses autorisées et celui du décompte résulte de l'augmentation du volume des travaux. Ceux-ci comprennent en effet, en plus de ceux prévus, la réfection des trottoirs extérieurs bordant le pavillon de l'aile reconstruite, ouvrage qui n'avait pas été repris au lot mis en adjudication. Cette

..../

reconstruction de trottoirs a d'ailleurs fait l'objet d'un additif au devis de dommages de guerre.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est présente.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 5I - Centre Médico-Scolaire et Centre de vaccinations- Lot N° I - Gros oeuvre- Décompte définitif.

Le décompte définitif présenté dans ce rapport concerne le lot N° I (gros oeuvre) des travaux de construction du Centre Médico-Scolaire et de vaccination, travaux exécutés par l'entreprise CARONI.

Le montant des dépenses autorisées s'élève à 40.3II.735 Fr et celui du décompte à 40.428.574 Fr.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

- Avis Favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 52 - Centre Médico-Scolaire et Centre de Vaccination - Lot N° I Gros oeuvre - Pénalités de retard dans l'exécution des Travaux - Admission en recette -

Le délai imparti à l'entreprise CARONI pour l'exécution des travaux dont il a été question au rapport précédent a été dépassé de huit mois.

L'entreprise n'est qu'en partie responsable de ce retard; il ya lieu de noter en effet :

I° - que des travaux supplémentaires ont été commandés : construction d'une galerie en sous-sol; bouchardage des façades en béton;

2° - que des difficultés de fondations ont été constatées;

3° - que les approvisionnements en briques de parement et hourdis creux ont subi des retards importants (4mois : d'Avril à Juillet I95I

4° - que les intempéries constatées ont nui à l'avancement des travaux;

5° - que certains travaux de finition n'ont pu être exécutés qu'après le passage des autres entreprises.

En raison de ces circonstances, le Service propose d'accorder à l'Entreprise CARONI un délai supplémentaire de 6 mois I/2 ; en conséquence, le délai restant imputable à cette Entreprise est de 45 jours, retard dont nous la rendons responsable. La retenue au titre de dommages et intérêts fixée au cahier des charges est de 2.000 Fr par jour de retard y compris dimanches et jours fériés; le montant des pénalités à appliquer s'élève donc à 90.000 Fr Il est demandé d'appliquer les pénalités prévues et l'admission en recette de cette somme.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 53 - Dommages de guerre - Lycée Faidherbe et ses annexes - Désignation d'un Architecte -

Pour permettre le règlement des honoraires dus à M. BONTE, Architecte D.P.L.G. chargé de la direction des travaux de réparation des dommages causés par faits de guerre au Lycée Faidherbe et à ses annexes, M. le Receveur Municipal a demandé de lui fournir une délibération du Conseil Municipal désignant cet Architecte à ce titre C'est l'objet du rapport présenté.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

.....

N° 54 - Dommages de guerre - Institut Denis-Diderot - Reconstitution Travaux de ferronnerie - Augmentation du montant du marché

Au cours de l'exécution des travaux de ferronnerie effectués pour la reconstitution de l'Institut Denis Diderot, il est apparu indiqué de remplacer les chêneaux provisoires par des chêneaux en fonte semblables à ceux qui existaient avant la guerre.

Le coût de cet ouvrage qui n'avait pas été prévu au lot de ferronnerie confié à M. GOBERT, entrepreneur s'élève à 400.000 Fr. Il est demandé, en conséquence, de fixer à 2.452.000 Fr le montant de ce lot qui s'élevait précédemment à 2.052.000 Fr.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 55 - Centre d'Education Physique "Wazemmes" - Logement du gardien- Montant des lots de travaux -

Le 22 Avril 1952, le Conseil Municipal a approuvé la mise en adjudication publique des travaux de construction du logement de gardien du Centre d'Education Physique "Wazemmes" . Les prix d'adjudication ayant été basés sur les devis établis il y a déja quelques années, il y a lieu, pour permettre le règlement de ces travaux, de fixer le montant des dépenses autorisées sur la base des prix actuellement en vigueur.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 56 - Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - 4ème phase - Lots Nos 1,2,4 et 7 - Augmentation du montant des dépenses autorisées .

Le 22 Février 1952, le Conseil Municipal a décidé de réaliser la 4ème phase de reconstruction de la Colonie de vacances de Wormhoudt. Les travaux entrepris en Novembre 1952 sont maintenant très avancés; toutefois, une modification au projet a été reconnue nécessaire.

En effet, il a été décidé d'incorporer dans la construction projetée une salle de douches faisant actuellement défaut dans les nouveaux bâtiments reconstruits de la Colonie. Par ailleurs, M. le Chef des Services départementaux de la Jeunesse et des Sports a demandé le fractionnement du réfectoire en salles à manger au moyen de cloisons. Il a enfin été reconnu souhaitable de pouvoir disposer de volets roulants aux baies des réfectoires et des chambres du personnel.

Compte tenu de ces travaux supplémentaires importants qui sont incorporés dans les lots de gros-oeuvre, de charpente-menuiserie, d'installations sanitaires et de plomberie, il y a lieu de modifier le montant des dépenses autorisées de ces trois lots, afin de permettre le règlement des dépenses.

Il est demandé d'approuver ces dispositions.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 57 - Annexe de l'Ecole Maternelle Philippe de Comines - Avant-projet - Désignation d'un architecte -

L'accroissement des effectifs scolaires pose le problème de la création de nouveaux locaux à l'école maternelle Philippe de Comines. Cette école, qui dessert un quartier très étendu, fonctionne en effet dans des conditions défectueuses. Il y a lieu de prévoir quatre nouvelles classes pour permettre de faire face aux besoins de la population scolaire.

ooooo

Une étude a été demandée à M. MOLLET, Architecte D.P.L.G. et l'avant projet est conforme au programme établi par Melle MINNE, Inspectrice départementale des écoles maternelles. Il comprend quatre classes avec vestiaires, une salle de repos, une salle de jeux, une salle de propreté, un réfectoire et une cuisine, un bureau et un logement de Directrice et, enfin, une cour de récréation de 600 m2.

La dépense à prévoir est de l'ordre de 30.200.000 frs.

La construction est prévue au sud-ouest du parc de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, à l'angle des rues du Faubourg de Douai et du Capitaine Michel.

Il est demandé d'approuver l'avant-projet présenté, de charger M. MOLLET, Architecte D.P.L.G., de l'établissement du projet définitif et de solliciter l'inscription de cette nouvelle école sur la liste de priorité nationale.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 58 - Abattoirs - Chauffage de bureaux - Information -

M. le Directeur des Abattoirs a demandé à nos Services d'Assurer le chauffage au gaz des trois bureaux situés dans l'enceinte des Abattoirs, face à l'entrée principale.

Le branchement des bureaux se trouvant, l'un à droite, l'autre à gauche de l'entrée, peut être raccordé sur une conduite de gaz souterraine passant à proximité. Celui du bureau central nécessite une installation souterraine à brancher sur l'alimentation de l'un des deux bureaux précités.

Ces travaux entraineraient une dépense évaluée à 250.000 frs.

Etant donné que le projet de modernisation des Abattoirs est en cours d'étude, il n'apparait pas indiqué de faire une dépense aussi importante pour une installation qui s'avèrerait encore provisoire. En conséquence, la Commission décide que ces bureaux continueront à être chauffés avec des foyers au charbon.

Dossier retourné au Service qui informera le Directeur des Abattoirs, puis classera.

N° 59 - Ecole Carnot, rue du Réduit - Remise en état d'une buanderie Information.

M. le Directeur de l'école Carnot, rue du Réduit, a demandé la remise en état de sa buanderie installée dans la cour. Ce local est actuellement irréparable et sa reconstruction entrainerait une dépense approximative de 200.000 frs.

En raison du nombre de pièces composant le logement dont dispose le Directeur de l'établissement, M. ASTIE estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

La Commission se range à cet avis.

Dossier retourné au service pour classement.

N° 60 - Grand Théatre - Remise en état des marquises - Information

Au cours d'une réunion précédente de la Commission des Bâtiments M. COQUART, membre de cette Commission, avait demandé d'envisager la remise en état des marquises du Grand Théatre. Le devis établi par le Service s'élève à I.900.000 frs.

Compte tenu de l'importance de la dépense et de l'inutilité de ces marquises qui avaient été construites pour permettre aux usagers d'être à l'abri pour attendre la location de leurs places, il est proposé de les supprimer purement et simplement. La Commission se range à cet avis.

...

Le Service des Travaux en Régie assurera le démontage et un entrepreneur adjudicataire des travaux d'entretien sera désigné pour la réfection des pierres.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N° 61 - Eglise Sainte Catherine - Réparations à la Tour - Décision

D'importante réparations différées depuis 25 ans s'imposent à la Tour Sainte Catherine qui, construite en 1504 en pierres de Lezennes, matériau friable et gélive par excellence, présente un danger certain pour la sécurité publique. Un barrage a dû être édifié autour de l'édifice et il faudra songer à condamner les entrées placées au pied de la Tour si une décision n'est pas prise très rapidement.

M. LEMOINE, qui s'est intéressé à la question, estime que des mesures sont à prendre d'urgence pour la restauration ou la suppression de cette Tour.

Le devis établi à cet effet par le Service s'élève à 25.000.000 frs environ, y compris le montage d'un échafaudage qui couterait 5.000.000 frs.

M. MOLLET, Architecte D.P.L.G. s'est penché sur la question et a étudié un projet susceptible de conserver à l'édifice son caractère historique. Deux solutions ont été envisagées:

1° - Recouvrement complet des parois par un voile en béton. Le devis établi par l'entreprise JONCQUEZ, spécialiste en travaux de ce genre, s'élève à plus de 25.000.000 frs.

2° - Remplacement des pierres désagrégées par des nouvelles pierres naturelles ou reconstituées, les parties n'ayant pas souffert des intempéries ne seraient pas reprises. Cette solution est aussi coûteuse que la première.

Il est en outre signalé que la démolition de la Tour jusqu'à une hauteur déterminée et la construction d'une plateforme seraient d'un prix de revient plus onéreux que l'opération de restauration.

La Commission est unanime à reconnaitre qu'étant donné le caractère historique de la Tour il ne peut être envisagé de la supprimer, solution qui ne serait pas bien accueillie des Lillois.

La Commission décide dont la restauration.

En raison de l'importance de la dépense, il ne fait pas de doute que le Conseil de Fabrique de cette paroisse pauvre puisse y participer.

M. ASTIE suggère de poser la question à l'Evêché pour cette participation et d'intervenir à ce sujet auprès de son Eminence le Cardinal LIENART.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N° 62 - Observatoire - Réfection de la Coupole

Un devis avait été établi par le Service pour le remplacement de la Coupole de l'Observatoire: il s'élevait à 2.200.000 frs.

Etant donné l'importance de la dépense, M. KOURGANOFF a fait connaitre qu'il avait pu obtenir gratuitement l'aluminium nécessaire à la remise en état de cette coupole et, ensuite, d'une firme lilloise, la mise en forme de la sphère.

Pour financer les travaux de pose et divers autres ouvrages connexes, en tenant compte de l'apport de l'Université et des appuis généreux que M. KOURGANOFF a déjà obtenus, ce dernier estime que la participation de la Ville dans la dépense est nécessaire parce que cette coupole est à la fois un instrument de recherches et une partie de couverture d'un immeuble dont l'entretien incombe à la Ville. Il demande que cette participation soit octroyée sous la forme d'une subvention qu'il fixe d'ailleurs à 500.000 frs.

.../

Il est signalé, en outre, qu'une aide financière du Conseil Général a également été sollicitée.

M.ASTIE insiste pour que la Commission prenne une position de principe et accepte d'accorder sa participation dont le montant serait fixé ultérieurement .

La Commission se range à cet avis, à la condition, toutefois, que le Conseil Général attribue une subvention pour l'éxécution de ce travail qui s'avère extrêmement délicat.

Le Service des Finances sera saisi de la question.

La séance est levée à 23 heures 30 .

Hôtel de Ville, le 28 Octobre 1953.

L'Ingénieur principal,
R. GOULARD.

La Rédactrice principale,
Secrétaire de séance,
M.J. DELACHERIE.

Le Conseiller Municipal
délégué aux Travaux ,
Jean ASTIE .

Le Chef de Bureau des Services
Techniques ,
Paul LEVRAGUE .

-:-:-:-

M. le Maire

MAIRIE DE LILLE
SECRETARIAT GENERAL
26 JAN 1948
ARRIVÉE

ARCHIVES MUNICIPALES
1D6/125
DE LILLE

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

Réunion du 20 Janvier I948

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 20 Janvier I948, sous la présidence de Mlle Martinache, Adjointe déléguée.

Etaient présents: Mlle Martinache, M. Duterne, adjoints;
M. Claes, Conseiller Municipal;
M. Vandenhende, Chef de la 4ème Division.

Excusés: Mme Defline, M. Lubrez, adjoints;
M. Coquart, Conseiller Municipal.

Absents: M.M. Paget, adjoint;
Defaux et Landrea, Conseillers Municipaux.

I°- Subventions pour études et allocations pour fournitures.

a) Subventions pour études.

Avis favorable à l'attribution d'une subvention de :

25.000 frs à DESPAX Gisèle, élève du Conservatoire de Paris
35.000 frs à DEVIENNE André, élève de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris
30.000 frs à LEBRUN Jean, élève de l'Ecole d'Architecture de Lille
25.000 frs à MENIL Serge, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille
30.000 frs à MONNERET Jean, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

b) Allocations pour fournitures.

Avis favorable à l'attribution d'une allocation de :

4.000 frs à ANCELET Françoise, élève du Collège Moderne Jean Macé
5.000 frs à BRENET Jeanne, élève du Collège Moderne Jean Macé
6.000 frs à DEMARET Rose, élève du Lycée Fenelon
2.000 frs à DOLLE Ginette, élève du Collège Technique V. Labbé
2.000 frs à DOLLE Yvette, élève du Collège Technique V. Labbé
4.000 frs à HERMANT Marguerite, élève du Lycée Fénelon
3.000 frs à LANCKMAN Monique, élève du Collège Moderne Jean Macé
3.000 frs à LEMAIRE Monique, élève du Collège Technique V. Labbé
5.000 frs à MORET Yvette, élève du Collège Moderne Jean Macé
7.000 frs à CAPY Bernard, élève du Collège Moderne Franklin
4.000 frs à DOLLE Pierre, élève du Collège Moderne Franklin
2.000 frs à ORBIE Pierre, élève du Collège Moderne Franklin
2.000 frs à PARENT Michel, élève du Collège Moderne Franklin
4.000 frs à PREVOST Paul, élève du Collège Moderne Franklin
7.000 frs à VAREECKE René, élève du Collège Moderne Franklin

Les bénéficiaires devront adresser en cours de scolarité, à M. le Maire, une appréciation sur la marche de leurs études signée du Directeur de l'établissement qu'ils fréquentent.

2°- Année I948 - Cahier des charges de l'adjudication de la fourniture des livres classiques, de bibliothèques et de prix.

Avis favorable.

3°- Centre Départemental d'Orientation Professionnelle. Demande de subvention par M. le Préfet du Nord.

La lettre de M. le Préfet du Nord en date du 28 Novembre 1947 porte sur les deux points suivants :

- l'apport du matériel scientifique, estimé à 180.000 francs, devrait être compté comme participation de la ville aux frais de premier établissement et non comme subvention de fonctionnement.

- la subvention en espèces de l'année 1948 devrait être calculée sur la base de 2 frs par habitant.

Nous vous signalons que :

a) dans notre lettre du 6 avril 1946 adressée à M. le Préfet du Nord, nous avions précisé que la Ville acceptait de transférer le matériel scientifique au Centre départemental, mais à valoir sur le montant des subventions annuelles calculées sur la base du chiffre de la population et proportionnées à l'effort des autres communes.

b) le chiffre de 188.900 Frs, pour l'année 1948 (ce qui correspond à 1 Fr. par habitant : population de Lille d'après le dernier recensement : 188.900 a été fixé par la Préfecture dans sa lettre du 17 juillet 1947 demandant l'octroi d'une subvention municipale en faveur du Centre départemental d'Orientation Professionnelle.

C'est sur la base de ces éléments et après avis de la Commission de l'Instruction Publique (réunion du 25 septembre 1947) et de la Commission des Finances (réunion du 3 octobre 1947) que la délibération N° 1656 du 10 octobre 1947 a été établie.

La Commission après un nouvel examen maintient les décisions prises antérieurement, estime que l'apport des 180.000 Frs ne doit pas être considéré comme un cadeau, mais comme un acompte à déduire sur la subvention que la ville devrait éventuellement verser comme les autres communes, sur la base de 2 Frs par habitant.

4°- Ecole des Beaux-Arts - Enseignement du moulage et de l'estampage.

Avis favorable à la proposition de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts tendant à charger M. DESCARPENTRIES, Professeur de modelage, de l'enseignement du moulage et de l'estampage et à lui confier 4 heures supplémentaires de cours.

5°- Ecole des Beaux-Arts - Bibliothèque, remise en état - Demande de crédit.

Avis favorable.

6°- Projet de médaille de la Ville de Lille.

La Commission ne retient pas le projet et émet l'avis qu'une subvention soit accordée à son auteur.

Séance levée à 20 heures 35.

Le Président, M. Martinache.

Le Secrétaire : Vandenhende.